

*Vieillesse, activités
et territoires à l'horizon 2030*

*Rapport
Michel Godet
et Marc Mousli*

*Commentaire
Béatrice Majnoni d'Intignano*

© La Documentation française. Paris, 2006 - ISBN : 2-11-00xxx-x (?)

En application de la loi du 11 mars 1957 (article 41) et du code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

Sommaire

Introduction	5
<i>Christian de Boissieu et Pierre Mirabaud</i>	
Le mandat du groupe de prospective	9
Deux messages essentiels du rapport	11
 RAPPORT	
Viellissement, activités et territoires à l'horizon 2030	13
<i>Michel Godet et Marc Mousli</i>	
Première partie. Trois scénarios contrastés de vieillissement	21
1. Le scénario gris.....	21
2. Le scénario rose : l'âge d'or des cheveux gris.....	32
3. Le scénario noir : de la guerre des âges au chacun pour soi	36
Seconde partie. Les vieillissements : tendances, incertitudes et enjeux	41
1. Neuf tendances et incertitudes	41
2. Cinq conséquences pour les activités et les territoires.....	53
3. Deux grands enjeux et quatre objectifs.....	59
4. De l'anticipation aux pistes d'actions.....	65
 FICHES TECHNIQUES	69
1. La démographie mondiale et européenne : des moyennes d'âge qui montent partout, avec des conséquences différentes	71
2. L'augmentation de l'espérance de vie et ses conséquences	75
3. L'effet baby boom	81
4. Démographie et territoires, des écarts surprenants	83
5. Territoires et vieillissement : comment la question du vieillissement est traitée par les acteurs de terrain.....	87
6. L'évolution de la population active : un maximum vers 2010 ..	93
7. Une question sensible, marquée par une grande incertitude : la dépendance	97
8. Les revenus des seniors : une hausse à moyen terme, un tassement après 2020	111
9. Le logement, une question à triple détente : individuelle, familiale et de société	125

10. Les migrations et les mobilités : des questions capitales	141
11. La consommation varie avec l'âge, mais aussi avec la génération	153
12. Activité professionnelle et services rendus par les retraités ...	159
13. Des seniors très présents dans les associations	165
14. Les loisirs et les vacances des personnes âgées	167
15. Vieillesse et politique : pouvoir gris et conflits intergénérationnels	169
16. Les entreprises face au vieillissement : comment le tissu d'activités se renouvelle en France	177
17. Aider à la transmission d'entreprise sur le terrain : le cas de la Corrèze	185
18. Les TPE, pièces maîtresses de l'économie résidentielle.....	195
19. Des entrepreneurs de première importance pour la vie dans les territoires : les artisans	197
20. Les plus proches services de proximité : le commerce de détail .	203
21. Anticiper les difficultés de recrutement et les tensions sur le marché du travail pour les éviter (approche macro-économique)	209
22. Les conséquences du vieillissement à l'intérieur des entreprises : GRH, GPEC, management	217
23. Les territoires face aux problèmes posés par le vieillissement	221
24. Produire, répartir, consommer : vieillissement et économie présentielle	233
25. Méthode d'élaboration des propositions.....	257

ANNEXE

Les quarante-cinq propositions du groupe, classées par groupe et hiérarchisées à l'intérieur de chaque groupe, avec votes « pour », « contre »	261
Bibliographie	263
Cahier des charges du groupe de prospective	271
Membres du groupe de prospective	273

COMMENTAIRE	275
--------------------------	-----

Béatrice Majnoni d'Intignano

RÉSUMÉ	279
---------------------	-----

SUMMARY	287
----------------------	-----

Introduction

Entre 2005 et 2050, la population des pays de l'Union européenne connaîtra de profondes transformations dans sa structure par âge. Même si la France n'est pas le pays le plus exposé, du fait d'une natalité plutôt dynamique, les projections des statisticiens laissent supposer que la population en activité va baisser. Certains considèrent même que la population toute entière pourrait entrer dans une phase de croissance ralentie.

Cette situation démographique est fortement influencée par deux facteurs combinés. Le premier, favorable en soi, est l'allongement considérable de la durée de vie, dû aux progrès sanitaires et à l'élévation du niveau de vie pendant les Trente Glorieuses et après. Le second facteur, de plus en plus central dans la réflexion des acteurs publics, est le vieillissement progressif de la classe d'âge née depuis les années 1940 au seuil des années 1960-1970. Ce groupe, ou plutôt ces groupes fort nombreux de *baby boomers* vont faire croître régulièrement les tranches d'âge des plus de 60 ans jusque vers 2030, alors que, relativement, les jeunes qui sont nés dans les classes 1975 jusqu'aux classes 1990 seront moins nombreux. Il s'ensuit un double constat. Quantitativement, le poids relatif des personnes âgées va augmenter dans la population totale dans les prochaines années, ce qui engendrera des déséquilibres dans les systèmes de redistribution et dans les services de l'aide aux personnes. Sur le plan économique, les activités commerciales, industrielles et de services seront profondément transformées, du fait d'une transmission massive des entreprises vers de nouvelles mains.

La DIACT, dans le cadre du programme de prospective « Territoires 2030 », a sollicité le CAE dès 2004 pour constituer un groupe de prospective commun chargé d'étudier les conséquences de cette évolution démographique sur les activités dans les territoires d'ici vingt ans. En effet, seules des méthodes prospectives permettent d'explorer un système aussi complexe, où les questions de revenus et de mobilité interagissent avec les changements de structure du commerce et de l'artisanat. En outre, une véritable prospective des pratiques et des comportements est nécessaire pour éclairer les futurs usages en matière de consommation, de voyages, de choix résidentiel... Comme tous les phénomènes cycliques, il faut souligner que l'effet de génération joue dans ces domaines un rôle majeur, mais que

d'autres effets plus silencieux comme les spécificités territoriales du rural ou de l'urbain, les niveaux de revenus ont leur importance.

Les scénarios construits par le groupe de prospective permettent à la fois d'imaginer ce que pourrait être la France de 2030, et de réfléchir aux moyens d'éviter les perspectives les plus défavorables, qui sont hélas relativement nombreuses dans le scénario « tendanciel », celui qui a le plus de chances de se produire si rien n'est fait pour infléchir le fil de l'eau.

Parmi les inquiétudes qui se manifestent à travers les scénarios, il y a la question du logement : comment allons-nous répondre à des besoins qui vont croître de 30 % en un quart de siècle, du fait de la « décohabitation » et du développement accéléré des ménages d'une personne ? Faudra-t-il réinventer des systèmes collectifs ou semi-collectifs de résidence pour des personnes âgées ? Dans un cadre privé ou public ? Il y a aussi la question des services à la personne. De manière plus générale, comment allons-nous couvrir les 1 200 000 emplois qui vont se libérer ou se créer dans la prochaine décennie, du fait des départs en retraite ? Bien évidemment, il y a aussi la question des coûts de la grande vieillesse et de son cortège de soins et de dépendance.

Ce rapport a l'intérêt de croiser de manière pertinente la question du devenir du secteur artisanal et commercial (notamment des PME et des TPE) avec les perspectives démographiques. On comprend, à la lecture de ces pages, comment les acteurs territoriaux de Bretagne, d'Alsace ou d'ailleurs se préparent à trouver et à former les maçons, les grutiers et les conducteurs de travaux nécessaires à la construction de tous ces logements, mais aussi les assistantes sociales, les aides ménagères, les infirmiers et les médecins nécessaires à une population vieillissante. Le rapport pose de manière opportune la question de l'équilibre entre ce qui sera laissé au seul jeu du marché et ce qui sera du domaine du public. Un problème bien posé est à demi résolu. Aux décideurs de faire leur part du travail.

Le rapport a donc le mérite de poser clairement des questions dérangeantes, de remettre en cause nombre d'idées reçues (*cf.* les pages sur la transmission d'entreprises ou la multiplication des maisons de retraite). Enfin, il ouvre quelques pistes originales, dont celle de l'économie « présenteielle ». Souvent confondue avec l'économie résidentielle, alors qu'elle correspond à un spectre d'activités plus large, elle contribue à transformer le fonctionnement des territoires grâce aux revenus de redistribution (retraites, notamment). Les régions françaises du littoral par exemple, en jouissent d'une certaine manière et lui doivent un développement rapide de la construction, mais dénoncent aussi l'élévation des prix de l'immobilier qu'elle induit. La question est donc tout à fait stratégique et doit être appréhendée globalement par les élus... dont certains essaient déjà de créer des « pôles de qualité de vie et de services » dans des lieux attractifs. C'est bien là que l'anticipation démographique et sociologique rejoint les stratégies de développement local.

Le présent rapport peut donc permettre aux décideurs de comprendre tous les enjeux des profondes transformations démographiques à venir, pour innover dans la conduite des projets territoriaux où chaque pays, chaque agglomération, chaque département et chaque région construit son chemin en fonction d'une identité et de besoins spécifiques.

Christian de Boissieu
Président délégué du Conseil d'analyse économique

Pierre Mirabaud
Délégué interministériel à l'aménagement
et à la compétitivité des territoires

Le mandat du groupe de prospective

Le groupe a été installé en juin 2004, dans le cadre du programme « Territoires 2030 » de la Délégation à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), en coopération avec le Conseil d'analyse économique (CAE), sous la présidence de Michel Godet ¹ et avec comme rapporteur Marc Mousli (CNAM).

Il a bénéficié de la coopération active de Jean-Claude Bontron (SEGESA), Laurent Davezies (université Paris XII), Philippe Durance (CNAM), Marc-Antoine Estrade (CAS), Jacques Gory (UCCIMAC), André Letowski (APCE), Bernard Pecqueur (université de Grenoble), Pascal Pellan (chambre des métiers des Côtes-d'Armor), Claude Seibel (CAS), Paul Soriano (IREPP) et Christophe Terrier (ministère du tourisme).

Il a été suivi et coordonné, pour la DIACT, par Sylvie Esparre et Vincent Piveteau.

Le groupe avait pour mandat d'étudier l'impact du vieillissement de la population sur le maintien et le développement des activités de production, de commerce et de services dans les territoires, à l'horizon 2030, en portant une attention particulière aux PME/TPE (moins de vingt salariés) ².

Parmi les points qui semblaient *a priori* importants, le groupe devait se pencher sur la place des TPE dans les territoires, sur la satisfaction des besoins de services de proximité – notamment ceux engendrés par le vieillissement –, sur la transmission des entreprises et sur l'évolution des métiers et des emplois. Il lui revenait de faire, dans ces domaines, des propositions en matière de politiques publiques, avec pour finalités : que les jeunes actifs ne fuient pas, que les résidents de longue date aient la possibilité de vieillir sur place en gardant un accès facile aux services qui leur sont nécessaires, que des retraités et des actifs puissent venir d'ailleurs, s'installer dans les petites villes, les bourgs et les villages, et enfin, que l'accueil qu'ils y reçoivent soit sympathique, mais également de qualité professionnelle.

(1) Membre du CAE.

(2) Le projet servant de cahier des charges et la liste complète des membres du groupe figurent à la fin du présent volume.

Ces objectifs seront plus sûrement atteints si les actions sont précédées par une réflexion en profondeur sur les vieillissements et leurs conséquences multiples et systémiques, sur l'attractivité réelle ou supposée des territoires, sur les nouveaux rapports intergénérationnels et sur les dangers réels ou fantasmés qui pourraient menacer la cohésion sociale et le niveau de bien-être de nos communes. Pour y contribuer, l'apport d'un travail prospectif est de favoriser la mise en lumière des données ignorées ou négligées et la prise de recul sur des questions que les élus et les dirigeants d'entreprise traitent souvent dans l'urgence. Ce qui suppose, dans une approche prospective, c'est-à-dire globale, anticipatrice et systémique, de chercher à comprendre les changements – en cours et à venir – du contexte sociétal dans lequel évoluent les entreprises. Le groupe a commencé par cette réflexion, qui lui a permis de dégager deux enjeux majeurs, d'avancer quatre objectifs pour y faire face et de formaliser les principales pistes de propositions d'actions visant à les atteindre.

Deux messages essentiels du rapport

1. Dans l'économie présentielle, la production est territorialisée et donc non délocalisable

L'économie présentielle est une nouvelle approche de l'économie territoriale, développée notamment par Laurent Davezies et Christophe Terrier. Elle part du constat empirique que la présence sur un territoire de résidents permanents ou temporaires induit des consommations de produits et de services et constitue, pour les territoires attractifs, une part importante, voire prédominante, de leur activité économique. Cette économie est fondée sur la production territorialisée destinée à satisfaire la consommation des résidents et des touristes présents. Alors que la création de PIB tend à se concentrer dans les régions les plus développées, la péréquation du revenu des habitants se poursuit.

On voit donc certaines forces, centripètes, concentrer la production, alors que dans le même temps d'autres forces, centrifuges, continuent à répartir les revenus de la consommation dans l'espace. Ce phénomène est renforcé par le vieillissement de la population.

2. Renforcer les pôles de compétitivité par des pôles de qualité de vie et de services

Les retraités aisés ne vont pas s'installer dans les régions de vieilles industries. Et les nouveaux entrepreneurs ont tendance à s'implanter dans les zones que le climat, l'environnement naturel et la richesse des équipements collectifs rendent attractifs pour leur famille et leurs cadres. Ces critères sont plus importants pour eux que les aides aux entreprises.

Dans certains départements touristiques du Sud de la France les revenus des retraités comptent pour 30 % du revenu disponible sur le territoire, ceux des fonctionnaires pour 30 %, tandis que les revenus issus de l'activité productive marchande se répartissent pour moitié entre production destinée à la consommation locale et production exportée hors du territoire. C'est dire que les débats nationaux sur les pôles de compétitivité à visée exportatrice et sur l'attractivité pour la production ne doivent pas occulter ceux

qu'il faudrait avoir sur les pôles de qualité de vie résidentielle et sur l'attractivité internationale de la France. Il est possible de développer l'activité et l'emploi dans une région ne brillant pas par ses performances industrielles. Il faut pour cela inciter les détenteurs de revenus venant d'ailleurs à y vivre et à y consommer. La région la plus attractive de France, si l'on en croit les soldes migratoires, est le Languedoc-Roussillon, que son PIB par tête classe en vingt et unième position, c'est-à-dire à la dernière place des régions de la France continentale.

Vieillessement, activités et territoires à l'horizon 2030

Michel Godet

Professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers

Marc Mousli

*Chercheur au LIPSOR (Conservatoire national des Arts
et Métiers)*

*« Ce sont leurs propres fautes,
leurs insuffisances que les imbéciles
imputent à la vieillesse »
Cicéron, *Savoir vieillir**

Vieillessements. De quoi parle-t-on ?

En 2006, les premiers *baby boomers* fêtent leur 60^e anniversaire. Le grand mouvement de retrait des générations nombreuses de l'après-guerre commence. Ce sont chaque année près de 850 000 sexagénaires qui voient se présenter pour prendre la relève 750 000 trentenaires nés après le *baby krach* de 1975. Ce déficit annuel de 100 000 individus aura à moyen terme des conséquences sur la population active : le nombre d'actifs devrait stagner dans une première phase – à partir du milieu des années 2010 – et pourrait ensuite se réduire ³.

Ce déficit – tout compte fait modeste – peut sembler surmontable, en ces temps de pléthore apparente de main-d'œuvre. Mais ce qui est dérangeant, ce à quoi il faudra s'habituer et s'adapter, c'est la rupture de rythme, car depuis la fin des années 1960 jusqu'au début des années 2000, il y avait en moyenne quelque 150 000 personnes de plus sur le marché du travail chaque année.

(3) Le groupe de prospecteur a travaillé avec des projections de 2002, plus pessimistes. Les projections INSEE de juillet 2006 ont revu à la hausse la population totale et la population active. Nous avons tenu compte de ces derniers travaux.

Même si le « choc » devrait s'étaler sur plusieurs années, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons, il n'en marquera pas moins profondément la physionomie de notre pays – et plus largement l'ensemble du monde occidental, confronté au même problème de façon souvent plus aiguë que la France, qui conserve une fécondité relativement élevée.

Par ailleurs, la population continue néanmoins d'augmenter, ce creux de la pyramide des âges s'accompagnant d'une longévité accrue dans des proportions surprenantes.

Le « vieillissement » d'une population, dans un territoire, se manifeste principalement de deux façons : un vieillissement « par le haut », augmentation du nombre de personnes âgées sous les effets de l'allongement de la durée de vie et de l'effectif élevé – par rapport à la période précédente et surtout à la suivante – des classes d'âge vieillissantes ⁴, et un vieillissement « par le bas », qui se manifeste par la diminution du nombre de jeunes par baisse de la fécondité et/ou diminution du nombre de femmes en âge de procréer.

Nous utilisons, par facilité, le terme de « vieillissement » pour un territoire. C'est une métaphore qui peut avoir des conséquences discutables. En effet, on traduit un ensemble d'observations statistiques : nombre d'individus par tranches d'âges, pourcentage de ces différentes tranches d'âges dans l'ensemble de la population, par un terme qui ne peut s'appliquer littéralement qu'à un être vivant.

La tentation est grande de transférer à l'objet ainsi observé (territoires en l'occurrence) les qualités et défauts supposés être habituellement observés chez l'homme. Ce qui ne peut se faire qu'en caricaturant ⁵. On attribuera au groupe humain composé d'une proportion relativement élevée de vieillards « les appréciations, les défauts et les vertus » ⁶ de ces derniers : manque de dynamisme, faiblesse, repli sur soi, absence d'initiative, etc. Ce qui n'est pas fondé, selon nombre d'études empiriques ⁷.

Les termes utilisés pour désigner les plus de 50 ans posent également problème. Ils sont d'une grande hétérogénéité, pour de nombreuses raisons, la première étant l'évolution (non linéaire) de la notion de « personne âgée ». Aristote faisait débiter la vieillesse à 50 ans, et Richelet

(4) Ce que Gérard-François Dumont appelle « gérontocroissance ».

(5) Cf., entre autres, Bourdelais (1997) p. 104. Le démographe espagnol Julio Pérez Díaz rappelle que les populations ne vieillissent pas : ce sont les personnes qui les forment qui vieillissent. Il propose de la remplacer par l'expression *La madurez de masas* (La maturité de masse), comptant sur la connotation positive du terme « maturité » pour changer le regard (Julio Pérez Díaz, 2002).

(6) Arsène. Dumont, article sur « la dépopulation dans l'Orne » cité par Bourdelais (1997).

(7) Le démographe Hervé Le Bras montre, avec de nombreux exemples, que « l'esprit d'initiative, l'adoption de nouvelles techniques et de nouveaux modes de pensée dépendent de l'organisation sociale et non de la biologie ou du nombre » (Hervé Le Bras, 2002, p. 51).

(XVII^e siècle) écrit dans son dictionnaire qu'on appelle « *vieillard un homme depuis 40 ans jusqu'à 70* »⁸. Beaucoup plus près de nous, Alfred Sauvy – récemment réédité sous un titre illustrant parfaitement le défaut que nous dénonçons plus haut : *La vieillesse des nations* !⁹ – a lancé en 1946 un cri d'alarme devant « l'envahissement des vieillards »¹⁰ qui est aujourd'hui bien obsolète : entre 1950 et 2000, le calendrier humain s'est considérablement modifié. L'espérance de vie à 60 ans, qui était à l'époque de trois ans pour les hommes, huit ans pour les femmes, est aujourd'hui de vingt-deux ans pour les hommes, vingt-sept ans pour les femmes. En 2005, un homme de 75 ans a une espérance de vie d'une douzaine d'années, et une femme peut espérer vivre quinze ans. *Last but not least*, nous verrons que les années supplémentaires sont bien des années de vie « gagnées », puisque la durée de la dépendance a diminué et continue à le faire. C'est « une vie en plus » que nous avons conquise en un siècle, pour reprendre le titre d'un livre récent¹¹.

Il existe aujourd'hui un relatif consensus pour considérer que le seuil de 75 ans est pertinent pour marquer l'entrée dans la « vieillesse », définie par une augmentation de la prévalence des maladies et handicaps de fin de vie. Mais la plupart des travaux français se calent encore sur un seuil de 60 ans pour délimiter l'âge mûr et la vieillesse, probablement pour répondre plus aisément à des questions portant sur les retraites ou autres dispositifs administrativement définis avec un seuil de 60 ans (l'APA, allocation personnalisée d'autonomie, par exemple). Les statistiques européennes, pour les mêmes raisons, retiennent la limite de 65 ans¹².

Ce seuil a un fort impact psychologique. « Dire, c'est faire », et compter administrativement et statistiquement comme « vieilles » les personnes de 60 ans accentue les effets réels du vieillissement. Dans une entreprise où la retraite est fixée à 55 ans, le salarié de 54 ans est en extrême fin de parcours, à quelques mois de la retraite. C'est un « vieux ». Si l'âge normal de départ était fixé à 65 ans, ce serait un travailleur expérimenté ayant devant lui plus de dix ans de carrière. Il en est de même dans l'opinion générale. Les réactions devant la mise à l'écart de salariés de plus en plus jeunes seraient plus vigoureuses si le seuil « normal » de sortie de la vie active n'était pas fixé aussi bas.

Le vieillissement par le haut est une bonne nouvelle pour les Européens, qui vivent plus longtemps en bonne santé. Il devient un problème quand la

(8) César-Pierre Richelet, *Dictionnaire*, Genève, 1679.

(9) Alfred Sauvy, *La vieillesse des nations*, Gallimard « collection Tel », 2001.

(10) Robert Debré, Alfred Sauvy, *Des Français pour la France*, Paris, Gallimard, 1946.

(11) Joël de Rosnay, Jean-Louis Servan-Schreiber, François de Closets et Dominique Simonnet, *Une vie en plus, la longévité pour quoi faire ?* Éditions du Seuil, 2005.

(12) Depuis le début de l'année 2006, l'INSEE présente ses statistiques « grand public » sous la même forme que celles de l'Union européenne, avec une tranche « 65 ans et plus » remplaçant les « 60 ans et plus ».

relève des générations n'est pas assurée. C'est bien le vieillissement par le bas de la pyramide des âges qu'il faudrait pouvoir éviter.

La solidarité intergénérationnelle est naturelle et indispensable à la vie de nos sociétés. Mais elle ne consiste pas à faire payer – cher – aux jeunes les erreurs de gestion et de prévision de leurs aînés. Si ces derniers voient s'accumuler les difficultés pour le financement de leur retraite, c'est d'abord parce qu'ils ont eu moins d'enfants (souvenons-nous du « théorème » de Sauvy, « les enfants d'aujourd'hui font les retraites de demain »).

Ce n'est pas non plus aux générations futures de rembourser les dettes publiques accumulées par leurs ascendants. Gérard Calot (2002), dans son testament intellectuel, rappelait que : « Une chute de naissances est, pour un pays, l'équivalent de ce qu'est pour une entreprise une diminution d'investissement ; cela permet de bénéficier, pendant un certain temps, d'une trésorerie plus confortable au prix de problèmes graves ultérieurs ; la politique familiale, c'est un investissement pour le long terme. [...] Une basse fécondité est accueillie de la manière la plus favorable par tous les acteurs de la société : moins de dépenses d'éducation, moins d'interruptions d'activité pour les femmes, plus de revenu disponible pour les ménages ».

Les dirigeants politiques savent que la question du vieillissement par le bas (diminution) du nombre de jeunes est grave, mais ils préfèrent ne pas l'aborder car, à court terme, il y a toujours des échéances électorales plus importantes et l'on ne gagne pas des voix en annonçant des mauvaises nouvelles ou en demandant des efforts. Les dirigeants européens ont déjà pris conscience du vieillissement par le haut. Ils savent que l'équilibre de nos systèmes de retraite et de santé nécessitera des mesures douloureuses.

De plus, il faudra assurer le financement de la dépendance. On peut en effet vivre « jeune », bien portant et autonome de plus en plus longtemps, mais dans la tranche d'âge des plus de 80 ans, on estime que le taux de dépendance sera de 15 % en 2035¹³. Et comme l'allongement de la durée de la vie et l'effet *baby boom* font que le nombre de personnes dépassant cet âge va doubler en France d'ici à 2035 – elles seront plus de 6 millions – l'addition sera lourde, malgré les progrès sanitaires. On peut reculer les échéances, mais il arrivera inéluctablement un moment où les plus jeunes, encore actifs mais moins nombreux, paieront pour les anciens...

Tous les aspects de la vie sociale seront affectés par ces phénomènes : la transmission des patrimoines et celle des connaissances, le fonctionnement des services publics et celui des institutions politiques, le marché des voyages comme celui des cosmétiques ou encore l'immobilier, l'urbanisme, le management des grandes entreprises et la vie des PME.

(13) Calculs « Geste », Commissariat général du Plan, 2004.

C'est à ces dernières que nous nous sommes le plus intéressé, mettant un accent particulier sur un problème assez bien identifié (même si nous aurons l'occasion de redresser quelques idées reçues) depuis plusieurs années, mais devant lequel nombre de nos interlocuteurs s'avouent démunis : l'avenir des PME et des TPE. Cet avenir pose deux types de questions : celle, principalement économique, de la vitalité de l'appareil de production français, et celle, sociétale, des services qu'elles rendent aux populations dans les territoires « fragiles », c'est-à-dire ceux où la disparition d'un commerce, le départ d'un médecin, la cessation d'activité d'un artisan ou d'un entrepreneur, peut affecter sensiblement la vie d'un village, voire d'un bourg.

1. Quelques faits surprenants sur les vieillissements, les activités et les territoires

L'espérance de vie à la naissance continue à augmenter. En 2030, elle sera de 82 ans pour les hommes et de 87 ans pour les femmes. Cet accroissement se fait dans de bonnes conditions : l'âge moyen des personnes dépendantes passera à 85 ans pour les hommes (79 actuellement) et à 88 ans pour les femmes (83 actuellement).

En 2030, la France pourrait compter 20 millions de personnes de plus de 60 ans, pour 32 millions de 20-59 ans et 15 millions de moins de 20 ans.

Il faut relativiser le vieillissement dans les entreprises : l'âge *moyen* de la population en âge de travailler (20-59 ans) va baisser à partir de 2007, année où l'effectif des classes sortantes commencera à être supérieur à celui des classes entrantes.

En raison du vieillissement et de la multiplication des séparations et des recompositions familiales, le nombre de ménages va augmenter de 24 % par rapport à 1999 pour atteindre près de 30 millions en 2030, entraînant des pressions sur le logement et une remise en cause de la solidarité intergénérationnelle (moins d'enfants, plus de personnes âgées, héritage plus tardif, voire plus d'héritage du tout).

Les femmes en couple ont en moyenne de 7 à 9 ans d'espérance de veuvage : les hommes épousent des femmes de deux à trois ans plus jeunes et vivent cinq à six ans de moins qu'elles.

La majorité des retraités vieillissent là où ils ont passé leur vie, notamment dans le périurbain – ce qui va poser des problèmes de transport et d'accessibilité des services, même dans des zones urbanisées, à quelques kilomètres des centres-villes. Depuis 1980, on estime que seulement 7 % des personnes âgées ont quitté leur département, 5 % leur région. Mais ces moyennes traduisent très mal une réalité fortement contrastée : ce sont 25 % des Parisiens et 12 % des habitants des grandes villes de province qui vont s'installer ailleurs lors de leur retraite. Le pourcentage est croissant avec la position sociale, le revenu et l'instruction.

Depuis le début du XXI^e siècle, l'Europe accueille plus de migrants que les États-Unis. Plusieurs pays d'Europe enregistrent annuellement plus de décès que de naissances. Les besoins de main-d'œuvre pour l'Europe à l'horizon 2025 sont de l'ordre de 20 millions d'actifs. Comme l'ont déjà compris quelques pays (Espagne, Italie, Allemagne), seul un solde migratoire élevé permettra d'éviter à terme des pénuries de main-d'œuvre.

Les revenus des ménages retraités vont continuer à augmenter avec l'arrivée à l'âge de la retraite de générations comportant une forte majorité de couples bi-actifs, puis ils stagneront voire diminueront à partir de 2025.

À partir de 2030, les classes nombreuses des *baby boomers* fourniront un effectif élevé de grands vieillards (85 ans et plus). Le nombre de personnes dépendantes pourrait augmenter d'environ 50 % par rapport à la situation actuelle.

Plus de 92 % des personnes ayant de 80 à 84 ans vivent en logement autonome. Elles sont encore plus de 84 % dans la tranche 85-89 ans, et 71 % dans la tranche 90-94 ans !

« La meilleure prévention des délits », ce sont « les yeux de la rue », c'est-à-dire des fenêtres donnant directement sur la rue (et pas derrière des murs ou des haies).

On compte chaque année 10 000 acquisitions immobilières par des étrangers, alors que le parc de logements croît de 350 000 logements par an ; les plus présents sont les Britanniques, qui se répartissent sur une large partie du territoire, avec toutefois une préférence pour le grand Sud-Ouest, où ils seraient 10 000 (dont 5 000 en Dordogne), le Limousin (7 500) et la Bretagne (5 000).

La participation électorale varie avec l'âge. Les plus de 60 ans représentent 30 % des votants aujourd'hui. Ils seront 45 % en 2030.

Ce n'est pas parce que 500 000 dirigeants atteindront l'âge de la retraite dans les dix ans à venir que 500 000 entreprises seront à reprendre. Nombre d'entre elles n'ont aucune valeur d'actif (la moitié, d'après certains professionnels). Dans certaines activités il y a beaucoup plus de créations que de reprises (services aux entreprises, santé, construction).

Aujourd'hui, près d'une commune sur deux (18 000) se trouve sans aucun commerce de proximité. Si l'on tient compte des fermetures simultanées de plusieurs magasins, les plus petites communes ont vu disparaître les deux tiers de leurs commerces de proximité en trente ans, et les communes de 250 à 500 habitants environ la moitié.

La croissance du secteur des services aux particuliers entre 2001 et 2015 pourrait nécessiter près d'un demi-million de personnes de plus, dont 420 000 pour deux métiers : employés de maison et « assistantes maternelles et aux personnes âgées ». Ces nouveaux besoins, s'ajoutant aux remplacements des départs, portent à plus de 1 200 000 le nombre de postes à pourvoir.

Organisation du rapport

La première partie de ce rapport présente trois scénarios contrastés du vieillissement démographique : un scénario gris, celui de la continuité sans inflexion des tendances lourdes ; un scénario noir dans lequel la société française s'enfoncé dans la guerre des âges et l'égoïsme exacerbé ; un scénario rose, qui décrit l'âge d'or des cheveux gris. Ces trois scénarios ont servi de cadrage à nos réflexions.

Dans la deuxième partie, on trouvera la synthèse des tendances et incertitudes liées aux conséquences des vieillissements, les enjeux pour l'activité des entreprises et des territoires et quelques pistes d'action proposées par le groupe.

Sont ensuite présentés sous forme de fiches techniques les chiffres, les faits et les arguments rassemblés ou élaborés par le groupe au cours de ses travaux : des données démographiques, ainsi que des éléments sur les changements à venir dans les comportements et les besoins de la population et sur les possibles retombées de ces changements sur la demande adressée aux entreprises. Nous explorons également dans cette partie « thématique » le monde des entreprises, leur capacité à répondre correctement à la demande et à maintenir un niveau d'activité satisfaisant dans l'ensemble des territoires. Enfin, le lecteur y trouvera des apports importants sur les stratégies des territoires face aux problèmes posés par le vieillissement.

C'est dans ces fiches techniques que le lecteur trouvera toutes les références, qui n'ont pas été données systématiquement dans la deuxième partie, afin de l'alléger et d'en faciliter la lecture.

PREMIÈRE PARTIE

Trois scénarios contrastés de vieillissement

Nous avons choisi dans ce rapport d'explorer un certain nombre de dimensions et de conséquences des vieillissements : l'accroissement du nombre de personnes âgées, leurs comportements et leurs activités, les évolutions de la consommation, les transformations prévisibles de l'appareil de production (TPE en général, artisanat et commerce) et les retombées sur les territoires – à travers la grille de lecture de l'économie présenteielle.

En fait, d'autres facteurs de changement, d'autres tendances lourdes, pèseront fortement sur l'évolution de la société française dans le prochain quart de siècle : le contexte géopolitique, énergétique et économique, notamment. Pour donner au lecteur un aperçu des alternatives possibles, nous présentons donc trois scénarios de vieillissement combinant des trajectoires possibles de ces divers facteurs.

Le premier est celui de la continuité : c'est ce qui se produirait si rien n'est fait pour modifier le cours des événements. Nous lui avons donné la couleur grise. En effet, il n'est guère enthousiasmant, et notre pays se porterait mieux si l'on pouvait infléchir quelques-unes des tendances qui le sous-tendent, redresser des trajectoires qui mènent à des situations où la vie de tous – à commencer par celle des personnes âgées – serait plus difficile qu'aujourd'hui. Les deux autres scénarios présentent des alternatives contrastées : le scénario rose voit nombre d'indicateurs s'améliorer ; c'est « l'âge d'or des cheveux gris ». Le scénario noir les voit au contraire fortement empirer.

1. Le scénario gris

Le scénario gris est celui de la continuité, de la poursuite sans inflexion notable des tendances lourdes à l'œuvre dans notre société.

1.1. Les tensions du vieillissement

1.1.1. Plus de personnes âgées, plus âgées

L'espérance de vie continue à augmenter. En 2030, elle est de 82 ans pour les hommes, 87 ans pour les femmes. Cet accroissement se fait dans de bonnes conditions : l'âge moyen des personnes dépendantes passe à 85 ans pour les hommes (79 ans actuellement) et 88 ans pour les femmes (83 actuellement).

La France compte 20 millions de personnes de plus de 60 ans (13 millions en 2005), pour 32 millions de 20-59 ans (34 millions en 2005) et 15 millions de moins de 20 ans (15 M en 2005).

1.1.2. Des relations intergénérationnelles nouvelles et difficiles

L'allongement de la durée de vie pour les générations vieillissantes, le caractère chaotique des carrières de certains jeunes, dégradent les rapports intergénérationnels.

Les différences de revenus, l'inversion des flux financiers, la perturbation des transmissions de patrimoine, provoquent des tensions.

Les structures familiales sont bousculées, avec une instabilité des couples qui s'ajoute au vieillissement. La conséquence en est une augmentation importante (+ 25 %) du nombre de ménages par rapport à 1999 : de 24 millions en 1999 on passe à 30 millions en 2030, ce qui entraîne des pressions sur le logement et une remise en cause de la solidarité intergénérationnelle dans les familles. Elle se délite mécaniquement, puisqu'il y a plus de personnes âgées, moins d'enfants et que l'on hérite plus tard (quand on est déjà en retraite), voire plus du tout.

Le modèle du noyau familial resserré sur deux générations (parents/enfants), la troisième génération vivant ailleurs, fonctionne en période de croissance. Il est remis en cause avec le chômage de masse, qui sollicite plus la solidarité familiale et rend nécessaire le rapprochement des grands-parents, des parents et des enfants. On assiste à l'apparition de « nouvelles solidarités », notamment entre personnes âgées, les plus jeunes et les plus valides aidant les plus âgées.

La relation parents/enfants se modifie avec l'évolution du système de transmission : la donation remplace l'héritage, ce qui renforce le pouvoir des parents (cadeau dominateur). Les retraités dont le revenu baisse en valeur relative, voire en valeur absolue pour certains, sont tentés par des formules de « monétarisation » de leur patrimoine immobilier (prêt viager hypothécaire) qui rendent plus facile et moins culpabilisante que les formules anciennes (vente en viager) la réduction des héritages.

1.1.3. La place des femmes et leur taux d'activité sont des facteurs de changement très importants

La démographie féminine et le taux d'activité des femmes ont un effet important sur la population active : on assiste à une baisse du nombre d'emplois occupés par des hommes, et à une augmentation de l'emploi féminin, notamment dans le secteur public. Malgré cette modification du taux d'activité, le nombre de femmes inactives (retraitées, préretraitées et femmes au foyer) de 50 à 64 ans augmente de 2006 à 2011 (effet démographique mécanique) puis diminue régulièrement ensuite jusqu'en 2030.

La généralisation des ménages bi-actifs augmente les revenus : le salaire des femmes est inférieur à celui des hommes, mais leur taux d'activité a beaucoup progressé.

Les longévités différentes des hommes et des femmes donnent à ces dernières une importance particulière pour les systèmes de retraite : dans les ménages, les femmes sont plus jeunes que les hommes, avec de plus, dans les dernières décennies, un phénomène de « recomposition », un nombre significatif de quinquagénaires créant un second ménage, d'où un taux très élevé de survie de femmes bénéficiant d'une pension de réversion en plus de leurs propres revenus, ce qui aggrave la situation financière des caisses de retraite.

1.1.4. Des mobilités de plus en plus choisies, posant de multiples problèmes mal résolus : urbanisme (mitage de l'espace), transports, etc.

La mobilité des biens et des personnes augmente régulièrement et rapidement. Les migrations de populations entre ville et campagne se multiplient. L'habitat périurbain familial continue à se développer.

Les ménages sont de moins en moins contraints par le lien entre domicile et lieu de travail. La mobilité pour des motifs autres que professionnels est à l'origine de la majorité des déplacements.

Pour les séjours de vacances, le modèle traditionnel « mer et montagne » reste dominant, ce qui maintient une forte pression démographique (nettement supérieure à ce qu'observent les recensements) sur les zones les plus attractives. Parallèlement, de plus en plus de visiteurs viennent dans les villes : touristes, résidents temporaires pour des durées variables.

La majorité des retraités vieillissent là où ils ont passé leur vie, notamment dans le périurbain – ce qui pose des problèmes de transport et d'accessibilité des services. Une minorité non négligeable partage son temps entre un logement urbain et une maison de campagne (qui est souvent un appartement dans une station balnéaire ou de montagne).

Les migrations de seniors vers des zones attractives se multiplient en ignorant les frontières. Les retraités mobiles (qui ont des revenus supérieurs à la moyenne et vivent dans de grandes métropoles) ont tendance à migrer vers des zones agréables ou auxquelles ils sont attachés par des liens familiaux. Cette « dispersion » pose problème lorsque l'âge ou l'état de santé leur interdit de conduire. On assiste alors à un recentrage sur les villes (mobilité « de 4^e âge »).

1.1.5. Le logement, un souci majeur

Le souci de nombreux retraités aisés de garder un pied en ville tout en vivant une partie de l'année à la campagne (birésidence) accroît les tensions sur l'immobilier et le renchérissement des loyers dans les zones les plus attractives – notamment le centre des grandes villes.

Cette pression sur l'immobilier est aggravée par la multiplication des séparations et recompositions familiales, qui accroissent l'augmentation du nombre de ménages due au vieillissement, avec de plus une tendance à pratiquer systématiquement la garde conjointe des enfants, ce qui nécessite des appartements plus grands, largement sous-occupés. Dans les grandes agglomérations, ces phénomènes évincent les ménages à revenus moyens des centres des villes et de certains quartiers résidentiels qui leur deviennent financièrement inaccessibles, ce qui provoque en retour des difficultés pour pourvoir les emplois de services nécessaires à la vie de la cité (nettoyage des espaces publics, services infirmiers, enseignement des cycles primaire et secondaire, etc.).

Il existe sur le territoire des zones de conflit ouvert ou latent à cause des tensions sur les prix, tant dans les grandes villes – où le nombre de personnes âgées augmente régulièrement – que dans les zones littorales et méridionales où l'afflux de population stimule l'économie présenteielle, ce qui attire de jeunes actifs qui éprouvent les pires difficultés à se loger décentement.

1.1.6. Un système national de solidarité en difficulté

La population a des exigences croissantes en matière de sécurité, de qualité et d'accessibilité du système de soins, et les dispositifs de solidarité de l'État-providence ne peuvent faire face à cette montée de la demande.

Les institutions (nationales, régionales et départementales) de solidarité sont financièrement exsangues. Les ménages qui en ont les moyens s'adressent au privé, et ceux – nombreux – qui ne peuvent compter que sur la solidarité nationale pour survivre sont en situation très difficile. L'une des conséquences de l'émiettement des structures familiales est le nombre de personnes âgées seules, parce que les familles sont moins nombreuses. Les personnes solitaires sont encore majoritairement des femmes, généralement plus jeunes que leur compagnon, avec une durée de vie plus longue et qui se remettent moins souvent en couple après un veuvage. Cette tendance,

sensible en valeur absolue, est atténuée par un accroissement de l'espérance de vie des hommes supérieur à celui des femmes, puisque l'écart entre les sexes s'est réduit de plus d'une année en vingt-cinq ans. Néanmoins, dix millions de personnes vivent seules et sont fragilisées par cette solitude, en particulier sur le plan économique. C'est parmi elles que se trouve la majorité des pauvres.

Pour des raisons budgétaires, l'aide personnalisée à la dépendance n'a pas pu être maintenue au niveau du début des années 2000. La participation des bénéficiaires a doublé, et s'établit en moyenne à 30 %, ce qui érode sensiblement les héritages. Le système d'assurance sociale traverse des périodes difficiles. On assiste à un effet de ciseaux avec d'une part la réduction des cotisants et d'autre part l'augmentation des coûts et des bénéficiaires. Ces difficultés entraînent une dégradation de la mutualisation.

Les services aux personnes âgées sont partagés entre un marché prospère et rentable s'adressant à une minorité riche ou très aisée, et pour les autres un service minimum ramenant les conditions de fin de vie plusieurs décennies en arrière.

L'utilisation des patrimoines pour assurer financièrement la fin de vie creuse les inégalités, les personnes âgées à revenus modestes consommant par force leurs biens et ne laissant rien à leurs enfants, alors que les plus riches transmettent un patrimoine consistant, même s'il est un peu écorné. On assiste donc à un appauvrissement de la classe moyenne : les ménages qui, en d'autres temps, se serait constitué un patrimoine sur deux ou trois générations n'y parviennent plus. Cette situation est angoissante pour eux, car ils savent qu'ils auront eux-mêmes besoin de réserves financières pour s'assurer une retraite décente par capitalisation, le système par répartition ne suffisant plus.

1.1.7. Gérontocratie et tensions politiques

La gérontocratie augmente avec le vieillissement des militants syndicaux et politiques. En 2005, les élus étaient âgés. En 2030, ce sont les électeurs. On assiste à une montée de revendications propres aux personnes âgées, à une différenciation des demandes politiques, ce qui rend de plus en plus complexes les arbitrages par les pouvoirs publics, face à des demandes divergentes entre jeunes et seniors. La décentralisation rend très difficiles les arbitrages globaux, et la concurrence entre territoires a des conséquences plus ou moins heureuses. On constate la formation de « territoires de jeunes » et « de territoires de vieux ».

1.2. Régulations politiques et macroéconomie

1.2.1. La montée de l'économie de la connaissance et la tertiarisation

L'économie de la connaissance monte en puissance, avec une évolution des savoirs, des compétences, des infrastructures institutionnelles, induisant de nouveaux modes de vie et de nouveaux modes de consommation (une nouvelle « nouvelle économie » des années 2010-2030, modelée par les technologies de l'information et de la communication et leurs nouveaux usages).

Il subsiste néanmoins une dualité entre les firmes à logique « taylorienne flexibilisée » qui restent nombreuses, et celles à logique productive « cognitive ». Les premières ont comme objectif de concilier efficacité productive (minimisation des coûts, équipements importants, recherche de bassins riches en offre de travail) et production différenciée, alors que les secondes (logique « cognitive ») gèrent différemment la division du travail, concentrant leurs ressources sur un nombre limité de blocs de savoirs, afin de développer leurs compétences et leur capacité d'apprentissage.

La « tertiarisation » de l'économie s'accroît, avec une exigence permanente d'innovation et une dématérialisation croissante des activités, un accroissement considérable des services, notamment tous ceux qui permettent de créer du lien entre les individus.

1.2.2. Une économie de plus en plus mondialisée, avec des tensions et des conflits, y compris armés

L'ouverture mondiale des économies se poursuit et progresse, avec une mobilité soutenue des biens, des activités et des capitaux. Elle ne va pas sans à-coups, l'intégration mondiale d'économies très différentes posant des problèmes difficiles à régler en l'absence d'une gouvernance mondiale organisée, cohérente et reconnue.

De nombreux conflits se déclenchent pour le contrôle des ressources énergétiques situées dans des zones sensibles (gaz, pétrole...), de l'eau, des grandes voies maritimes et des zones (encore) riches en matières premières.

L'énergie pose des problèmes graves : la consommation et les prix augmentent fortement, avec une population mondiale de près de 8 milliards de terriens, et un taux élevé de développement dans des pays dont la consommation était encore relativement faible au début des années 2000 (en Asie et en Afrique notamment). La localisation des ressources en pétrole varie peu, et les zones les plus riches (Moyen-Orient) accroissent leur poids relatif.

Les enjeux énergétiques (dépendance pétrolière, sécurité d'approvisionnement) et environnementaux imposent des politiques à l'échelle européenne,

qu'il est difficile de mettre en place, étant donné la faiblesse structurelle des institutions de l'Union.

1.2.3. La crise de la régulation ; l'impuissance européenne

La déréglementation se poursuit et le libéralisme économique continue à imposer une régulation par le marché et le contrat. Le mouvement de décentralisation engagé dans les années 1980 se poursuit. Le principe de subsidiarité se développe.

Les pouvoirs des états centralisés sont remis en cause à la fois par le renforcement des grands ensembles régionaux – même si ce renforcement est quasi exclusivement économique, pour ce qui concerne l'Union européenne – et par les exigences des entités infranationales. La crise de l'État-Nation est consommée : les hommes politiques et l'administration ne réussissent pas à redresser leur image auprès des Français, et la méfiance de la population s'approfondit. Le rôle traditionnel de l'État-Nation, producteur de normes, est contesté par de nombreux acteurs de la « gouvernance globale » dont la légitimité – reconnue ou autoproclamée – ne résulte pas de processus démocratiques : entreprises transnationales, institutions internationales, producteurs de normes privés, ONG et mafias.

L'Europe, dont l'élargissement s'est arrêté à vingt-huit pays, fonctionne à géométrie variable. La quasi-totalité de ses membres ont abandonné l'idée d'une Union politique, et s'accommodent de sa faiblesse institutionnelle. Les barrières administratives, la compartimentation sectorielle des politiques communautaires et les égoïsmes nationaux restent forts. La compensation par la solidarité européenne des disparités régionales est devenue secondaire. La plupart des « nouveaux membres » se sentent peu solidaires de la « vieille Europe » et se placent *de facto*, sur le plan géopolitique, dans l'orbite de l'empire américain.

Les pays conservent des systèmes sociaux différents, presque tous en crise en l'absence de réponse de l'Union européenne à des questions importantes. Un fossé se creuse entre l'intégration relativement réussie du système productif et du marché et l'échec politique et social. Cette situation est préjudiciable car l'un ne peut plus aller sans l'autre : la partie domestique des économies (liée à la Sécurité sociale, notamment) devient dominante et reste totalement nationale, avec des systèmes qui sont très sollicités et qui peinent considérablement. La part de ce qui n'est pas européen dans les économies reste donc majeure alors que l'Europe ne sait toujours pas conceptualiser ce que pourrait être un système européen de Sécurité sociale. Or avec le vieillissement la question n'est plus marginale : elle est au cœur des problèmes.

1.2.4. Des politiques migratoires différentes, qui provoquent de nombreuses tensions

Dans plusieurs pays européens (notamment l'Espagne et l'Italie) seul un solde migratoire élevé permet d'éviter les pénuries de main-d'œuvre. L'immigration de jeunes actifs venant occuper des emplois difficiles à pourvoir avec la seule main-d'œuvre locale (services à la personne, construction, maintenance et entretien), pose des problèmes d'adaptation de cette main-d'œuvre dans des secteurs d'activité autres que ceux traditionnellement alimentés par l'immigration, et de son intégration, d'autant que la mobilité des immigrés dans l'espace européen est difficile à réguler.

1.2.5. Une croissance poussive

La croissance progresse faiblement, et les taux d'intérêt réels sont bas. L'inflation varie selon les années et les soubresauts du marché pétrolier, mais elle reste faible, en moyenne.

Le marché français est caractérisé par une progression relativement forte des achats de services « protégés », et une baisse des ventes de biens industriels, avec une dissociation de la localisation des productions, des services, et des acteurs bénéficiant des valeurs ajoutées.

1.2.6. Un chômage important malgré une population active en baisse

En 2030, la population active est de 27 millions (en baisse de 500 000 par rapport à 2004).

L'âge d'entrée dans la vie active baisse légèrement (21 ans au lieu de 22 en 2004) Le taux d'emploi des 55-65 ans remonte. L'âge moyen de cessation d'activité passe de 58 ans en 2004 à 61 ans en 2030 ¹.

Dans tous les domaines, la tendance à repousser les limites d'âge se poursuit. La pluriactivité – notamment des retraités – est plus développée qu'en 2005, mais encore faible par rapport à d'autres pays développés : Japon, États-Unis, Royaume-Uni, Pays nordiques.

Le chômage des jeunes non qualifiés reste une préoccupation.

(1) L'allongement de la durée d'activité que nous retenons peut sembler faible. Il résulte des travaux faits par la DARES et le Plan, qui ont observé les premiers résultats – fort maigres – des incitations à maintenir les seniors en activité jusqu'à l'âge légal de la retraite. Fera-t-on preuve de la même inventivité pour maintenir les gens au travail qu'on a su le faire pour les en sortir ? La culture de la cessation anticipée a été florissante et est toujours très vivace dans notre pays. Sans chercher à être exhaustif, citons les « préretraite », « négociation personnalisée », « disponibilité progressive », CFA (congé de fin d'activité), CPA (cessation progressive d'activité), CFC (congé de fin de carrière), CATS (cessation d'activité de certains travailleurs salariés), etc.

1.2.7. Le potentiel d'emplois de service autour des personnes âgées est très important

L'accroissement important du nombre de personnes âgées ouvre un nouveau marché, avec la création de nombreux emplois, et des pénuries de main-d'œuvre. Ces emplois sont dans le secteur marchand mais aussi dans le secteur associatif. Ils entraînent des besoins de technicité, de formation, de création d'écoles. Un effort particulier de professionnalisation et de qualification des aidants est fait pour répondre aux besoins. Mais cet effort a été engagé trop tardivement, et les tensions restent fortes.

1.2.8. Des revenus menacés, pour les retraités, à partir de 2025

Jusqu'en 2025, les revenus des ménages retraités continuent à augmenter avec l'arrivée à l'âge de la retraite de générations comportant une forte majorité de couples bi-actifs. Dans la deuxième moitié des années 2020, ils stagnent, voire diminuent. Les inégalités de revenus se maintiennent, la disparition du contrat fordiste ayant entraîné une large individualisation des rémunérations. La remise en cause des pensions de réversion fragilise la situation financière des femmes ayant eu des carrières incomplètes et pousse à l'utilisation, pour survivre, des patrimoines. Les personnes âgées sont tentées de, voire encouragées à se défaire de leurs biens immobiliers, que ce soit par une vente pure et simple ou sous des formes de prêt hypothécaire.

1.3. Entreprises et territoires

1.3.1. La nécessité d'anticiper une demande qui change

La demande adressée aux entreprises change sous le quadruple effet de l'âge moyen des consommateurs, de la génération à laquelle ils appartiennent, de la composition des ménages et des mobilités : migrations nationales, internationales et mobilités saisonnières.

Ces changements profitent aux entrepreneurs qui les ont compris les premiers et qui ont su innover.

1.3.2. Les entreprises ont du mal à faire face aux tensions du marché du travail

Les entreprises sont confrontées à la fin de l'excédent permanent d'actifs disponibles, qui était dû à des entrées nettement supérieures aux sorties, et qui offrait, dans la plupart des secteurs, un confort de recrutement qui a disparu.

Les tensions sur la main-d'œuvre sont fortes dans plusieurs métiers. Certains secteurs y sont accoutumés depuis longtemps et s'en accommodent (l'hôtellerie, la restauration, le bâtiment, les services à la personne). D'autres y parviennent difficilement par manque de souplesse. La banque et

l'assurance ont su recruter à temps, mais les administrations publiques ont à nouveau du mal à attirer des cadres à potentiel.

Les seules entreprises qui s'en sortent bien sont celles qui ont fait preuve d'innovation en matière de formation et de gestion du personnel, mais aussi d'incitations de tous ordres (salaires, sécurité de l'emploi, conditions de travail, logement), pour rendre leurs offres attractives, tant en quantité et en qualité qu'en localisation.

1.3.3. Le management, un défi pour de nombreuses entreprises

Le principal défi posé aux entreprises par le vieillissement des populations est celui de l'emploi des salariés qui avancent en âge. Elles sont confrontées à la nécessité de maintenir en activité la majorité des sexagénaires, et doivent faire preuve de (beaucoup) plus d'imagination qu'au début des années 2000 en matière de formation et d'organisation du travail.

1.3.4. La transmission des entreprises : la difficulté à accepter les réalités

Seules les belles affaires sont reprises. On assiste à un effondrement de l'agriculture. L'activité ne se développe plus dans le rural profond : seuls les petites villes et les bourgs connaissent un développement – souvent satisfaisant au demeurant.

Le vieillissement de la population n'est pas le facteur déterminant de la difficulté de transmission. La modernisation de nombreux métiers, la masse critique nécessaire pour utiliser de façon rentable des équipements coûteux, les nouvelles formes de commerce, font que nombre de très petites entreprises ont disparu avec leur fondateur. Le maintien de leurs activités a été assuré par la création d'entreprises, mais aussi sous des formes autres que la PME traditionnelle : franchise, établissements de grands groupes nationaux et internationaux intéressés par le marché « résidentiel » en pleine expansion, commerce électronique.

1.3.5. Artisanat : un secteur en difficulté

L'artisanat ne progresse plus que grâce au secteur du bâtiment. Il se recentre sur les villes, et les artisans en zone rurale partant en retraite ne sont pas remplacés.

1.3.6. Territoires : des bassins d'emploi aux bassins de vie

Une part croissante de la population se localise d'abord en fonction d'une logique résidentielle.

C'est le cadre de vie qui prime sur les autres préoccupations, pour une minorité significative cherchant à vivre, habiter et travailler dans les régions « de vacances » (jeunes actifs et retraités). On assiste à un mouvement non

négligeable de transformation de résidences secondaires en résidences principales. Des ménages (français, mais aussi venant d'autres pays européens) s'installent dans une région puis y cherchent du travail, quitte à créer eux-mêmes leur emploi en se mettant à leur compte.

Les critères résidentiels deviennent déterminants pour les activités qui nécessitent une forte proportion de cadres ou de professionnels qualifiés dans des métiers rares. Les chefs d'entreprise qui cherchent à implanter un établissement sont particulièrement sensibles à l'art de vivre, aux loisirs, à la qualité des logements, aux équipements d'éducation universitaire et de santé. Ces critères sont plus importants pour eux (et pour leurs cadres) que les aides aux entreprises.

Les grandes villes continuent à être des centres d'attraction forts pour les entreprises ouvertes sur le monde et pour les populations les plus actives et les mieux formées, même si la tendance à la métropolisation se ralentit. Les pôles d'excellence ou de compétitivité se renforcent dans diverses régions et attirent des entrepreneurs et des cadres qui trouvent là une alternative à la grande métropole, avec des conditions de vie plus faciles.

Les fonctions de commandement et les activités informationnelles continuent à se concentrer dans quelques cités « mondiales » ou cherchant à se hisser à ce niveau. Seules Paris et Lyon peuvent y prétendre en France.

1.3.7. Des territoires en concurrence, avec une prime au climat

Il existe deux France très éloignées l'une de l'autre en matière de mœurs, de modes de vie, de dynamisme : Paris et la région parisienne sont des zones « dures », où la compétition entre firmes et entre individus est intense, la pression forte, surtout dans les firmes « globales ». Cette région attire toujours les plus dynamiques des actifs, et offre des conditions de vie et d'activité stimulantes mais génératrices de stress. Nombre de régions de province cherchent plutôt à se prévaloir de la qualité de leur environnement naturel et de l'agrément d'y vivre.

Les Français sont toujours attirés par les régions favorisées par le soleil et proches de la mer ou disposant de cours d'eau et de lacs.

Nombre de créateurs, d'artisans, de professions libérales, implantent leur entreprise dans des zones qui attireraient plus, naguère, les amateurs de cèpes que les entrepreneurs.

On voit arriver en France des ressortissants d'autres pays de l'Union européenne : Anglais, Néerlandais, Allemands, Danois, qui achètent des maisons pour en faire des résidences secondaires, puis s'y installent pour la retraite. Viennent aussi de jeunes actifs avec un projet résidentiel et professionnel. Leurs parents sont venus en touristes, en vacanciers, dans une région française attractive, ils y ont parfois acheté une maison de campagne. Leurs enfants choisissent d'y vivre et d'y travailler.

Une forte minorité des territoires ont pris conscience des problèmes posés par le vieillissement, ainsi que de leurs forces et de leurs faiblesses. Ils ont mis au point des stratégies visant à attirer des retraités aisés, des jeunes actifs et à favoriser le développement d'activités, en jouant de leurs avantages concurrentiels. Cette concurrence est mal perçue par les territoires n'ayant pas perçu les enjeux des évolutions démographiques. Elle est diversement appréciée au niveau national.

De nouvelles formes d'organisation des entreprises et des services publics permettent aux territoires ayant su réagir de se développer. En revanche, les territoires les moins attractifs naturellement, et n'ayant pas réussi à compenser ce handicap par des politiques intelligentes et de long terme, se vident et se paupérisent.

2. Le scénario rose : l'âge d'or des cheveux gris

Dans ce scénario, nombre de tendances lourdes que nous avons décrites dans le scénario de la continuité restent évidemment à l'œuvre : 2030, c'est demain, dans la plupart des domaines qui nous intéressent. Quelques changements de comportement ou de politique permettent néanmoins d'envisager l'avenir sous un jour plus favorable. C'est sur ces inflexions positives que nous allons braquer notre projecteur.

2.1. Un regain démographique

2.1.1. Une population plus nombreuse et une plus grande proportion de jeunes

Les politiques mises en place par plusieurs gouvernements successifs ont réussi à assurer aux familles des conditions de vie et des revenus tels que les difficultés quotidiennes ne sont plus un obstacle au désir d'enfant. Le nombre de naissances a augmenté (+ 100 000/an) dès la fin des années 2000.

L'immigration reste à un niveau élevé (solde migratoire de 100 000/an) mais elle est bien maîtrisée. Les étrangers (en provenance de nombreuses parties du monde, notamment d'Asie et d'Amérique latine) qui souhaitent s'implanter en France répondent à des besoins et sont correctement intégrés.

La France compte 72 millions d'habitants en 2030, dont 21 millions de plus de 60 ans, 34 millions de 20-59 ans et 17 millions de moins de 20 ans [rappelons que dans le précédent scénario (la continuité) la France comptait 66 millions d'habitants, dont 20 millions de plus de 60 ans, 32 millions de 20 à 59 ans et 15 millions de moins de 20 ans.

2.1.2. Des retraités vivant – plutôt bien – là où ils le souhaitent

Les revenus des ménages retraités continuent à augmenter avec l'arrivée à l'âge de la retraite de générations comportant une forte majorité de couples bi-actifs. Les inégalités de revenus se maintiennent, mais ne se creusent pas, l'embellie économique permettant une action efficace contre la pauvreté et donnant quelques marges de manœuvre pour faire face aux dépenses liées au vieillissement.

Les retraités des grandes villes et surtout de l'Île-de-France ont tendance à migrer vers des zones agréables ou dans lesquelles ils ont des racines familiales. Ces mouvements sont accompagnés et régulés par les territoires d'accueil, qui dissuadent les ménages de s'installer dans des endroits problématiques qu'ils devraient abandonner aux premières alertes sérieuses de santé et qui les aident à trouver l'assistance dont ils peuvent avoir besoin (entretien de la maison et du jardin, transports publics collectifs et individuels, etc.), ce qui évite ou retarde les migrations « de 4^e âge ».

2.1.3. Optimisation des équipements et des systèmes sociaux

Les institutions et associations du territoire encouragent, voire organisent, la solidarité intergénérationnelle et entre personnes âgées, les plus jeunes et les plus valides aidant les plus âgées.

Cette politique, en facilitant la vie des ménages dans l'endroit qu'ils ont choisi d'habiter, en dissuade beaucoup de conserver une double résidence et limite le gaspillage de ressources inhérent à cette dernière pratique.

Les institutions de solidarité et systèmes d'assurance sociale sont très sollicités, mais ont retrouvé un équilibre grâce à la remontée de la natalité, à l'embellie économique et à l'accroissement de la population active.

2.1.4. Des seniors responsables vis-à-vis des générations futures

Le ballon d'oxygène apporté par une meilleure tenue démographique a calmé les inquiétudes des personnes âgées, qui ne cherchent pas à faire valoir des revendications qui leur seraient propres. La variété des demandes politiques entre générations reste gérable. Les élus ont réussi à maîtriser la décentralisation et à trouver un équilibre entre les différents niveaux de décision.

Les limites d'âge ont disparu et chacun peut choisir de poursuivre son activité, d'en changer ou de s'arrêter comme il le souhaite. La dynamique démographique des générations d'après le *baby boom* et la pression des technologies de pointe, que les jeunes maîtrisent mieux, favorisent toutefois un renouvellement correct des personnels politiques et des dirigeants économiques.

2.2. Une croissance équilibrée

2.2.1. Une Europe cohérente et en mouvement

L'Europe à vingt-huit a réussi à renforcer ses institutions, et a beaucoup réduit les inégalités entre pays et entre régions, ce qui a fortement stimulé et assaini les échanges intra-européens, et donné la première place dans l'économie mondiale à l'Union européenne, dont le PIB est supérieur à celui de l'ALENA.

L'Union européenne a réussi à rendre compatibles entre eux les systèmes de sécurité sociale, grâce à une amélioration durable de leurs finances et à une volonté politique retrouvée.

2.2.2. Une économie saine, tirée par le « présentiel » dans de nombreux territoires

L'Europe a un taux de productivité supérieur à celui des États-Unis et une croissance économique lui donnant des marges de manœuvre, avec un PIB progressant d'environ 3,5 % par an. Les taux d'intérêt réels restent bas et l'inflation faible. La place considérable du tertiaire dans l'économie a permis, avec ce taux de croissance, de ramener le chômage à 4 % de la population active, avec des durées d'inactivité courtes pour les demandeurs d'emploi « normalement » employables. Ceux ayant des difficultés à s'adapter trouvent une aide efficace auprès des agences du Service national de l'emploi, largement dimensionné compte tenu de la forte diminution du nombre de chômeurs. Des mesures (formation, incitations financières, aide à la mobilité) ont été mises en place pour limiter les tensions notamment dans les métiers ayant chroniquement des difficultés à recruter et à conserver du personnel qualifié.

En France, l'embellie démographique a des conséquences heureuses sur l'activité du BTP, notamment pour la construction de bâtiments collectifs (écoles, crèches, gymnases, médiathèques) et d'infrastructures de transport (tramways, modernisation d'aéroports et de gares routières et ferroviaires). Les services à la personne ont connu des périodes difficiles, avec de véritables pénuries de main-d'œuvre, qui ont été surmontées par la création de filières attractives offrant des emplois qualifiés à plusieurs catégories de travailleurs (jeunes sortant de formation, hommes et femmes ayant une bonne expérience dans d'autres secteurs, seniors en reconversion, etc.) La formation et la rémunération des personnels de santé et d'aide aux personnes âgées ont fait l'objet d'efforts particuliers.

Les activités touristiques et résidentielles (économie présenteielle) permettent à de nombreux territoires peu industrialisés de se développer et de prospérer. Les achats de services « protégés » progressent plus que les ventes de biens industriels, mais l'agrément de la vie en France, les compétences de la main-d'œuvre et la qualité de la gouvernance (démocratie apaisée,

exécutif stable, administration efficace) attirent des entrepreneurs du monde entier, ce qui stimule les activités « exportatrices ».

2.2.3. Un artisanat florissant

Soucieux de préserver un équilibre entre l'économie mondialisée et l'économie locale, les pouvoirs publics soutiennent les entreprises artisanales grâce à un *Small Business Act* à la française qui facilite l'accès des PME aux marchés publics et leur apporte une aide à la R&D.

Tous les secteurs des métiers, à commencer par le bâtiment et les services aux particuliers, connaissent un fort développement tiré par la montée de l'économie présentielle et facilité par l'image de compétence et de proximité des artisans, notamment auprès des seniors. Les entreprises artisanales ont bien compris les évolutions de la demande et des besoins, et elles ont réussi à s'y adapter.

2.2.4. Un chômage en baisse et une population active en hausse

En 2030, la population active est en augmentation de plus de 10 % par rapport à 2005.

L'âge moyen d'entrée dans la vie active ne varie pas (22 ans), mais la scolarité est mieux maîtrisée et cette entrée est moins aléatoire qu'en 2004. Un effort particulier a été consenti en faveur de l'apprentissage et d'une politique de formation volontariste d'un nombre élevé de cadres, de chercheurs, de médecins, de techniciens, de professeurs et de gestionnaires.

Le taux d'emploi des 55-65 ans remonte. L'âge moyen de cessation d'activité est passé de 58 ans en 2004 à 63 ans en 2030.

Le taux d'activité des femmes se rapproche de celui des hommes, et le taux de population active bénéficie d'un effet de flexion ² positif provoqué par le très faible taux de chômage.

2.3. Entreprises et territoires

2.3.1. Un tissu vivant et souple de PME-TPE

La pluriactivité – notamment des retraités – s'est développée. Les créations d'entreprises sont nombreuses, et compensent largement le fait qu'un pourcentage élevé de PME/TPE obsolètes ne trouvent pas de repreneur.

Dans les zones rurales, l'activité se développe principalement dans les petites villes et les bourgs, mais de nouvelles formes d'organisation des

(2) Arrivée sur le marché du travail de personnes supplémentaires attirées par la baisse du chômage.

services publics et des entreprises – notamment les commerces et les artisans – permettent aux territoires de rester vivants et animés.

2.3.2. Une concurrence régulée entre territoires

À la suite de démarches de prospective territoriale engagées par les élus, nombre de régions ont adopté des politiques volontaristes et à long terme d'accroissement de leur attractivité présente, et mis en place des programmes d'actions.

La concurrence entre les territoires est vive, mais bien régulée par le gouvernement, qui fait accepter par l'ensemble du pays que les territoires les moins favorisés naturellement soient aidés par la collectivité nationale et européenne.

La France offre un choix important d'espaces, et a réussi à attirer des retraités et de jeunes actifs français et étrangers dans la plupart de ses régions. Le développement des zones méridionales et littorales est correctement maîtrisé. Même si ces territoires connaissent une densité importante, la saturation a été évitée dans la plupart des régions.

3. Le scénario noir : de la guerre des âges au chacun pour soi

Fallait-il construire un scénario « noir » ? Le scénario tendanciel est déjà porteur de menaces, de risques et de tendances lourdes laissant prévoir des années difficiles. Il nous a toutefois semblé intéressant de s'enfoncer un peu plus dans un pessimisme stimulant la réflexion. Dans ce scénario comme dans le tendanciel, les tendances lourdes inéluctables sont imparablement à l'œuvre. Mais sur certains points, il est vrai que le tableau pourrait être encore plus sombre.

3.1. Démographie et société

3.1.1. Le vieillissement par le bas s'accroît et provoque l'effondrement de la société

La fécondité baisse dans les années 2010, avec un indicateur conjoncturel de fécondité qui tombe à 1,5.

La France compte 59 millions d'habitants en 2030. Le pays est devenu moins attractif, les immigrés qualifiés s'en détournent et vont s'installer dans des pays plus dynamiques : États-Unis, Sud-est asiatique, Chine, Inde. Les entrées sont exclusivement motivées par le regroupement familial et l'asile politique, et les populations entrantes posent des problèmes d'intégration. Le solde migratoire est devenu négatif. Les jeunes Français à potentiel

émigrent aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, en Asie ou en Allemagne où la demande est forte.

Le sous-investissement dans la recherche ne permet plus de progrès médical significatif, et la réduction sévère de l'action publique a considérablement affaibli la prévention de l'alcoolisme, du tabagisme, de la violence routière et autres facteurs prévisibles de mortalité. L'espérance de vie baisse donc. Pour les mêmes raisons, l'âge moyen des personnes dépendantes reste stable : 79 ans pour les hommes, 83 ans pour les femmes et la charge des établissements d'accueil spécialisés est difficilement supportable. La dualisation du marché des services aux personnes âgées s'est accentuée.

Le nombre de ménages (25 millions) est le même qu'en 2005, l'accroissement du nombre de personnes seules et la diminution de la taille des ménages compensant la baisse de la population.

3.1.2. Des affrontements sévères entre générations

Face à la gérontocratie, on assiste à un recul de la régulation institutionnelle, à des formes de régulation par les affrontements, avec des épisodes de « guerre des âges ». Les jeunes refusent de payer pour les vieux et cherchent à les évincer de la vie publique par un renforcement des limites d'âge et l'instauration de systèmes de quotas.

3.1.3. Des mobilités contraintes

Les retraités installés dans des zones très attractives ne peuvent s'y maintenir, à cause de la baisse de leurs revenus. Ils se replient dans des zones plus reculées dont certaines deviennent de véritables « réserves » de vieillards pauvres.

3.1.4. Les riches s'enferment dans de « petits Monaco » et les villes se dégradent

Les retraités aisés se regroupent entre eux dans des villages spécialisés de type *Sun City*. Les zones pavillonnaires périurbaines de qualité médiocre, qui ont mal vieilli, sont abandonnées à vil prix par des populations âgées qui avaient toutes emménagé en même temps dans les années 1970-1980, ou par leurs héritiers. Il n'est pas rare de voir ces derniers refuser d'hériter tant la revente est problématique.

Malgré un nombre élevé de logements vacants, le pays est confronté à une sérieuse crise immobilière, pour cause d'inadéquation entre la localisation des habitations disponibles et les besoins dans les zones restées dynamiques : les prix de l'immobilier s'effondrent dans les zones désertées tout en restant à des niveaux élevés dans les secteurs attractifs (littoral où se sont installés de nombreux Européens aisés, banlieues sécurisées). Cette crise est aggravée par une atonie du BTP et entraîne des réactions politiques et

administratives : dans les zones restées actives, les municipalités réquisitionnent les logements sous-occupés afin de loger les jeunes. La birésidence est découragée par des taxes et par la pression sociale. Les biens vacants se multiplient.

L'accumulation d'échecs et de difficultés, dans les quartiers populaires et les familles qui y vivent, conduit à une multiplication des zones urbaines sensibles abandonnées, *de facto*, par les pouvoirs publics et qui sont devenues autant de territoires de non-vie et de non-droit économiquement exsangues. Dans ces zones, le système éducatif est totalement en faillite.

3.1.5. Un système national de solidarité en difficulté

Le système d'assurance sociale ne résiste pas aux difficultés. C'est le règne du chacun pour soi, avec la floraison de systèmes d'assurance individuelle et la consommation de leur patrimoine par les anciens. De très nombreux jeunes enchaînent les emplois précaires en début de vie active, et restent plusieurs années sans aucune couverture sociale. Commencant à cotiser très tardivement, ils ne peuvent espérer bénéficier d'une vraie retraite et savent qu'ils devront travailler toute leur vie.

3.2. Régulations politiques et macro-économie

3.2.1. Europe : la régression profonde

L'Europe ne s'est pas relevée du coup d'arrêt donné à son intégration au milieu des années 2000. Elle est revenue à l'état de marché commun sans ambition politique ni recherche d'harmonisation des systèmes sociaux. Les tensions et les crises entre pays sont fréquentes. Des conflits armés ressurgissent dans les zones les plus fragiles politiquement (Europe centrale et orientale, Balkans, Turquie).

3.2.2. Un pays économiquement exsangue

Des périodes de récession alternent avec des périodes de faible croissance. L'inflation est en hausse, aggravée par le coût très élevé de l'énergie et par des pénuries de main-d'œuvre, en particulier de jeunes actifs. La crédibilité internationale de la France est très affaiblie, en particulier à cause de son énorme dette publique, qui a amené certaines agences de notation à déclasser l'État français.

3.2.3. Un chômage qui enfonce dans la pauvreté de nombreux Français

La France souffre d'un fort taux de chômage, alors même qu'elle manque de professionnels qualifiés, ce qui est la conséquence de politiques d'enseignement mal conçues et du refus ou de l'impossibilité de mobilité de populations paupérisées.

En 2030, la population active est en diminution de 2 millions par rapport à 2005, malgré un recul de l'âge de sortie d'activité. Un chômage élevé provoque des cessations d'activités non désirées, et ne permet pas à tous les salariés qui le souhaiteraient de retarder leur départ en retraite. La fin de carrière est devenue une loterie : certains travaillent jusqu'à ce que leur déclin physique et intellectuel les force à s'arrêter, alors que d'autres ne parviennent pas à garder un emploi jusqu'à l'âge minimum de la retraite.

La pluri-activité des retraités est devenue la règle, et elle est rarement choisie : nombre d'entre eux, en situation difficile, doivent accepter pour survivre des travaux sous-payés.

3.2.4. Des entreprises artisanales en grand danger

Les difficultés économiques du pays conduisent les consommateurs à se détourner de produits et services artisanaux jugés trop onéreux. Les formules de distribution de marchandises de bas de gamme à prix cassés de type *hard discount* se généralisent et prennent des parts de marché majoritaires dans le commerce de détail. Elles font école dans les services, où les petites entreprises sont durement concurrencées par le travail au noir, qui se taille la part du lion grâce à l'exploitation sans grands risques de chômeurs en fin de droits, d'immigrés sans papiers et de main-d'œuvre bon marché des marges de l'Europe.

3.3. Entreprises et territoires

3.3.1. Un tissu de PME-TPE qui se défait, des entrepreneurs ruinés

Nombre de petits patrons qui comptaient sur la revente de leur entreprise pour se constituer un pécule de retraite travaillent jusqu'à leur mort pour des revenus de misère.

L'agriculture, qui n'est plus aidée par l'Union européenne, s'effondre. Les dernières chances de maintien des agriculteurs disparaissent, les collectivités territoriales n'ayant plus les moyens de payer pour l'entretien de la nature et des paysages.

3.3.2. Une concurrence exacerbée entre les territoires

La concurrence entre territoires est vive, et entraîne des abus dont profitent des entrepreneurs sans scrupules (subventions injustifiées, *dumping* fiscal...). Les délocalisations ne se font plus vers la Chine et l'Inde, en plein développement, mais vers les zones les plus pauvres du globe, notamment l'Afrique et les pays autres que pétroliers du Proche-Orient et vers les républiques asiatiques de l'ex-empire russe.

SECONDE PARTIE

Les vieillissements : tendances, incertitudes et enjeux

Au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, la France a été marquée durablement par deux crises qui l'ont profondément divisée ¹. Elles furent assez comparables par leur cortège de grèves et de manifestations de grande ampleur, mais la première était une crise de jeunesse, une crise de printemps, la seconde une crise de vieillesse, une crise d'hiver. En novembre 1995, la France se bloque sur la seule perspective d'un réexamen du régime de retraites des cheminots. La sensibilité à cette question est considérable. Pour beaucoup de nos concitoyens, le problème du vieillissement, c'est un accroissement tel du nombre de retraités que les actifs ne parviendront plus à financer les pensions. Pour d'autres, les départs « massifs » sont synonymes de fin du chômage. En réalité, les conséquences du vieillissement sont extrêmement diverses et touchent de nombreux domaines. Nous n'avons pas l'ambition de tous les examiner. Nous avons mis en exergue neuf tendances et incertitudes qui nous paraissent importantes et, pour certaines d'entre elles, sous-estimées ou mal évaluées. Parmi les multiples conséquences qui risquent d'en découler, nous avons en sélectionné cinq, importantes pour ce qui constitue le cœur de notre sujet : les entreprises et les territoires.

1. Neuf tendances et incertitudes

1.1. Le vieillissement est aussi une bonne nouvelle

Partis sur une vision assez pessimiste du vieillissement – vite mis au pluriel, pour distinguer le vieillissement « par le haut », *ie* la multiplication du nombre de personnes âgées, et celui « par le bas », *ie* la faiblesse du

(1) La création de syndicats contestataires comme SUD, la fracture grave à l'intérieur de la CFDT à propos de la loi Fillon en 2003, trouvent leur origine dans la guerre féroce (mais purement intellectuelle : on échangea pétitions, articles et apostrophes véhémentes, mais pas de coups !) qui opposa les « mouvementistes » soutenus par Pierre Bourdieu aux « réformistes » appuyés par Alain Touraine...

2. Les faits et les enjeux

1. Neuf tendances et incertitudes

- 1) Le vieillissement est aussi une bonne nouvelle.
- 2) La montée de la solitude est renforcée par le vieillissement.
- 3) Retraites : des inégalités croissantes.
- 4) Les ménages riches en capital et pauvres en revenu pourraient « monétariser » progressivement leur patrimoine.
- 5) Un risque de paupérisation des classes moyennes et notamment des familles avec enfant.
- 6) Le recul de l'âge de la dépendance n'empêchera pas son coût d'augmenter.
- 7) Les personnes du 3^e âge sont de plus en plus mobiles, mais la majorité des retraités vieillissent là où ils ont vécu.
- 8) Des tensions sur le logement dans les centres urbains et résidentiels notamment pour les jeunes.
- 9) Des tensions entre jeunes et vieux pour les activités de production et de consommation. Comment éviter les conflits d'intérêt et d'usage, voire une « guerre des âges » ?

2. Cinq conséquences pour les activités et les territoires

- 1) L'allongement de la durée de la vie active : il faudra commencer à travailler plus tôt, et s'arrêter plus tard.
- 2) 85 % de jeunes bien formés rares et convoités sur le marché du travail, mais les 15 % en échec scolaire risquent de rester en marge de l'emploi.
- 3) Les entreprises devront recruter à tout âge, miser sur la mobilité interprofessionnelle et valoriser l'expérience.
- 4) La relève des chefs d'entreprise : quelques faux problèmes et de vraies questions.
- 5) Un développement massif du marketing en direction des seniors.

3. Deux enjeux et quatre objectifs

- E1 – Permettre des choix de vie indépendamment de l'âge.*
- O1 – Prévenir les fractures et les oppositions entre les âges.*
- O2 – Adapter les services aux vieillissements de la population.*
- E2 – Maintenir et stimuler l'activité dans les territoires.*
- O3 – Développer l'attractivité pour les producteurs et les consommateurs par une cohérence des stratégies de production et de consommation.*
- O4 – Maîtriser l'économie présentielle par a qualité de vie.*

4. Pistes d'actions prioritaires

- Favoriser l'inclusion (sociale, physique,...) des personnes âgées.
- Développement d'une économie de proximité.
- Formation et marché du travail.
- Prospective et stratégie présentielle des territoires.
- Régulation et organisation des marchés.*
- Articulation des politiques fiscales nationales et locales.*

renouvellement par insuffisance de naissances – nous avons commencé par constater que l’allongement de la durée de la vie sous-tendait l’ensemble des phénomènes étudiés, et que c’était plutôt une bonne nouvelle. Celle-ci serait cependant encore meilleure s’il n’y avait pas le vieillissement « par le bas » qui rend plus difficile le maintien des solidarités intergénérationnelles.

La médaille a son revers : il y aura forcément de plus en plus de personnes âgées, et elles seront de plus en plus vieilles. En 1975, sur les 53 millions d’habitants de notre pays, 10 millions avaient plus de 60 ans. En 2030, nous devrions être 67 millions, dont 20 millions de plus de 60 ans. De 18 % de la population en 1975, les plus de 60 ans passent à 29 % en 2030. Les 32 % seront atteints en 2050.

Même s’il ne s’agit que de projections ², la tendance n’en est pas moins nette. Il faut se poser sans tarder les questions qui vont avec : comment payer les retraites ? Comment veiller sur les personnes dépendantes ? Les gérontologues ont, là encore, plutôt de bonnes nouvelles : dans l’ensemble, nous vieillissons bien. L’espérance de vie en bonne santé augmente. Le problème posé par le nombre ne sera pas aggravé par l’état général de la population.

Un vieillissement « par le bas » est aussi à l’œuvre, avec des chiffres moins spectaculaires, mais néanmoins significatifs : les moins de 20 ans devraient être 15 millions en 2030, alors qu’on en comptait 17 millions en 1975. Leur part dans la population totale passera donc de 32 à 23 %.

Ces données n’indiquent pas un effondrement démographique : nous étions 53 millions en 1975, et la variante centrale des dernières projections de l’INSEE envisage que nous soyons 70 millions en 2050, flux migratoires aidant. Soit une progression de 32 % en trois quarts de siècle. Le choc des vieillissements est avant tout provoqué par le changement de rythme, après l’accroissement constant du *baby boom*, et par tout ce qu’implique la déformation de la structure de la population.

Il faut aussi se pencher sur les inégalités territoriales, surprenantes dans un pays réputé pour son jacobinisme niveleur : un garçon né en Haute-Garonne en 1999 avait une espérance de vie de 77,2 années, contre 71,6 pour son exact contemporain né dans le Pas-de-Calais. Pour les femmes, l’écart est de trois ans et demi, la Mayenne étant le département le plus favorable (83,9 ans) et le Nord le plus défavorable (80,4 ans). Ces différences résultent de plusieurs facteurs, dont les plus évidents sont les habitudes de vie régionales (consommations notamment) et la structure sociale de la région : à la fin du XX^e siècle, un homme avait à 35 ans une espérance de vie de 46 ans s’il était

(2) Publiées par l’INSEE en juillet 2006.

cadre, et de 39 ans s'il était ouvrier, soit un écart de sept ans. La différence n'était que de 3 ans entre une femme cadre et une ouvrière ³.

1.2. La montée de la solitude renforcée par le vieillissement

Autre tendance peu réjouissante : la montée de la solitude. Les deuils, les divorces, les migrations, font qu'à l'horizon 2030, il y aura près de 11 millions de personnes seules en France (17 % de la population, près de 40 % des ménages ⁴) contre 8 millions en 2005 (33 % des ménages). Parmi elles, une forte proportion de personnes âgées. Aujourd'hui déjà, 36 % des ménages de l'agglomération parisienne sont constitués par des personnes seules, mais c'est le cas de 60 % des femmes d'au moins 80 ans, et de 30 % des hommes de la même tranche d'âge.

Il existe d'autres facteurs de montée de la solitude, qui vont peser de plus en plus lourd dans les prochaines années. La proportion de ménages ne comportant qu'une personne est déjà supérieure à 50 % dans Paris *intra muros* et le taux de célibat des jeunes femmes diplômées de l'enseignement supérieur, de l'ordre de 25 % en France, est le double de celui des femmes sans qualification. Il n'atteint cependant pas le niveau de l'Allemagne où, à l'âge de 40 ans, 40 % des femmes les plus diplômées faisant carrière ont dû renoncer à avoir un premier enfant (sur cette question, cf. Michel Godet, Évelyne Sullerot, 2005).

Cette montée de la solitude renforcée par le vieillissement a de multiples conséquences :

- pour les entreprises, dont le marketing doit adapter produits et modes de distribution à une clientèle de personnes seules : taille des portions et packaging pour les produits alimentaires, taille et équipements des automobiles, présentation de leur offre par les voyagistes, équilibre entre les hypermarchés, les supermarchés et les magasins de proximité, etc. ;
- pour les territoires, qui sont confrontés à une demande de services à la personne et d'activités de loisirs adaptés, ainsi qu'à des besoins de logements croissant beaucoup plus vite que la population, puisque la taille moyenne des ménages diminue.

1.3. Retraites : des inégalités croissantes

Parmi les grands défis qui nous attendent, figure celui des revenus. La réforme du système des retraites a beaucoup agité notre pays ces dix

(3) Mal placé dans ces classements, le Nord-Pas-de-Calais « et plus encore les quatre zones d'emploi du bassin minier, [représente] un modèle unique en France pour l'accumulation des risques qu'on y trouve (alcoolisme, tabagisme et maladies cardiovasculaires, pulmonaires et digestives » (Pierre Veltz et Laurent Davezies, 2004, p. 77).

(4) 54 % en Suède.

dernières années. Le dossier n'est pas clos ; il y aura d'autres débats et d'autres décisions. L'évolution du niveau de vie des retraités est une question de première importance pour l'économie d'un pays dont les plus de soixante ans représenteront dans un quart de siècle près d'un tiers de la population. Nos travaux montrent que, globalement, leurs revenus ne vont pas diminuer dramatiquement d'ici 2030. Le coup de frein donné par les lois Balladur et Fillon à l'accroissement de la masse des retraites ne fera que ralentir le jeu de tendances lourdes qui vont presque toutes dans le sens de l'augmentation des revenus de ces tranches d'âges.

Reste posée, bien entendu, la question du financement de ces retraites. Il ne suffit pas d'avoir accumulé des droits : il faut qu'ils soient respectés. Quelque forme qu'il prenne dans l'avenir, le financement des pensions versées aux retraités doit être assuré par les actifs. Le nombre de retraités devant doubler en trente ans alors que le nombre d'actifs cotisants risque de baisser, il faudra, sans doute, tout à la fois augmenter les cotisations et revaloriser les pensions moins que l'inflation. La situation variera d'un régime à l'autre. Les inégalités en matière de retraite, qui ne sont pas nouvelles, devraient s'aggraver. Ceux qui partent le plus tôt sont souvent ceux qui touchent le plus et en profitent le plus longtemps. Les ouvriers ont, à 35 ans, neuf ans d'espérance de vie de moins que les ingénieurs et cadres : ils cotisent plus longtemps et profitent moins de leur retraite. L'inégalité face à la mort n'est pas la moindre des inégalités de la vie. De nouvelles réformes seront inévitables, si l'on ne veut pas être contraint à des solutions extrêmes, comme, par exemple, finir par verser les retraites par répartition sous condition de ressources !

En faisant l'hypothèse que ces nouvelles réformes ne réduiront pas rapidement et fortement les pensions de retraite (ce qui fait courir le risque d'augmentation des prélèvements sociaux), on peut compter sur la bonne tenue des revenus d'une majorité des retraités, due notamment à l'élévation des qualifications au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Cadres et professions intermédiaires se sont multipliés alors que les agriculteurs et les ouvriers se faisaient plus rares. Elle sera également due dans une large mesure à la bi-activité des ménages.

A contrario, les solitaires, les ménages ayant toujours eu un seul salaire (notamment les ouvriers et employés ayant élevé des familles nombreuses), ceux qui n'ont pas eu des carrières stables et des salaires réguliers, risquent une paupérisation relative.

De plus, un risque plane sur les futures veuves (une femme vivant en couple a une « espérance de veuvage » de neuf à dix ans, puisque les hommes ont une espérance de vie inférieure de sept ans, et qu'ils épousent des femmes de trois ans plus jeunes qu'eux) : comment évolueront, lors des prochaines réformes des retraites, les pensions de réversion, qui pourraient être remises en question devant les difficultés des caisses de retraite et la relative amélioration de la condition économique de la majorité des femmes ?

Même pour les retraités dont les revenus vont continuer à croître, soulignons que l'augmentation s'entend en valeur absolue, et qu'ils connaîtront, par rapport aux actifs, une diminution relative. Vers 2020 ou 2025, les retraités subiront pleinement les effets des décisions qui auront été prises en 2008-2013, et qui ne leur seront guère favorables. Pour échapper à un nouveau tour de vis sur le niveau des pensions, il faudrait une bonne tenue de la démographie, et surtout que la croissance économique revienne durablement à un niveau satisfaisant (supérieur à 3 %). En revanche, si l'économie française continue de ne croître que de 2 % par an, les arbitrages risquent d'être douloureux pour les « anciens ». Et compte tenu du vieillissement et des perspectives de productivité, la croissance économique de la France et de l'Europe d'ici à 2030 devrait plutôt se situer aux environs de 1,5 %.

Ces hypothèses résultent de simples projections démographiques qui montrent que la population active pourrait baisser de 25 millions de personnes dans l'Europe des vingt-cinq entre 2010 et 2030 (dont environ un million pour la France). En réalité, des flux migratoires importants viendront compenser ces pertes et répondre aux besoins du marché du travail, notamment dans les services aux personnes et dans le bâtiment.

1.4. Les ménages riches en capital et pauvres en revenu pourraient progressivement autoconsommer leur patrimoine

Dans ce contexte, il existe un risque d'appauvrissement des classes moyennes émergentes, celles qui, en d'autres circonstances, auraient pu commencer à se constituer un patrimoine familial. Des retraités, riches en capital et pauvres en revenus, vont être incités à tirer parti de leur patrimoine de leur vivant, comme ils ont tendance à le faire aux États-Unis. En effet les retraités dont le revenu baisse en valeur relative, voire en valeur absolue pour certains, seront tentés par des formules de « liquidification » de leur patrimoine immobilier telles que le prêt viager hypothécaire, version française du *Reverse Mortgage* pratiqué aux États-Unis ou de l'hypothèque inversée canadienne. 76 % des retraités sont propriétaires d'un bien immobilier (contre 60 % de l'ensemble de la population), dont 19 % possèdent leur résidence principale et un autre logement. Le niveau élevé atteint par les prix de l'immobilier peut donner à certains l'idée et l'opportunité de trouver là une source de revenus complémentaires. Une loi, récemment votée par le Parlement français, facilite ce type d'opération, qui pourrait se développer si les textes d'application prévoyaient bien d'offrir ce qui en fait le succès aux États-Unis : profiter à l'emprunteur sans risque excessif pour le prêteur et sans supprimer toute chance de transmission familiale du patrimoine, défaut majeur de la vente viagère « à la française »⁵. Si l'on rapproche cette

(5) Article 24 de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 « Pour la confiance et la modernisation de l'économie ».

possibilité de la montée de la solitude, il existe une chance pour nombre de nos concitoyens d'améliorer sensiblement leur sort à la fois sans être à la charge de la collectivité, et sans risque de voir leurs patrimoines familiaux disparaître, surtout pour les classes moyennes.

1.5. Un risque de paupérisation des classes moyennes et notamment des familles avec enfants

Dans la mesure où la pauvreté monétaire est un indicateur d'inégalité de répartition au sein d'une population et d'un territoire, on peut très bien avoir des territoires pauvres avec peu de pauvres et des territoires riches avec beaucoup de pauvres. Sans les prestations sociales, le risque de pauvreté serait deux fois plus élevé puisqu'elles représentent plus d'un tiers des ressources avant impôt du premier décile de revenus. Dans un contexte de tensions sur les finances publiques (moins de recettes, poids de la dette) il est clair qu'une baisse des prestations aggraverait instantanément et fortement la pauvreté.

La solitude et l'isolement sont des facteurs aggravants de précarité pour les ménages à un seul revenu (les familles monoparentales et les personnes seules comptent pour plus du tiers des 3,6 millions de personnes pauvres). Cependant, les couples avec enfants représentent plus de la moitié des personnes pauvres et la pauvreté augmente avec la taille de la famille (le taux de pauvreté d'un couple ayant trois enfants est de 6 %, il double avec le 4^e et encore une fois avec le cinquième pour se situer à 27 %).

Dans le rapport du CAE : *La famille, une affaire publique*, Michel Godet et Évelyne Sullerot (2005) ont montré que la paupérisation des familles avec enfants s'expliquait notamment par la non familialisation de la CSG pour laquelle contrairement à l'impôt sur le revenu, il n'y a pas de quotient familial pour tenir compte de la capacité contributive des ménages. L'arrivée d'un premier enfant se traduisant par une baisse de niveau de vie de 10 % et autant pour le deuxième. C'est ainsi que les catégories moyennes, les couples d'employés notamment n'ont en moyenne que 1,5 enfant contre 2,3 pour les cadres. On peut craindre que pour échapper à la baisse de leur niveau de vie les classes moyennes dans leur ensemble ne soient amenées à limiter encore plus leur descendance. Ce qui ne ferait qu'aggraver le vieillissement par le bas surtout s'ils étaient imités par les ouvriers qui étaient jusqu'ici prolifiques : près d'un enfant sur trois dans une cour de récréation est de référence ouvrière. Cette crainte est d'autant plus justifiée que la faible croissance et les ponctions sur les revenus pour financer la protection sociale et les tensions sur le logement ne permettront pas l'accumulation par l'épargne. Il ne faudra pas non plus compter sur un héritage repoussé aux calendes grecques et qui risque de se réduire comme peau de chagrin.

Ce qui peut atténuer le risque de paupérisation des classes moyennes est que les actifs compétents seront rares et convoités. Leur rapport de force salarial devrait donc être favorable à l'augmentation de leurs revenus. Parmi les autres hypothèses, il y a celle de demander un effort aux retraités ⁶, ou encore d'accepter que l'inflation reparte à la hausse. L'histoire a montré que c'était un moyen indolore de redistribuer de la richesse réelle. Mais rien ne force l'histoire à se répéter.

1.6. Le recul de l'âge de la dépendance n'empêchera pas son coût d'augmenter

D'après les projections de l'INSEE, l'âge moyen des personnes dépendantes passerait, pour les hommes, de 78,5 ans en 2000 à 84,5 ans en 2040 et pour les femmes, de 83 à 88 ans. Il atteindrait 85 ans pour les hommes, au même horizon, dans une variante « optimiste ».

Autre indice des bonnes conditions de vieillissement : l'âge médian d'entrée en maison de retraite était, en 1998, de 76 ans pour les hommes et de 83 ans pour les femmes et l'âge médian des pensionnaires déjà en place était de 80 ans pour les hommes et de 86 ans pour les femmes. Aujourd'hui l'âge moyen d'entrée en maison de retraite (85 ans) est égal à l'âge moyen des personnes qui y résident déjà. Ce qui montre que les politiques de maintien à domicile réussissent. 5,5 % des personnes de plus de 60 ans sont en maison de retraite, et ce pourcentage devrait encore baisser.

Avoir recours à un hébergement spécialisé de plus en plus tard est un signe de bonne santé à un âge avancé. Mais le corollaire est que la quasi-totalité des résidents sont des personnes dépendantes. Cette situation devait se perpétuer, et même, dans l'avenir, se renforcer. Ces établissements n'accueilleront plus que des personnes lourdement dépendantes. Ce seront très majoritairement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), nécessitant un personnel nombreux et bien formé. Sur ce point, notre pays est en retard : pour dix pensionnaires, il y a quatre employés en France ⁷ contre huit en Allemagne, aux Pays-Bas et en Autriche, et douze en Suisse.

(6) Rappelons que les 24 millions de ménages peuvent se répartir en trois grands groupes. Le premier est constitué par les retraités, qui comptent pour 21 % de la population et perçoivent 24 % des revenus disponibles après impôts et transferts. Le deuxième groupe est celui des familles avec enfants, qui représentent 54 % de la population et 43 % du revenu disponible. Le troisième groupe, les ménages actifs sans enfants, ne représentent que 25 % de la population mais 33 % du revenu disponible.

(7) Chiffre global. La moyenne générale est en fait légèrement inférieure (entre 3 et 4), mais l'équipement des unités de soins de longue durée (USLD, services hospitaliers) est proche de 7, et celui des logements-foyers est inférieur à 1.

Il y a là un gisement important d'emplois. En 2004 les établissements d'accueil comptaient 185 000 employés (en équivalent temps plein). En se contentant de maintenir le taux d'encadrement actuel, il faudrait créer 20 000 emplois d'ici 2030 ⁸. Si nous voulions avoir un taux d'encadrement comparable à celui de nos voisins européens, il faudrait doubler le nombre d'employés des EHPAD, soit un besoin immédiat de 180 000 postes (en équivalent temps plein), et de 40 000 de plus à l'horizon 2030.

À législation inchangée, les besoins de financement futurs liés à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) engendreraient une faible hausse du coût de la prestation, de l'ordre de 13 % (3,4 milliards en 2040, en euros constants, contre 3 milliards aujourd'hui).

En revanche, si l'on suppose une indexation des barèmes de l'APA sur les salaires, hypothèse qui tient mieux compte de l'évolution probable des coûts des soins aux personnes dépendantes, la dépense publique annuelle serait, à l'horizon 2030, de l'ordre de 7 milliards d'euros ⁹, dont 6 à la charge des départements (la participation moyenne des bénéficiaires étant de 15 %).

Il n'est pas interdit de faire preuve d'imagination dans ce domaine : certains départements ¹⁰ cherchent à développer de nouveaux modes de prise en charge adaptés aux besoins de la personne âgée, comme l'accueil familial chez les particuliers et notamment l'« accueil familial temporaire », avec un soutien aux « accueillants familiaux », métier peu connu et peu reconnu.

Les femmes âgées de 50 à 79 ans constituent la majeure partie des aidants informels des personnes âgées dépendantes. Or le nombre de femmes inactives (retraitées, préretraitées ou femmes au foyer) de 50 à 64 ans connaîtra une forte augmentation jusqu'en 2011 (effet *baby boom*), puis diminuera régulièrement. À l'horizon 2030, il devrait être supérieur à l'effectif actuel, mais sa croissance (6 %) serait sept à huit fois moindre que celle du nombre de personnes âgées dépendantes.

Il est donc urgent de se préoccuper des métiers qui permettent le maintien à domicile. Un ménage sur cinq, dont la personne de référence a plus de 65 ans (soit 1,5 million de ménages en 2005) a recours à une aide professionnelle extérieure. En mars 2005, le secrétariat d'état aux personnes âgées

(8) Dans l'hypothèse où l'on maintient à leur domicile les personnes autonomes ou faiblement dépendantes dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui, et où le pourcentage de personnes dépendantes ne baisse pas sensiblement. Si des progrès étaient réalisés sur ces deux points, il ne serait pas nécessaire de créer des postes. Cf. Stéphane Le Bouler (juillet 2005).

(9) Soit environ 3 % des dépenses de l'État (budget 2006).

(10) La Corrèze, par exemple, deuxième département comportant le plus de personnes âgées en France, derrière la Creuse.

évaluait les besoins en recrutement d'aides à domicile et d'aides médicopsychologiques à 30 000 par an.

Les salariées de ces deux métiers sont essentiellement des femmes peu diplômées revenant sur le marché du travail après 40 ans. Cette catégorie de femmes va progressivement disparaître et ne sera plus alimentée que par l'immigration. Or, on trouve dans ces métiers une proportion beaucoup plus faible d'étrangers que dans le personnel de maison, les procédures d'agrément éliminant, par exemple, les analphabètes.

Le vieillissement « de masse » est un phénomène inédit qu'il faut observer avec la plus grande vigilance, en évitant de reproduire le passé, même récent. Aucune société n'a jamais vécu avec un tel pourcentage d'« anciens » en excellente santé. Pour les pouvoirs publics, la prudence est nécessaire. Il faut, par exemple, éviter de se lancer dans des programmes trop ambitieux de construction d'établissements, alors que l'avenir est à une politique de maintien à domicile des personnes âgées, et que rien ne permet d'envisager un échec de cette politique.

1.7. Les personnes du 3^e âge sont de plus en plus mobiles, mais la majorité des retraités vieillissent là où ils ont vécu

La plupart des retraités vieillissent là où ils ont passé leur vie, notamment dans le périurbain ¹¹ – ce qui posera des problèmes de transport et d'accessibilité des services, même dans des zones urbanisées, à quelques kilomètres des centres-villes. Mais une minorité non négligeable de seniors voyagent beaucoup, et s'installent temporairement ou définitivement dans des territoires attractifs, en ignorant les frontières. Les retraités mobiles (citadins aisés des grandes villes et surtout de l'Île-de-France) ont tendance à migrer vers des zones agréables ou dans lesquelles ils ont des racines familiales. Beaucoup cherchent le calme, la nature, les endroits où la population est peu dense, et cette dispersion pose problème lorsque leur âge ou leur état de santé leur interdit de conduire. On assiste alors à un recentrage sur les villes (mobilité « de 4^e âge »).

Entre 1982 et 1990, on estime que 7 % des personnes âgées ont quitté leur département, 5 % leur région ¹². Le pourcentage est peu différent entre 1990 et 1999 ¹³. Mais ces moyennes reflètent mal une réalité très contrastée :

(11) Nous avons mené nos travaux avec une vision des problèmes qui, au départ, n'incluait pas les grandes agglomérations. En avançant dans la réflexion, nous avons constaté que le périurbain était l'une des zones à enjeux pour la question du vieillissement, comme pour bien d'autres. Cependant, l'atout de ces territoires par rapport aux zones rurales est qu'il est plus facile d'y trouver des réponses organisationnelles, par exemple en matière de transports publics, la densité de population y étant relativement élevée.

(12) Jacques Huguenin, 1999.

(13) Brigitte Baccaïni, 2001.

ce sont 25 % des Parisiens et 12 % des habitants des grandes villes de province qui vont s'installer ailleurs lors de leur retraite. Et certains de nos voisins européens apprécient beaucoup la France. On estime à 100 000 le nombre de Britanniques venus s'implanter définitivement dans notre pays, avec un goût prononcé pour la façade atlantique et le Sud-Ouest.

Les communes sont le plus souvent satisfaites de voir arriver des citoyens aux revenus confortables et stables, consommateurs de services pour aménager et entretenir leur maison, et prêts à s'investir dans les associations locales, voire dans la gestion municipale. Mais il n'est pas certain que le territoire d'accueil gagne à tous les niveaux : une commune de Dordogne va gagner à l'installation de quelques dizaines de retraités venus d'ailleurs, qui vont apporter au commerce et aux artisans locaux une clientèle disposant de revenus versés par de lointaines caisses de retraite ou fonds de pension. Mais, le jour où se poseront des problèmes de dépendance, le département devra déboursier l'APA ¹⁴.

Il est cependant très probable que les territoires d'accueil sont gagnants – notamment parce que le pourcentage de bénéficiaires de l'APA n'est pas considérable et pourrait diminuer dans l'avenir (même si leur nombre augmente, en valeur absolue). Et puis il y a des emplois à la clef : des études faites aux États-Unis montrent que l'arrivée d'un retraité engendre entre 0,2 et 0,7 emploi, selon le niveau de revenus des arrivants. Logiquement, les chercheurs ont constaté qu'un ménage de retraités très aisés a un impact économique plus fort qu'un ménage au revenu médiocre.

1.8. Des tensions sur le logement dans les centres urbains et résidentiels, notamment pour les jeunes

Dans certains territoires, nous assistons à une segmentation des populations par mode de vie et par lieux. Le modèle caricatural (mais fort répandu aux États-Unis) est celui des villes et villages pour retraités comme les *Sun Cities*, où il est interdit aux jeunes de moins de 18 ans de résider plus de quatre-vingt-dix jours. À l'origine peuplés de retraités, ces ensembles résidentiels sont de plus en plus souvent proposés à de jeunes seniors encore actifs. Les promoteurs rebaptisent leurs programmes *active adult communities*. Ce qui est logique, puisque l'âge minimal de 55 ans requis pour y résider est de plus en plus éloigné de celui de la retraite ¹⁵. Le critère de segmentation est donc le souhait, pour des ménages n'ayant plus d'enfant à charge, de vivre dans un environnement adapté à leur mode de vie, où le golf et le barbecue entre amis font oublier les écoles, les bus de ramassage

(14) L'APA est gérée par le conseil général.

(15) La « retraite » tend à ne plus être une coupure franche entre la vie active et la période d'inactivité en fin de vie aux États-Unis : les Américains continuant à avoir une activité professionnelle après 65 ans seront bientôt majoritaires.

scolaire ou les conseils de parents... que certaines communautés de personnes âgées vont jusqu'à refuser de financer avec leurs impôts, faisant sécession de leur municipalité d'origine ¹⁶.

Sans aller jusqu'à ces extrémités, nous adoptons des schémas urbanistiques proches de ceux des villes américaines, avec des quartiers spécialisés : d'un côté les lieux résidentiels, d'un autre les centres commerciaux, les parcs d'attraction et autres lieux de détente, et enfin les « parcs d'activités », zones homogènes de bureaux ou d'entrepôts. Ce zonage s'accompagne d'une forte montée des prix dans les quartiers résidentiels agréables puis, par contagion, dans leurs marges (mouvement très fort, depuis quelques années, dans les proches banlieues parisiennes, en proie à une gentrification ¹⁷ accélérée). Les ménages modestes – voire les couches moyennes, à Paris – sont repoussés de plus en plus loin, ce qui provoque déjà des tensions dans certains métiers et laisse présager des drames dans quelques années, lorsque le prix du pétrole augmentera vraiment.

Par ailleurs, les espaces recherchés (communes balnéaires, régions méridionales) offrent de nombreux emplois dans des activités de services, mais les jeunes attirés par ces offres sont confrontés à l'impossibilité financière de s'y loger décemment. Dans les cas extrêmes (littoral basque, côtes bretonnes...), les jeunes autochtones doivent partir dans l'arrière-pays, loin du centre, et en tout cas dans des zones moins prisées, pour faire la place à des populations aisées, dont une proportion élevée de retraités français et étrangers.

Autres problèmes liés au logement : la séparation des zones résidentielles et des lieux d'activité commerciale ou sociale (services publics, divertissements...) impose l'usage de la voiture ; avec ce type d'urbanisme un adulte non motorisé perd 90 % de sa mobilité. Dans des lotissements totalement pavillonnaires, un résident qui vieillit et ne peut plus entretenir une maison devenue trop grande pour lui, ne trouve pas de petit appartement adapté à ses besoins qui lui permettrait de continuer à vivre dans son environnement familial.

1.9. Des tensions entre jeunes et vieux dans plusieurs domaines. Comment éviter les conflits d'intérêts et d'usage, voire une « guerre des âges » ?

La structure des âges vers laquelle nous nous dirigeons pose des problèmes sociétaux inédits. Les relations intergénérationnelles sont remises en question et les ruptures sont profondes : des enfants que l'« ascenseur social » ne parvient plus à hisser au-dessus de leurs parents, des patrimoines qui restent

(16) Ce qui est possible avec le droit américain, pas avec le nôtre.

(17) Mouvement progressif de remplacement de la population d'un quartier populaire par des catégories sociales supérieures.

longtemps entre les mains de patriarches dont les fils seront eux-mêmes retraités lorsqu'ils hériteront, une proportion croissante de personnes âgées qui devront consommer une partie de leur patrimoine pour s'assurer une fin de vie confortable, voire acceptable, l'allongement de la durée de la vie et la relative solitude rendant indispensable le recours à des services rémunérés.

Ces ingrédients vont renforcer le risque de paupérisation des classes moyennes. Les retraités les plus riches écorneront un héritage qui n'en sera souvent que légèrement affecté, mais les autres ne laisseront rien derrière eux. Et les processus traditionnels de construction d'un patrimoine, entre économies personnelles et transmission familiale, seront remis en cause.

On voit se multiplier les terrains de concurrence entre générations : l'immobilier et le logement, dans les grandes villes et dans les régions où la douceur du climat et les diverses aménités attirent les retraités, le pouvoir dans les entreprises, où les dirigeants et cadres supérieurs ne quittent leurs postes qu'à regret et de plus en plus tard, la politique, dont les leviers, traditionnellement tenus par des élus « blanchis sous le harnois », sont maintenant, de surcroît, convoités par de jeunes retraités.

Tout cela provoque actuellement une certaine animosité envers les *baby boomers*, à qui l'on reproche de s'accrocher aux leviers du pouvoir, dans les entreprises et dans la cité. On notera au passage la contradiction : pour transmettre le pouvoir, il faudrait qu'ils se retirent rapidement, mais pour que leurs retraites pèsent moins lourd sur les comptes de la nation, il faut qu'ils restent actifs plus longtemps.

On peut craindre la multiplication des conflits d'usage à propos des aménagements productifs en zone résidentielle : activité vs tranquillité, et des conflits d'intérêt portant sur les choix d'affectation des dépenses publiques en faveur, soit des actifs et de leurs enfants, soit des anciens.

2. Cinq conséquences pour les activités et les territoires

2.1. L'allongement de la durée de la vie active : il faudra commencer à travailler plus tôt, et s'arrêter plus tard

L'activité professionnelle des plus de 60 ans est extrêmement limitée. Le taux d'activité des 60-64 ans est de 16,4 % et, au-delà de 65 ans, plus de 97 % des Français n'ont aucune activité professionnelle. L'amélioration de ces taux est une nécessité pour l'équilibre des systèmes de retraite et pour le niveau de vie de nombreux ménages. Quelques entreprises sachant anticiper l'ont compris et ont commencé à lancer des actions – notamment de formation – pour y parvenir.

La baisse de la population active, qui devrait se produire après 2010, ne se traduira pas par des pénuries massives de main-d'œuvre. L'hypothèse la plus probable est celle d'un équilibre global apparemment satisfaisant, mais peu significatif, car recouvrant des tensions fortes sur certains métiers et dans certains bassins d'emploi.

Face à ces tensions, les entreprises peuvent avoir deux réactions :

- soit se réorganiser pour accroître la productivité, modifier leurs modes de recrutement, augmenter les salaires, recourir à l'immigration ;
- soit abandonner certaines activités, les sous-traiter ou les délocaliser.

1. Postes à pourvoir dans dix familles professionnelles entre 2005 et 2015

Famille professionnelle	Nombre en 2015 (en milliers)	Création nette 2005 à 2015 (en milliers)	Départ de l'emploi de 2005 à 2015 (en milliers)	Postes à pourvoir de 2005 à 2015 (en milliers)
Aides-soignants	603	151	109	260
Infirmiers, sages-femmes,	531	78	123	201
Assistants maternels, aides à domicile	985	240	172	412
Agents d'entretien	1 146	56	308	365
Enseignants	1 130	13	345	358
Cadres administratifs et dirigeants	770	131	173	304
Ouvriers qualifiés gros œuvre du bâtiment	368	47	88	134
Ouvriers qualifiés second œuvre du bâtiment	475	-21	139	118
Conducteurs de véhicules	748	47	193	240
Fonctionnaires catégorie C	816	-51	275	224
Totaux	7 572	691	1 925	2 616

Source : DARES, *Premières synthèses*, décembre 2005.

Dix « familles professionnelles » représentent 35 % des 7,5 millions de postes à pourvoir entre 2005 et 2015 (*cf.* tableau 1 *supra*). Sur quatre-vingts familles professionnelles étudiées par le Commissariat général au Plan et la DARES en 2005, quinze proposeront la moitié du total des postes à pourvoir en dix ans.

Un secteur, fortement impacté par le vieillissement de la population, pose des problèmes spécifiques et difficiles : celui des services aux particuliers, dont la croissance pourrait nécessiter d'ici 2015 près d'un demi-million de personnes de plus qu'aujourd'hui, dont 412 000 pour les métiers d'employés

de maison et d'assistantes maternelles et aux personnes âgées. Ce qui, s'ajoutant aux remplacements des départs, porte à plus d'1,2 million le nombre de postes à pourvoir dans les services aux particuliers ¹⁸.

La France, comme toute l'Europe, manquera de bras et de cerveaux ; le recours à l'immigration massive plus ou moins choisie ne suffira pas. Nombre de retraités seront incités et auront besoin de travailler, ne serait-ce qu'à temps partiel, pour compléter leurs pensions et répondre aux besoins du marché du travail.

2.2. Les 85 % de jeunes bien formés seront rares et convoités sur le marché du travail, mais les 15 % en échec scolaire risquent de rester en marge de l'emploi

Des raisonnements rapides peuvent faire penser que la relative pénurie de jeunes résoudrait naturellement le problème du chômage. Ce ne sera pas le cas : les obstacles au plein emploi viendront de l'inadaptation d'une partie de la main-d'œuvre. En particulier, une dualisation extrême de la jeunesse se dessine. D'un côté, ceux qui seront très convoités et bénéficieront d'un rapport de force favorable : les jeunes ayant acquis dans leur famille et à l'école des connaissances et des savoir-être indispensables, et qui arrivent correctement formés sur le marché de l'emploi. Ils seront recherchés par les entreprises, qui les recruteront de plus en plus jeunes. De l'autre, les 10 ou 15 % qui ne maîtrisent pas suffisamment les savoirs de base et ont toujours été en situation d'échec familial, scolaire et professionnel. Leur manque de savoir et de savoir-être les rend difficiles à employer dans les circuits normaux. Ils ne pourront compter que sur des programmes spécifiques et les entreprises d'insertion.

Retenons une première conséquence de cette évolution : les entreprises recruteront les jeunes plus tôt et chercheront à les fidéliser, provoquant ainsi une certaine désaffection pour l'enseignement supérieur long. La proportion de jeunes en activité et en alternance devrait retrouver le niveau des années soixante (50 %). Le chômage des jeunes devrait donc se réduire, sauf pour les 15 % déjà évoqués. Ce qui renvoie à la difficile réforme de notre système éducatif.

2.3. Les entreprises devront recruter à tout âge, miser sur la mobilité interprofessionnelle et valoriser l'expérience

Habituées depuis des décennies à écremer un marché du travail surabondant, à recruter « clef en main » des jeunes formés par l'école et aguerris par de multiples stages et quelques contrats courts et précaires, à exiger simultanément

(18) Domaine professionnel regroupant statistiquement les coiffeurs, esthéticiens, employés de maison, assistants maternels, aides à domicile, gardiens, agents d'entretien, armée, pompiers, police, et employés des services divers.

jeunesse, niveau de formation et expérience dans des postes identiques à celui qu'elles offrent, les entreprises vont voir leur choix se réduire. Il leur faudra revenir à des pratiques oubliées par beaucoup : le recrutement de débutants à la sortie de l'école, la formation interne, l'amélioration des conditions de travail, et *last but not least*, la compétition sur les salaires avec des entreprises situées dans la zone d'activités voisine, mais aussi avec des firmes de Manchester, Seattle ou Singapour ¹⁹. Elles devront également faire preuve d'imagination pour retenir les meilleurs, qui seront en position de force.

Les tensions qui se produiront dans certains secteurs amèneront des entreprises à recourir à une main-d'œuvre immigrée – parfois de haut niveau, par exemple dans des spécialités médicales.

Il sera difficile de maîtriser ces apports migratoires, les accords internationaux existants ne permettant de le faire réellement qu'au niveau européen, alors que l'Union risque de stagner politiquement, voire de régresser, jusqu'à ne plus être qu'un grand marché sans politique commune.

D'une façon générale, le management de salariés vieillissants demandera aux dirigeants des efforts dont ils ont perdu l'habitude pendant l'ère des préretraites, « départs négociés » et autres moyens faciles et légaux d'alléger sa masse salariale et de régler ses problèmes de sureffectifs. Certes, il faut relativiser ledit vieillissement : l'âge moyen de la population en âge de travailler (20-59 ans) va baisser à partir de 2007, année où l'effectif des classes sortantes commencera à être supérieur à celui des classes entrantes. Paradoxalement, c'est d'ailleurs l'un des remèdes à certains problèmes du vieillissement (le maintien des sexagénaires en activité) qui augmentera l'âge moyen de la population active employée !

2.4. La relève des chefs d'entreprise : quelques faux problèmes et de vraies questions

Comme leurs contemporains des générations du *baby boom*, les chefs d'entreprise vont être nombreux à partir en retraite. L'existence de bien des PME et de la grande majorité des très petites entreprises repose sur leur patron. Ce qui va poser la question, sensible dans nombre de territoires, du maintien d'activités nécessaires à la population, soit pour les produits et les services mis à disposition par des commerces de proximité, soit pour les emplois offerts dans des zones où chaque poste de travail compte.

(19) Il est frappant que sur les cinq « finalistes » du prix 2006 du meilleur jeune économiste (français) décerné par le journal *Le Monde* et le Cercle des économistes, quatre soient en poste à l'étranger (Montréal, Princeton, Berkeley et Bristol).

Au 1^{er} janvier 2003, on comptait 2 260 000 TPE en métropole ²⁰, soit 95 % de l'ensemble des entreprises françaises. Elles employaient 4 millions de salariés, soit 28 % des salariés privés, et 53 % d'entre elles (1 274 000) n'avaient aucun salarié. Au total, les TPE totalisent donc plus de 6 millions d'emplois (37 % de l'emploi privé en France).

Elles vont, comme les autres, être touchées par les vieillissements : un tiers des dirigeants d'entreprise ont entre 50 et 59 ans, 12 % 60 ans et plus. Parmi les PME, l'artisanat risque d'être le premier frappé par les départs massifs à la retraite, car ses salariés et ses dirigeants ont souvent commencé à travailler très jeunes, et sont directement concernés par le dispositif de départ à la retraite avant soixante ans de la loi Fillon.

Plusieurs rapports s'en sont émus, et ont poussé un cri d'alarme : 500 000 à 700 000 PME seraient à céder dans les dix ans. Cette fourchette est plausible, même s'il n'existe pas de source statistique fiable sur les âges des dirigeants. Mais ce n'est pas parce que 500 000 d'entre eux atteindront l'âge de la retraite d'ici 2015 que 500 000 entreprises seront à vendre. D'abord, parce que la moitié d'entre elles n'ont aucune valeur d'actif ²¹. Ensuite, parce que dans nombre de secteurs en plein développement (services aux entreprises, santé, construction) le mode de maintien et de développement de l'activité n'est pas la reprise, mais la création. Rappelons que plus de la moitié des TPE sont en fait des travailleurs individuels : elles n'ont aucun salarié, et pour la plupart n'en auront jamais. En dehors des commerces de détail – pour l'emplacement –, ces « entreprises » sans salarié ne sont pas reprises.

Par ailleurs, il est nécessaire de se pencher sur le flux annuel : 500 000 à 700 000 affaires « à transmettre » en dix ans, cela signifie un flux de 50 000 à 70 000 chaque année. Le flux moyen de créations/reprises est actuellement de l'ordre de 300 000 par an ²².

2. Nombre de créations d'entreprise entre 2002 et 2005

Année	Nombre total de créations (créations pures, reprises, réactivations)
2002	270 200
2003	293 800
2004	320 000
2005	317 000

Source : INSEE *Première* n° 1063 janvier 2006.

(20) Entreprises de 0 à 19 salariés dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Il y en avait 2 420 000 pour la France entière.

(21) Estimation des experts du groupe de prospective.

(22) L'action publique a une influence certaine sur ce flux. On a pu le constater en 2004 avec les mesures en faveur des chômeurs créant leur entreprise.

Le nombre d'entreprises à transmettre est donc un faux problème. L'une des vraies questions est l'inadéquation profonde entre l'offre et la demande. Une étude réalisée dans le cadre de ce rapport montre que, dans la région urbaine de Grenoble ²³, il y a trois fois plus de cédants que de repreneurs potentiels pour les commerces, et trois fois plus de repreneurs potentiels que de cédants pour les industries. La CCI Île-de-France a constaté ²⁴ qu'en 2005, la moitié des repreneurs qu'elle accompagnait cherchaient une entreprise à acheter depuis plus d'un an, et la moitié des cédants cherchaient un acquéreur depuis plus d'un an. La raison principale en est que 50 % des repreneurs cherchent des entreprises de dix à quarante-neuf salariés alors qu'elles ne représentent que 11 % des entreprises à vendre, et que 66 % des entreprises offertes ont moins de trois salariés, ce qui correspond à la demande de 2 % des repreneurs.

L'une des raisons de cette difficulté à faire se rencontrer l'offre et la demande est que le profil des repreneurs change. On voit arriver des gestionnaires, de jeunes diplômés ou des cadres expérimentés tout à fait capables de diriger des PME du bâtiment, mais pas de se transformer en couvreurs, maçons ou plombiers. Ils veulent donc reprendre des entreprises moyennes, auxquelles ils peuvent apporter leur dynamisme et leurs connaissances en gestion, mais où il leur faut trouver une main-d'œuvre qualifiée. Et lorsqu'ils créent ou reprennent une affaire, la développer est pour eux une obligation vitale, puisqu'ils ne peuvent se payer que si le volume d'affaires qu'ils traitent est suffisant, alors que l'artisan solitaire a un revenu dépendant avant tout de son nombre d'heures de travail. La conséquence est, et sera, une augmentation de la taille de ces TPE et une diminution corrélative de leur nombre.

Un autre phénomène accélérera le mouvement : le rapide développement de nouveaux systèmes de distribution et de nouveaux services mis en place par des chaînes, des franchiseurs, des multinationales. Depuis plus de quarante ans, on a pu constater à quel point la révolution de la distribution avait remodelé le paysage français, faisant disparaître, entre autres, 85 % des épiceries. La dimension démographique n'a pas été absente de ce bouleversement, mais ce n'était qu'une variable d'environnement parmi beaucoup d'autres. Les vieillissements joueront un rôle tout aussi limité dans les changements à venir.

Enfin, l'habitude d'utiliser au quotidien des moyens de communication et de traitement de l'information performants modifiera profondément les habitudes des générations nées après les années 1950, tant du côté des clients que du côté des professionnels.

(23) Cf. Bernard Pecqueur, 2005.

(24) Étude « Passer le relais », 2005.

La question de la relève est donc globalement un faux problème. Il est plutôt sain que disparaissent les entreprises qui ne sont plus viables, faute de rentabilité, ou parce que leurs méthodes et leurs outils sont obsolètes. Leurs concurrents s'organiseront pour reprendre leur clientèle. La vraie question est plutôt : que se passera-t-il là où la densité est si faible qu'il n'y a pas de concurrents ? Les créations, les nouvelles organisations et les technologies avancées pourront-elles assurer un maintien du tissu productif et des réseaux de distribution sur tout le territoire ?

Une dernière question sur la relève mérite également d'être posée. On sait que les deux tiers des créateurs se lancent dans l'entrepreneuriat entre 30 et 49 ans. Or cette tranche d'âge diminue en France de près de 1,6 million de personnes entre 2000 et 2025. C'est le gisement d'entrepreneurs potentiels qui se réduit. Il faudra donc renforcer la récompense du risque et l'incitation au travail si l'on veut augmenter la propension à entreprendre des professionnels expérimentés. D'autant que les plus jeunes d'entre eux se verront offrir des positions attractives dans les grandes entreprises confrontées à une pénurie de talents.

2.5. Un développement massif du marketing en direction des seniors

Les entreprises vont devoir s'adapter rapidement à la demande de leurs clients. Depuis les fabricants de produits cosmétiques, qui ont été les premiers à sentir la tendance, ou les tour-opérateurs, très sensibles eux aussi à l'évolution du marché, jusqu'aux industries alimentaires, chacun essaie de rattraper le temps perdu. Il aura en effet fallu du temps pour que les hommes de marketing réagissent au vieillissement des consommateurs ; il reste des secteurs à la traîne, et pas des moindres. Les constructeurs automobiles commencent à comprendre les enjeux. Ce n'est pas encore le cas des architectes et bâtisseurs en tout genre, qui vont devoir appliquer des normes dont la majorité d'entre eux n'ont qu'une connaissance approximative²⁵, et revoir les plans-types et les aménagements particuliers des logements et des bâtiments publics. Ils devront notamment se former à la domotique, dont le marché n'a pas encore décollé, mais qui devrait devenir un auxiliaire précieux pour le maintien à domicile des personnes âgées, dans les prochaines décennies.

3. Deux grands enjeux et quatre objectifs

Deux grands enjeux émergent des perspectives précédentes : permettre les choix de vie indépendamment de l'âge et maintenir et stimuler l'activité dans les territoires. Face à ces enjeux, nous avons identifié quatre objectifs prioritaires.

(25) Il suffit pour s'en rendre compte de visiter quelques maisons de retraite.

3.1. Permettre les choix de vie indépendamment de l'âge

Pour répondre à cet enjeu, deux objectifs s'imposent :

3.1.1. Prévenir les fractures et les oppositions entre les âges

Les raisons de voir apparaître des fractures et des oppositions entre les générations ne manquent pas, depuis le déséquilibre croissant entre le nombre d'actifs et le nombre d'inactifs, le poids des pensions de retraite qui augmente avec le nombre de *baby boomers* cessant leur activité et avec leur longévité, jusqu'aux difficultés de logement dans les zones attractives, que nous avons déjà évoquées, ou simplement la lutte pour le pouvoir alimentée par quelques auteurs bientôt quadragénaires. Au quotidien, dans certaines communes, il arrive que la concentration de personnes âgées infléchisse les politiques municipales, qui apportent plus d'attention à la tranquillité des résidents qu'à l'animation des espaces publics²⁶. Chacun de ces problèmes mérite d'être posé... et devrait pouvoir être résolu, avec un minimum de bon sens et surtout la certitude que chaque génération a besoin des autres.

3.1.2. Adapter les services aux vieillissements de la population

Nombre de produits et services doivent être adaptés pour tenir compte des vieillissements. Nous avons déjà évoqué le défi que relèvent timidement les services marketing des entreprises. On peut faire confiance au marché pour que se multiplient les gammes de vêtements de sport ou les accessoires automobiles pour les seniors. Mais il reste des domaines où les progrès sont faibles, et ne se feront pas naturellement. C'est le cas de l'urbanisme et de l'architecture. Tous les pays développés ont comme objectif à moyen terme de maintenir à leur domicile la totalité des personnes âgées ne souffrant pas de pathologies lourdes et invalidantes. Cela suppose que les logements et les espaces communs des villes soient aménagés de façon à permettre la circulation y compris en fauteuil roulant, que dans les appartements les commandes électriques, les salles de bains, les divers terminaux de communication (téléphone, ordinateur, télévision, interphone, etc.) soient facilement accessibles, que l'aide à domicile soit professionnalisée, de gros progrès étant nécessaires aussi bien du côté des salariés en contact avec la personne que des personnels chargés de leur encadrement et de l'organisation des services.

(26) Dans la commune des Sables-d'Olonne, en Vendée, les plus de 60 ans représentent 45 % de la population. Royan en compte 43 %...

3.2. Maintenir et stimuler l'activité dans les territoires (E2)

Pour répondre à cet enjeu, deux autres objectifs s'imposent :

3.2.1. Développer l'attractivité pour les producteurs et les consommateurs par une cohérence des stratégies de production et de consommation.

Des territoires ont une tradition industrielle et disposent d'atouts pour attirer des usines. D'autres bénéficient d'un environnement attirant plutôt des touristes et des résidents du 3^e âge. Comment développer une combinaison de stratégies, un *policy mix* territorial pertinent et cohérent ? Les conséquences des disparitions et restructurations d'entreprises ne prendront pas la forme de celles vécues par nos parents et nos grands-parents. L'exode rural est fini. Certains parlent aujourd'hui d'« exode urbain » : les bourgs, les petites villes, voient s'installer des gens de tous âges et de toutes nationalités. Les campagnes connaissent un renouveau pour l'instant timide, mais qui contribue à une redistribution des activités et des habitants sur le territoire national. Personne ne peut dire quelle sera l'ampleur véritable du phénomène, qu'il faudrait, pour commencer, mieux saisir quantitativement pour le comprendre. La réforme du système de recensement de la population est trop récente pour qu'on y voie clair. Et les turbulences actuelles, depuis l'augmentation forte et probablement durable du prix de l'énergie jusqu'au profond mal-être des banlieues, auront autant, sinon plus, de conséquences sur l'urbanisme et les migrations que le vieillissement. Les responsables des collectivités locales doivent en prendre conscience et en anticiper les conséquences (en évitant par exemple d'autoriser des constructions aggravant l'étalement urbain et tout ce qui l'accompagne : coûts d'installation et d'exploitation des réseaux, difficultés d'organisation de transports collectifs viables, coût des services à domicile, etc.

Une autre évolution, en cours depuis des années, mais que l'on regarde d'un autre œil aujourd'hui, est la relative spécialisation des territoires. Que l'on représente les migrations, l'implantation des retraités, la création d'entreprises – mais aussi les conflits d'usage de l'espace – les cartes se ressemblent : les ménages, les créateurs d'entreprises, les jeunes actifs qui bougent, se retrouvent massivement sur les côtes méditerranéenne et atlantique, dans le sud des Alpes, la Provence et le Pays Basque ²⁷.

(27) On constate, depuis peu, un phénomène qui est peut être un « fait porteur d'avenir » : depuis 2003, les régions du Nord progressent plus vite que la moyenne nationale, et les régions du Sud moins vite. En 2005, les créations d'entreprises dans le nord de la France ont crû : Picardie (+3,1 %), Nord-Pas-de-Calais (+2,9 %), alors qu'au Sud elles étaient en baisse : Languedoc-Roussillon (-5,4 %), Aquitaine (-2,9 %). Cela étant, ce taux reste élevé dans les régions du Sud. Le ralentissement des créations n'y a pas encore eu d'impact négatif sur le renouvellement du parc d'entreprises (*INSEE Première* n° 1063, janvier 2006).

Le retraité ou le créateur d'entreprise « vote avec ses pieds » ; il peut migrer en comparant les offres et donc chercher à s'implanter là où la balance avantages-coûts est la plus conforme à son niveau de revenu et à sa carte de préférences.

Actuellement, l'économie dynamique par excellence est l'économie présentielle²⁸, fondée sur la production pour satisfaire la consommation des résidents et des touristes présents sur le territoire. Cette tendance, repérée ces dernières années par un nombre limité de chercheurs – et notamment Laurent Davezies, à qui ce rapport doit beaucoup²⁹ – va encore s'accroître, en particulier parce que les habitants des régions à PIB élevé bougent : un Parisien passe deux mois par an ailleurs qu'en Île-de-France. 15 à 20 % de son revenu tombent donc dans l'escarcelle des commerçants et artisans d'autres régions. Ce qui explique que l'Île-de-France produit 29 % du PIB français, mais ne retient que 22 % du revenu national. Autre exemple révélateur : dans les Pyrénées Atlantiques, les revenus des retraités comptent pour 33 %, ceux des fonctionnaires au service du territoire pour 15 % et les revenus issus de l'activité productive marchande (soit 52 %) se répartissent pour moitié entre production pour la consommation locale et production exportée hors du territoire. L'économie « présentielle » génère donc, dans ce cas, près de 75 % des revenus du département. C'est dire que le débat national sur les pôles de compétitivité à visée exportatrice et l'attractivité pour la production ne doit pas occulter celui qu'il faudrait aussi avoir sur les pôles de qualité de vie résidentielle et l'attractivité internationale de la France pour inciter les détenteurs de revenus à venir y vivre.

Les retraités aisés ne vont pas s'installer dans les régions de vieilles industries. Et les nouveaux entrepreneurs ont tendance à s'implanter dans les zones que le climat, l'environnement naturel et la richesse des équipements collectifs rendent attractifs pour leur famille et leurs cadres. Ces critères sont plus importants pour eux que les aides aux entreprises.

Les élus, les responsables des collectivités territoriales, doivent prendre conscience de ces phénomènes et apprendre à maîtriser cette économie en mettant en valeur les atouts de leur territoire, dans l'inévitable concurrence qui l'oppose aux autres. Une forte minorité des territoires ont actuellement pris conscience des problèmes posés par le vieillissement, ainsi que de leurs

(28) L'économie présentielle est une nouvelle approche de l'économie territoriale qui part du constat empirique que la présence sur un territoire de résidents permanents ou temporaires (occupants de résidences secondaires, touristes, travailleurs expatriés ou migrants, etc.) à un moment donné induit des consommations de produits et de services et constitue, dans les territoires attractifs, une part importante, voire prédominante, de l'activité économique (cf. Christophe Terrier, 2005).

(29) La bibliographie du présent rapport fournit de nombreuses références de textes de Laurent Davezies. Sur ce point précis, on se reportera notamment à Davezies (2000) et Laurent Davezies et Patricia Lejouh (2003).

forces et de leurs faiblesses. Ils ont mis au point des stratégies visant à attirer des retraités aisés, des jeunes actifs et à favoriser le développement d'activités, en jouant de leurs avantages concurrentiels. Ce seront les territoires gagnants dans les prochaines décennies.

L'une des stratégies les plus efficaces est la différenciation : jouer sur le « génie des lieux » propre à chaque territoire et à son histoire particulière. Par exemple, les retraités anglais s'installent dans des lieux à forte spécificité culturelle et dans lesquels l'intégration sociale devient un enjeu au moins aussi important que le profit tiré d'un pouvoir d'achat supplémentaire.

L'économie présentielle présente l'avantage de mieux absorber les chocs conjoncturels que l'économie traditionnelle. Cette différence de réaction aux chocs joue sur l'évolution des inégalités spatiales. Les territoires à effet d'accélérateur – ceux que l'on appelle « exportateurs », qui travaillent pour des marchés extérieurs –, ont généralement un PIB par habitant supérieur à ceux à effet d'amortisseur. En période de croissance, ils enregistrent une accélération plus forte que les territoires pauvres, ce qui creuse les inégalités. En revanche, les phases de récession les pénalisent plus que leurs voisins moins développés, ce qui réduit les disparités spatiales. En bref, la croissance renforce les inégalités territoriales alors que la récession les atténue !

3.2.2. Maîtriser l'économie présentielle et développer les pôles de qualité de vie et de services.

Aujourd'hui, la majeure partie du revenu local ne dépend qu'indirectement de la production marchande. La plupart des grands pays européens, dont la France, mais plus encore les pays scandinaves, voient plus de la moitié de la richesse créée annuellement faire l'objet de prélèvements et être redistribuée via les budgets publics : ces dépenses (prélèvements plus déficit) représentent en moyenne 54 % du PIB et 70 % du revenu des ménages. La redistribution ainsi opérée transfère du revenu entre les ménages, mais aussi entre les agrégations particulières de ménages que sont les territoires. De façon générale, on observe que les budgets publics nationaux réduisent de 25 à 50 %, selon les pays et les indicateurs de disparité utilisés, les inégalités interrégionales de revenu primaire ou de PIB. La particularité de ce mécanisme, principal moyen de réduction des inégalités spatiales, est qu'il n'est pas piloté par des politiques spatiales explicites mais découle pour l'essentiel de mécanismes fiscaux et de dépenses publiques décidées sur des bases a-territoriales. C'est la richesse des individus et des entreprises qui sert de base aux prélèvements, alors que les transferts sont proportionnels au nombre d'habitants d'un territoire.

Le taux de l'impôt étant fixé en fonction de considérations uniquement financières et sociales, un système fiscal progressif appliqué à des espaces

inégalement développés assure automatiquement une « progressivité spatiale » implicite de l'impôt. De la même façon, la plupart des dépenses et la totalité des prélèvements publics ne visent pas des objectifs explicitement territoriaux, et cherchent moins à orienter les évolutions spatiales qu'à traiter équitablement les individus.

De plus, la réduction de la durée du travail et les progrès considérables des moyens de communication et de transport permettent de mettre une distance croissante entre son lieu de travail et son lieu de résidence. Ce qui contribue à la spécialisation de certains territoires dans la création de richesse, tandis que d'autres se spécialisent dans la jouissance de revenus créés ailleurs.

La plupart des élus ont tendance à surestimer les emplois productifs comme facteur de leur développement, alors que les revenus constituent un enjeu majeur pour les territoires. La production marchande « exportée » procure en effet, en moyenne, à une aire urbaine ou à un bassin d'emploi français 20 à 25 % de ses revenus. Les ressources présentes (dont les deux tiers sont constituées par des retraites) en représentent plus de 40 %, le solde étant apporté par la dépense publique et divers transferts sociaux.

Les retraités qui en ont les moyens tendent à s'installer dans des espaces où ils sont attirés par les mêmes facteurs que les touristes. Les régions manquant d'attraits touristiques enregistrent un déficit de revenu non négligeable : par exemple, l'excédent des dépenses touristiques faites dans d'autres régions françaises par les Nordistes sur les dépenses des habitants des autres régions dans le Nord-Pas-de-Calais représente environ 4 % du revenu disponible brut de la région.

Les régions riches et attractives n'ont pas pour autant une balance positive : Paris, première destination touristique mondiale, qui accueille des millions de touristes du reste du monde, enregistre encore plus d'absences de Parisiens que de présences de touristes ; le déficit francilien est de l'ordre de 6 % du revenu disponible brut de ses ménages. Mais les autres régions françaises bénéficient aussi de la prospérité et de l'efficacité productive de la région parisienne, ce qui n'est pas le cas dans le Nord-Pas-de-Calais, où le déficit d'attraction résidentielle et touristique n'est pas compensé par des avantages comparatifs du point de vue de la production.

Dans l'économie productive en compétition, la logique des firmes est de se *localiser pour produire*. Cette économie pèse moins, localement, que l'économie de la consommation, liée au revenu local plus qu'à la valeur ajoutée et qui détermine le niveau des activités des entreprises qui se *localisent pour vendre*. Ces dernières, qui produisent des biens et services vendus localement, peuvent d'ailleurs être des multinationales comme Carrefour ou le Crédit Lyonnais aussi bien que des entreprises familiales locales.

Les territoires dont le revenu s'accroît le plus rapidement aujourd'hui sont ceux-là même dont on nous disait encore récemment qu'ils étaient les grands perdants de la mondialisation : le monde rural, les villes petites ou moyennes, le littoral Atlantique, les villes dénuées d'avantages « métropolitains », etc.

Une stratégie basée sur l'économie présentielle a toutefois ses limites : enrichissant un espace de taille réduite, elle ne peut permettre le développement économique à l'échelle d'un pays, qui a besoin de créer de la valeur « exportable », qui, elle, est assez correctement mesurée par le PIB. L'optimum national n'est pas, dans ce domaine, la somme des optimums locaux.

4. De l'anticipation aux pistes d'actions

S'étant doté d'une vision large des tendances, incertitudes, questions et problèmes posés par les vieillissements dans les vingt-cinq prochaines années, le groupe de prospective a formulé une quarantaine de propositions. Rappelons qu'il s'agit de pistes d'actions dont la mise en œuvre nécessiterait des approfondissements. On trouvera ci-après, dans la fiche technique n° 25, la description de la méthode choisie et une analyse complète des résultats.

Il existe quatre grands domaines prioritaires. Les pistes d'action déterminées par le groupe peuvent être regroupées en six domaines rattachés aux quatre objectifs décrits *supra*. Ce sont, par ordre de priorité :

- développement d'une économie de proximité ;
- favoriser l'activité – sociale, physique, etc. – des populations vieillissantes ;
- formation et marché du travail (besoins de professionnels) ;
- prospective et stratégie présentielle des territoires ;
- régulation/organisation des marchés ;
- articulation des politiques fiscales nationales et locales.

Les quatre premiers domaines ont un lien très fort avec les enjeux (choix de vie indépendamment de l'âge, et activités dans les territoires). Les questions relatives à la régulation et à l'harmonisation des politiques ont paru secondaires aux participants. Et l'on peut effectivement les considérer comme faisant partie de l'environnement plus que du cœur du problème.

Les pistes d'action prioritaires relevant des quatre premiers domaines sont les suivantes :

4.1. Développement d'une économie de proximité

- *Créer un statut de l'entreprise de proximité* ; pour mieux assurer les services de proximité indispensables dans les zones peu denses, il s'agit d'organiser avec les entreprises artisanales, les professions libérales et les

commerces locaux, les astreintes et tours de garde permettant aux habitants les moins mobiles, et en particulier aux personnes âgées, d'être rapidement dépannées ou secourues. Le fait de s'appuyer sur des professionnels en place est à la fois économique pour les collectivités organisatrices, puisqu'elles n'ont pas à créer de structures, et satisfaisant pour les entrepreneurs locaux, qui voient leur activité confortée par ce marché « public ».

Dans le même but, il serait souhaitable de *subventionner la demande plutôt que l'offre* (*tickets service, etc.*) afin d'éviter des distorsions de prix et de coûts, et de renforcer de petites entreprises locales en leur permettant d'accéder à des marchés relevant par exemple de l'économie solidaire.

- *Créer un plan d'épargne dédiée à la reprise d'entreprise.*
- *Développer l'affectation de l'épargne à l'économie de proximité.*

• *Favoriser l'usage des TIC dans la population et dans les entreprises en matière d'offre de service* ; dans les zones peu denses, le recours aux TIC – portail internet, par exemple – permet de créer un réseau virtuel de professionnels, facilitant le recours aux entreprises locales grâce à une information complète et mise à jour en temps réel. Un soutien à la création du portail et des séances de formation et d'information permettant aux professionnels et aux habitants de maîtriser les rudiments des TIC en augmenterait sensiblement l'intérêt.

• *Mettre au point des outils généralisables pour la transmission d'entreprises.* La transmission d'entreprise se fait selon des processus dont les phases-clefs sont facilement identifiables (diagnostic sur la reprenabilité et évaluation de l'affaire, recherche du candidat repreneur, négociations repreneur/cédant, financement de la reprise, accompagnement économique du repreneur, évaluation de l'opération et retour d'expérience). Certains services spécialisés des organismes consulaires (ou autres) s'occupant de transmission ont mis au point des outils facilitant le travail de leurs agents. Une généralisation des meilleures pratiques ferait gagner temps et efficacité à toutes les parties prenantes.

4.2. Favoriser l'activité – sociale, physique, etc. – des populations vieillissantes et l'exercice des solidarités intergénérationnelles

- *Autoriser sans réserve le cumul emploi-retraite.*
- *Rendre facultative la cotisation à une caisse de retraites pour les retraités choisissant un statut de travailleur indépendant.*
- *Stimuler et faciliter l'exercice des solidarités individuelles et collectives entre générations (congé pour le parent aidant, aide aux associations...).*

4.3. Formation et marché du travail (besoin de professionnels)

- *Accorder des bourses d'apprentissage et d'étude sous contrat plus importantes dans les dix ou douze métiers où il y a des risques de tensions sur le marché du travail.*
- *Faciliter les passerelles entre métiers.*
- *Introduire en faveur des territoires défavorisés une différenciation des systèmes de rémunération compensant le handicap de la localisation.*
- *Concentrer les aides sur les métiers dont le pays a le plus besoin.*
- *Supprimer toute limite d'âge, ainsi que l'exigence d'un diplôme initial chaque fois qu'il est possible de s'assurer des compétences effectives d'un candidat.*

4.4. Prospective et stratégie présentielle des territoires

• *Aider les territoires à organiser une veille prospective locale leur donnant les moyens d'une vision globale, systémique, anticipatrice et participative portant notamment sur³⁰ : l'évolution démographique, les prévisions, les mobilités (entrants, sortants...), les besoins spécifiques et les réponses données en matière de transports, d'immobilier, la prise en compte du vieillissement dans les SCOT, PLH, PLU, et les projets divers ainsi que sur la coordination des services aux personnes âgées, l'état des services et des commerces par bassin de vie, les perspectives à moyen terme des artisans et des PME, l'état de la transmission, les métiers ou activités pour lesquels l'offre risque de diminuer.*

- *Mutualiser les meilleures pratiques et à cette fin organiser un benchmarking permettant de les repérer et de les analyser.*
- *Prévoir l'établissement de plans locaux d'exposition aux risques du vieillissement.*
- *Encourager les territoires à élaborer une stratégie présentielle et à la faire connaître.*
- *Encourager la recherche sur l'économie présentielle.*

(30) Dans les grandes agglomérations, les agences d'urbanisme sont censées jouer en partie ce rôle.

FICHES TECHNIQUES

Cette partie détaille les travaux du groupe de prospective, sous forme de fiches techniques présentant des données démographiques importantes pour notre thème, les conséquences prévisibles de l'allongement de la durée de la vie, en France, les changements à venir dans les comportements et les besoins de la population, et les retombées de ces changements sur la demande adressée aux entreprises.

Nous explorons ensuite le monde des entreprises. Nous évaluons leur capacité à répondre correctement à la demande et à maintenir un niveau d'activité satisfaisant dans l'ensemble des territoires. Pour ce faire, nous examinons successivement la question de l'âge des dirigeants, celle de la pérennité des activités à travers les mouvements de création et transmission d'entreprises, le secteur – très important pour notre sujet – de l'artisanat et plus particulièrement du commerce. Nous terminons ce chapitre par le problème de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, et par un éclairage sur les conséquences du vieillissement sur la gestion des ressources humaines dans l'entreprise.

Enfin, les fiches n° 23 et 24 traitent des stratégies des territoires face aux problèmes posés par le vieillissement, avec deux contributions importantes : la première sur les formes que peuvent prendre ces stratégies, la seconde sur l'économie présentielle dont la compréhension sera capitale pour les décideurs, s'ils veulent avoir des chances de développer leurs territoires, dans les circonstances actuelles et à venir.

Fiche technique n° 1

La démographie mondiale et européenne : des moyennes d'âge qui montent partout, avec des conséquences différentes ¹

Même si la donne est fort différente entre ce qu'il est aujourd'hui coutume de désigner comme « le Sud » et les pays développés du « Nord », les plus de 65 ans, qui sont 476 millions en 2005 et représentent 7,4 % de la population mondiale, seront 968 millions en 2030 ; le nombre des moins de 25 ans – 2,8 milliards, soit 45,8 %, aujourd'hui –, augmentera dans des proportions nettement moindre : ils seront 3,1 milliards (38,2 % de la population mondiale) dans vingt-cinq ans.

3. Population mondiale (hypothèse moyenne 2005-2030)

	2005	2010	2020	2030
Population (milliards)	6,5	6,8	7,6	8,2
Moins de 25 ans	45,8 (%)	44,6 (%)	40,7 (%)	38,2 (%)
65 ans ou plus	7,4 (%)	7,7 (%)	9,4 (%)	11,8 (%)
Âge moyen	28,1	29,3	31,6	34,0

Source : ONU, *World Population Prospects* (2004 Revision) ; *World Urbanization Prospects* (2003 Revision).

En Europe, la situation démographique peut légitimement être considérée comme problématique. Dans la plupart des pays, le solde

(1) Les projections utilisées ont été réalisées par différents organismes, aux niveaux mondial (ONU), régional (OCDE) et national (INSEE). Nous n'avons pas spécialement cherché à les rendre homogènes : malgré leur apparente précision, la seule certitude que nous ayons est que tous ces chiffres sont faux. D'ailleurs, ils varient souvent sensiblement d'une édition à l'autre du même document (et même à un niveau donné : mondial par exemple, les données varient : celles du *World Population Prospects* diffèrent de celles du *World Urbanization Prospects*). Nous avons simplement vérifié que les évolutions prévues étaient bien de même sens, avec des ordres de grandeur ne divergeant pas trop.

démographique est très faible, voire négatif. Les seules exceptions sont l'Irlande, les Pays-Bas et la France, et c'est seulement dans ces deux derniers pays que l'augmentation de la population n'est pas due principalement au solde migratoire ². Le prochain quart de siècle devrait voir la population stagner globalement, et surtout les effectifs des classes « actives » décroître sensiblement : en 2030, la population européenne en âge d'être active aura diminué d'environ 20 millions.

L'âge moyen d'un habitant de l'Union européenne, qui était de 32 ans en 1960, pourrait atteindre 50 ans en 2050, et les personnes âgées de plus de 65 ans représenter 25 % de la population européenne en 2030, contre 16 % en 2004.

4. Projections de la population européenne – scénario de base d'Eurostat (Union européenne à vingt-cinq)

	2005-2010	2010-2030
Population totale	+1,2 %	+1,1 %
Enfants (0-14 ans)	-3,2 %	-8,9 %
Jeunes (15-24 ans)	-4,3 %	-12,3 %
Jeunes adultes (25-39 ans)	-4,1 %	-16,0 %
Adultes (40-54 ans)	+4,2 %	-10,0 %
Travailleurs âgés (55-64 ans)	+9,6 %	+15,5 %
« Seniors » (65-79 ans)	+3,4 %	+37,4 %
Personnes très âgées (80 +)	+17,1 %	+57,1 %

Source : Commission des Communautés européennes, « Livre vert », *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*, Bruxelles, 2005.

Ce vieillissement des populations européennes nécessitera que nombre de nos entreprises s'adaptent à des marchés en mutation, car c'est dans cette zone géopolitique que l'on trouve nos principaux partenaires commerciaux. Rappelons que nos échanges sont concentrés dans l'Union européenne : 64 % des exportations françaises lui sont destinées et 61 % de nos importations en proviennent ³. Depuis l'avènement de l'euro, le marché européen tend peu à peu à devenir un vaste marché interne.

(2) En 2003, le solde migratoire de l'Italie a été de +500 000, celui de l'Espagne de +600 000, ce qui est considérable pour des pays ayant respectivement 57,2 et 41,3 millions d'habitants.

(3) Échanges avec vingt-quatre pays de l'Union européenne. Source : ministère de l'Économie et des Finances (Minefi), octobre 2005.

5. Projections de la population de la France et de ses cinq premiers partenaires commerciaux (hypothèse moyenne, en millions d'habitants) ⁴

	2000	2025	2050	2050-2000
Allemagne	82,6	82	75,1	-9 %
Espagne	42,5	43,5	41,3	-3 %
Italie	57,8	57,6	52,3	-10 %
Royaume-Uni	59,7	64	65,4	+10 %
Belgique	10,4	10,8	11	+6 %
France	58,7	63,4	64	+9 %

Source : 2004 World Population data sheet – Population Reference Bureau.

La tendance est à une baisse sensible de la population chez nos trois principaux partenaires -9,1 % pour l'Allemagne, -2,8 % pour l'Espagne et -9,5 % pour l'Italie. Ces projections doivent bien entendu être prises pour ce qu'elles sont : des indications sur ce qui pourrait arriver, à la seule lumière du passé et toutes choses égales par ailleurs. Les changements de tendance ne sont pas seulement possibles : ils sont probables. On a vu en peu d'années, par exemple, l'Italie et l'Espagne modifier radicalement leurs politiques d'immigration : il y avait 144 000 étrangers en Italie en 1970, près de 3 millions en 2004. Quant à l'Espagne, elle puise largement dans le vivier considérable d'immigrants potentiels que constitue l'Amérique latine, véritable diaspora hispanique. Ces immigrants partagent avec leur pays d'accueil une langue et des références culturelles communes qui favorisent leur intégration, contrairement à beaucoup de ceux qui débarquent en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Allemagne ou en France.

(4) Nous donnons dans ce tableau les prévisions 2025-2050 du *Population Reference Bureau* de l'ONU. Les dernières projections de l'INSEE (juillet 2006) sont nettement en hausse pour la France (environ 66 millions d'habitants en 2025, à comparer aux 63,4 de l'ONU).

Fiche technique n° 2

L'augmentation de l'espérance de vie et ses conséquences

1. Les différences d'espérance de vie

L'espérance de vie augmente sous l'effet d'une baisse de la mortalité à tous les âges – à commencer par celle des nouveaux-nés et des jeunes enfants, phase qui fut un temps déterminante. Aujourd'hui, on assiste à une concentration de l'âge au décès « Les décès ont lieu de plus en plus souvent aux âges élevés : [...] plus de deux décès masculins sur trois (68 %), près de six décès féminins sur sept (86 %) ont lieu après 70 ans ». À la fin des années 1960, les chiffres étaient respectivement de 54 % et 74 %, et dans les années 1930 de 36 % et 50 %⁵.

6. Espérance de vie en fonction de l'âge, en 2004

	Homme	Femme
Naissance	76,7	83,8 ans
À 20 ans	57,4 ans	64,3 ans
À 40 ans	38,4 ans	44,8 ans
À 60 ans	21,5 ans	26,5 ans
À 70 ans ⁽¹⁾	15 ans	17 ans
À 80 ans ⁽¹⁾	9 ans	10 ans
À 90 ans ⁽¹⁾	5 ans	5 ans

Source : ⁽¹⁾ Calculs MM, base : *INSEE Première* n° 1004, février 2005.

Le tableau ci-dessus présente des données nationales qui masquent, là encore, des différences sensibles entre régions. Les déterminants de la santé devraient être à peu près identiques sur tout le territoire national, dans un pays réputé pour l'unicité de son administration et la qualité de son système de soins. Or, entre les régions les plus et les moins favorisées on relève un

(5) *Population et sociétés* n° 341, décembre 1998.

écart de cinq ans et demi pour les hommes et de trois ans et demi pour les femmes. En 1999, l'espérance de vie était de 83,9 années pour une fille née en Mayenne, contre 80,4 ans dans le Nord. Un garçon naissant la même année en Haute-Garonne pouvait espérer vivre 77,2 ans, soit 5,6 ans de plus que son contemporain du Pas-de-Calais (espérance masculine dans ce département : 71,6 ans)⁶. Paris était l'un des départements les mieux placés : 77,1 ans pour les hommes et 83,4 ans pour les femmes⁷. Ces différences résultent de plusieurs facteurs dont les plus évidents sont les habitudes de vie régionales (consommations notamment) et la structure sociale : à la fin du XX^e siècle, un homme avait à 35 ans une espérance de vie de 46 ans s'il était cadre, et de 39 ans s'il était ouvrier. La différence n'était que de trois ans entre une femme cadre et une ouvrière⁸.

Le progrès, en matière d'espérance de vie, est constant depuis des années. Quelle sera la limite ? Les experts sont partagés. On sait simplement que le nombre de centenaires va exploser, même si la prévision varie du simple au double selon les organismes de recherche. Ils seraient 16 000 actuellement ; pourraient être 46 300 en 2025 selon l'INSEE. Cet organisme en prévoit 165 000 pour 2050, alors que l'INSERM avance le nombre de 300 000.

L'expression courante de la progression de l'espérance de vie : « un trimestre par an », est simplificatrice : en fait, le recul de la mortalité ne survient pas en continu, mais par à-coups. Le démographe Alfred Nizard parle des « trois révolutions de la mortalité »⁹ :

- la première, entre 1950 et 1970, réduit de 74 % la mortalité générale, grâce aux antibiotiques, qui ont fait reculer les maladies infectieuses, et à la médecine périnatale, qui a protégé la vie des enfants, diminué les anomalies congénitales et les affections périnatales ;
- la deuxième, entre 1970 et 1990, voit la mortalité générale baisser de 62 %, avec le recul des maladies cardio-vasculaires ;
- la troisième, que nous vivons depuis 1990, est due aux victoires remportées contre les cancers.

(6) Henri Léridon, *Le vieillissement dans tous ses états : un colloque et quelques données démographiques*, comptes rendus Biologies, volume 35, n° 6, 2002, Académie des sciences, éditions Elsevier SAS.

(7) Observatoire régional de la santé d'Île-de-France, 2003.

(8) Par exemple, le Nord-Pas-de-Calais est mal placé dans ces classements. « Le Nord-Pas-de-Calais et plus encore les quatre zones d'emploi du bassin minier [sont] un modèle [...] unique en France pour l'accumulation des risques qu'on y trouve (alcoolisme, tabagisme et maladies cardiovasculaires, pulmonaires et digestives », Pierre Veltz et Laurent Davezies, 2004, p. 77.

(9) Alfred Nizard, « Les trois révolutions de la mortalité depuis 1950 », *Population et Société* n° 327, septembre 1997

Nous assisterons probablement à une quatrième révolution dans les années 2010 : celle des thérapies géniques, susceptibles de faire régresser les maladies neurodégénératives (Parkinson, Alzheimer) ou au moins de ralentir leur progression.

D'ores et déjà, le système de santé et l'organisation des soins peuvent conforter et accélérer les effets de ces quatre « révolutions », ou au contraire les ralentir. Accessibilité des structures, qualification, disponibilité et rapidité d'intervention des personnels, sont des facteurs qui ne dépendent pas de la science ni de la recherche médicale. Les SROS (schémas régionaux d'organisation sanitaire) fixent un objectif d'intervention en moins de 30 minutes, pour l'ensemble des populations (ce qui est différent de « l'ensemble du territoire » : la réalité des implantations humaines étant prise en considération), en cas d'urgence réelle.

Dans les décennies suivantes (2020 -2040), les nanotechnologies, actuellement explorées par des milliers de chercheurs, notamment aux États-Unis et au Japon, ouvriront des perspectives inimaginables aujourd'hui ¹⁰.

Plus près de nous, des gains immédiats sont possibles : on peut encore réduire la mortalité grâce :

- aux succès de la lutte contre la violence routière, et surtout la démonstration qu'il est possible de les remporter ¹¹ ;
- au succès, moins spectaculaire, mais non moins important, des campagnes d'éducation sur les accidents domestiques, la consommation de médicaments, l'obésité des enfants... ;
- au travail réalisé par les médecins hospitaliers pour éviter les maladies nosocomiales ;
- aux progrès dans de multiples domaines depuis la microchirurgie jusqu'à la contraception féminine en passant par le traitement du diabète.

(10) Cf. *Nanosciences et progrès médical*, rapport de l'OPECST n° 293 (2003-2004) de Jean-Louis Lorrain et Daniel Raoul, présenté le 6 mai 2004 au Sénat. L'ordre de grandeur des budgets affectés aux nanotechnologies aux États-Unis et au Japon était de 1 à 1,2 milliards d'euros pour l'année 2004. Certains avançaient même, pour le Japon, un chiffre de 5 milliards d'euros, en additionnant toutes les initiatives privées. Le philosophe Jean-Pierre Dupuy avouait récemment sa perplexité devant la convergence NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, technologies de l'information et sciences cognitives), « progrès si énorme que des théoriciens américains ont énoncé la théorie de la singularité : sur des indicateurs de type puissance, vitesse, compression de l'information, le progrès n'est pas surexponentiel, mais beaucoup plus rapide : il a la forme d'une asymptote verticale. La question devient alors : que se passe-t-il de l'autre côté de l'asymptote, dont l'abscisse est à peu près 2030/2040. Sur tous les indicateurs que l'on peut imaginer, les performances seront à peu près infinies » (propos de Jean-Pierre Dupuy recueillis par Marc Mousli lors d'un débat sur le progrès, le 7 décembre 2004).

(11) En 2004, le nombre de morts sur les routes françaises est tombé à 5 000. Si nous parvenons à faire aussi bien que la Suède ou la Grande-Bretagne nous sauverons environ 1 500 à 2 000 vies par an (dont un quart de 18-24 ans).

2. Conséquences sur la structure par âges de la population

Le « vieillissement » d'une population, dans un territoire, se manifeste principalement de deux façons : un vieillissement « par le haut », augmentation du nombre de personnes âgées sous les effets de l'allongement de la durée de vie et de l'effectif élevé – par rapport à la période précédente – des classes d'âge vieillissantes¹², et un vieillissement « par le bas », qui se manifeste par la diminution du nombre de jeunes par baisse de la fécondité et/ou diminution du nombre de femmes en âge de procréer.

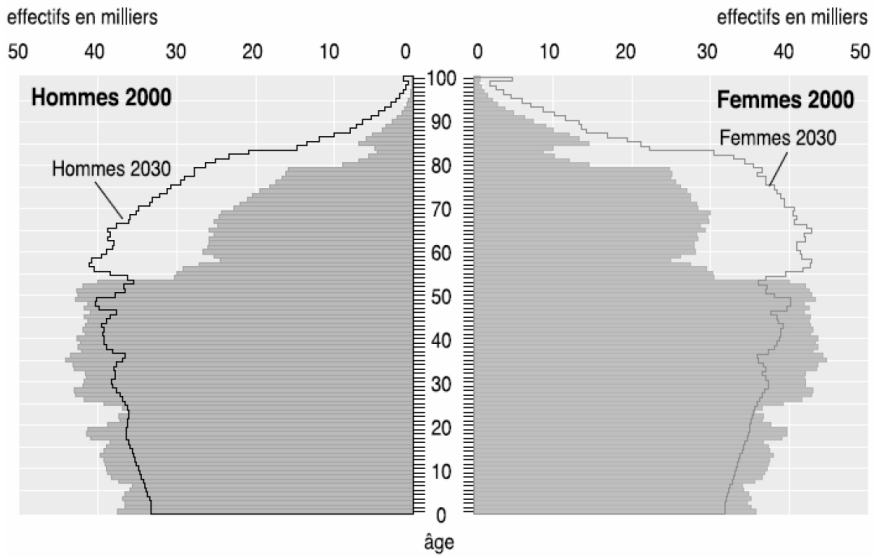
Un troisième facteur joue sur l'âge moyen de la population sur un territoire : les migrations, qui peuvent influencer dans un sens ou dans l'autre : rajeunissement lorsque les entrants sont de jeunes actifs et les sortants des retraités (cas de la région Île-de-France), vieillissement lorsque le territoire attire plus de retraités que de jeunes (cas de la Basse-Normandie).

La combinaison de ces facteurs permet de prévoir une augmentation sensible du pourcentage de personnes âgées dans la population (ce qui est la définition générale du vieillissement d'une population), jusqu'en 2050. Mais chaque facteur aura des effets différents des deux autres sur l'économie du pays, et plus encore sur celle des territoires infranationaux.

La pyramide ci-après (*cf.* graphique 1) a été établie d'après le scénario central de l'INSEE. La mortalité y est tendancielle, c'est-à-dire que l'on a prolongé pour les années à venir le rythme de baisse des risques de décéder de chaque sexe et chaque âge observés depuis une trentaine d'années. La fécondité a été calculée avec un indice conjoncturel de fécondité de 1,8 enfant par femme. Quant au solde migratoire, il est de 50 000 par an. Le chiffrage des paramètres est donc pessimiste, puisqu'au premier semestre 2006, on estimait que l'indice conjoncturel de fécondité se situait plutôt entre 1,90 et 1,95 et que le solde migratoire annuel était supérieur à 100 000.

(12) Ce que Gérard-François Dumont appelle « gérontocroissance ».

1. Population de la France métropolitaine 2000 et projection 2030



Source : INSEE Projections 2030 établis en 2002.

Fiche technique n° 3

L'effet *baby boom*

Rappelons que le *baby boom* marque la deuxième moitié du XX^e siècle. Il commence nettement en 1946 : en 1945, on avait compté 625 780 naissances en France ; en 1946, la barre des 840 000 est franchie (843 904). Le bond est considérable, même si le champ statistique a été quelque peu modifié (environ 18 000 naissances sont dues à la réintégration de l'Alsace-Lorraine dans les statistiques nationales). La France restera sur un rythme élevé, fluctuant entre 805 000 et 882 000 naissances par an, de 1947 à 1973¹³. L'explosion démographique est de plus soutenue pendant cette période par un solde migratoire positif élevé : pour remédier au déficit des naissances de 1915 à 1919 et à la baisse de la natalité pendant l'entre-deux-guerres, les entreprises ont fait venir massivement une main-d'œuvre recrutée principalement dans le Maghreb, notamment à la fin des années 1950. Par ailleurs, la décolonisation a fait rentrer en France près d'un million et demi de personnes à partir de 1956, dont 650 000 rapatriés d'Algérie en 1962.

La fin du *baby boom* peut être fixée à 1974, année à partir de laquelle le nombre des naissances décroît¹⁴, tout en restant supérieur à celui de la première moitié du XX^e siècle (756 000 naissances annuelles, en moyenne, de 1975 à 1995¹⁵, contre 629 000 naissances par an de 1899 à 1945), surtout grâce à l'arrivée à l'âge adulte des générations nombreuses des Trente Glorieuses, puisque l'indice conjoncturel de fécondité, qui était encore de 2,47 en 1970 après avoir atteint 2,98 en 1946 ou 2,83 en 1965, devient inférieur à 2. En 1975, il sera de 1,93 et oscillera ensuite, jusqu'à nos jours, entre 1,65 et 1,95. Il est actuellement stabilisé dans la partie haute de la fourchette.

Par ailleurs, à partir du milieu des années 1970, le ralentissement de la croissance économique restreint fortement le flux d'arrivée de travailleurs étrangers, et l'immigration légale est surtout alimentée par le regroupement familial.

(13) INSEE naissances par sexe de 1899 à 1997.

(14) Et où l'indice conjoncturel de fécondité, qui avait commencé à baisser en 1965, passe sous la barre mythique des 2,1.

(15) De 1995 à 2005, les chiffres sont un peu supérieurs.

Ces dernières années, l'immigration, légale ou clandestine, n'est plus seulement due au regroupement familial, et elle a accru la population active.

7. Structure de la population de la France métropolitaine à l'horizon 2030 (en millions d'habitants)

	1975	2000	2030	Différence 2000-2030
0-19 ans	17	15	15	-1
20-59 ans	26	32	32	-
60 ans et plus	10	12	20	+8

Source : INSEE, 2006.

Le tableau 8 indique, de façon plus détaillée, en niveau et en pourcentage, et en prolongeant jusqu'en 2050 (après que le solde naturel soit devenu négatif, selon le scénario central de l'INSEE) la structure de la population et montre sa déformation :

8. Structure de la population de la France métropolitaine à l'horizon 2050 (scénario central : fécondité à 1,9 enfant par femme, mortalité tendancielle, solde migratoire à 100 000)

Année	Population au 1 ^{er} janvier (en millions)	Part des 0-19 ans	Part des 20-59 ans	Part des 60 ans ou plus
1975	52,3	32,1 %	49,5 %	18,4 %
2000	58,8	25,6 %	53,8 %	20,6 %
2010	62,3	24,3 %	53,0 %	22,7 %
2020	65,0	23,7 %	50,1 %	26,2 %
2030	67,2	22,6 %	48,1 %	29,3 %
2040	69,0	22,1 %	46,9 %	31,0 %
2050	70,0	21,9 %	46,2 %	31,9 %

Source : INSEE, 2006.

Comme toute projection à long terme, ces résultats sont fragiles : si le taux de fécondité augmente d'un dixième de point, le nombre de naissances augmente de 30 000. Si l'espérance de vie baisse d'un an, le nombre de personnes âgées diminue de 30 000 par an. Quant au solde migratoire, après avoir, en 2002, utilisé un solde positif moyen de 50 000 pour ses projections démographiques à 2030¹⁶, l'INSEE l'a réévalué à 100 000 en 2005. Or faire varier ce solde de 50 000 dans un sens déterminé sur l'ensemble de la période affecte le chiffre de 2030 de 750 000.

(16) Chantal Brutel, Laure Omaleck, « Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements à l'horizon 2030 », INSEE, *INSEE Résultats*, août 2003.

Fiche technique n° 4

Démographie et territoires, des écarts surprenants

En dix ans – entre 1994 et 2003 – la population française (métropole) est passée de 57 565 000 à 59 969 700 habitants, soit un accroissement de 2 364 700, ou 4,2 %. Cette progression résulte de mouvements très contrastés selon les tranches d'âges : le nombre des moins de 20 ans a diminué de 144 800, tandis que l'effectif des 20-59 ans s'accroissait de 1 651 100 et que celui de leurs aînés (plus de 60 ans) augmentait de 898 300¹⁷, sous l'effet de l'explosion du nombre des plus de 75 ans : + 1 048 600. Ces évolutions ne sont que la transcription de la pyramide, et permettent de bien cerner les principaux problèmes : la masse des *baby boomers* (40-59 ans) qui avance en âge, la baisse relative de la fécondité qui ne permet pas un maintien de la proportion des jeunes, et l'allongement considérable de la durée de la vie, qui fait croître sensiblement l'effectif des personnes âgées.

La traduction territoriale de ces évolutions montre des évolutions très différenciées. Nous avons dit que les quatre-vingt-seize départements métropolitains ont vu dans la décennie 1994-2003 leur population augmenter de 3,6 %. Mais quatre départements – plutôt méridionaux – ont connu une croissance supérieure à 10 % (l'Hérault, la Haute-Garonne, la Haute-Savoie et le Var), tandis que dix-neuf départements perdaient des habitants (les plus touchés étant dans le centre du pays : le Cantal, la Haute-Marne, la Creuse, la Nièvre, l'Allier, le Cher, la Loire et la Saône-et-Loire). Entre l'Hérault, qui a gagné près de 13 %, et le Cantal qui a perdu 4,6 %, il y a plus de 17 points de différence ! L'écart est encore plus

(17) La tranche d'âge 60-74 ans a été doublement touchée par la seconde guerre mondiale : les plus âgés (74 ans en 1994) avaient 19 ans quand elle a éclaté, et les plus jeunes (60 ans en 2003) sont nés pendant. Nous avons donc un déficit de 60-74 ans provoqué d'une part par les victimes des combats et d'autre part par le déficit des années 1939-43, où le nombre des naissances a toujours été inférieur à 600 000 par an.

important lorsqu'on examine la variation du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus : il a globalement progressé de 30,3 % dans la décennie considérée, mais de plus de 45 % en Moselle ou dans le Morbihan, contre 9,8 % à Paris. Entre la Moselle et Paris, l'écart est de 36 points.

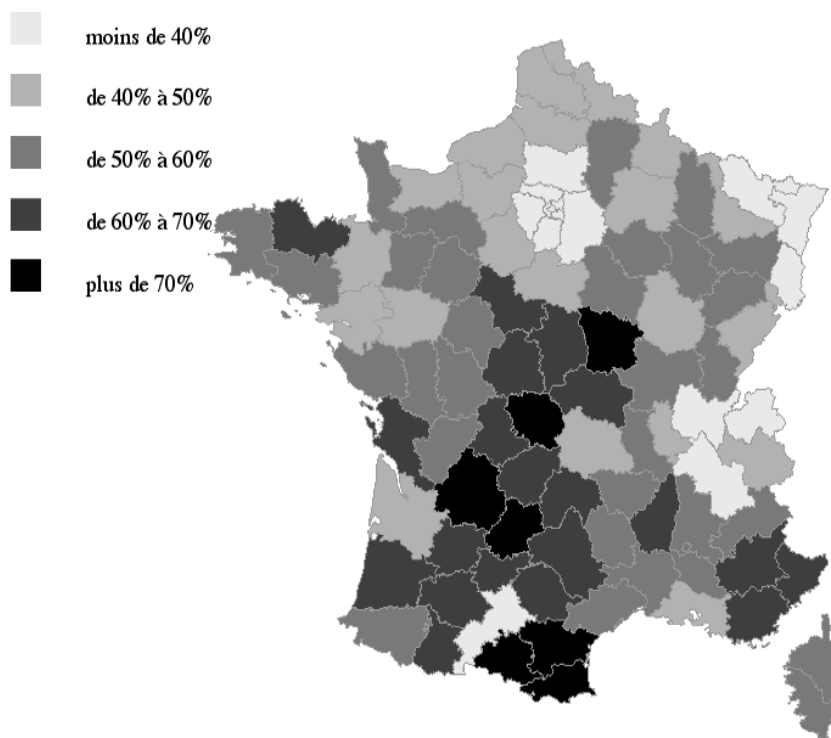
De la même façon, il y a près de 40 points d'écart entre le département où le nombre des moins de 20 ans a le plus augmenté (la Haute-Garonne) et celui où il a le plus baissé (le Cantal).

Ces constats, réalisés au niveau du département, mériteraient, comme bien des résultats statistiques que nous utilisons, d'être examinés bassin de vie par bassin de vie¹⁸. En effet, aucun découpage administratif ne recouvre une réalité homogène. Pour ne prendre qu'un exemple, la population de la Haute-Garonne a augmenté de 27 % entre 1982 et 1999. La ville de Toulouse n'a crû que de 12 %, et Montréjeau a perdu 5 % de sa population. Les gains majeurs ont été réalisés par le périurbain, autour de la métropole : Portet-sur-Garonne (banlieue sud de Toulouse) a vu dans le même temps sa population augmenter de 51 % ! Le même phénomène existe dans les Pyrénées-Atlantiques (attrait de Bayonne et du littoral, déclin de la Soule et de la basse Navarre) ou en Bretagne, avec un accroissement de la population dans l'agglomération rennaise et les zones littorales les plus attractives et un dépeuplement du centre de la région.

La carte 1 *infra* montre la concentration de retraités, d'une part sur le littoral, et d'autre part dans les zones où les emplois industriels ou tertiaires n'ont pas réussi à remplacer totalement ceux détruits par l'exode rural.

(18) Ce travail a été réalisé en 2002, pour l'espace rural, par un groupe de travail piloté par l'INSEE.

2. Retraités, en pourcentage de la population active occupée (1999)



Note : à la veille du « papy boom », la part déjà importante des retraités dans les territoires les moins urbanisés.

Source : d'après INSEE (RGP 1999).

Territoires et vieillissement : comment la question du vieillissement est traitée par les acteurs de terrain

Pour mieux comprendre la situation actuelle des territoires, dans les domaines que nous avons d'explorés, et pour confronter nos hypothèses et nos premiers résultats avec la réalité vécue, nous avons réalisé des études de terrain dans deux régions présentant des situations géographiques, démographiques et économiques contrastées : le Limousin (et plus spécialement le bassin de Brive-la-Gaillarde) et Rhône-Alpes (dans la région urbaine grenobloise ou RUG). Il s'agissait essentiellement de recueillir et d'analyser des informations sur la vision qu'ont les acteurs des conséquences actuelles et prévisibles du vieillissement dans leur territoire, ainsi que sur les mesures prises pour s'y adapter. La présente fiche technique présente les craintes et les difficultés des acteurs limousins et grenoblois.¹⁹

1. Vieillissements en Limousin : craintes et difficultés des acteurs de terrain

1.1. La désertification ?

Ils voient depuis des décennies des pans entiers de leurs campagnes décliner, et se demandent si ce phénomène ne cessera que faute de

(19) Ce texte est extrait de deux rapports d'étude : a) pour le Limousin, celui de Marc Mousli : *Les vieillissements et leurs conséquences sur les activités des TPE-PME dans les territoires en Limousin (bassin de Brive-la-Gaillarde)*, novembre 2005 b) pour Grenoble, celui de Bernard Pecqueur : *Étude des conséquences économiques du vieillissement de la population. L'exemple de la région urbaine grenobloise*, janvier 2006. Les deux rapports ont été remis à la DIACT, qui a commandé et financé ces travaux.

combattants. Ils voient des commerces fermer, et appréhendent le jour où le dernier café du village baissera pour la dernière fois son rideau de fer. Rappelons que le Limousin a perdu en un siècle le quart de sa population. Cette hémorragie semble stoppée, le solde démographique redevient positif grâce aux migrations, mais personne n'imagine que la région puisse un jour retrouver son million d'habitants de 1900.

1.2. Une pénurie de main-d'œuvre qualifiée ?

Les chefs d'entreprise disent manquer de main-d'œuvre qualifiée²⁰, qu'il est facile de trouver des gens qui ne savent rien faire, mais que les bons ouvriers sont rares.

Cette question des compétences revient constamment dans le discours des entrepreneurs et des cadres. Certains enseignants eux-mêmes y sont sensibles. Ils se désolent de ne pouvoir faire mieux, et d'avoir du mal à combler le fossé existant entre l'école (à commencer par nombre de leurs collègues) et les entreprises.

Pour trouver des employés ou des ouvriers qualifiés, certaines entreprises prennent des jeunes en contrat de qualification, ou accueillent régulièrement des stagiaires parmi lesquels ils pourront repérer les meilleurs, les aider à se former et les recruter. Ces pratiques, que tous les responsables encouragent vivement, restent cependant l'apanage de quelques établissements capables d'anticiper et ayant les moyens de préparer assez sereinement l'avenir.

1.3. Le sentiment d'impuissance

Beaucoup de cadres et de dirigeants d'entreprise sont actifs au sein de la chambre de commerce, des municipalités, des communautés d'agglomération ou de communes, des pays. Mais on constate chez ces gens dynamiques, souvent inventifs et toujours dévoués un certain fatalisme. Face au problème de la baisse de la population active, de la raréfaction des talents jeunes, ils ont le sentiment de manquer de moyens, de leviers efficaces.

Certes, les institutions (conseil général, préfectures de région et de département, conseil régional...) moulinent des centaines d'idées, de plans d'action, souvent très pertinents. Mais comment atteindre ces centaines

(20) Ce qui n'est pas propre à la région la plus « vieille » de France : dans la plus « jeune » (l'Île-de-France) les entrepreneurs du bâtiment, par exemple, sont confrontés aux mêmes difficultés que leurs collègues corréziens. Leur seul avantage est de bénéficier de circuits polonais rodés depuis des décennies. Cela étant, nous avons recueilli des avis contradictoires, certains chefs d'entreprise se plaignant d'une relative pénurie de personnel de faible qualification. Mais c'est simplement une question de secteur d'activité : chacun se plaint de manquer de ce dont il a le plus besoin !

d'objectifs, comment faire coller à la réalité des entreprises et des villages des schémas quelque peu technocratiques ?

Un autre souci permanent des acteurs de terrain placés dans des situations complexes, aux enjeux minimes, vus de la capitale régionale, mais importants pour un village, est la difficulté d'agir en respectant des règles administratives mal adaptées et en résistant au souci de préserver son territoire et son autorité qu'a chaque organisme détenant une parcelle de pouvoir. Ils demandent que la taille de leurs communautés soit prise en considération : dans de petites entités, chaque initiative compte, et tout individu talentueux ou simplement courageux est polyvalent par force, depuis le dirigeant d'entreprise conseiller municipal, élu consulaire, président d'une demi-douzaine d'associations aux objets variés jusqu'au retraité aidant son gendre à tenir son café et entretenant le jardin et la maison de quelques personnes âgées. Reconnaître l'intérêt de cette pluri-activité, et lui permettre de s'exercer sans trop de contraintes administratives et fiscales faciliterait la vie dans les campagnes !

Certains élus savent jouer de cette complexité, mais c'est une compétence réservée aux plus expérimentés, capables de pratiquer une veille active sur tout ce qui bouge aux niveaux régional, national et européen. Ce qui exige beaucoup de temps et d'efforts.

2. Grenoble : l'indifférence au vieillissement d'une région éternellement jeune

À l'échelle de la région urbaine grenobloise et plus particulièrement de l'agglomération grenobloise la question du vieillissement se pose aujourd'hui clairement. Pourtant, ce ne sont pas encore l'ensemble des acteurs qui ont conscience de ce phénomène en cours. Les représentations différenciées de son importance sont sans doute dues au fait qu'à Grenoble, « on vieillit moins vite qu'ailleurs ». Ou, dit autrement, cette agglomération est moins touchée que de nombreuses autres régions françaises.

La structure par âge de la population grenobloise montre une population plus jeune que la moyenne nationale. Les jeunes adultes y sont en proportion plus nombreux et les personnes âgées moins représentées. Parmi les explications à cela, les migrations apparaissent prépondérantes. En effet, Grenoble, ville universitaire importante, attire de nombreux jeunes pour leurs études. Ainsi, un nouvel habitant sur six vient pour ces raisons. Dans un même temps, les personnes âgées empruntent l'autoroute du soleil et migrent vers les régions sud de la France. Pourtant, parmi elles, toutes ne partent pas. Les personnes qui ont le moins de ressources restent. On les retrouve essentiellement dans les communes centres et dans les quartiers populaires.

Ainsi, Grenoble attire les jeunes, mais Grenoble n'est pas le Sud.

Cependant, cette agglomération ne sera pas épargnée. Déjà la proportion des moins de 20 ans diminue. Il s'agit semble-t-il d'un simple « effet retard ».

Parmi les acteurs aujourd'hui fortement sensibilisés aux conséquences du vieillissement, on retrouve les structures intervenant dans la gestion sociale du vieillissement et de la dépendance. En premier lieu, le département qui, en soutenant une politique volontariste d'aide à ces personnes, voit son budget exploser. Le choix actuel est de financer autant que de besoin. Mais pour combien de temps encore ?

Parmi les autres échelons actifs, on retrouve les municipalités et notamment la commune de Grenoble. Son action sociale historique la place aujourd'hui encore en pointe. La communauté d'agglomération de Grenoble propose aussi une politique originale. L'économie sociale et solidaire doit permettre l'émergence d'une économie intermédiaire où le milieu associatif et les coopérations entre salariés ont une place centrale. Ce soutien appuyé se retrouve avec force dans les services d'aide à la personne. Ces services étant aujourd'hui encore essentiellement assurés par le secteur associatif. Pas suffisamment rentable, le privé ne l'a jusqu'à présent pas encore investi. Mais les choses sont en train de changer. Un plan national table sur 500 000 emplois en trois ans et renforce l'attractivité économique de ce secteur. Cette annonce produit localement de nombreux mouvements. Les associations aujourd'hui en place, tentent, pour se préserver, d'augmenter leur « part de marché ».

Mais ce secteur reste une rare exception. L'immense majorité des décideurs politiques ne s'intéresse que très peu à ces questions-là, en dehors de la gestion des actions « routinières ». Leurs préoccupations concernent plus la manière d'attirer et d'accueillir de jeunes couples et leurs enfants que l'anticipation des conséquences liées au vieillissement de leur population. Bien souvent cette question ne reste mentionnée qu'en préambule. Très peu d'actions concrètes suivent.

Pour beaucoup, Grenoble garde l'image d'une ville jeune, dynamique, innovante et portée sur l'avenir. Cette conception de la ville ne laisse malheureusement que très peu de place à la prise en compte de telles réalités.

Même les acteurs économiques locaux, théoriquement touchés par de nombreux départs en retraite, ne perçoivent que très partiellement le phénomène. Quelques industries traditionnelles sont confrontées à ces problèmes. Mais les autres, celles qui font aujourd'hui l'image de la ville et qui feront sans doute demain sa réalité, ne sont pas encore touchées. Les franges de population employées sont encore épargnées.

Aussi, ces acteurs se limitent à une aide à la transmission des entreprises au premier rang desquelles on trouve les commerces. Et pour faire face à la perte des compétences entraînée par les départs massifs, les actions sont

maigres. Elles concernent essentiellement la suggestion de mettre en place des mesures de maintien dans l'emploi et si besoin de piocher dans cet important vivier de personnes compétentes, expérimentées et souvent libres : les seniors.

Pourtant, face à la gravité de ces problèmes, les seules réponses efficaces semblent être collectives. Mais les acteurs économiques et politiques grenoblois n'en sont pas là.

Au final, les seules réflexions permettant une anticipation partielle de ces problèmes sont menées autour des enjeux actuels de l'insertion de l'agglomération grenobloise dans son aire métropolitaine (qui reste encore à définir...) et de son économie dans le marché mondialisé. L'anticipation des besoins de main-d'œuvre ultra-qualifiée orientera, semble-t-il, quelques actions vers la nécessité de courtiser de nombreux étudiants, français ou étrangers, qui feront les travailleurs de demain.

Fiche technique n° 6

L'évolution de la population active : un maximum vers 2015

Vers 2015, l'effectif de la population active sera à son maximum, avec 28,3 millions d'actifs ²¹. Il pourrait ensuite se stabiliser dans une fourchette de 28,2 à 28,5 M jusqu'en 2050. La population dans son ensemble, elle, continuera de croître jusqu'en 2050 ²².

En 2006, les premiers *baby boomers* atteindront leurs 60 ans. L'événement est purement symbolique : il y a en effet longtemps que les taux d'activité sont fortement décroissants avec l'âge, et le retrait de l'emploi intervient actuellement autour de 59 ans : alors que 88 % des hommes et 72 % des femmes de 25 à 54 ans travaillent, ils sont deux fois moins nombreux de 55 à 64 ans (respectivement 44 % et 35 %).

Des efforts sont faits pour maintenir en activité les quinquagénaires – en attendant le tour des sexagénaires – et l'âge moyen de retrait de la vie active remonte lentement. Cela étant, même si les conséquences de ce 60^e anniversaire des premiers *baby boomers* sont sensiblement étalées dans le temps, elles n'en sont pas moins inéluctables à moyen terme. Entre 2006 et 2040, toutes les classes d'âge nombreuses des Trente glorieuses sortiront de la vie active, et leur remplacement ne sera que partiellement assuré par les classes suivantes, aux effectifs moins nombreux.

Plus que la stagnation du nombre d'actifs en valeur absolue, c'est l'inversion du rythme qui bouleversera le paysage. De 1965 à 1995, il y a eu chaque année un excédent d'entrées d'environ 160 000 jeunes par an. De 1995 à 2005, l'excédent n'a plus été que de 135 000. Voir ce solde positif se transformer à moyen terme en un solde nul, voire négatif est un changement

(21) Projection de juillet 2006 - INSEE Première n° 1092.

(22) Projection de juillet 2006 - INSEE Première n° 1089.

important, même s'il était atténué par une progression – qui ne peut être que faible, compte tenu du niveau déjà atteint – du taux d'activité féminin, par un maintien ou une légère baisse de l'âge moyen d'entrée dans la vie active, par une « flexion » positive due à une baisse du chômage et surtout par un recul de l'âge moyen de sortie de la vie active qui semble inéluctable, même si salariés, patrons et organisations syndicales multiplient quotidiennement les actions allant à l'encontre de cet objectif.

Un solde migratoire du même ordre que celui constaté ces dernières années (supérieur à 100 000 par an), permettrait également à la quantité de main-d'œuvre disponible de ne pas décroître. On voit néanmoins que le rythme de renouvellement ne sera plus du même ordre que celui auquel nous étions habitués. De plus, ce ralentissement sensible s'accompagnera d'un vieillissement des actifs²³. Enfin, le recours à une main-d'œuvre étrangère est possible, mais problématique dans la mesure où, comme nous le verrons, ce sont les emplois de service – notamment services à la personne, dans des secteurs plus ou moins réglementés – qui se développent le plus, et que pour certains d'entre eux des diplômes, agréments ou autres autorisations administratives sont nécessaires, sans parler de la maîtrise de la langue française. La combinaison de ces tendances aggravera les difficultés d'adaptation fonctionnelle et géographique de la main-d'œuvre, que nous connaissons déjà dans plusieurs bassins d'emploi.

Des déséquilibres sont inévitables. L'impact des sorties de la vie active sera particulièrement fort dans les secteurs économiques ayant peu recruté ces dernières années comme l'enseignement, la recherche, la poste, mais aussi chez les cadres du privé, les techniciens, les salariés de la sidérurgie.

Dans plusieurs branches, les partants ne seront pas tous remplacés, et quelques grandes organisations considèrent cette conjoncture démographique particulière comme une opportunité pour réaliser des réorganisations qu'elles

(23) Rappelons (*cf.* préambule) que ce « vieillissement » est en fait une modification de la structure des âges dans une population – les actifs, en l'occurrence – par rapport à une situation antérieure. Malgré les connotations négatives attachées à ce terme, il n'a pas de signification particulière en matière de qualité du travail, dynamisme, etc. D'ailleurs, l'âge moyen de la population en âge de travailler (20-59 ans) va baisser à partir de 2007, année où l'effectif des classes sortantes commencera à être supérieur à celui des classes entrantes, avec à peu près autant de personnes atteignant leur 60^e anniversaire que de personnes fêtant leurs 20 ans. Paradoxalement, c'est donc un remède au problème du vieillissement (le maintien des sexagénaires en activité) qui augmentera l'âge moyen de la population active !

n'ont pas su faire jusqu'ici ²⁴. Mais dans d'autres secteurs les tensions déjà sensibles dans les années 2000 risquent d'être difficilement surmontables dans les années 2015-2025, si des solutions efficaces ne sont pas trouvées d'ici là. Nous reviendrons sur ce point.

Un problème spécifique commence à se poser, et culminera à l'horizon-cible : à partir de 2030, les classes nombreuses des *baby boomers* fourniront un effectif élevé de grands vieillards (85 ans et plus). Le nombre de personnes dépendantes pourrait augmenter d'environ 50 % par rapport à la situation actuelle. La demande de personnel qualifié, dans le secteur des services à la personne, s'accroîtra en proportion. Ce qui promet des difficultés sérieuses, si l'on considère que la situation est déjà difficile dans certaines régions à cause du manque d'aidants professionnels et de leur qualification souvent insuffisante ²⁵. Les services à la personne ont déjà très fortement progressé : le nombre d'« assistants maternels et aides à domicile » a triplé en vingt ans ²⁶, celui des aides-soignants a augmenté de 85 %, et la demande ne peut que continuer à croître dans ces secteurs.

Le marché du travail, pour d'autres raisons, est tendu dans le secteur du bâtiment, l'hôtellerie et la restauration. Dans ces derniers secteurs, le diagnostic est plus facile à formuler, puisque le problème principal est celui des conditions de travail et de rémunération, mais les solutions ne sont pas faciles à mettre en œuvre.

Ces turbulences interviendront dans une période qui sera difficile sur le plan économique :

- la mondialisation exigera encore des adaptations considérables, pour faire face à la poursuite de la libéralisation des échanges mondiaux et à la division internationale du travail ;
- le monde se débattrra dans de graves difficultés dues à des tensions multiples à propos de l'énergie, et en particulier du pétrole, de l'eau, de certaines matières premières, etc. ;
- les technologies de pointe creuseront encore un peu plus le fossé entre les pays à grand potentiel intellectuel et financier et les autres.

(24) Il semble toutefois que l'annonce du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite soit à prendre avec prudence : le budget de l'état prévoyait 10 000 suppressions en 2005. Il en aurait fallu trois fois plus pour atteindre l'objectif visé, et la réalisation n'a pas été au niveau annoncé. Entre 1982 et 2003, l'emploi public d'État a progressé de 14 % (2,5 millions en 2003), celui de la fonction publique territoriale de 42 % (1,5 million en 2003), et celui de la fonction publique hospitalière de 28 % (915 000 en 2003). De plus, les « gains » ne sont souvent que des transferts : les emplois restent, mais changent de statut.

(25) Le pic de dépendance des *baby boomers* – en nombre de personnes dépendantes – devrait se situer entre 2025 et 2035. Il décroîtrait ensuite mécaniquement avec l'arrivée à l'âge de 80 ans de classes moins nombreuses.

(26) La famille professionnelle T2, qui les regroupe, a vu son effectif passer de 217 000 en 1982 à 663 000 en 2002.

Une question sensible, marquée par une grande incertitude : la dépendance

1. Comment définir et évaluer la dépendance ?

La dépendance peut être caractérisée par plusieurs indicateurs (Colvez, EHPA, Katz...). Nous retiendrons le plus courant, fourni par la grille AGGIR (autonomie gérontologie groupe ISO-ressources), utilisée pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Une personne sera considérée comme dépendante si elle entre dans le champ d'application de l'APA, c'est-à-dire si elle a plus de 60 ans et appartient aux groupes GIR 1 à 4. La proportion de personnes fortement dépendantes (GIR 1 à 3) varie beaucoup d'une classe d'âge à l'autre, et n'augmente vraiment qu'à partir de 80 ou 90 ans.

9. Grille AGGIR : degrés de dépendances en fonction du groupe ISO-ressources (GIR)

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6
État de santé	Confinée au lit, fonctions mentales altérées, fin de vie	1) Confinée au lit ou fauteuil 2) fonctions mentales altérées, se déplace	Autonomie mentale, faible autonomie corporelle	Stade inférieur de dépendance	<i>Légères pertes d'autonomie</i>	<i>Bon état</i>
Actes essentiels de la vie	Présence continue d'intervenants	Prise en charge pour la plupart des actes	Aide quotidienne et plusieurs fois par jour	Aide au transfert et aux activités corporelles	<i>Aides ponctuelles préparation repas et ménage</i>	<i>Autonome</i>
Toilette	Aide obligatoire	Aide obligatoire	Aide hygiène élimination	Aide ponctuelle	<i>Aide ponctuelle</i>	<i>Autonome</i>
Habillage	Aide obligatoire	Aide obligatoire	Aide partielle	Aide partielle	<i>Autonome</i>	<i>Autonome</i>
Prise de repas	Aide obligatoire	Variable	Aide partielle	Autonome pour la plupart	<i>Autonome</i>	<i>Autonome</i>
Promenade	Sans objet	Variable	Autonomie partielle	Une fois levée, se déplace	<i>Autonome</i>	<i>Autonome</i>
APA	Oui	Oui	Oui	Oui	<i>Non</i>	<i>Non</i>
Aides ménagères	APA	APA	APA	APA	<i>Caisse de retraite, aide sociale département</i>	<i>Caisse de retraite, aide sociale département</i>
Effectifs dans chaque degré (enquête 1998-2001)	69 000	262 000	201 000	264 000	390 000	10 855 000
Nombre de personnes dépendantes 31 décembre 2004	865 000 bénéficiaires de l'APA dont 59 % à domicile et 41 % en établissement ⁽¹⁾					

⁽¹⁾ À la fin des années 1990, environ 120 000 personnes âgées faisaient appel à l'aide sociale. Les règles ont évolué depuis, et les dernières données disponibles sur l'aide ménagère font état de 451 000 bénéficiaires fin 2003, essentiellement par l'intermédiaire de leurs caisses de retraite. Ce total a baissé mécaniquement, les personnes dépendantes classées en GIR4 bénéficiant de l'APA alors qu'elles n'avaient pas toujours droit à la prestation spécifique dépendance (PSD) qu'elle a remplacée. Au 30 juin 2005, la DREES recensait 891 000 bénéficiaires de l'APA, dont 524 000 (59 %) à domicile et 367 000 (41 %) en établissement.

Source : DREES.

2. Les hypothèses d'évolution de la dépendance

Trois hypothèses sont avancées pour l'évolution de la dépendance dans les décennies à venir ²⁷ :

- l'extension de la morbidité ; les progrès techniques et médicaux, les conditions de vie et de prise en charge permettent d'allonger la durée de vie, mais pas de modifier la date d'apparition des maladies génératrices d'incapacité. Les années de vie supplémentaires seraient alors des années de vie avec incapacité ;
- le maintien de la morbidité ; l'âge moyen d'apparition des processus morbides et la date du décès se décalent parallèlement. La durée de vie en incapacité reste alors stable ;
- la compression de la morbidité ; l'âge moyen d'apparition des maladies incapacitantes est davantage retardé que l'âge de la mort, autrement dit, on vit plus longtemps en bonne santé ²⁸.

Les deux hypothèses considérées comme les plus probables sont la deuxième et la troisième, avec comme conséquences :

- soit une stabilité de la durée de vie en dépendance, qui devrait rester en 2040 de 1,4 an pour les hommes, et 2,5 ans pour les femmes, dans le scénario central, et passer à 1,2 et 2,1 ans dans le scénario le plus optimiste ;
- soit une progression de l'autonomie : des études récentes ²⁹ montrent une importante progression de l'autonomie au cours des dix dernières années pour les personnes entre 75 et 84 ans, qui va dans le sens de la théorie de la compression de la morbidité.

3. L'âge moyen de la dépendance recule

Combien y aura-t-il de personnes âgées dépendantes d'ici deux ou trois décennies ? Si l'on s'en tient aux deux hypothèses les plus probables (en écartant donc l'hypothèse 1), l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes (groupes GIR 1 à 4) à l'horizon 2040 varierait de +18 % à +43 % selon les projections de l'INSEE. La DREES avance le chiffre de 58 %, que l'on peut considérer comme assez peu éloigné de l'hypothèse « centrale » de l'INSEE, compte tenu des énormes incertitudes qui pèsent sur ces évaluations à 35 ans.

(27) INSEE, *Les personnes âgées*, édition INSEE, septembre 2005.

(28) Cette théorie a été développée par James F. Fries dans « Aging, natural death, and the compression of morbidity », *New England Journal of Medicine*, volume 61, n° 3, 1980.

(29) Karine Pérès, Pascale Barberger-Gateau, « Évolution de l'incapacité entre 75 et 84 ans », *Gérontologie et Société* n° 98, 2001. L'étude ayant été faite auprès de personnes à domicile, il peut y avoir un biais : « une entrée en institution massive des sujets les plus dépendants [pourrait] faire diminuer la prévalence des sujets dépendants au domicile ».

10. Projections INSEE et DREES à 2020 et 2040 ³⁰

	DREES	INSEE central	INSEE optimiste
Nombre de personnes dépendantes de 60 ans ou plus en 2020	980 000	955 000	870 000
Évolution 2000-2020	23 %	16 %	6 %
Nombre en 2040	1 260 000	1 175 000	975 000
Évolution 2000-2040	58 %	43 %	18 %

Source : INSEE, Destinée et enquêtes HID 1998-2001 ; Projection DREES : Bontout, Colin et Kerjosse (2002).

4. L'âge des personnes dépendantes

Dans le scénario central INSEE, l'âge moyen des personnes dépendantes passe, entre 2000 et 2040, de 78,5 à 84,5 ans pour les hommes, et de 83 à 88 ans pour les femmes. Il atteint 85 ans pour les hommes dans le scénario optimiste.

4.1. L'aide à domicile

Un tiers des ménages comptant une personne de 65 ans ou plus ont recours à une aide extérieure de proches ou de professionnels, ce qui représente près de 2,5 millions de ménages ³¹. Le nombre moyen d'aidants potentiels (conjoint et enfants) tend à diminuer dans les années à venir, en raison notamment de la baisse de la fécondité et de l'augmentation des divorces : en 40 ans, on passe de 2,8 à 2,2 aidants par personne dépendante pour les hommes et de 2,2 à 2,0 pour les femmes ³². Le nombre de personnes dépendantes sans conjoint ni enfant valide devrait passer de 130 000 aujourd'hui à 160 000 en 2040, ce qui représente en fait une baisse du taux : on passerait de 15,5 % aujourd'hui à 13,5 % en 2040.

4.2. Le coût de la dépendance

À législation inchangée, les besoins de financement futurs liés à l'APA généreraient une hausse très faible du coût de la prestation pour les finances publiques, qui passerait de 3 milliards aujourd'hui à 3,4 milliards en 2040 (en euros constants). Un tel résultat repose sur une hypothèse d'indexation du barème sur les prix, et pour l'obtenir il faudrait une stabilité du plafond de l'APA en euros constants, et une baisse du pourcentage de ce plafond effectivement pris en charge par la collectivité. L'APA est en effet soumise à un ticket modérateur qui croît avec les ressources des ménages. Même si les retraites ne sont indexées que sur les prix, le renouvellement des générations de retraités

(30) L'enquête HID sur laquelle reposent ces projections devrait être renouvelée en 2008.

(31) *INSEE Première*, « L'aide à domicile en faveur des personnes âgées », octobre 2000.

(32) La diminution due à la baisse de la fécondité est en partie compensée par l'allongement de l'espérance de vie du conjoint.

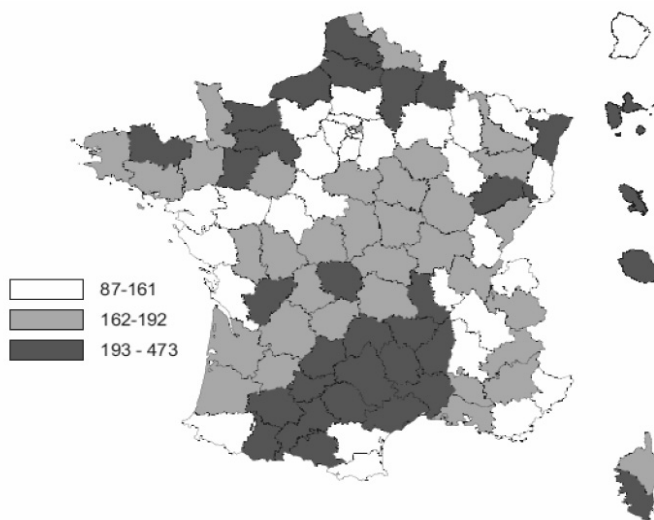
s'accompagnera (dans un premier temps ?) d'une augmentation du niveau moyen des pensions, entraînant mécaniquement l'augmentation du pourcentage de l'APA laissé à la charge des ménages. Le coût total de l'APA évoluerait donc beaucoup moins vite que le nombre de personnes âgées dépendantes. Mais cette indexation sur les prix aurait également pour conséquence que les salaires versés aux intervenants augmenteraient faiblement, ce qui pèserait durablement sur l'attractivité des métiers d'aide aux personnes dépendantes.

Les résultats sont très différents si l'on suppose une indexation des barèmes de l'APA sur les salaires. Une telle hypothèse tient mieux compte de l'évolution probable des coûts des soins aux personnes dépendantes : elle aboutirait à une dépense publique annuelle de l'ordre de 8,7 milliards d'euros en 2040 ³³. Dans cette dernière hypothèse, à l'horizon que nous avons retenu (2030), la dépense serait de l'ordre de 7 G € dont 6 à la charge des départements (la participation moyenne des bénéficiaires étant de 15 %).

5. Une répartition inégale de la charge entre les territoires

3. Répartition des bénéficiaires de l'APA – DREES 2005

Nombre de bénéficiaires de l'APA pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus au 31 décembre 2004



Champ : France entière.

Source : enquête trimestrielle de la Drees auprès des conseils généraux, FFAPA.

(33) Soit 3 % des dépenses de l'État (budget 2003).

L'hétérogénéité des situations ne se manifeste pas que dans la charge de l'APA : les taux d'équipement en établissements d'accueil sont également très différents selon les départements. Ils varient entre 56 et 269 lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Les taux d'équipement en places de SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) et l'importance de l'offre infirmière libérale sont eux-mêmes très inégaux entre les départements, sans qu'il y ait forcément compensation entre les deux.

La Cour des comptes relève que « Paris figure parmi les départements déficitaires. Selon une étude de la DRASS réalisée en novembre 2002, seulement 37,8 % des Parisiens entrés en établissement étaient accueillis dans des établissements parisiens, les autres étant contraints de trouver une maison de retraite hors de Paris faute de places ou en raison de la cherté des places existantes (du fait du coût élevé du foncier, les seuls établissements créés ces dernières années l'ont été dans le secteur privé à but lucratif). La situation en Haute-Garonne est similaire : malgré une augmentation du nombre d'établissements de plus de 10 % en cinq ans et du nombre de lits de plus de 12,5 %, le taux d'équipement en lits pour mille habitants de 75 ans et plus reste inférieur aux moyennes régionale et nationale (120 contre 123 en moyenne régionale et 140 en moyenne nationale) ».

Ces appréciations de la Cour doivent être relativisées. Par exemple, 54 % des résidents des établissements de l'Essonne, particulièrement bien équipé avec 190 places pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans, viennent d'un autre département. Mais on estime que 30 % des Essonnais accueillis dans des établissements spécialisés se trouvent hors de l'Essonne ³⁴. Le lien entre le domicile avant hébergement et la localisation de l'établissement d'accueil n'a rien d'évident. Par exemple, il est préférable qu'une personne devant quitter son logement aille dans un endroit où sa famille pourra lui rendre visite souvent et facilement, plutôt qu'au plus près de son domicile.

On relève aussi que « Dans les Vosges ou dans l'Aisne, l'offre existante est d'ores et déjà excédentaire et ces deux départements accueillent des personnes âgées venant d'autres départements » ³⁵. Cette mobilité des personnes âgées impose donc une certaine prudence dans les prévisions de besoins : il est très risqué se baser sur des ratios départementaux.

(34) Schéma départemental en faveur des personnes âgées, 2005-2010, conseil général de l'Essonne.

(35) Cour des comptes (2005) p. 112.

6. Au-delà des projections : les initiatives des départements

Les schémas gérontologiques départementaux peuvent être de simples exercices de prévision des besoins d'équipement et des constats des points forts et des points faibles des organisations mises en place localement pour appliquer une politique qui se résume souvent à une volonté de maintenir les personnes âgées chez elles le plus longtemps possible. Politique confirmée par les chiffres au niveau national : en 2003, pour la première fois, les montants consacrés par les départements à l'aide sociale à domicile (2,4 milliards d'euros) ont dépassé les sommes allouées au titre de l'aide sociale en institution (2 milliards d'euros). Rappelons que près de 60 % des bénéficiaires de l'APA vivent à domicile.

Il serait nécessaire que ces schémas soient considérés, aussi bien au niveau départemental qu'au niveau national, comme des documents de première importance, qu'il est indispensable d'établir avec rigueur. On voit bien que face aux multiples facteurs influant sur la demande dans les années à venir, face aux importantes différences dans l'équipement et l'organisation des services, seul un suivi proche du terrain peut permettre d'éviter les gaspillages ou les pénuries.

Certains départements prennent très au sérieux ce suivi. Nous avons étudié le schéma départemental 2004-2008 de Corrèze, qui, après avoir fait un bilan des actions du schéma précédent, fixe les orientations quinquennales, qui reprennent des mesures classiques et avancent quelques idées originales partant souvent d'expériences locales.

Par exemple, au chapitre « Développer de nouveaux modes de prise en charge adaptés aux besoins de la personne âgée », outre les mesures classiques de développement et amélioration des EHPAD, des SSIAD et des instances de coordination (ICG, CLIC)³⁶, d'adaptation de l'habitat, l'amélioration des logements-foyers, le département souhaite promouvoir l'accueil familial chez les particuliers et notamment la notion d'« accueil familial temporaire », avec un soutien aux « accueillants familiaux », métier « peu connu et peu reconnu ». Il fixe aussi des objectifs en matière de modes d'accueil alternatifs à l'hébergement traditionnel et de modes de prise en charge à domicile innovants.

Pour ce qui concerne la coordination, les orientations portent sur la mise en place de véritables « filières gériatriques » dans une logique de bassin de vie.

(36) EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ; SSIAD : service de soins infirmiers à domicile ; ICG : instance de coordination gérontologique ; CLIC : centre local d'information et de coordination gérontologique.

La professionnalisation des acteurs et l'amélioration de la qualité des dispositifs constitue un nouvel axe, mais restent au niveau des grandes finalités. Les actions préconisées en matière de formation, par exemple, sont très en amont de l'action : l'engagement pris porte sur la réflexion et la programmation, leur définition précise reposant sur un « pôle départemental » à mettre en place.

Ce schéma montre qu'il existe des possibilités d'innovation dans ce domaine, à condition de combiner souplesse, imagination et rigueur.

La professionnalisation et l'encadrement des personnels et la formation des aidants constituent un point faible des dispositifs. Les rapports sur l'aide aux personnes (cf. rapport Delos du Commissariat général du Plan³⁷), insistent sur les problèmes de qualité des soins et des services résultant souvent d'un déficit d'organisation du travail : intervenant isolé et laissé sans soutien face aux personnes âgées, poids trop important du gré à gré ne permettant d'accéder à aucune formation continue... Par ailleurs, le niveau de formation des personnels est aujourd'hui faible. Sera-t-il possible de l'améliorer sensiblement sans faire exploser les coûts ?³⁸ C'est un enjeu de première importance. Nous avons vu que les projections de l'INSEE faisaient varier la charge de l'APA du simple au triple en fonction de l'indexation retenue : prix ou salaires.

7. Un sujet dont les entreprises ne peuvent se désintéresser

7.1. Le marché des établissements spécialisés

Il y a plusieurs raisons pour que des entreprises – de plusieurs secteurs – s'intéressent aux questions de dépendance. D'abord, parce que c'est aujourd'hui, et ce sera encore plus demain, un marché rentable. Le secteur des établissements spécialisés est divers et encore relativement atomisé. Il comporte un sous-secteur public – on compte en France environ

(37) <http://www.plan.gouv.fr/intranet/upload/publications/documents/CahiersPlan4.pdf>

(38) « Les aidants professionnels sont encore peu qualifiés : en 1998, seuls 9 % des aidants des structures d'aide prestataires et mandataires agréées étaient titulaires du Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile (CAFAD). De nouvelles mesures ont été prises récemment pour professionnaliser le secteur de l'aide à domicile et le rendre plus attractif ». Source : Données sur la situation sanitaire et sociale en France en 2004, annexe A au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005, DREES. Le CAFAD a depuis été remplacé par le DEAVS (diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale), plus complet mais nécessitant deux fois plus d'heures de cours et un temps de stage quintuplé. Le DEAVS est ouvert à la validation des acquis de l'expérience (VAE), ce qui est important dans un domaine où l'expérience est au moins aussi importante qu'une formation théorique.

10 800 établissements accueillant des personnes âgées, dont 3 000 logements-foyers ³⁹ et 150 hébergements temporaires, que nous laisserons de côté pour nous limiter aux établissements accueillant une majorité de personnes dépendantes.

Dans le sous-secteur public, on compte 1 100 USLD (unités de soins longue durée) rattachées à des centres hospitaliers publics, et 2800 maisons de retraite.

11. Nombre d'établissements de soins et quantité de places

Nature des établissements	Nombre	Places
USLD (unités de soins de longue durée)	1 100	77 000
Maisons de retraite	6 500	431 000
Logements-foyers	3 000	157 600
Total	10 600	665 600

Source : IGAS.

Le secteur privé comporte une partie non-marchande, relevant de l'économie sociale, gérant 2 100 établissements, et une partie purement marchande en comptant 1 700. Parmi ces derniers, une forte majorité est constituée de PME. Quelques groupes s'y intéressent beaucoup (Orpea, Medidep, Medica France, Serience-Hotelia, Domus Vivendi). Les plus puissants possèdent de 100 à 130 établissements chacun, et la situation devrait évoluer rapidement (Suren a racheté Medidep, deuxième groupe du secteur, en 2005), cette activité étant actuellement très profitable (la rentabilité des fonds propres est proche de 13 %) ⁴⁰. Qu'en sera-t-il à long terme, sur un marché où la demande est indirectement soutenue par la prise en charge d'une partie des frais nécessaires à la santé et au confort des personnes âgées ? On peut supposer que la taille du marché, et sa rentabilité élevée, reposent en partie sur la capacité qu'aura la collectivité à financer ces dépenses.

Si l'on voit se dessiner une concentration de l'offre marchande, et une dualisation en fonction des ressources des bénéficiaires/clients, il est plus difficile d'avancer des ordres de grandeur pour l'évolution de la demande :

(39) Une étude récente (Stéphane Le Bouler 2005) du Commissariat du Plan estime que l'on devrait en fait classer les « logements-foyers » dans la catégorie « maintien à domicile ». Même si les raisons de ce classement ne sont pas toutes excellentes (parmi elles, la difficulté d'appréhender la population de ces foyers), la proposition paraît raisonnable, ces établissements ayant effectivement pour objectif d'être des lieux de résidence aussi intégrés que possible dans la collectivité où elles se trouvent, et d'offrir la possibilité de participer à la vie quotidienne de leurs concitoyens à leurs résidents (dont 70 % ne sont pas gravement dépendants), en facilitant l'accès aux commerces et aux services de ceux qui peuvent se déplacer.

(40) ORPEA, qui est cotée à la bourse de Paris, a fait pour 2005 une prévision initiale de CA de 295 M€ pour un résultat net de 23 M€. Ces chiffres ont été revus à la hausse en cours d'exercice. En octobre 2005, la prévision de CA communiquée aux marchés était de 305 M€, avec un résultat net de 37 M€.

nous avons vu que les prévisions de dépendance variaient, selon l'organisme qui les avait établies, entre 870 000 (optimiste INSEE) et 980 000 (DREES) à l'horizon 2020. L'offre totale (USLD, foyers, établissements d'hébergement temporaire ou permanent et services à domicile) est aujourd'hui de l'ordre de 740 000 places (dont 431 000 en maisons de retraite, transformées en grande partie en EHPA/EHPAD). L'augmentation nécessaire serait donc de 8 500 à 16 000 places par an, soit une croissance annuelle moyenne du marché de 1,1 % à 1,9 %, tous types d'hébergement confondus ⁴¹.

Une progression de 1 à 2 % par an semble réaliste. En effet, dans ce domaine, les estimations sont à prendre avec la plus grande précaution. Un récent rapport du commissariat général du Plan ⁴² estimait que l'on comptait 406 200 places en EHPAD en 2004, et présentait les projections des besoins de places en 2025, sous la forme de trois fourchettes :

- un scénario de maintien à domicile renforcé (à l'exception des personnes âgées les plus dépendantes) : entre 372 000 et 393 000 places seraient nécessaires. Soit une baisse de 3 à 8 % par rapport à 2004 ;
- un scénario supposant des taux de résidence à domicile et en établissement constants : entre 540 000 et 594 000 places seraient nécessaires. Soit une hausse de 33 à 46 % par rapport à 2004 ;
- un scénario de résidence accrue en établissement pour les personnes âgées les plus dépendantes : entre 563 000 et 623 000 places seraient nécessaires. Soit une hausse de 39 à 53 % par rapport à 2004.

L'écart entre le plafond de la fourchette la plus élevée et le plancher de la plus basse est énorme : on passe de -8 % à +53 %. Et ce, pour une réflexion à vingt ans, horizon que l'on ne peut considérer comme très éloigné. Avec une telle incertitude – et rien ne permet de mettre en cause la compétence du groupe d'études du Plan – il est nécessaire d'observer avec le plus grand soin les tendances actuelles, de redoubler de vigilance... et d'agir avec prudence en évitant de lancer des programmes trop ambitieux. En effet, l'une des constantes des schémas gérontologiques et autres plans d'actions stratégiques est l'affirmation d'une politique de maintien à domicile des personnes âgées, de Sidney à Stockholm en passant par Tulle (Corrèze). Le consensus, sur ce point, est total. Les scénarios prévoyant l'inverse : une diminution de la proportion de personnes âgées maintenues à domicile, doivent donc être particulièrement argumentés, puisqu'ils parient sur un échec de ces politiques.

Autre indice : l'âge médian d'entrée en maison de retraite était de 76 ans pour les hommes, 83 ans pour les femmes en 1998, et l'âge médian des pensionnaires était de 80 ans pour les hommes, 86 ans pour les femmes. Aujourd'hui, selon nos informations l'âge moyen d'entrée en maison de

(41) Nous nous en tenons à des ordres de grandeur qui nous permettent de négliger les questions de modernisation et de mise aux normes.

(42) <http://www.plan.gouv.fr/intranet/upload/publications/documents/CahiersPlan11v2.pdf>

retraite serait égal à l'âge moyen des personnes qui y résident déjà. Ce qui laisse penser que les politiques de maintien à domicile réussissent.

La DRESS a établi en 2003 qu'entre 1996 et 2002 le nombre de places en EHPA (maisons de retraite, logements-foyers, USLD) par tranche de 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus avait diminué de 8,5 %⁴³.

En valeur absolue, pendant cette période, le nombre de places offertes a progressé de 1 % par an, alors que le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus augmentait de 3 % par an. La rédactrice du document expliquait que « cette décroissance, observée dans la quasi-totalité des départements, du nombre de places en EHPA pour 1 000 habitants âgés de 75 ans et plus est à mettre en regard des gains d'espérance de vie sans incapacité ou dépendance lourde, qui permettent plus longtemps le maintien à domicile ». Ce qui rejoint nombre d'autres études sur la question.

On peut donc affirmer que les « maisons de retraite » ont vécu. Seules subsisteront, dans un avenir proche, les « EHPAD », quasi exclusivement réservées aux personnes (très) âgées dépendantes. Comme souvent, le Nord montre la voie : d'après Britt Mari Hellner, *Senior Researcher* au *National Board of Health and Welfare's Unit for Elder Care* de Suède, les établissements correspondants de son pays n'accueilleront plus que les personnes lourdement dépendantes, souffrant de démence (Alzheimer) ou d'autres pathologies impossibles à traiter à domicile. Le Parlement s'est récemment prononcé pour une politique déterminée de maintien à domicile. Il ne fait guère de doute que les Suédois atteindront leur objectif : on connaît leur pugnacité et leur persévérance, notamment dans les domaines sociaux.

7.2. Les perspectives d'emploi

Une deuxième raison pour laquelle les entreprises doivent s'intéresser à cette question est que les perspectives d'emploi du secteur ne sont pas négligeables, même si elles dépendent fortement des normes de soins et de confort exigées des établissements d'hébergement. Pour dix personnes âgées, il y a quatre employés en France⁴⁴ contre huit en Allemagne, aux Pays-Bas et en Autriche, et douze en Suisse. En 2004, il y avait 185 000 employés (équivalent temps plein) dans les établissements d'accueil.

(43) DRESS, *Études et Résultats* n° 263, octobre 2003. En se référant aux chiffres régionaux fournis par l'INSEE, on constate même une baisse de ce ratio de 15 % entre 1995 et 2002.

(44) Entre 3 et 4, sachant que l'équipement des USLD est proche de 7, et que celui des logements-foyers est inférieur à 1.

En se contentant de maintenir le taux d'encadrement actuel, il faudrait donc créer 20 000 emplois d'ici 2030 ⁴⁵. Si nous voulions avoir un taux d'encadrement comparable à celui de nos voisins européens, il faudrait doubler le nombre d'employés, soit un besoin de 180 000 postes (ETP) immédiatement, et de 40 000 de plus à l'horizon 2030.

À côté de ces besoins en établissement, qui sont plus qualitatifs que quantitatifs, puisque l'on peut augmenter le taux d'encadrement très progressivement, il sera nécessaire de former et recruter des dizaines de milliers d'aides à domicile qui sont aujourd'hui sous-formées, sous-payées et sans perspective de carrière. En effet, on estime qu'un ménage sur cinq, dont la personne référence a plus de 65 ans (soit 1,5 million de ménages), a recours à une aide professionnelle extérieure. En mars 2005, le secrétariat d'état aux personnes âgées évaluait les besoins en recrutement d'aides à domicile et d'aides médicopsychologiques à 30 000 par an.

7.3. L'impact sur l'économie locale

La troisième raison est la différence d'impact que peut avoir sur l'économie locale le maintien à domicile ou l'hébergement en établissement : les EHPAD sont des collectivités de taille relativement importante, qui s'approvisionnent auprès de grossistes et ne font vivre qu'indirectement le commerce local, par les dépenses domestiques de leurs employés habitant les communes environnantes. La politique actuelle, qui est de tout faire pour permettre un maintien des personnes âgées à leur domicile, devrait développer les SSIAD et les services d'aide ménagère.

Les SSIAD offrent actuellement environ 80 000 places (soit moins de 20 % de l'offre en établissement de type maison de retraite – en excluant les USLD (80 000 places) et les logements-foyers (160 000 places). Quant aux services d'aide à domicile, ils emploient plus de 200 000 personnes et interviennent auprès de 700 000 personnes âgées ⁴⁶.

(45) Dans l'hypothèse où l'on parvient à maintenir à leur domicile les personnes autonomes ou faiblement dépendantes, ce qui est le minimum envisageable compte tenu des objectifs affichés, et où le pourcentage de personnes dépendantes ne baisse pas sensiblement. S'il baissait, à taux d'encadrement identique, il ne serait pas nécessaire de créer des postes. Cf. Stéphane Le Bouler, juillet 2005.

(46) La plupart des chiffres utilisés sont tirés du rapport n° 2004-133 de l'IGAS, *Préfiguration d'une étude prospective sur l'investissement dans le secteur médico-social pour personnes âgées*, Michel Laroque, septembre 2004.

3. La garde-malade polonaise

Janina, Polonaise clandestine, soigne les vieilles Allemandes

La mère d'Alice a 88 ans. Elle vit dans la banlieue de Cologne. Elle a été frappée d'une hémorragie cérébrale en mars. « Elle n'était plus capable ni de s'habiller, ni de se lever, ni de se laver ou d'aller seule aux toilettes », raconte Alice. Le père, âgé de 95 ans, ne pouvait rien faire. Alors grâce au bouche à oreille, la sœur d'Alice a contacté Janina, une jeune Polonaise. Pendant un mois, celle-ci a veillé la malade 24 heures sur 24. Pour 900 euros par mois, nourrie et logée gratuitement. Et non déclarée, bien sûr. Cette embauche au noir n'est pas un cas isolé. À en croire la rumeur, des dizaines de milliers de foyers allemands profitent d'une main-d'œuvre bon marché venue d'Europe de l'Est pour soigner les personnes âgées. Selon certaines estimations, jusqu'à 70 000 femmes venues de là-bas veillent sur de vieux retraités allemands.

Les tarifs des maisons de retraites et des organismes de soins d'une part, l'insuffisance des versements de la caisse d'allocation dépendance d'autre part, encouragent le développement de ce « marché noir ». Une prise en charge régulière, à raison de trois visites par jour, coûte en moyenne 2 500 euros par mois. Une place dans un centre médicalisé jusqu'à 4 000 euros par mois. Or, la caisse d'allocation dépendance ne prend en charge qu'une petite partie des coûts : entre 384 euros et 1 400 euros selon la gravité de l'état physiologique pour des soins à domicile. Lorsque ce sont des proches qui assurent ces soins, famille ou voisins, l'aide ne dépasse pas 665 euros. Et les subventions sont pratiquement inexistantes lorsque les personnes âgées souffrent de troubles psychiatriques. Aussi, quand les « anciens » ne peuvent pas s'assumer financièrement ce sont les enfants qui doivent payer. S'ils peuvent payer.

« Mon père n'aurait jamais pu financer des soins à plein temps pour ma mère », poursuit Alice. Entre une aide légale à domicile « hors de prix » et une jeune clandestine toujours présente, le choix a été vite fait. « Janina ne compte pas son temps », souligne une sœur d'Alice.

Dans certaines régions telles que la Hesse ou le Bade-Wurtemberg, la concurrence venue de l'Est a pris de telles proportions *que certaines entreprises doivent mettre la clé sous la porte ou licencier*. Le BPA, une fédération qui regroupe près de 4 000 maisons médicalisées et des entreprises de soins à domicile, a lancé plusieurs appels au gouvernement pour stopper ces « réseaux criminels ». « Les gens considèrent les soins aux personnes âgées comme une sorte de service caritatif, chaque euro est négocié », déplore Irina Wotschke, qui possède une entreprise de soins à domicile. « Nous ne sommes pas les pompiers, nous ne pouvons pas offrir un service 24 heures sur 24 à bas prix », renchérit Bernd Tews, directeur de la BPA.

En fait, le système de l'assurance dépendance conçu il y a dix ans n'était pas préparé aux évolutions de la société allemande. Le vieillissement accéléré de la population, ainsi que les mutations de la société ont rapidement mis à mal le modèle alimenté par les cotisations salariales. Le nombre de bénéficiaires

a grimpé à grande vitesse, atteignant 2 millions de personnes en 2004. Résultat, en 2004, les caisses publiques de l'allocation dépendance affichaient un déficit record de 820 millions d'euros. Les perspectives sont d'autant plus inquiétantes qu'on prévoit, d'ici à 2040, 3,2 millions de bénéficiaires de l'allocation dépendance.

Face à cette évolution, le gouvernement allemand est resté passif. Pour ne pas brusquer une opinion déjà bousculée par les réformes de l'agenda 2010, le chancelier Gerhard Schröder a préféré ne pas toucher à l'épineux dossier de l'allocation dépendance. Les élections anticipées de septembre seront donc l'occasion de remettre le sujet sur le tapis. À l'instar du système actuel, qui se divise entre caisses privées et publiques, le SPD prévoit la mise en place d'une « assurance citoyenne » qui couvrira les risques liés à l'âge.

Il souhaite également augmenter les prestations concernant les malades atteints de démence, privilégier les soins à domicile et améliorer les allocations lorsque les proches soignent les personnes âgées. Concernant le financement, le parti de Gerhard Schröder reste, néanmoins, bien flou. Et pour cause ! Le SPD, au plus bas dans les sondages, souhaite faire l'économie de déclarations impopulaires, or son programme implique une hausse des prélèvements sociaux. Donc motus et bouche cousue.

Cécile Calla, *Le Figaro*, 6 juillet 2005.

Fiche technique n° 8

Les revenus des seniors : une hausse à moyen terme, un tassement après 2020

Comment évoluera le niveau de vie ⁴⁷ des personnes âgées de plus de 60 ans entre 2005 et 2030 ? Nous avons repéré onze facteurs pouvant influencer sur les revenus des retraités, et cherché à déterminer à quelle échéance ils produiraient un effet.

1. Les principaux facteurs de changement

12. Revenus : les principaux facteurs de changement à l'horizon 2030

Facteurs	Effet sur lerevenu	Périodes
1) Évolution de la structure en catégories socioprofessionnelles	Hausse	En cours. Effets sur toute la période
2) Augmentation du taux d'activité des plus de 60 ans (hommes, femmes)	Hausse	Faible hausse au début de la période puis plus sensible
3) Nouvelles formes d'activité après 60 ans (cumul emploi-retraite, par exemple)	Hausse	Faible hausse au début de la période, puis plus sensible

(47) Niveau de vie d'un individu : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans (Source : INSEE).

Facteurs	Effet sur lerevenu	Périodes
4) Augmentation du nombre d'années de cotisation nécessaire pour une pension pleine	Baisse	Baisse à/c de 2008 (personnes nées après 1948), aggravation : 2012 (personnes nées après 1951) puis 2020 (personnes nées après 1958)
5) Modification de l'assiette de la pension, exprimée en moyenne de x années ou moyenne des x meilleures années	Baisse	En cours (vingt meilleures années, depuis 2003) – aggravation en 2008 (25 meilleures années)
6) Âge d'entrée dans la vie active	Baisse	Après 2030
7) Carrières chaotiques affectant le niveau et la continuité des cotisations	Baisse	Sensible à partir de 2015
8) Modification de l'indexation des pensions	Baisse	En cours. Effets sur toute la période
9) Taux d'activité des femmes.	Hausse	En cours. Effets sur toute la période
10) Mesures spécifiques pour les mères de famille.	Hausse	En cours. Effets sur toute la période
11) Avenir des pensions de réversion	Baisse (rupture)	Rupture éventuelle. Pas avant 2008 ou 2013 (clause de revoyure)

2. Influence de ces facteurs

On peut classer ces onze facteurs de changement en deux catégories : ceux qui jouent sur le revenu d'activité après 60 ans, et ceux qui influent sur les pensions de retraite.

Le revenu d'activité après 60 ans variera en fonction :

- de la catégorie socioprofessionnelle ;
- du taux d'activité ;
- des nouvelles formes d'activité après 60 ans (cumul emploi-retraite, création d'entreprise, statut de travailleur individuel).

Les pensions de retraite dépendent :

- de la catégorie socioprofessionnelle ;
- du taux de remplacement (lien entre la première pension et le dernier salaire, qui dépend lui-même du nombre d'années de cotisation et de l'assiette retenue – exprimée habituellement en moyenne de N années ou moyenne des N meilleures années) ;
- du nombre d'années ayant effectivement donné lieu à cotisation (qui dépend de l'âge d'entrée dans la vie active, de l'âge de cessation d'activité, de la continuité des cotisations et donc de l'exercice plus ou moins continu d'activités ouvrant droit à pension) ;
- de l'indexation des pensions (sur les prix, les salaires...) ;

– des mesures liées au sexe et à la famille : taux d'activité des femmes, mesures spécifiques pour les mères de famille, avenir des pensions de réversion.

3. Tendances lourdes et facteurs de changement

Les facteurs de hausse relèvent largement de comportements individuels et de situations acquises. On y trouve des tendances lourdes, qui se feront sentir pendant toute la période (évolution de la structure en catégories socioprofessionnelles, évolution du taux d'activité des femmes) et des facteurs de changement, que le groupe a considérés comme fortement probables : nouvelles formes d'activité après 60 ans (cumul emploi-retraite, par exemple), augmentation du taux d'activité des plus de 60 ans.

Les facteurs de baisse sont soit conjoncturels, soit liés à des décisions politiques. Les décisions politiques sont avant tout celles modifiant le système des retraites : augmentation du nombre d'années de cotisation nécessaire pour obtenir une pension pleine, modification de l'assiette de la pension, exprimée en moyenne de x années ou moyenne des x meilleures années, modification de l'indexation des pensions. Un facteur conjoncturel pèsera sur une partie des personnes de plus de 60 ans pendant une grande partie de la période étudiée : le caractère chaotique de leur parcours professionnel, affectant le niveau et la continuité des cotisations qu'elles auront versées.

Le facteur n° 6 : âge (plus tardif) d'entrée dans la vie active, ne jouera pas pendant la période considérée. Il n'influera sur les revenus des plus de 60 ans qu'après 2030.

Enfin, le facteur n° 11 (baisse des pensions de réversion, principalement pour les femmes) constitue un risque de rupture, avec une probabilité d'occurrence assez forte. Nous avons fait l'hypothèse qu'il ne se produirait pas de rupture avant 2010-2015, c'est-à-dire après les réunions prévues par la clause de revoyure de la loi Fillon, en 2008 et 2013. La probabilité devient forte, ensuite, l'incertitude portant sur les modalités (effets immédiats ou « en sifflet », les mesures plus restrictives ne s'appliquant pas totalement aux populations déjà retraitées).

Après un rappel de la situation actuelle, nous examinerons en détail chacun des facteurs.

4. Situation actuelle

13a. Niveau de vie moyen des ménages selon l'âge de la personne de référence (France)

En euros 2003/an	1996	1998	2000	2001	2002	2002 rétro-polée ⁽¹⁾	2003
<i>Moins de 60 ans</i>	28 089	28 702	29 856	30 459	30 653	31 259	31 149
Moins de 30 ans	19 533	19 887	20 604	21 404	22 292	21 766	21 729
30 à 39 ans	27 434	28 078	28 847	29 409	29 902	29 822	29 858
40 à 49 ans	31 685	31 987	33 162	33 650	34 681	34 944	34 246
50 à 59 ans	30 095	31 072	32 735	33 286	32 653	33 992	34 063
<i>60 ans et plus</i>	20 770	20 885	21 311	21 779	21 948	22 829	22 878
60 à 69 ans	22 953	23 452	24 014	24 720	24 486	24 459	26 102
70 ans et plus	18 993	18 951	19 408	19 783	20 172	20 386	20 822
<i>Ensemble des ménages</i>	25 656	26 103	27 049	27 621	27 890	28 473	28 413

⁽¹⁾ De 1996 à 2002, les enquêtes revenus fiscaux s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'ERF 2002 rétro-polée correspond, avec l'enquête 2003, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires.

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent – âge atteint au cours de l'année de perception des revenus.

Source : enquêtes revenus fiscaux de 1996 à 2003, INSEE-DGI.

13b. Niveau de vie moyen des individus selon l'âge (France)

En euros 2003/an	1996	1998	2000	2001	2002	2002 rétro-polée ⁽¹⁾	2003
Moins de 18 ans	14 533	14 834	15 531	15 947	16 231	16 391	16 280
18 à 59 ans	16 051	16 550	17 485	17 901	18 256	18 359	18 336
18 à 29 ans	14 211	14 678	15 562	16 030	16 852	16 828	16 606
30 à 39 ans	15 708	16 175	16 913	17 298	17 531	17 687	17 585
40 à 49 ans	16 789	17 059	17 766	18 078	18 646	18 543	18 459
50 à 59 ans	18 275	19 013	20 250	20 573	20 337	20 665	20 925
60 ans et plus	15 697	15 812	16 300	16 643	16 688	17 191	17 298
60 à 69 ans	16 113	16 425	17 038	17 464	17 344	17 522	18 318
70 ans et plus	15 313	15 281	15 697	15 988	16 150	16 597	16 522
Ensemble de la population	15 614	15 999	16 789	17 194	17 462	17 672	17 654

⁽¹⁾ De 1996 à 2002, les enquêtes revenus fiscaux s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'ERF 2002 rétro-polée correspond, avec l'enquête 2003, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires.

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent – âge atteint au cours de l'année de perception des revenus.

Source : enquêtes revenus fiscaux de 1996 à 2003, INSEE-DGI.

On constate dans le tableau 13b que le niveau de vie des individus de 60 ans et plus (en euros 2003) augmente de 10,1 % entre 1996 et 2003, nettement moins que celui de l'ensemble de la population (+13,1 %). En fait, il faut distinguer le niveau de vie des 60-69 ans, qui progresse presque autant que celui des 18-59 ans (13,7 %, contre 14,2 %) et celui des plus de 70 ans, qui ne s'accroît que de 7,9 %.

Dans le tableau précédent (13a) on voit jouer l'effet « couple » : c'est le niveau de vie des ménages dont la personne de référence a de 60 à 69 ans qui progresse le plus (+13,7 %) alors que les ménages de moins de 60 ans ne voient leur revenu augmenter que de 10,9 %. Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse, mais les facteurs déjà signalés : augmentation du taux d'activité des femmes au cours du XX^e siècle, allongement de la durée de la vie, avec une plus longue vie en couple des ménages âgés, alors que les moins de 40 ans se mettent en couple de plus en plus tard et se séparent plus souvent, expliquent ces résultats ⁴⁸.

5. Quelle évolution prévue ou prévisible pour chacun de ces facteurs ?

5.1. Facteur n° 1 : la catégorie socioprofessionnelle

La déformation de la structure des PCS joue dans le sens d'une augmentation du revenu moyen :

14. Répartition des actifs par groupes socioprofessionnels

	1985	1990	1995	2000	2004 (est.)
Agriculteurs exploitants	7,1 %	5,3 %	3,6 %	2,7 %	2,7 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8 %	8,3 %	7,5 %	6,4 %	5,9 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9,1 %	11,1 %	13 %	13,8 %	14,4 %
Professions intermédiaires ⁽¹⁾	19,9 %	19,6 %	21,1 %	21,1 %	23,3 %
Employés qualifiés	14,9 %	15,9 %	15,8 %	15,5 %	15,4 %
Employés non qualifiés	11,1 %	11,3 %	12,6 %	13,5 %	13,4 %
Ouvriers qualifiés	16,9 %	17,2 %	17,3 %	17,4 %	16,6 %
Ouvriers non qualifiés	13 %	11,3 %	9,1 %	9,6 %	8,3 %

⁽¹⁾ Professions intermédiaires : techniciens, agents de maîtrise, etc., dont les deux tiers occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. Le troisième tiers regroupe des professions d'enseignement, de santé, de travail social : instituteurs, infirmières, assistantes sociales.

Source : DARES – INSEE enquête emploi.

(48) Le changement de série effectué par l'INSEE en 2003 modifie les points d'inflexion que nous avons calculés avec la série précédente. Notre objectif étant de repérer les tendances et non de faire une étude fine des revenus, nous ne pousserons pas l'analyse plus loin, lesdites tendances n'étant globalement pas bouleversées par les nouvelles données.

Les catégories ayant les revenus les plus faibles (agriculteurs, ouvriers et employés non qualifiés) voient leur proportion passer de 31 % en 1985 à 24 % en 2004. Les cadres et professions intermédiaires passent quant à eux de 29 % en 1985 à 38 % en 2004. Les autres catégories ne varient guère : les artisans, commerçants, chefs d'entreprise passent de 8 à 6 %, et les ouvriers et employés qualifiés représentent toujours 32 % de l'ensemble.

Le niveau de vie moyen d'un retraité étant fonction de son ancienne profession, celui de l'ensemble des retraités suit la déformation de la structure.

15. Niveau de vie moyen des personnes de 65 ans ou plus en fonction de leur ancienne profession

	Indice de niveau de vie 2001 (ensemble de la population = 100)
Agriculteur	65
Indépendant	91
Cadre	161
Profession intermédiaire	117
Employé	92
Ouvrier	80

Source : INSEE personnes âgées p. 119 – DGI revenus fiscaux.

Par rapport à un retraité appartenant à un ménage (au sens statistique du terme) dont la personne de référence est agriculteur, celui appartenant à un ménage de cadre jouit d'un niveau de vie 2,5 fois supérieur. Ce coefficient est de 1,8 pour les professions intermédiaires et 1,4 pour les employés, catégories en progression tout comme les cadres.

La déformation de la structure fait apparaître une augmentation du pouvoir d'achat de l'ordre de 6,5 % de 1985 à 2004 (sur la base du niveau de vie de 2001).

5.2. Facteur n° 2 : le taux d'activité des plus de 60 ans

Il devrait augmenter sensiblement (mais pas considérablement) d'ici à 2030. Compte tenu des différentes réformes des systèmes de retraites (dont le Ministre annonçait qu'elles conduiraient à un taux de remplacement de 66 % contre 78 % auparavant), l'incitation à cesser son activité plus tardivement devrait être forte, et les efforts déployés pour que les entreprises cessent de considérer les quadragénaires comme dépassés et les quinquagénaires comme obsolètes finiront peut-être par produire des résultats. Mais les résistances, tant chez les salariés que chez les dirigeants d'entreprise, sont fortes.

5.3. Facteur n° 3 : les nouvelles formes d'activité après 60 ans (cumul emploi-retraite, par exemple)

Depuis 2004, les règles de cumul emploi-retraite ont été assouplies. Par ailleurs, il y a toujours eu dans les villages et les quartiers des systèmes d'entraide complexes : services rendus à des membres de la famille, commerçant qui cesse son activité mais reste en fait à temps partiel pour aider son successeur, « bricoleurs » et « jardiniers » de tout poil, militants engagés dans une association, etc. Même si, en France, le travail au noir est moins développé que dans certains pays proches ⁴⁹, il y a toujours eu une économie « grise » que l'on peut regarder soit avec sévérité : c'est un signe de précarisation, de déstabilisation d'une société qui ne réussit plus à fonctionner correctement en respectant ses propres contraintes réglementaires, soit avec indulgence : c'est une manifestation de vitalité, d'adaptation des individus à leur environnement social.

Plutôt que deux opinions opposées (rigoristes vs laxistes...) ce sont l'avère et le revers d'une même médaille. Mais aucun citoyen responsable ne peut souhaiter que le « gris » vire au noir, et des mesures permettant d'exercer toutes sortes d'activité au grand jour semblent indispensables.

Reconnaître à certains pans de cette économie une possibilité légale de se développer dans des limites raisonnables, notamment sous la forme de la pluri-activité de retraités, peut faciliter la vie de nombreuses personnes, les « prestataires » trouvant dans ces « petits boulots » un moyen de se procurer en toute légalité un complément de revenu avec peu de contraintes, et les « clients » trouvant une solution à des problèmes qu'ils ont du mal à régler dans le cadre formel : petit entretien de leur maison ou leur jardin, aide de proximité à de personnes âgées ou seules n'ayant pas forcément besoin d'un accompagnement lourd, apport des compétences de professionnels expérimentés, à temps très partiel, à des petites entreprises, etc.

Il existe déjà des formules de type « chèque service », et moyennant quelques adaptations on peut penser que demain, les retraités seront plus nombreux qu'aujourd'hui à avoir une activité rémunérée qui améliorera leur revenu et leur permettra en toute légalité de rendre des services de proximité facilitant la vie de nombreuses personnes.

Il existe une autre piste d'amélioration des revenus, que nous examinons par ailleurs : la « monétarisation » d'une partie du patrimoine immobilier. En effet, 76 % des retraités sont propriétaires d'un bien immobilier, dont 19 % qui possèdent leur résidence principale et un autre logement. Le niveau élevé des prix de l'immobilier peut donner à certains l'idée et l'occasion de trouver là une source de revenus complémentaires (location, viager, etc.). Une modification de la loi a été votée, qui devrait faciliter ce type d'opération.

(49) Cf. étude de l'OCDE publiée dans *Perspectives de l'emploi 2004*.

5.4. Facteur n° 4 : le taux de remplacement

Avec les réformes de 1993 et 2003, les gouvernements ont choisi de baisser le niveau des retraites pour alléger la charge financière dont le poids prévisible risquait de mettre en difficulté le système.

Deux moyens principaux ont été utilisés :

5.4.1 Distendre le lien entre la première retraite et le dernier salaire

- Calcul sur les 25 meilleures années, pour les salariés du régime général (61 % des pensions versées) (réforme Balladur).

- Allongement de la durée de cotisation pour qu'une carrière soit considérée complète pour les fonctionnaires (qui représentent 22 % des pensions versées) : 40 années, en 2008, 41 années en 2012, 42 ans en 2020 (réforme Fillon).

5.4.2. Ralentir la progression du niveau des retraites en modifiant la règle d'indexation (sur l'évolution des prix plutôt que sur celle des salaires)

Les mesures prises en 1993 et 2003 ne touchent pas de façon identique les différents régimes, mais frappent une majorité des futurs retraités. En 2000, le montant global des pensions de retraite versées était de 163 milliards d'euros (11 % du PIB). La part, dans cette somme, des principaux régimes, était de :

16. Poids des principaux régimes de retraite

	Montants des pensions	Effectifs
Régime général	61 %	50,7 %
Fonctionnaires (trois fonctions publiques)	22 %	13,8 %
Artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs, divers	12 %	33 %
Régimes spéciaux : SNCF, EDF, RATP	5 %	2,5 %

Source : Conseil d'orientation des retraites.

Le régime général est le plus affecté, mais les fonctionnaires sont aussi touchés. Seuls les « régimes spéciaux » sont pour l'instant épargnés. Quant aux artisans, commerçants, etc. leurs régimes ont des histoires variées et très différentes de celles des autres régimes, ce qui interdit en fait toute comparaison globale honnête.

5.5. Facteur n° 5 : le nombre d'années ayant effectivement donné lieu à cotisation

La durée effective de cotisation des futurs retraités dépend de leur âge d'entrée dans la vie active, de celui de leur cessation d'activité, et de la

régularité des cotisations, reflet de l'exercice plus ou moins continu d'activités ouvrant droit à pension.

L'âge d'entrée dans la vie active a fortement reculé jusqu'à la fin du XX^e siècle. Mais ce recul n'aura d'effet sur le niveau des pensions qu'après 2030 : les générations nées avant 1970, qui partiront en retraite d'ici là, ont commencé à travailler, en moyenne, avant 18 ans (âge qui permet théoriquement d'avoir cotisé 42 ans, en cessant son activité à 60 ans). Ce n'est qu'au début des années 1980 que l'entrée dans la vie active est passée au-dessus de 18 ans (19 ans en 1981, 20 ans en 1989, 22 ans en 1998, etc.).

Pour ce qui concerne l'âge de cessation d'activité, même s'il recule, nous considérerons que l'effet de ce recul ne compensera pas la perte de revenu provoquée par les nouvelles règles de calcul des pensions.

La carrière discontinue d'un nombre croissant de travailleurs abaissera le niveau des revenus d'une forte minorité de retraités qui auront été plus affectés que les générations précédentes par la difficulté d'intégrer le marché du travail, les lourdes reconversions des secteurs minier, sidérurgique, textile, les multiples reconfigurations dues aux révolutions technologiques que nous avons vécues et l'actuelle redistribution mondiale des cartes.

Le chômage « moderne » a commencé à se manifester en Europe vers le milieu des années 1960 (auparavant, depuis la fin de la guerre, il plafonnait aux alentours de 2 %). Le déclenchement de la « crise », en 1974, a marqué le début de la mutation et installé le chômage de masse frappant depuis le milieu des années 1990 entre 8 et 12 % de la population, et dont aucun économiste n'imagine qu'il puisse, à moyen terme, descendre en dessous de 5 à 7 %. Au début de cette mutation, les jeunes ont été lourdement frappés par ce que l'on a pu appeler un chômage « d'insertion », avec un taux deux fois plus élevé que la moyenne des actifs. Il y a eu ensuite des variations, mais on constate depuis plusieurs années que le taux de chômage des 15-24 ans est 2,2 voire 2,5 (en 2004 par exemple) fois plus élevé que celui des 25-49 ans⁵⁰.

Les femmes ont également toujours été plus exposées au chômage que les hommes, et surtout elles sont victimes d'un sous-emploi⁵¹ quatre à cinq

(50) Ratios qu'on peut relativiser en rapportant le nombre des chômeurs à l'effectif total de leur tranche d'âge, et non à celui des seuls actifs. Mais cette manipulation, qui doit alors être effectuée pour l'ensemble des tranches d'âge, brouille les repères courants, basés sur les définitions de l'OIT. Nous resterons donc conventionnels, même si un regard différent serait fort utile à certains moments dans ce domaine, comme l'ont prouvé les récents avatars du CPE (contrat première embauche).

(51) Le sous-emploi, dans la définition du BIT, est l'état de « toutes les personnes pourvues d'un emploi, salarié ou non, qu'elles soient au travail ou absentes du travail, qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail durant la période de référence » (OIT, 1998).

fois plus important que celui des hommes, pour les mêmes tranches d'âge. Au fil des années, la courbe de ce sous-emploi et celle du chômage sont à peu près homothétiques. Nous verrons comment cela se combine avec l'évolution du taux d'activité féminin.

Les conséquences de la dégradation du marché du travail seront donc particulièrement fortes sur les carrières des personnes nées après 1952, qui ont cherché à entrer dans la vie active à partir du milieu des années 1970, et elles se répercuteront sur les pensions de retraite dès 2012. Ces personnes ne seront pas les seules touchées : les difficultés de reclassement après licenciement ont frappé des salariés de tous âges, notamment ceux qui vivaient dans des régions sinistrées. Mais parmi ceux qui partiront en retraite d'ici 2030, ce sont les individus nés entre 1955 et 1975 – qui atteindront donc leurs 60 ans à partir de 2015 – qui auront été confrontés aux difficultés d'emploi les plus graves et pendant le plus longtemps.

En bref, c'est donc à partir de 2015 environ que les conséquences de la mutation postfordiste du capitalisme pèseront sur les revenus des plus de 60 ans.

5.6. Facteur n° 6 : l'évolution des revenus de remplacement sous l'effet de diverses mesures générales ou de décisions individuelles

On peut envisager comme possibles :

- l'introduction de la retraite par capitalisation à une échelle très supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui ;
- le recours à des systèmes individuels de type assurance ou rente viagère constituée à titre onéreux ;
- diverses décisions pouvant entraîner une augmentation ou une diminution des revenus nets (modification du système d'imposition, par exemple).

Les deux premières mesures citées forceraient les ménages à faire des choix, et signifieraient pour beaucoup une diminution de leur capacité d'épargne, les gênant, par exemple, pour acquérir un bien immobilier et finir de le payer avant la retraite. Et les résultats positifs d'une généralisation de systèmes par capitalisation ou assurance individuelle ne se feraient guère sentir d'ici 2030. Quant aux autres facteurs de variation raisonnablement envisageables, on ne voit pas comment ils pourraient avoir un impact sensible sur la grande majorité des retraités dans le prochain quart de siècle.

Facteur n° 7 : les mesures liées au sexe et à la famille : taux d'activité féminin, mesures spécifiques pour les mères de famille, avenir des pensions de réversion

5.7.1. L'évolution du taux d'activité féminin

Le taux d'activité féminin est loin d'évoluer de façon linéaire, et il y aurait beaucoup à en dire (en fait, tout a été dit : la littérature traitant de cette question est considérable !). Schématiquement, on peut considérer⁵² qu'il y a trois périodes dans la vie d'une femme, délimitées par les contraintes liées aux enfants :

- avant la constitution d'une famille et la naissance de ses enfants ;
- pendant la période où elle élève ses enfants ;
- après que ces derniers aient acquis une indépendance suffisante (selon les époques et l'environnement, quand ils ont atteint un âge pouvant aller de 6 à 20 ans).

Avant les années 1950, le taux d'activité des femmes en période 1 était élevé. Il était très faible en périodes 2 et 3.

Dans les années 1950-1960, leur taux d'activité en période 1 a progressivement baissé (influence d'un autre facteur : l'allongement de la durée des études), mais nombre de femmes sont revenues sur le marché du travail en période 3.

À partir des années 1970, le taux d'activité des femmes en période 2 a fortement progressé. Il a reculé en période 1, sous le double effet de la poursuite de l'allongement des études et de la nouvelle donne du marché du travail. Il a en moyenne stagné en période 3, résultante de deux tendances contradictoires : une augmentation de la place des femmes et les effets de l'éviction des plus de 50 ans du marché du travail.

On trouvera dans les deux tableaux ci-dessous des éléments d'appréciation pour les trente dernières années.

17. Taux d'activité féminins 1975-2004

	1975	1980	1985	1990	1995	2002	2004
15-29 ans	51,9 %	52,1 %	51,1 %	48,4 %	45	44,1 %	
30-54 ans	55,7 %	62,1 %	67,7 %	71,7 %	77	78,9 %	
55-64 ans	36,3 %	40,1 %	30,9 %	31,1 %	31	36,6 %	
Ensemble	51,5 %	55,1 %	55,6 %	57,2 %	59,9 %	62,8 %	63,8 %

Source : INSEE enquêtes emploi.

(52) Cf. les articles de Didier Blanchet (INED).

18. Indices de taux d'activité féminins

	1975	1980	1985	1990	1995	2002	2004
15-29 ans	75	79	81	84	85	84	
30-54 ans	58	64	70	75	81	84	
55-64 ans	53	58	62	68	75	78	
Ensemble	65	68	73	76	81	83	85

Lecture : 100 = taux d'activité masculin pour la même tranche d'âge, la même année.

Source : INSEE enquêtes emploi

5.7.2. Les mesures spécifiques pour les mères de famille

Nous citerons pour mémoire deux dispositions de la loi de 2003 améliorant les pensions des mères de famille fonctionnaires : la validation d'années de congé maternel (dans la limite de trois par enfant), et la validation du temps partiel comme temps plein.

5.7.3. Les pensions de réversion

Le gouvernement Raffarin avait tenté de limiter les pensions de réversion (décret du 25 août 2004), de façon subreptice. Devant les réactions des syndicats et des retraités (il y a 2,3 millions de bénéficiaires), il a fait machine arrière et a même élargi ce qu'il voulait limiter⁵³. Il est probable qu'un jour ou l'autre, profitant du relatif rapprochement des situations individuelles des hommes et des femmes, un gouvernement remettra le dossier sur la table. Mais ce ne sera pas avant 2008, voire 2013 (cf. la clause de revoyure prévoyant que les partenaires sociaux et le gouvernement réexamineront le système de retraite tous les cinq ans à partir de 2008).

Globalement, les femmes bénéficieront de droits personnels directs à pension croissants pendant toute la période qui nous intéresse. En terme de taux d'activité, les 20 points d'indice gagnés en apparence sur les hommes par les femmes en trente ans sont en fait le résultat de l'addition des pertes des uns et des gains des autres : les hommes ont perdu 8 points de taux d'activité, et les femmes en ont gagné 12.

En fait, la baisse du taux d'activité a affecté sensiblement :

- les jeunes (H et F), par suite d'une entrée de plus en plus tardive dans le monde du travail jusqu'à la fin du XX^e siècle ;
- et surtout les hommes de plus de 55 ans, qui ont payé le plus lourd tribut à la mutation du capitalisme. La volonté de donner un coup d'arrêt à leur éviction prématurée, avec l'aide de l'évolution démographique, devrait inverser la

(53) Les circonstances désagréables pour le pouvoir exécutif dans lesquelles un texte a été repoussé peuvent sembler anecdotiques. Mais on constate qu'elles ont par la suite un effet retardateur non négligeable, ce qui nous permet de formuler des hypothèses sur la période de retour dans le débat d'une mesure mal acceptée par la représentation nationale et/ou la population.

tendance. Il est très probable que nous assisterons, dans les vingt-cinq prochaines années, à une remontée des taux d'activité des hommes de plus de 55 ans.

En bref, le facteur « taux d'activité » provoque un rapprochement des revenus des femmes de ceux des hommes, donc une augmentation des revenus des retraitées (et par voie de conséquence de ceux des couples de retraités). Cette tendance donnera des effets pendant toute la période qui nous intéresse et au-delà.

6. Calendrier et hypothèses

Il ressort de notre analyse que les tendances lourdes tirent les revenus vers le haut, à l'horizon retenu. Les freins à cette hausse résultent de mesures prises par les pouvoirs publics, qui continueront dans les années qui viennent à réformer le système des retraites. On peut avancer trois hypothèses sur les mesures qui viendront s'ajouter à celles déjà prises (ou les remplacer).

H 1 – Aucune nouvelle mesure ayant un effet réel d'ici 2030 n'est prise, en matière de cessation d'activité et de nombre d'années de cotisation nécessaires pour une retraite à taux plein. Dans ce cas, la quasi-totalité des personnes nées avant 1968 et ayant donc plus de 62 ans en 2030 auront cessé leur activité à cette date, et les différents facteurs recensés joueront comme prévu.

H 2 – Des mesures nouvelles durcissent les règles (nécessité d'un temps plus long de cotisation, par exemple, ce qui contraint les intéressés à retarder l'âge de leur cessation d'activité). La principale différence, par rapport à H 1, est que les individus auront tendance à anticiper des baisses de revenus, ce qui peut avoir des conséquences sur les taux d'épargne, la gestion des patrimoines, et donc sur la consommation des actifs.

H 3 – Il est décidé d'assouplir les règles et de permettre, par exemple, une cessation d'activité avant 60 ans avec une pension décente. Des individus nés au début des années 1970 pourraient en bénéficier avant 2030. Il faudrait pour cela un « retour à bonne fortune » de l'économie française dont la probabilité est faible. Même si nous connaissions un nouveau cycle de prospérité au début des années 2010, avec le plein emploi, des budgets sociaux en excédent, etc., la méfiance régnant après plus de trente ans de difficultés, la durée des débats entre conseillers du gouvernement sur la pérennité de la phase du cycle, les multiples besoins qui réapparaîtraient en force (en particulier ceux liés à l'environnement), feraient que les conséquences d'ici 2030 seraient insignifiantes.

C'est la deuxième hypothèse (H2) qui nous paraît donc la plus probable.

Il ressort de cette analyse des revenus des seniors qu'à l'horizon choisi, l'évolution du niveau de vie relatif des plus de 60 ans devrait passer par trois phases successives :

- le niveau de vie de l'ensemble des retraités ne commencera à se dégrader que vers la fin de la période étudiée (à partir de 2025) ;
- pour les couples de retraités, il devrait s'améliorer jusque vers 2020 ;
- le revenu individuel, quant à lui, commencerait à baisser vers 2012 ou 2015 pour les hommes.

Le logement, une question à triple détente : individuelle, familiale et de société

La population mondiale est de plus en plus urbaine. En 2030, plus de 80 % de la population européenne se trouvera dans des villes. Autrement dit, la quasi-totalité de la population vivra dans des conditions « urbaines ». En effet, la notion même de ville mérite d'être regardée de plus près. Si l'on examine le mouvement d'urbanisation, engagé en France depuis des années, on constate (dernier recensement exhaustif, 1999) que :

- 76 % de la population résidait dans les agglomérations ;
- 77 % dans les « aires urbaines » ;
- et 89 % dans les zones urbaines et périurbaines, y compris les petits pôles urbains (ne répondant pas à la définition statistique de « pôle urbain »).

Si l'on ajoute la population périurbaine de ces « petits pôles urbains », on tangente donc les 90 % de « citadins », ou du moins de personnes ayant un mode de vie citadin, en France.

On retrouve ces proportions chez les seniors : une enquête de l'INSEE réalisée en 1999 montre que parmi les ménages de plus de 60 ans vivant à domicile, près de 25 % résident en zone rurale. La plupart sont propriétaires de leur logement, généralement un logement individuel, ce qui peut poser un problème d'isolement lorsque les personnes deviennent moins autonomes.

Les trois quarts des ménages âgés vivent cependant en ville, les plus âgés préférant se rapprocher des services urbains :

- 25 % de ces ménages vivent dans des communes de moins de 20 000 habitants, en maison individuelle pour la plupart ;
- en région parisienne, la moitié des ménages âgés de plus de 60 ans sont des personnes seules, et dans 80 % des cas des femmes. Le choix d'habitat en logement collectif est plus fréquent (surtout parmi les ménages modestes, en cité notamment) mais beaucoup vivent encore en pavillon.

1. Ville ou campagne ? Des choix sereins et assumés

En 2000, les trois quarts des ménages de plus de 60 ans vivant à leur domicile résidaient dans des villes ou dans leur périphérie – ce que l'INSEE désigne comme « espace à dominante urbaine », et un quart en zone rurale. Les Français, en vieillissant, ne fuient pas les centres-villes. Ils ont même tendance à s'y installer. On prévoit une augmentation de la densité de personnes âgées dans les villes moyennes (50 000 à 300 000 habitants) d'ici à 2030 ⁵⁴.

4. Des seniors plutôt satisfaits de leurs conditions de vie, mais qui souhaiteraient plus de commerces de proximité

« Parmi les seniors qui vivent en zone rurale, 39 % déclarent qu'aucun problème particulier ne les préoccupe dans leur quartier ou leur village, et que rien n'y manque alors que parmi les moins de 60 ans, cette proportion n'est que de 24 %. [...].

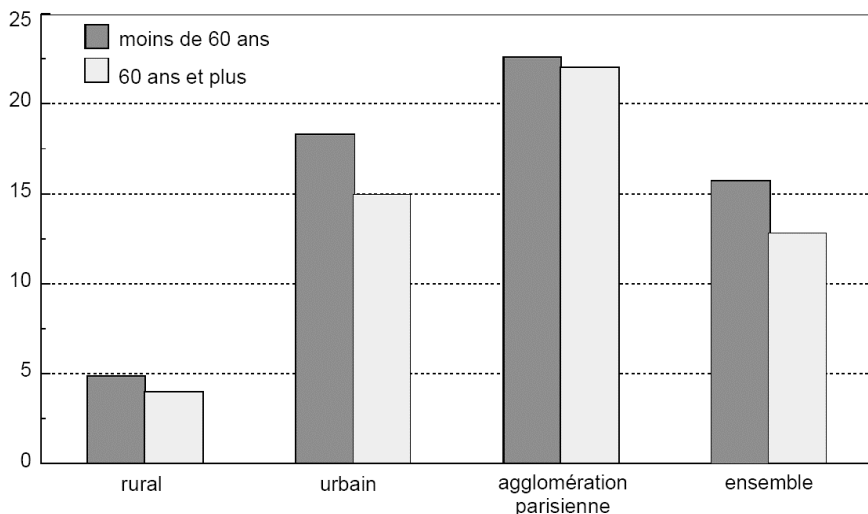
Les nuisances, principalement le bruit, n'épargnent toutefois pas les ruraux : un senior sur cinq vivant en zone rurale déclare qu'il lui arrive d'être gêné par le bruit lorsqu'il est chez lui. Dans les trois quarts des cas, automobiles, trains ou avions en sont la cause. La pollution ou les odeurs empêchent 17 % des ménages âgés ruraux d'ouvrir leurs fenêtres, du moins dans certaines pièces et à certains moments. Enfin, les destructions ou détériorations des parties communes d'immeubles ou de biens publics situés aux abords des logements ne sont pas l'apanage des cités : 23 % des ménages de seniors vivant à la campagne en signalent. Dans les communes rurales, 13 % des ménages âgés cumulent au moins deux de ces trois nuisances. Toutefois, pour plus de la moitié d'entre eux, habiter à la campagne garantit un bon cadre de vie, dans la mesure où ils échappent à la fois au bruit, à la pollution et au vandalisme. L'absence de nuisances va souvent de pair avec l'isolement : dans les communes rurales, près du quart des ménages seniors n'ont aucun magasin d'alimentation à proximité immédiate de leur domicile. Il n'est donc guère surprenant que la principale insatisfaction porte sur l'absence de commerces : à la campagne, près d'un senior sur trois estime que son quartier ou son village n'en est pas suffisamment pourvu. Les moins de 60 ans soulignent d'ailleurs autant que leurs aînés cette insuffisance. Un senior sur cinq signale l'absence de transports en commun. En zone rurale, 12 % des personnes âgées n'ont ni transports en commun ni véhicule personnel. Il s'agit souvent de femmes, disposant de petits revenus. [...] En ville, et en région parisienne plus encore qu'en province, c'est, comme en zone rurale, le manque de commerces qui gêne le plus les seniors. La grande majorité d'entre eux a pourtant au moins deux magasins d'alimentation à proximité de son domicile. »

Enquête permanente sur les conditions de vie, INSEE.

(54) Colloque « architecture, urbanisme et vieillissement », 26 novembre 2004, Palais du Luxembourg, Paris.

2. Contrairement à une idée reçue, la sécurité préoccupe moins les seniors que leurs cadets ⁵⁵

4. Part des individus déclarant que le manque de sécurité est un des problèmes qui les préoccupent le plus dans leur quartier ou leur commune



- L'agglomération parisienne couvre l'ensemble de l'unité urbaine de Paris, un espace qui s'étend aujourd'hui jusqu'à Mantes-la-Jolie, Roissy, Evry.

- Les unités urbaines sont des ensembles connexes de communes sur lesquels se trouve une agglomération d'au moins 2 000 habitants. Les communes n'appartenant pas à une unité urbaine sont dites rurales.

Source : Enquête Permanente sur les Conditions de Vie 1998, 1999 et 2000, Insee

Source : INSEE Première n° 760, février 2001.

Cette perception – que l'on pourrait qualifier de « sereine » – de leur environnement par les personnes âgées, dans notre pays, explique leur peu de goût, jusqu'ici, pour les ensembles résidentiels spécialisés de type *Sun City* (ou plus généralement, aux États-Unis, « *retirement communities* »).

3. La politique de maintien à domicile des personnes âgées et l'adaptation des logements : un chantier considérable.

Jusqu'à 85 ans, neuf personnes âgées sur dix vivent en logement autonome ou dans leur famille. La proportion se dégrade ensuite avec l'avancement en âge. Parmi les causes de non-maintien à domicile, on relève la

(55) Hélène Michaudon, « Le cadre de vie des plus de 60 ans », *INSEE Première* n° 760, février 2001.

nécessité de soins constants, la relative solitude, et enfin la dépendance. Mais le taux de maintien à domicile pourrait être relevé par une meilleure adaptation des logements aux besoins des personnes du 4^e âge.

19. Pourcentage de personnes vivant en logement autonome (y compris logement-foyer) ou dans leur famille en 1999

Âges	
70-74 ans	98 %
75-79 ans	96,5 %
80-84 ans	92,6 %
85-89 ans	84,3 %
90-94 ans	71,7 %

Source : INSEE, recensement.

4. Propriétaires ou locataires ?

Les trois quarts des ménages de 50 à 70 ans ont un patrimoine immobilier (contre 60 % de l'ensemble de la population). Les deux tiers sont propriétaires de leur résidence principale (contre 56 % de l'ensemble de la population), et plus du quart possèdent un ou des logements autres que leur résidence principale (contre 18 % de l'ensemble de la population).

20. Proportion de ménages propriétaires selon les types de ménages et de logements possédés

	Retraités (%)	Ensemble des ménages (%)
Résidence principale seule	55	44
Résidence principale et un autre logement	19	12
Ménages propriétaires d'au moins un logement	76	59
Ménages ne possédant aucun bien immobilier	24	41

Source : enquête logement 2002, INSEE.

L'importance du patrimoine immobilier chez une catégorie sociale pour laquelle on redoute à terme une baisse des revenus conduit à étudier les moyens de tirer des revenus de ce patrimoine, en particulier grâce à des produits assouplissant la vente en viager. Nous reviendrons sur cette question.

5. Entre soi ou dans la cité : *Sun City* ou *New Urbanism* ? ⁵⁶

La forte croissance du nombre de retraités, leur relative aisance, qui leur permet de choisir leur lieu de résidence, dans un contexte de mobilité accrue de toutes les générations, a depuis longtemps suscité études et réalisations adaptées aux États-Unis. Sans surestimer la comparabilité des situations, il nous a semblé intéressant de regarder les réponses apportées par les urbanistes (et les promoteurs immobiliers) américains aux deux choix possibles : regroupement (habitat spécifique) ou dispersion (immersion dans les quartiers traditionnels). Ces réponses s'appellent *Sun City* pour la première et *New Urbanism* pour la seconde.

5.1. *Sun City* : des villes pour retraités ⁵⁷

En 1900, les plus de 65 ans représentaient 4 % de la population des États-Unis. En 1950, 8,1 %, et en 2000, 12 %, soit 33,4 millions. Entre les retraités de 1950 et ceux de 2000, les différences sont notables. Ces derniers ont des revenus très supérieurs, leur santé et leur espérance de vie sont bien meilleures. Pour les promoteurs qui ont su accompagner cette évolution au fil des années – et elle a été sensible dès le milieu des années 1970 – le marché des « villages » pour retraités a été, et reste, particulièrement porteur.

Même dans un pays comme les États-Unis, où le comportement consumériste est profondément ancré, et parfaitement accepté, cette ségrégation par l'âge – soigneusement organisée et protégée par les cahiers des charges de ces « villages » – a soulevé des questions. Plusieurs études ont été faites pour tenter de déterminer s'il était préférable pour des retraités de s'installer dans un village réservé à des personnes de plus de 55 ans – c'est la limite habituellement imposée par les cahiers des charges (CC&Rs ⁵⁸) de ces lotissements –, ou de rester dans son environnement habituel.

Les défenseurs de la ségrégation par l'âge avancent que les premiers à quitter un foyer américain sont les enfants, qui partent volontiers loin de leurs parents, le plus souvent pour s'installer dans des banlieues où rien

(56) Toutes les citations sont des traductions de Marc Mousli.

(57) John M. Findlay, 1992.

(58) Ces cahiers des charges extrêmement détaillés (CC&Rs : *Covenants, Conditions & Restrictions*) sont les règlements – très intrusifs dans la vie privée – des CIDs (*Common Interest Developments*), lotissements – souvent immenses – dans lesquels vivent 55 millions d'Américains (chiffres de 2005), Les 274 000 CIDs ont chacun leur association de propriétaires chargées de les gérer et de faire appliquer les règles. Les habitants paient 35 milliards de dollars par an de taxes et cotisations à ces associations, qui emploient 1 250 000 salariés et 300 000 bénévoles (dans diverses commissions).. Sur les 274 000 quartiers résidentiels, environ la moitié sont « fermés » (*Gated Communities*), et la proportion augmente rapidement.

n'est fait pour des personnes vieillissantes et n'ayant plus d'activité professionnelle. Ces dernières peuvent donc se sentir plus à l'aise dans une maison et un environnement où tout a été conçu pour elles. Les logements y sont d'accès facile, toutes les pièces sont de plain-pied, il n'y a ni sous-sol, ni étage, ni porche surélevé, donc aucun escalier. Les équipements des salles de bain, la hauteur des prises électriques, etc., sont adaptés aux possibilités physiques et à la morphologie de personnes âgées.

Les promoteurs de villes de retraite comme *Sun City* (Arizona) ont fait évoluer le concept au fil des années. Les premières maisons livrées au début des années 1960 étaient plutôt spartiates, et les principaux attraits du village – en dehors du fait de se retrouver entre gens de la même génération – étaient un coût de la vie très raisonnable et le soleil de l'Arizona. Dès les années 1970, l'allure et le confort des maisons dénotaient un tout autre standing, et les résidents avaient à leur disposition des piscines, des *pool houses*, des golfs, des salles de jeux, de réunion, etc. En fait, tous les équipements d'une luxueuse résidence de vacances. Sans l'inconvénient d'être dérangés par les jeux, les cris et la musique d'enfants ou d'adolescents, puisqu'il est interdit aux jeunes de moins de dix-huit ans de résider plus de quatre-vingt-dix jours dans la ville, sauf cas exceptionnel.

Les entreprises qui se sont lancées sur le marché des résidences pour retraités ont bénéficié d'un apparent paradoxe : les plus sensibles au vieillissement (qu'ils considèrent comme une déchéance) sont les seniors ayant le plus d'atouts en mains : une bonne santé, des revenus et un patrimoine confortables, après une carrière honorable. Aller s'installer dans un lieu comme *Sun City* leur permet de s'extraire d'un environnement où ils souffrent d'avoir perdu leur place et d'oublier ces collègues, ces voisins, qui, parce qu'ils sont jeunes, ont le droit de continuer à participer à ces jeux de pouvoir qui, jusqu'au jour de leur retraite, tenaient tant de place dans leur vie.

La ville est aménagée spécialement pour les retraités, et l'aspect des maisons et des espaces publics de *Sun City* contraste avec le peu de soins et le peu de moyens que nombre de villes américaines consacrent à leur urbanisme et à l'entretien de leurs rues. Les retraités apprécient « à la fois les logements individuels bien conçus et l'image d'ordre et de netteté projetée par la construction planifiée et en nombre ». La propreté revient constamment dans leurs interviews. Par ce terme, « ils expriment que non seulement on ne trouve pas dans la ville de saleté ou d'ordures, mais qu'elle apparaît comme nette, en ordre, bien entretenue ». ⁵⁹

On peut observer une évolution récente, sur ce marché : les promoteurs américains ont tendance à cibler leur marketing sur les jeunes seniors encore actifs et à rebaptiser leurs programmes *active adult communities*. Ce qui est logique, puisque l'âge réel de la retraite s'éloigne de plus en plus de l'âge

(59) John M. Findlay 1992.

minimal de 55 ans requis pour y résider. Le critère de segmentation est donc le souhait, pour des ménages n'ayant plus d'enfant à charge, de vivre dans un environnement adapté à leur mode de vie, où le golf et le barbecue entre amis tiennent plus de place que l'école, les bus de ramassage scolaire ou les conseils de parents d'élèves.

5.2. L'alternative aux *Sun Cities* : favoriser la mixité des âges par un urbanisme plus humain

Aux États-Unis, le modèle urbain de la deuxième moitié du XX^e siècle – auquel les *Sun Cities* adhèrent – n'a jamais fait l'unanimité. Plébiscité par une écrasante majorité des Américains, il a toujours été critiqué par une minorité d'intellectuels et d'écologistes urbains⁶⁰. Dans les années 1980, la contestation s'est amplifiée, et des voix se sont élevées pour dénoncer les méfaits du mitage urbain des banlieues. En effet, dans des zones urbaines, le recours systématique à la maison individuelle avec cour et jardin est un énorme gâchis de place, et la spécialisation des quartiers a pour résultat un zonage qui élimine tout véritable espace public : d'un côté les lieux résidentiels, lotissements entièrement privés, d'un autre les centres commerciaux privés, les parcs d'attraction et autres lieux de détente, et enfin les parcs d'activités, zones homogènes de bureaux ou d'entrepôts. Ce zonage impose que chaque personne dispose d'une voiture, avec comme corollaire la place considérable accordée aux routes et aux parkings. « Dans les villes américaines, entre un tiers et la moitié du terrain est dédié aux routes et aux parkings. À Los Angeles, ce sont les deux tiers ! »⁶¹.

Cet urbanisme tue toute vie de quartier. Il est par exemple quasi-impossible de se rendre où que ce soit à pied, à cause des distances, et même si les parcours pédestres étaient envisageables, ils seraient désagréables, dans des rues aux murs aveugles, où les portes d'entrée sont derrière les maisons et les garages devant, avec des parkings isolant les magasins de la rue, des logements systématiquement situés à l'étage (le rez-de-chaussée est réservé aux voitures). La conception même des lotissements résidentiels, avec leur entrée par un seul axe de circulation – voire leur accès unique à des voies internes sur lesquelles se branchent les culs-de-sac au fond desquels se trouvent les maisons – impose la voiture comme unique moyen de déplacement et limite considérablement les contacts entre habitants.

Quelques architectes, urbanistes et élus locaux réunis sous l'étiquette *New Urbanism* cherchent à promouvoir une autre vision de la ville, plus humaine, plus urbaine. Ils proposent un retour à une conception de « quartier », avec des rues plus étroites, des activités diverses, une densité permettant aux

(60) Cf. notamment les travaux de Jane Jacobs, par exemple le classique, *The Death and Life of Great American Cities*, 1961 (nous utilisons l'édition de The Modern Library, New York, 1993).

(61) Andrès Duany, Elizabeth Plater-Zyberk, Jeff Speck, 2000, p. 138.

services publics d'être situés à proximité des résidents sans être pour autant sous-utilisés, des transports en commun que l'on puisse facilement rejoindre à pied, des trottoirs agréables, des rues que les piétons puissent traverser sans risquer leur vie, des parkings à l'arrière des commerces et non devant, des places qui incitent à la flânerie et à la rencontre, etc. Ces propositions font leur chemin, et l'on compte plusieurs centaines de réalisations dans l'esprit *New Urbanism*.

Parmi les facteurs qui rendent les citoyens et leurs édiles de plus en plus réceptifs aux arguments de ceux qui prêchent un nouvel urbanisme, il y a le vieillissement de la population. Beaucoup de retraités ne souhaitent pas rompre avec une communauté dont ils continuent à faire partie même s'ils ont cessé leur activité professionnelle. Mais il est problématique de vieillir dans un lotissement. Un jour ou l'autre, il devient impossible de conduire. Et un adulte sans voiture perd 90 % de sa mobilité. Ensuite, dans des lotissements totalement pavillonnaires, un résident qui vieillit et ne peut plus entretenir une maison devenue trop grande pour lui ne peut pas trouver un appartement adapté à ses besoins, qui lui permettrait de continuer à vivre dans son environnement.

Enfin, il y a le sentiment d'insécurité, accru par le « zonage ». Des quartiers entiers sont vides une grande partie de la journée : pendant les heures de bureau et d'école, les lotissements sont déserts, et le soir, c'est au tour des centres commerciaux et des quartiers de bureaux de se vider. Ce vide des rues et des places est accentué par le recours à la voiture comme unique moyen de transport. C'est un cercle vicieux : comme personne n'y marche, l'absence de vie donne une angoissante sensation de vide, et ôte toute envie d'y marcher ! Les défenseurs de la ville traditionnelle rappellent que « la meilleure prévention des délits, c'est ce que Jane Jacobs appelle "les yeux de la rue", c'est-à-dire des fenêtres donnant directement sur la rue (et pas derrière des murs ou des haies). Dans les lotissements où les maisons ne présentent pas grand-chose côté rue, à part la porte aveugle de leur garage, il n'est pas étonnant que pour assurer la sécurité on place des murs, des grilles et des gardes [...] »⁶².

Souvent très attachées à cette « communauté authentique », les personnes âgées pourraient se révéler des acteurs importants de la rénovation urbaine. Elles sont de plus en plus actives. Beaucoup d'entre elles ont des revenus décents. Elles votent plus que leurs concitoyens, et rendent beaucoup de services à leur communauté, à travers des associations communales, paroissiales ou par un travail bénévole indispensable à nombre d'institutions culturelles.

Les tenants du *New Urbanism*, se battent pour rendre aux villes et aux quartiers leur identité. Ils refusent le zonage et prêchent la diversité,

(62) Andrès Duany, Elizabeth Plater-Zyberk, Jeff Speck, 2000, p. 74.

constatant que les quartiers monofonctionnels obligent à d'incessants parcours, très majoritairement effectués en voiture, qui consomment du temps, du carburant et de l'espace.

La charte du *New Urbanism* affirme que « Les habitants doivent pouvoir vaquer à de nombreuses activités quotidiennes à pied, ce qui donne de l'autonomie à ceux qui ne conduisent pas, notamment les personnes âgées et les jeunes. Les réseaux de rues interconnectées doivent être conçus pour encourager la marche à pied, réduire le nombre et la longueur des parcours en voiture et économiser l'énergie. Dans les quartiers, une large diversité des types et des niveaux de prix des logements peuvent mettre en contact quotidiennement des personnes d'âges, de races et de revenus divers, renforçant ainsi les liens personnels et civiques essentiels à une communauté authentique ». Et les anciens « doivent trouver moins d'obstacles à rester dans des quartiers où ils vivent depuis longtemps »^{63 64}.

Ce combat pour des villes à visage humain prend un sens particulier après la canicule d'août 2003, qui a tué 15 000 personnes âgées en France. Les États-Unis ont connu de pareils épisodes : dans la seule ville de Chicago, à la mi-juillet 1995, une vague de chaleur a tué en une semaine 740 vieillards (surcroît de mortalité par rapport à un mois de juillet ordinaire).

Le maire de Chicago a rapidement pris des mesures, et la deuxième vague, fin juillet, a fait sept fois moins de victimes. Un sociologue a enquêté sur cette hécatombe, et relevé que la survie était supérieure dans la communauté hispanique, à forte cohérence familiale, ainsi que dans les quartiers traditionnels à la « vie sociale active, avec notamment des boutiques le long des rues et des restaurants dotés de l'air conditionné où l'on faisait entrer les personnes âgées »⁶⁵. C'est un argument de plus pour les tenants du *New Urbanism*.

(63) Michael Leccese & Kathleen McCormick, 2000.

(64) Certains quartiers connaissent des difficultés dues au maintien en place des personnes âgées, avec les NORC (*Naturally occurring retirement communities*). Résidant depuis des décennies dans des immeubles, voire des quartiers, où elles sont arrivées ensemble, les personnes arrivent à l'âge de la retraite et constituent une importante proportion des habitants du quartier. D'où des problèmes spécifiques, bien traités dans les villes où le centre-ville est actif (New York par exemple), beaucoup plus délicats là où le *White flight* et la baisse de qualité de la maintenance des immeubles qui s'en est suivie ont entraîné une dégradation des bâtiments (Philadelphie). Nous ne traiterons pas ici cet aspect, très spécifique aux États-unis.

(65) Eric Klinenberg, *Heat Wave ; A Social Autopsy of Disaster in Chicago*, The University of Chicago Press, 2002, cité par Ruau (2005).

6. « Monétariser » le patrimoine : le prêt viager hypothécaire ⁶⁶

6.1. La vente en viager « classique », en France

On en connaît le principe : le crédientier échange un bien – immobilier le plus souvent – contre une rente qui doit lui être versée jusqu’à sa mort par le débirentier.

Le contrat repose sur un aléa : la durée de vie du vendeur. Il ne comporte pas de « prix », qui remettrait en cause son caractère aléatoire. Le « bouquet » ne doit en particulier pas représenter une part trop importante de la valeur estimée du bien, dont l’essentiel est payé par des versements qui seront dépensés au fur et à mesure qu’ils seront perçus.

Le vendeur est très protégé, et une vente en viager bien maîtrisée peut être un contrat satisfaisant pour les deux parties. Mais il a des caractéristiques qui répugnent à une majorité de nos compatriotes : le pari sur la mort du cocontractant et le fait que le vendeur consomme tout son héritage ⁶⁷. En effet, à son décès, le bien devient intégralement propriété de l’acheteur, qu’il ait payé la rente pendant vingt ans ou pendant six mois.

La perspective d’acquérir un bien de qualité, à moyen ou long terme, à un prix et selon des modalités globalement avantageuses (versement initial limité, mensualités raisonnables) fait que la demande est supérieure à l’offre, qui est majoritairement le fait de femmes âgées (plus de 80 ans) ayant de faibles revenus et pas ou peu de famille.

6.2. Principe de l’hypothèque inversée, ou prêt viager hypothécaire

L’objectif de l’hypothèque inversée est de permettre aux propriétaires de se procurer des ressources complémentaires en mobilisant la valeur de leur logement, tout en continuant de l’occuper. Contrairement au viager, contrat passé entre deux personnes physiques, c’est un organisme financier qui avance l’argent et se remboursera lorsque l’emprunteur libérera le logement, le plus souvent au moment de son décès.

La dette est plafonnée à la valeur du bien immobilier au moment du remboursement. Les héritiers ont alors le choix entre conserver le logement et régler la dette, ou vendre le logement pour la rembourser.

Les modalités de l’hypothèque inversée diffèrent selon les pays.

(66) Dénommé *Reverse Mortgage* aux États-Unis, hypothèque inversée au Québec ou, encore, *Lifetime Mortgage* au Royaume-Uni.

(67) Bien entendu, il peut y avoir donation d’autres biens qui atténuent la perte de patrimoine pour les futurs héritiers. Mais le principe légal d’un « bouquet » proportionnellement faible limite le plus souvent cette possibilité.

6.3. Fonctionnement aux États-Unis (Reverse Mortgage)

6.3.1. Une initiative du gouvernement

De par la faiblesse insigne de la protection sociale aux États-Unis, et de l'importance donnée au fait d'être propriétaire de sa maison, les ménages *house rich, cash poor*⁶⁸ sont nombreux aux États-Unis. Les pouvoirs publics ont donc aidé à développer le *Reverse Mortgage*. La formule, qui a commencé à se répandre en 1979, à la suite de la première conférence nationale sur les actifs immobiliers nets, a en fait décollé en 1987 quand le Congrès a voté le *Home Equity Conversion Mortgage* (HECM), un programme pilote. Le ministère du Logement et de l'Urbanisme, chargé de le mettre en œuvre, a démarré avec 2 500 prêts. Ce nombre a été décuplé au début des années 1990, et régulièrement augmenté depuis.

Le marché potentiel semble important : en se limitant aux personnes de 69 ans ou plus, une étude a montré que 3 millions de ménages au revenu inférieur à 30 000 \$ par an amélioreraient leur revenu d'au moins 25 % en recourant au *Reverse Mortgage*⁶⁹. Dans les faits, le nombre de bénéficiaires augmente rapidement, mais on est encore loin du premier million ! Il y a eu 70 000 demandes en 2005, contre 35 000 en 2004, 18 000 en 2003 et 13 000 en 2002.

6.3.2. Modalités

La personne peut obtenir un prêt, garanti par sa résidence principale et versé sous la forme soit de versements mensuels, soit d'un capital ou encore d'une capacité de crédit (ou d'un mélange des trois).

Le montant maximum du prêt dépend de l'âge du propriétaire, de la valeur du logement et des taux d'intérêt ; le taux du prêt peut être fixe, mais il est le plus souvent variable et indexé sur un indice financier.

Le prêt HECM n'est officiellement pas soumis à plafond de ressources, mais il est en fait limité à des biens d'une valeur telle (en 2005, entre 172 632 \$ en zone rurale et 312 896 \$ dans les secteurs urbains les plus chers) que les ménages les mieux dotés peuvent trouver des formules plus avantageuses en s'adressant à leur banque.

Les sommes prêtées ne sont que partiellement imposables et n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul des ressources, pour les prestations sociales soumises à condition.

(68) Expression consacrée, que l'on rencontre dans tout papier traitant de cette question ! Le client idéal étant *house rich, cash poor and no children*.

(69) Dennis Rasmussen, Isaac Megbolugbe, and Barbara Morgan, « Using the 1990 Public Use Microdata Sample to Estimate Potential Demand for Reverse Mortgage Products », *Journal of Housing Research*, 6 (1), 1-23, 1995

Tant qu'il occupe son logement, le bénéficiaire n'a rien à rembourser, même si le montant dû vient à dépasser la valeur prise en compte lors de la négociation initiale. C'est la condition *sine qua non* de réussite pour ce type de prêt ⁷⁰. Les comptes sont soldés à son décès ou s'il décide de quitter les lieux. Le bien est alors vendu. Si son prix est supérieur à la somme due, la différence est reversée à l'emprunteur ou à ses héritiers. Dans le cas contraire, le HECM n'a rien perdu : le ministère du Logement l'autorise à transmettre le dossier à la FHA (*Federal Housing Administration*) dès que la dette atteint 98 % de la capacité maximale d'emprunt ⁷¹. La FHA rachète l'hypothèque à l'organisme prêteur, et se charge de l'honorer. Elle versera les sommes dues, et supportera l'éventuelle perte finale.

Le bénéficiaire reste propriétaire du logement, qu'il doit entretenir et dont il doit payer régulièrement les taxes et les charges.

6.3.3. Qui sont les bénéficiaires ?

Un premier bilan, fait cinq ans après le lancement du programme, montrait que les emprunteurs :

- disposaient de faibles revenus ;
- avaient un âge nettement supérieur au minimum requis ;
- avaient moins d'enfants que la moyenne (les trois quarts n'en ont pas) ;
- étaient majoritairement des femmes vivant seules ;
- étaient quasi exclusivement de race blanche (les noirs ont moins de biens, et sont défavorisés par les tables de mortalité utilisées pour la détermination des montants des prêts, qui sont celles de la population blanche, dont l'espérance de vie est supérieure).

6.3.4. Avantages du système par rapport aux autres formules

Par rapport au système français de vente en viager, on voit que les avantages sont :

- le soutien et la garantie des pouvoirs publics ;
- le fait que l'emprunteur reste propriétaire de son bien, et peut transmettre à ses enfants la somme restant après apurement des comptes ;
- la possibilité pour les enfants de garder le bien en réglant la dette avec des fonds d'une autre provenance ;
- la possibilité de renégocier le contrat.

(70) Lorsque la formule a été lancée, au Royaume-Uni, au début des années 1980, ce principe n'existait pas, ce qui a provoqué des drames...

(71) Le HECM traite plus de 90 % de ces prêts. Les autres prêts soit donnent lieu à titrisation du risque de dépassement (*Jumbo cash accounts* de Financial Freedom Senior Funding Co), ou sont conservés en portefeuille (*Home Keeper* de Fannie Mae) compte tenu de leur montant, relativement négligeable.

Sans oublier, sur le plan psychologique, le fait de traiter avec une société, ce qui retire le côté quelque peu macabre du face-à-face débirentier/crédi-
rentier caractérisant le viager français.

Par rapport à un prêt ordinaire, le risque de sinistre, pour le prêteur, est très faible : puisque l'emprunteur n'a rien à rembourser sa vie durant, le risque de défaillance est nul. Par ailleurs, le mode de calcul est tel que la dette est en principe solidement gagée, et enfin, en cas de *crossover* (dépas-
sement) c'est l'État fédéral qui prend le relais !

Cela dit, le *Reverse Mortgage* présente, malgré tout, quelques risques spécifiques encore mal évalués. Par exemple, que se passe-t-il si le débiteur, malade, doit partir en long séjour dans un établissement (il arrive que ce séjour se poursuive par un hébergement définitif en maison de retraite, ce qui est un cas de remboursement de l'emprunt) ? Il y a là une zone floue. Par ailleurs, qui va réellement s'inquiéter de l'entretien du bien immobilier ? L'emprunteur risque fort de s'en désintéresser, d'autant qu'il n'aura plus, à un moment ou un autre, la capacité physique de l'effectuer lui-même. Et qui va oser chasser de chez elle une personne âgée sous prétexte qu'elle néglige d'entretenir sa maison ? Le prêteur a le droit de payer lui-même les taxes ou primes d'assurance, ou encore de faire réaliser des réparations. Ces charges seront bien entendu ajoutées à la dette. Mais cette possibilité est virtuelle : les organismes financiers ne sont pas organisés pour traiter ce genre de problèmes, d'autant plus rares que le *Reverse Mortgage* n'est pas (pas encore ?) très répandu. Enfin, en 2005, les États-Unis connaissent une bulle immobilière largement due à des conditions de crédit dont on sait qu'elles ne dureront plus très longtemps. Quelles seront les conséquences sur le système de l'éclatement de ladite bulle ?

Enfin, le coût de transaction d'un tel prêt est relativement élevé : 15 à 16 % au total « Une personne de 75 ans peut finir par payer environ 6 500 \$ de frais pour emprunter la somme de 41 000 \$ sur une maison en valant 100 000 »⁷².

6.3.5. *Fonctionnement au Royaume-Uni (Lifetime Mortgage)*

Par comparaison avec le système américain, le *Lifetime Mortgage* britannique présente quelques inconvénients : y recourir peut faire perdre certaines prestations sociales soumises à condition de revenu et les avantages fiscaux sont moindres.

Par ailleurs, le montage britannique est purement commercial. Il n'y a aucune garantie de l'État. Les deux organismes qui se partagent le marché ont titrisé les risques ou les traitent avec les méthodes habituelles des compagnies d'assurances. Ils mettent d'ailleurs en garde leurs clients éventuels,

(72) Andrew Caplin, *Turning Assets into Cash : Problems and Prospects in The Reverse Mortgage Market*, in *Innovations in Retirement Financing*, Mitchell O., Bodie Z., Hammond P., & Zeldes S., University of Pennsylvania Press, 2002.

leur expliquant que la somme due progresse de façon géométrique. Ils leur conseillent d'en parler en famille et rappellent que pour tirer un maximum de la valeur de son logement, la meilleure formule est de le vendre et d'en racheter un plus modeste.

Malgré ces avertissements, la formule progresse bien au Royaume-Uni : 25 000 dossiers en 2003 contre 16 300 en 2002. On peut penser que cette progression tient à l'importance de la bulle immobilière dans laquelle se trouve une partie du pays. Il sera intéressant d'observer l'évolution lorsque les prix de l'immobilier redescendront sensiblement et que les taux d'intérêt remonteront ⁷³.

6.4. Projet de développement en France (prêt viager hypothécaire)

Un rapport sur la question a été remis en juin 2004 au ministre des Finances et à celui de l'Équipement ⁷⁴. Les rapporteurs ont choisi l'expression « *prêt viager hypothécaire* », mieux adaptée que la terminologie anglo-saxonne ou québécoise (hypothèque inversée) compte tenu de la différence existant entre le *Mortgage* anglo-saxon et l'hypothèque à la française. Leurs conclusions étaient relativement favorables à l'introduction de cet instrument en France, mais plusieurs des rapporteurs étaient opposés à ce que l'État s'implique dans la couverture du risque de « dépassement » (*crossover*) encouru par les prêteurs. Était-ce une façon détournée de tuer le projet ? En effet, les auteurs américains ayant travaillé sur cette question considèrent que sans garantie de l'État la formule présente peu d'intérêt.

Malgré l'opposition de la Commission des lois du Sénat, l'article 24 de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie publiée au *Journal officiel* n° 173 du 27 juillet 2005 a autorisé le « prêt viager hypothécaire » : « Le Gouvernement est autorisé à prendre par voie d'ordonnances ⁷⁵ les mesures nécessaires pour : [...] Modifier les dispositions du Code civil pour améliorer le fonctionnement de l'antichrèse ⁷⁶, en autorisant le créancier à donner à bail l'immeuble dont le débiteur s'est dépossédé à titre de garantie, et pour développer le crédit hypothécaire, notamment au profit des particuliers, en permettant le crédit

(73) Rappelons qu'entre 1997 et 2004, le prix du mètre carré a progressé en moyenne de 116 % en Grande-Bretagne, de 59 % en France et de près de 55 % aux États-Unis.

(74) Rapport sur le prêt viager hypothécaire et la mobilisation de l'actif résidentiel des personnes âgées, Nicolas Jachiet Jacques Friggit, Bernard Vorms et Claude Taffin, juin 2004.

(75) Ordonnance n° 2006-346 du 23 mars 2006.

(76) Contrat par lequel un débiteur transfère à son créancier la possession de son immeuble, pour en percevoir fruits et revenus jusqu'au remboursement de sa dette. Le nantissement d'une chose mobilière s'appelle gage. Celui d'une chose immobilière s'appelle antichrèse (articles 2085 à 2091 du Code civil).

hypothécaire rechargeable ⁷⁷ et le prêt viager hypothécaire, en simplifiant la mainlevée de l'inscription hypothécaire et en diminuant son coût, et en veillant à protéger les intérêts des personnes qui en bénéficient ».

Les spécialistes étaient partagés : le président du Crédit foncier et celui du Crédit immobilier de France s'étaient prononcés pour. De son côté, le président de la FBF (Fédération bancaire de France) déclarait : « Il y a des gens qui pensent que l'immobilier est transformable en rente viagère. Nous sommes un certain nombre à ne pas avoir compris l'idée » ⁷⁸.

6.5. Un outil intéressant, mais à condition que ses objectifs soient clairs et qu'on y mette les moyens

À travers les exemples du Royaume-Uni et des États-Unis, on voit que l'hypothèque inversée est à utiliser avec précaution ⁷⁹. Elle peut être utile si :

- son objectif est parfaitement défini, et son utilisation sévèrement encadrée par les pouvoirs publics, afin qu'elle ne puisse être détournée de cet objectif ;
- son coût pour l'emprunteur est maîtrisé, ce qui suppose entre autres de ne pas lui faire supporter la totalité des formalités propres aux hypothèques ;
- les contractants (organisme de prêt et personne âgée bénéficiaire) sont tous deux protégés, mais de façon asymétrique. L'emprunteur doit bénéficier d'une protection totale, à la seule condition de respecter quelques règles définies avec précision : ne pas contracter d'autre emprunt en hypothéquant le même bien, payer les charges, taxes et primes d'assurance, entretenir « en bon père de famille » le bien immobilier hypothéqué, tenir informé le prêteur de changements de sa situation précisément définis lors de la signature du contrat, déménagement par exemple. Le prêteur doit de son côté être protégé comme tout professionnel exerçant une activité commerciale qui comporte des contraintes à caractère social.

Ces quelques conditions supposent que les pouvoirs publics s'engagent sur un nombre limité d'objectifs, prévoient le financement des garanties données, un agrément des organismes habilités, des règles prudentielles renforcées et des sanctions en cas de manquement.

Si ces conditions ne sont pas remplies, les avantages et les inconvénients seront extrêmement variables selon la situation de chaque ménage, et nécessiteront une étude sérieuse, au cas par cas, par un professionnel. L'instrument est

(77) Le crédit est « rechargeable » puisque les ménages ont la possibilité, après la première inscription, d'obtenir de nouveaux concours, garantis par la même hypothèque, à partir du moment où ils ont remboursé partiellement le premier prêt ou si le bien gageant le prêt s'est revalorisé.

(78) *Les Échos*, 29 juin 2005.

(79) Les Canadiens, qui pratiquent aussi l'hypothèque inversée, sont encore plus réticents.

donc à manier avec beaucoup de précaution, d'autant que la population visée est majoritairement très vulnérable.

On ne peut donc manquer de se poser une question de fond : pourquoi le prêt viager hypothécaire serait-il aidé par l'État ? On comprend qu'un pays où la sécurité et la prévoyance ne sont guère pris en charge par la collectivité, comme les États-Unis, éprouve le besoin de garantir une formule qui permet à quelques dizaines de milliers de personnes âgées de surmonter une passe difficile (par exemple de payer des soins médicaux qui, en France, ne leur poseraient aucun problème de financement). Mais dans notre pays, où nous avons réussi à éliminer la pauvreté des personnes âgées en quelques décennies, et où nous bénéficions d'un très haut niveau de prise en charge des soins, de l'hospitalisation, de la dépendance, l'intérêt est moins immédiat, de financer un système qui peut s'analyser comme un crédit à la consommation. L'intérêt social de la formule devient par contre évident s'il y a un risque que la situation de notre système de protection sociale se dégrade sensiblement. Il semble que ce risque soit bien réel, et le prêt viager hypothécaire, s'il est correctement conçu, et utilisé avec une grande rigueur éthique, pourrait rendre des services.

Les migrations et les mobilités : des questions capitales

1. Qui va où ? Les mobilités interrégionales en France métropolitaine

On assiste actuellement à un véritable retournement de la géographie des flux migratoires en France. Dans les années 1990, plus nettement encore que dans la décennie précédente, le flux des migrations interrégionales s'est globalement inversé⁸⁰, en même temps qu'il se réduisait. Dans les années 1954-1962, les populations convergeaient vers les régions les plus industrialisées. Aujourd'hui, elles quittent des régions plus développées (en termes de PIB ou de revenu par habitant) pour se porter vers des régions en apparence moins développées : la région la plus attractive de France, si l'on en croit les soldes migratoires, est le Languedoc-Roussillon, que son PIB par tête classe en vingt et unième position, c'est-à-dire à la dernière place des régions de la France continentale – l'avant-dernière si l'on retient la Corse dans ce classement.

L'explication par les flux de retraités ou d'étudiants ne constitue pas une piste suffisante. En effet la géographie des flux des seuls actifs ressemble beaucoup à celle des flux de l'ensemble de la population.

Entre 1954 et 1962, la Normandie, la Bretagne, le Poitou-Charentes et la Corse connaissaient les plus forts déficits de soldes migratoires (entre -110 et -30 pour 10 000 habitants), suivis du Nord-Pas-de-Calais, de Champagne-Ardenne, du Limousin, de l'Auvergne, de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon (-30 à -15). Les zones les plus attractives étaient l'Île-de-France et PACA (+30 à +74).

À partir de 1990, les flux se sont fortement modifiés : les régions du sud sont désormais les plus prisées : PACA, Languedoc-Roussillon,

(80) Brigitte Baccaïni, 2001.

Midi-Pyrénées, Aquitaine et Corse sont en tête, avec des soldes de +30 à +74 pour 10 000 habitants, suivies des régions du grand Ouest : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin et Centre. Les régions d'où l'on part sont alors principalement l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne (solde négatif de -110 à -30).

L'attractivité présente devient un facteur majeur de mobilité des actifs. On assiste ainsi, au moins à l'échelle régionale et départementale, à une convergence des comportements de localisation des touristes, des retraités et des actifs. En bref, à un nouveau déséquilibre géographique des avantages comparatifs productifs correspond paradoxalement une amélioration marquée de l'équilibre du développement territorial (du point de vue des populations, c'est-à-dire en termes de revenu, d'emploi et de cohésion). Le développement local semble aujourd'hui plus rapide dans les espaces les moins productifs.

Si l'on examine les mobilités par âge, on voit que la France comprend cinq types de régions, dont deux fortement atypiques. Le tableau ci-dessous montre l'attrait de la région Île-de-France pour les jeunes (20-29 ans) : elle se place loin devant les cinq autres régions ayant un solde positif : Midi-Pyrénées, PACA, Rhône-Alpes, l'Alsace et le Languedoc-Roussillon.

C'est aussi la région qui voit partir le plus de ses familles (30-59 ans) et de ses seniors (60 ans et plus). Ces derniers sont très attirés par le soleil et la mer : Languedoc-Roussillon, Corse, Bretagne, Aquitaine et Poitou-Charentes sont les cinq principales bénéficiaires des migrations de retraités.

Seules trois régions attirent, à des degrés divers, des populations de tous âges : le Languedoc-Roussillon, PACA et Midi-Pyrénées. On notera que les régions prisées par les plus de soixante ans sont exactement les mêmes qui voient arriver des adultes de 30-59 ans, à l'exception de la Bourgogne, qui a un déficit de 30-39 ans – et qui est la région la plus déficitaire en 20-29 ans.

L'Île-de-France continue à croître, et aura plus de 12 millions d'habitants en 2030. Mais les départements les plus dynamiques sur le plan démographique sont la Seine-et-Marne, les Yvelines et l'Essonne (donc les plus périphériques) et même si la région attire toujours les jeunes de 20 à 24 ans, c'est moins vrai pour les 25-29 ans. En fait, le logement pose de tels problèmes que beaucoup de ménages quittent Paris dès qu'ils le peuvent.

21. Taux annuels de migration nette 1999-2004, selon l'âge (pour 10 000 habitants)

a. L'Île-de-France : une région pour les jeunes

	Population totale de cinq ans ou plus	20-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus
Île-de-France	- 67,5	171,2	-125,9	-96,5	-120,9

b. Sept régions peu attractives

	Population totale de cinq ans ou plus	20-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus
Nord-Pas-de-Calais	- 46,5	-113,1	-65,3	-30,1	-20,3
Picardie	- 35,2	-101,5	-10,8	-23,1	-14,3
Lorraine	- 28,2	-63,6	-39,0	-23,4	-11,2
Alsace	- 11,2	41,6	-35,1	-18,6	-9,4
Haute-Normandie	- 31,3	-76,7	-27,3	-21,2	-8,9
Champagne-Ardenne	- 56,6	-138,7	-83,2	-37,2	-7,0
Franche-Comté	- 21,4	-102,7	-12,6	-11,2	-2,0

c. Une région d'actifs, globalement attractive

	Population totale de cinq ans ou plus	20-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus
Rhône-Alpes	22,3	51,0	50,0	5,9	-2,4

d. Douze régions prisées par les seniors

	Population totale de cinq ans ou plus	20-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus
Centre	- 3,2	-111,5	28,8	11,3	16,6
Bourgogne	- 20,1	-171,8	-44,4	14,0	22,0
Midi-Pyrénées	61,8	70,4	102,5	53,7	30,3
Limousin	23,1	-80,3	38,7	36,2	31,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48,6	55,9	73,9	46,8	33,5
Auvergne	27,9	-95,8	55,6	46,2	33,9
Basse-Normandie	- 10,2	-176,6	4,1	15,9	34,3
Pays de la Loire	24,8	-104,1	72,4	36,0	34,6
Poitou-Charentes	32,8	-120,4	75,3	55,7	37,3
Aquitaine	62,1	-0,9	102,3	66,8	45,2
Bretagne	47,2	-57,8	88,4	56,7	51,5
Corse	53,6	-52,4	100,9	89,7	55,8

e. Languedoc-Roussillon, la région la plus attractive de France

	Population totale de cinq ans ou plus	20-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus
Languedoc-Roussillon	106,7	8,3	142,0	122,8	83,1

Lecture : entre 1999 et 2004, sur 10 000 habitants, l'Île-de-France en a perdu en moyenne chaque année 67,5 du fait de ses échanges avec les autres régions métropolitaines.

Source : enquête de recensement de 2004, INSEE.

2. Rester où l'on a travaillé ou partir : un retraité parisien sur quatre, un citadin de province sur huit, va vivre ailleurs

Les retraités bougent. Comme bien des phénomènes spatialisés, leurs migrations méritent d'être étudiées finement, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que tous les actifs prenant leur retraite ne se précipitent pas instantanément vers « *ces pays imbéciles où jamais il ne pleut* », comme le chantait Georges Brassens. Entre 1982 et 1990, on estime que 7 % des personnes âgées ont quitté leur département, 5 % leur région⁸¹. Le pourcentage est peu différent entre 1990 et 1999⁸². Mais ces moyennes reflètent mal une réalité très contrastée : ce sont 25 % des Parisiens et 12,5 % des habitants des grandes villes de province qui vont s'installer ailleurs lors de leur retraite. Le pourcentage est croissant avec la position sociale, le revenu et l'instruction, et ceux qui sont les plus tentés de partir sont les retraités nés dans un département autre que celui où ils ont vécu leur carrière professionnelle.

La population « migrante » est donc plus jeune et plus riche que la moyenne des retraités. Elle est aussi plus libre (pas d'enfant à charge).

Ces mobilités ont des impacts différents selon les niveaux géographiques. Leurs effets économiques peuvent être positifs ou négatifs, selon l'échelle à laquelle on les considère. Une commune d'Ardèche peut se réjouir de l'installation de quelques dizaines de retraités parisiens ou lyonnais qui vont injecter dans l'économie locale des revenus versés par de lointaines caisses de retraite (nationales), mais le jour où certains d'entre eux deviendront dépendants, c'est le département qui paiera l'APA⁸³. La commune est toujours gagnante à ce jeu... le département un peu moins. Une étude de chercheurs américains tend toutefois à prouver qu'aux États-Unis le bilan est positif au niveau d'un comté – entité administrative de dimensions extrêmement variables, que l'on pourrait, très grossièrement, assimiler à une communauté de communes –, et neutre au niveau d'un état⁸⁴, niveau administratif immédiatement supérieur.

Les chercheurs distinguent quatre segments dans la population des retraités⁸⁵ :

- ceux qui restent là où ils vivaient lorsqu'ils ont cessé leur activité ;
- ceux qui travaillaient dans une ville de la région, et, à leur retraite, s'installent dans une campagne proche ;

(81) Jacques Huguenin 1999.

(82) Brigitte Baccaïni 2001.

(83) APA : allocation personnalisée d'autonomie, gérée par les départements.

(84) Steven Deller, Martin Shields & Judith Stallmann, 1998.

(85) Jean-Marc Callois, Luc Mazuel, Véronique Roussel, Yannick. Senecebe et Dominique Vollet, 2003.

- ceux qui, partis faire carrière au loin, reviennent dans la région de leur enfance ;
- ceux qui n’ont pas de lien particulier avec la région, n’y ont jamais vécu autrement qu’en touristes, mais la trouvent agréable et viennent s’y installer pour leur retraite.

Cette typologie, couramment utilisée, n’épuise pourtant pas le sujet. Il faut y ajouter les « multirésidents »⁸⁶ qui restent domiciliés en ville, mais passent plus de temps qu’avant dans leur (s) maison (s) de campagne, ou qui élisent domicile dans un village, mais gardent un pied-à-terre en ville – le choix du domicile et de la résidence pouvant être influencé par des questions fiscales.

Entre les deux derniers recensements exhaustifs (1990-1999), et plus encore depuis 2000, d’après les enquêtes de population, on observe un accroissement de la population dans la plupart des communes en milieu rural. Cette tendance, à laquelle les seniors participent, n’est guère prise en compte par les collectivités locales, qui n’affichent quasiment jamais l’accueil des seniors comme un objectif, alors que ces derniers constituent une part importante de la population dans certaines communes. Les actions traduisant la volonté d’accueillir de « nouvelles populations et de nouvelles activités », sont en fait systématiquement dirigées vers les créateurs d’activités économiques.

Les choix résidentiels des retraités ne sont d’ailleurs pas définitifs, et l’on peut distinguer des mobilités « de 3^e âge » et « de 4^e âge ». Les retraités peuvent en effet migrer à nouveau, à un âge plus avancé, à cause d’événements familiaux liés à leurs enfants ou à leur propre ménage (veuvage, dépendance du conjoint ou d’un proche parent), ou encore lorsqu’ils préféreraient quitter une maison individuelle dont ils peuvent difficilement assurer la maintenance quotidienne, qu’ils doivent impérativement se rapprocher de services médicaux performants ou perdent leur autonomie⁸⁷.

(86) La multirésidentialité est la pratique – choisie ou subie – d’individus résidant ailleurs qu’à leur domicile permanent une partie de la semaine ou de l’année (étudiants, couples bi-actifs travaillant dans des lieux différents, retraités, etc.). Nous n’avons pas réussi à l’évaluer de façon satisfaisante.

(87) Rappelons que 20 à 25 % des personnes âgées n’ont pas ou plus la possibilité de conduire. Ce pourcentage évoluera en fonction de deux variables contradictoires : d’une part, le nombre de personnes titulaires du permis de conduire augmente (ce qui rend très probable que dans un couple au moins l’un des deux puisse conduire), mais d’autre part on assiste à un durcissement des conditions de maintien de ce permis à des personnes de plus de 70 ans. Cette attention à l’état de santé du conducteur est partagée par d’autres pays européens : la Suède, où 1 500 permis de conduire sont retirés chaque année pour des raisons médicales, veut rendre les critères plus sévères. Le nombre de retraits pourrait être multiplié par six. La question ne se pose pas dans les pays où le permis est délivré pour une durée déterminée, où l’état de santé est vérifié lors de chaque renouvellement.

Ces tendances à la mobilité, constatées sur des populations nées dans les années 1920 à 1940, vont s'amplifier dans les prochaines décennies, ce qui nous les a fait classer parmi les « tendances lourdes » du prochain quart de siècle (cf. première partie : les scénarios). Nombre de septuagénaires de 2030, quadragénaires des années 2000, auront eu l'habitude et le pouvoir de déterminer eux-mêmes les espaces qu'ils décidaient d'occuper. Leurs territoires personnels ne sont en aucune façon dessinés par les institutions. D'autant qu'ils baignent dans un imaginaire collectif mondialisé, même s'ils ne sont pas eux-mêmes des acteurs de la mondialisation. Cette liberté – récente – a de multiples conséquences. On constate des localisations d'activités économiques décidées selon des critères de goût personnel. Un entrepreneur choisit de s'installer en Normandie ou en Provence, et s'accommode des problèmes de télécommunications, de transport, de recrutement qu'il va éventuellement rencontrer en zone rurale. La remarquable organisation de nos services publics et la densité des réseaux d'infrastructures lui permettent le plus souvent de trouver des solutions satisfaisantes.

Par ailleurs, un nombre croissant d'individus – ceux qui justement composent les générations de retraités des années 2020 à 2030 –, raisonnent *global*, sont habitués à des déplacements fréquents et lointains, entretiennent des relations de proximité (par l'intimité et la fréquence) avec des personnes physiquement très éloignées, grâce à l'accès facile à des réseaux performants : téléphone, internet, et ont des référents spatiaux (politiques, culturels, sociaux, écologiques, professionnels, etc.) multiples et divers⁸⁸. Après avoir cessé leur activité professionnelle, ils garderont cette vision mondialisée qui les déconnecte – ou leur permet de se déconnecter s'ils le souhaitent – des territoires auxquels leurs parents et leurs grands-parents restaient attachés – dans les deux sens du terme.

3. Des mobilités qui prennent de l'importance : les mouvements internationaux de retraités et de jeunes actifs européens

3.1. Ceux qui s'installent en France

Notre pays attire des retraités venant d'autres pays européens. Mais aussi de jeunes actifs ayant un projet résidentiel et professionnel. Des

(88) Cf. Bernard Debarbieux et Martin Vanier (sous la direction de), *Ces territorialités qui se dessinent*, éditions de L'aube, 2002.

Britanniques⁸⁹ ou des Néerlandais, dont les parents furent touristes, vacanciers, parfois propriétaires d'une maison de campagne, et qui migrent avec l'intention de créer leur entreprise dans des zones qui attireraient plus, naguère, les amateurs de cèpes que les entrepreneurs.

Plus encore que les autres migrations internationales, celles-ci sont difficiles à quantifier avec précision. Nous nous appuyons sur des témoignages de membres du groupe de prospective notamment des régions Limousin et Midi-Pyrénées, sur des études de terrain très limitées, mais nous ne disposons pas de travaux significatifs sur la question. Marie-Martine Gervais-Aguer (2004) a effectué une recherche sur les résidents britanniques en Aquitaine, afin de « contribuer à la connaissance des déterminants de la localisation résidentielle [et] à la compréhension des ressorts de l'attractivité territoriale ». Elle confirme que « La migration intra-européenne est particulièrement difficile à cerner [...] Ce n'est qu'à l'occasion de chaque recensement national de population que l'on peut avoir un instantané de la population européenne présente sur le territoire national ».

En 1999 - dernier recensement exhaustif - 200 000 Européens résidaient en permanence en France. Parmi eux, 600 000 actifs, dont la moitié portugais. Les Britanniques étaient 75 000⁹⁰. En 2006, il est probable qu'ils sont entre 100 000 et 200 000.

On connaît en revanche avec une bonne précision le nombre de résidences secondaires d'étrangers en France métropolitaine. En 2003, on en comptait 223 000, dont 194 000 appartenant à des Européens (53 200 Britanniques, 31 600 Suisses, 31 200 Italiens, 29 100 Allemands, 23 700 Belges, 18 700 Néerlandais, 6 500 Espagnols), 6 500 à des Américains (États-Unis) et 23 300 à des ressortissants d'autres pays.

Au vu de ces chiffres, il est difficile de parler d'invasion : on compte chaque année 10 000 acquisitions par des étrangers, alors que le parc de logements croît de 350 000 logements par an. En stock, cela représente environ 0,7 % du parc (estimé à 30 millions d'unités). Mais là encore il faut compter avec les concentrations géographiques, fortes et typées : les Allemands s'installent surtout en Alsace, en PACA et en Languedoc-Roussillon ; les Italiens, les Espagnols et les Suisses restent près de leurs frontières. Les plus présents sont les Britanniques, qui se répartissent sur une large partie du territoire, avec

(89) Le niveau très élevé des prix de l'immobilier dans leurs pays permet à des Anglais et à des Irlandais de s'installer en France et d'y vivre plusieurs années du produit de la vente de leur logement britannique. L'avenir de ces migrations est en partie lié à celui du marché de l'immobilier en Grande-Bretagne. Certains économistes estiment qu'on est en pleine « bulle » spéculative. D'autres démontrent qu'un maintien à long terme de prix élevés est tout à fait envisageable. Le scénario le plus probable est celui d'un *soft-landing*, avec une stabilisation globale des prix et des réajustements locaux en fonction de l'offre et de la demande.

(90) Michel Poulain, Anne Herm, « Les flux migratoires internationaux en Europe », *Futuribles* n° 279, octobre 2002, Paris.

toutefois une préférence pour le grand Sud-Ouest, où ils seraient 10 000 (dont 5 000 en Dordogne), le Limousin (7 500) et la Bretagne (5 000) ⁹¹.

Il existe un effet *low cost* : Ryanair dessert directement au départ de Londres seize aéroports en France, dont treize dans le Sud et le Sud-Ouest. Les professionnels considèrent qu'il y a un lien direct entre ces dessertes et le marché immobilier local : « Selon Sébastien Duquesne, responsable des acheteurs internationaux chez Abbey National, cet impact est évident : “Entre 2000 et 2002, les transactions dans les régions desservies par ces compagnies ont connu une augmentation supérieure à la moyenne nationale tant en termes de volume que de prix”. À savoir au niveau des transactions + 120 % sur les régions impactées (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Limousin, Poitou-Charentes) par rapport à la moyenne nationale (+ 98 %) et au niveau des prix, + 22 % dans ces mêmes régions par rapport à 10 % de la moyenne nationale [...] Une récente étude effectuée par Ryanair auprès de 2 500 voyageurs britanniques atterrissant à l'aéroport de Limoges révèle que 16 % d'entre eux veulent acheter en France une résidence secondaire qui peut devenir principale ultérieurement » ⁹².

L'accueil réservé à ces amoureux de la France par les populations locales est souvent ambivalent : les habitants permanents sont heureux de voir s'animer des villages, s'ouvrir à nouveau des volets clos depuis longtemps, les propriétaires se félicitent de l'aubaine que constituent ces acheteurs de biens souvent fort décrépits, mais on voit poindre, voire se manifester dans la rue (en Bretagne) l'inquiétude devant la montée des prix de l'immobilier et la difficulté corrélative, pour les jeunes autochtones, de trouver des logements correctement situés à des prix abordables.

3.2. Ceux qui partent de France

On signale aussi l'accroissement des séjours longs, voire l'installation « définitive », de retraités français dans des pays dont le coût de la vie est inférieur à celui de l'hexagone, notamment au Maroc et en Tunisie. Certains de ces pays offrent de plus des conditions fiscales attractives et la langue française y est largement parlée. Mais dans ce domaine, nous ne disposons pas de chiffres solides. En conclusion de son rapport 2004, la DFAE (Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France) du ministère des Affaires étrangères explique qu'il est difficile d'interpréter les statistiques de population française expatriée, les variations résultant « avant tout [...] de raisons d'ordre administratif » et reflétant « sans doute le besoin de protection consulaire né des menaces sécuritaires » ⁹³. Sous ces réserves, le rapport constate une baisse de la population française enregistrée au Maroc

(91) *Le Monde*, 23 juin 2005.

(92) Élisabeth Lelogeais, *Les Échos*.

(93) DFAE, évolution de la population établie hors de France inscrite de 1995 à 2004.

et en Tunisie. L'effectif des Français en Afrique du nord a baissé de 2,3 % en 2004, hors Algérie où il a fortement progressé (mais la DFAE ne se risque pas à une évaluation des effets des mouvements de binationaux ou de Français originaires d'Algérie).

Par ailleurs, toujours d'après le ministère, un Français sur deux résidant à l'étranger est un binational. Donnée qui éclaire d'un jour différent les raisons du séjour ou de l'installation. Il est clair que la proportion de retraités français s'installant définitivement à l'étranger est dérisoire. Et il est peu probable qu'elle augmente beaucoup dans les années à venir, la sécurité et la stabilité politique des pays « à bas coût » ne semblant pas devoir s'améliorer de façon décisive à moyen terme.

3.2.1. *L'impact des migrations*

Ces mobilités, ces migrations saisonnières ou correspondant à des étapes de la fin d'une vie sont donc difficiles à saisir statistiquement. Leurs conséquences, relativement négligeables dans les grandes agglomérations, où les populations en question sont diluées, sont plus sensibles dans les régions rurales « attractives », et la multiplication des retraités « nomades » ne peut que les accentuer. Des études faites aux États-Unis montrent que l'arrivée d'un retraité engendre entre 0,2 et 0,7 emploi. La fourchette peut sembler large, mais elle correspond à celle des niveaux de revenus des arrivants : un couple de retraités riches ou très aisés a un impact économique plus fort qu'un couple de retraités au revenu médiocre. Des chercheurs de l'université du Wisconsin ont réalisé une étude sur un millier de ménages et construit un modèle économétrique au moyen duquel ils ont cherché à évaluer les conséquences économiques et fiscales de l'implantation dans des zones rurales du Wisconsin de retraités venus d'autres États. Ils ont déterminé que le nombre d'emplois généré dépend de nombreux facteurs. En ne retenant que les niveaux de revenu des retraités, situés entre un plancher de 20 000 \$ et un plafond de 50 000 \$, on arrive aux résultats suivants : un retraité à bas revenu génère 0,2 emploi ; un retraité à revenu élevé 0,7 emploi. Ils ont également étudié l'impact démographique : l'arrivée de 500 ménages à bas revenu (le ménage à bas revenu moyen est composé de 1,5 personne) provoque un accroissement de population de 819 personnes. Le même nombre de ménages à haut revenu (qui sont, eux, composés en moyenne de 2,3 individus) se traduit par un accroissement de population de 1 416 unités ⁹⁴.

(94) Steven Deller, Martin Shields & Judith Stallmann, 1998. Sur le plan méthodologique, pour la France voir Dominique Vollet et *alii*, 2006.

5. L'accueil : un cheval de bataille du Limousin ⁹⁵

Le conseil régional Limousin mène le combat de l'attractivité du territoire de façon déterminée. En 1999, il a créé une direction de l'accueil, confiée à Jean-Jacques Lamy, qui était déjà en charge du dossier en tant que directeur de cabinet du président Robert Savy.

Cet intérêt pour l'accueil découlait directement des constats faits lors de la démarche de prospective Limousin 2007, dont les rapporteurs écrivaient déjà en 1988 : « Le Limousin devra s'attacher non seulement à retenir les jeunes nés sur son territoire ou qui viennent y faire des études, mais devrait chercher à en attirer en provenance d'autres régions de France ou d'Europe » ⁹⁶ Dix ans plus tard, Limousin 2017 répétait à l'envi que l'avenir de la région reposait sur sa capacité à accueillir de nouveaux habitants et qu'il lui fallait « faire valoir l'attractivité du Limousin pour attirer des activités extérieures » ⁹⁷.

Le Limousin est une région peu peuplée, et peu dense. Avec ses 17 000 km², il a une population du même ordre que celle d'un département comme le Haut-Rhin (3 500 km²) ou la Loire (4 800 km²). Nous avons vu qu'il avait perdu plus du quart de sa population au XX^e siècle, et il ne peut pas compter sur son solde naturel pour redresser, ni même pour stabiliser sa situation démographique. Les élus peuvent être animés par une ferme volonté ne pas laisser dépérir leur territoire ; ils n'ont, comme tous les gouvernements démocratiques du monde, aucune possibilité d'agir sur la fécondité. Ils jouent donc à fond la carte des migrations et de l'attractivité. Les actions se sont enchaînées au rythme le plus soutenu possible : collaboration depuis la fin des années 1990 avec la chaîne de télévision spécialisée « Demain » pour faire connaître largement les possibilités d'accueil du territoire, puis, en 2001, organisation de la première foire à l'installation en milieu rural, qui se tient désormais tous les deux ans à Limoges et connaît un fort retentissement médiatique. Et surtout effort pour mobiliser largement les élus, les associations, les professionnels, voire la population autour de l'accueil des nouveaux arrivants dans les communes. Pour accompagner le mouvement, des « pôles locaux d'accueil » ont été mis en place. Il est trop tôt pour en faire le bilan : lancés en 1999, ils ne sont opérationnels – sur environ la moitié de la région – que depuis 2004. Leur rôle est de faciliter les démarches des « porteurs de projets », d'aider au logement des ménages, d'informer sur les possibilités offertes par le pays ou par la communauté de communes et d'aiguiller le nouvel arrivant vers le spécialiste qui saura répondre à sa question, quelle qu'elle soit.

(95) Ce texte est extrait du rapport d'étude réalisé pour la DIACT par Marc Mousli : *Les vieillissements et leurs conséquences sur les activités des TPE-PME dans les territoires en Limousin (bassin de Brive-la-Gaillarde)*, novembre 2005.

(96) Bernard Bobe, *Limousin 2007, rapport général*, Limoges, conseil régional, 1988, p. 32.

(97) Benoît Lajudie, *Limousin 2017, « À nous de jouer », rapport général*, Limoges, conseil régional, 2000, p. 44.

Le dispositif vise avant tout les jeunes actifs, et notamment les familles, parce que ce sont, parmi l'ensemble des migrants, ceux qui ont le plus de besoins. Elles sont en effet confrontées simultanément au choc du changement de cadre de vie (qui peut être brutal si elles arrivent d'une grande ville), à la nécessité de s'installer professionnellement, parfois à deux, aux questions de logement, de scolarité pour les enfants, de relations avec divers organismes administratifs, etc.⁹⁸

Dans les années 2000-2010, il est et il sera intéressant d'accueillir également des retraités, disposant (encore) dans la majorité des cas de revenus précieux pour l'économie locale, et prêts à s'investir dans les associations et les conseils municipaux. Mais les actions animées par la région sont dirigées vers les actifs pour une raison simple : les autres populations n'ont pas besoin d'être encouragées pour venir. Les responsables du conseil régional commencent toutefois à envisager d'autres cibles : nous avons déjà signalé les travaux engagés pour comprendre pourquoi les 20-29 ans quittaient la région. D'autres études sont en cours pour améliorer l'accueil et l'intégration des Britanniques, nombreux à être séduits par les campagnes limousines, rendues facilement accessibles par les compagnies aériennes à bas prix qui exploitent des lignes directes entre l'Angleterre et Limoges.

(98) La problématique de l'accueil est exposée de façon très vivante, à travers des exemples, dans le DVD réalisé par Demain ! pour la « *rencontre des acteurs de l'installation en milieu rural* » qui s'est tenue les 15 et 16 décembre 2004 à Saint-Brieuc. Cf. la synthèse de ce colloque par le collectif Ville-Campagne, 87700 Aix-sur-Vienne.

La consommation varie avec l'âge, mais aussi avec la génération

*« Pour l'adolescent inuit en Nike,
avec sa X-box et ses vidéo-games,
le papy chasseur de phoques
est un martien inutile »*

Régis Debray⁹⁹

Les territoires et les entreprises qui sauront faire face à l'accroissement du nombre de personnes âgées et répondre à leurs besoins dans de bonnes conditions se renforceront et même se développeront s'ils savent se rendre attractifs. Pour y parvenir, la première condition est de connaître et comprendre les données permettant de construire des offres, autrement dit « la demande ».

Nous porterons principalement notre attention sur les facteurs de changement, sur ce qui fait qu'une population comportant un quart, un tiers, voire une moitié de retraités diffère d'une population classique où tous les âges sont représentés, et surtout sur les caractéristiques particulières des générations du *baby boom*, qui vont constituer la majeure partie des sexa, septua et octogénaires des trente prochaines années.

1. Structure de la consommation, par âge

Même s'il y a peu de données surprenantes dans le tableau 22 ci-après, quelques chiffres sont contre-intuitifs. On connaît le discours traditionnel sur les conséquences du vieillissement sur la consommation, affirmant que

(99) Régis Debray 2004, p. 23

le vieillissement réduit les débouchés pour les biens durables et l'équipement du foyer, le marché n'étant plus que de renouvellement : « Chacun sait que dans un marché déjà saturé, l'expansion ne peut se poursuivre que par croissance horizontale, c'est-à-dire par élargissement démographique ou par demande de renouvellement »¹⁰⁰. Sans remettre en cause la logique de consommation associée au cycle de vie, on peut s'interroger sur les comportements des prochaines générations de seniors.

Le tableau ci-dessous fait apparaître, par exemple, que le pourcentage de budget consacré par les 65 ans et plus au poste logement, combustibles, ameublement et équipement ménager est supérieur à celui des 25-44 ans de 3,7 points et à celui des 45-64 ans de 5,6 points. Ce constat est plutôt surprenant, même s'il faut le nuancer, le référentiel (budget du ménage) variant selon les tranches d'âge. Par ailleurs, il n'est pas impossible que notre regard sur la notion même de consommation, uniformément considérée, actuellement, comme un phénomène positif, voire vital pour l'économie, change. Les préoccupations liées à l'environnement, par exemple, finiront peut-être par faire aboutir une vieille recommandation de certains économistes : distinguer les consommations « positives » et « négatives », aujourd'hui confondues dans un même culte de l'accroissement du PIB. La baisse d'un tiers des dépenses de transport dans le budget des plus de 65 ans¹⁰¹, par exemple, pourrait être considérée comme un avantage pour la collectivité : les mobilités pendulaires domicile-travail sont des activités coûteuses, inévitables, mais parfaitement parasites ! Inversement, une rubrique comme « habillement et chaussures » pourrait être dopée par l'entrée dans la catégorie statistique la plus âgée de générations plus urbaines, plus attentives à leur apparence et pratiquant des activités sociales et sportives variées. Nous verrons que quelques entrepreneurs ont commencé à prendre conscience du déficit de marketing en direction des seniors. Un simple rattrapage des efforts consacrés aux différentes cibles, afin de se mettre en phase avec la composition réelle de la population, pourrait modifier sensiblement la nature des produits consommés et leurs quantités.

(100) Gérard Calot et Jean-Claude Chesnais, 1997.

(101) 30 % dans notre tableau sur le poste agrégé transports et communication. Mais la baisse est supérieure sur le premier terme.

22. Structure des dépenses selon l'âge de la personne de référence (ménages dont la personne de référence a plus de 25 ans)

	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Alimentation, boissons alcoolisées, tabac	17,7 %	20,6 %	24,1 %	19,9 %
Habillement et chaussures	7,5 %	6,8 %	4,3 %	6,6 %
Logement, combustibles, ameublement et équipement ménager	22,7 %	20,8 %	26,4 %	22,9 %
Santé	3,9 %	4,2 %	6,8 %	4,5 %
Transports, Communications	20 %	19,7 %	14,1 %	18,9 %
Loisirs et culture, enseignement	9,2 %	9,5 %	7,3 %	9 %
Restauration et hébergement	7,7 %	6,8 %	3,9 %	6,7 %
Autres biens et services ⁽¹⁾	11,3 %	11,5 %	13,3 %	11,7 %

Champ : France métropolitaine.

⁽¹⁾ Biens et services de soins personnels, bijouterie et maroquinerie, garde d'enfants hors du domicile, assurances et services financiers, services juridiques...

Source : INSEE, enquête budget de famille 2000-2001.

2. Structure de la consommation : l'effet génération

*« La génération de mai 1968
a changé l'université, a changé l'entreprise.
Ce sont ceux-là qui vont changer la retraite »*

Pascal Champvert,
président de l'association des directeurs d'EHPA,
Le Monde, 15 mai 2005.

Les comportements, les attentes, les consommations, ne varient pas seulement avec l'âge. Ils sont largement fonction de l'éducation reçue, des habitudes contractées tout au long de sa vie d'adolescent et d'adulte, de ce que les sociologues appellent « l'effet de génération ».

Le tableau suivant présente les huit générations qui fourniront les acteurs, les décideurs, les consommateurs et les travailleurs des années 2005-2030. Il est inspiré des travaux de Bernard Préel (2000 et 2005), qui a choisi de découper le XX^e siècle en dix « générations », chacune d'entre elles étant caractérisée par un événement qui a particulièrement marqué les individus qui la composent autour de leur 20^e année.

Nous ne nous attarderons pas sur cette segmentation, mais il nous semble important de nous arrêter un moment sur le tableau ci-après. En effet, nombre d'auteurs ont une vision très faussée du déroulement du temps, et remettre les évolutions de mœurs et de comportements dans le contexte est un exercice difficile mais salutaire.

On voit la place centrale, dans la période qui nous intéresse, des trois générations du *baby boom* : « mai 1968 », « Crise » et « Gorby ». Les générations « mai 1968 » et « Crise », qui partiront en retraite entre 2015 et 2025, auront travaillé pendant plus de 30 ans avec des ordinateurs. Leurs enfants et petits-enfants (générations « Gorby », « internet » et « *World Trade Center* »), nés après 1965, auront été placés devant des ordinateurs avant de savoir lire et auront passé une partie de leur vie sur le réseau... C'est une donnée qu'il faut garder en mémoire lorsqu'on cherche à imaginer quels seront les comportements de ces hommes et de ces femmes dans dix, quinze ou vingt-cinq ans.

23. Les huit générations qui seront actives dans le premier tiers du XXI^e siècle

Nés en	Âge en						Génération
	1980	1990	2000	2010	2020	2030	
1915-1925	55/65	65/75	75/85	85/95			Krach
1925-1935	45/55	55/65	65/75	75/85	85/95		Libération
1935-1945	35/45	45/55	55/65	65/75	75/85	85/95	Algérie
1945-1955	25/35	35/45	45/55	55/65	65/75	75/85	Mai 1968
1955-1965	15/25	25/35	35/45	45/55	55/65	65/75	Crise
1965-1975		15/25	25/35	35/45	45/55	55/65	Gorby (ou SIDA)
1975-1985			15/25	25/35	35/45	45/55	Internet
1985 -1995				15/25	25/35	35/45	WTC

Source : Bernard Prétel, 2000, 2005.

On a cherché à mesurer l'effet génération sur la consommation. À revenu et taille égaux, lorsqu'on compare des ménages de cohortes différentes, la consommation des ménages de 60-64 ans représente 97 % de celle des ménages de 40-44 ans. Si l'on compare les ménages d'une même cohorte au fur et à mesure de leur avancée en âge, leur consommation à 60-64 ans représente 102 % de ce qu'elle aurait représenté à 40-44 ans s'ils avaient eu le même revenu et la même taille de ménage à cet âge.

24. Rapport entre la consommation des 60-64 ans, 70-74 ans, 80-84 ans, et celle des 40-44 ans, en transversal et en longitudinal

102

	Rapport à la consommation des 40-44 ans de la consommation des...					
	60-64 ans		70-74 ans		80-84 ans	
	Transver- sal	Longitu- dinal	Transver- sal	Longitu- dinal	Transver- sal	Longitu- dinal
Consommation totale	0,97	1,02	0,84	0,93	0,72	0,85
Alimentation	1,18	0,96	1,12	0,86	0,92	0,69
Habillement	0,84	0,61	0,73	0,40	0,47	0,21
Disposition du logement	0,67	1,26	0,53	1,35	0,54	2,02
Services domestiques	1,04	1,00	2,33	2,27	4,78	5,19
Santé	1,46	1,69	1,76	2,32	1,99	3,07
Transports	0,87	1,17	0,48	0,84	0,19	0,52
Télécoms et poste	1,03	2,02	0,96	2,54	0,79	2,88
Loisirs	0,86	1,18	0,68	1,13	0,53	0,98

Lecture : transversal = comparaison, pour l'année en cours, avec le reste de la population ; longitudinal = comparaison avec ce que la personne de 60 à 64 ans aurait elle-même consommé à 40-44 ans. À 84 ans, une personne consomme 72 % de ce que consomme la même année une personne de 44 ans, mais 85 % de ce qu'elle-même aurait consommé, ceteris paribus, à 44 ans.

Source : enquêtes budget de famille.

La décroissance de la consommation après 70 ans observée en coupe transversale s'explique donc en partie par l'appartenance des ménages de plus de 50 ans à des générations qui ont toujours eu l'habitude de consommer moins (« effet génération »).

3. Le marketing en direction des seniors : un secteur actif et dynamique

Les statisticiens et les sociologues ne sont pas les seuls à s'intéresser à ces questions. Quelques firmes ont parfaitement compris l'importance de ce marché. Elles savent qu'en 2000 les seniors représentaient un cinquième de la population, et qu'ils en constitueront le quart vers 2015. Segment relativement riche, comme nous l'avons vu, et d'autant plus ouvert à des sollicitations commerciales qu'il a beaucoup moins de contraintes financières qu'à l'époque où il lui fallait payer sa maison et entretenir ses enfants, et auquel le monde du marketing s'intéresse pourtant fort peu : il ne mobilisait que 5 % des budgets, en 2003.

(102) Marceline Bodier, 1999.

Il existe cependant des agences et instituts spécialisés, quelques ouvrages ¹⁰³ et des travaux universitaires. Il y a également des salons spécialisés : le magazine *Notre temps* organise à Paris le Salon des Seniors, destiné au grand public, et le réseau SeniorAgency convie les professionnels à la « Semaine du marketing » des seniors.

Plusieurs sites internet sont très actifs sur le sujet, comme LeMarchedes-Seniors.com ou Seniorscopie.

(103) On peut citer : *Les nouveaux marketings*, de Jean-Paul Segati et Jean-Marc Tréguer, Dunod 2005, *Conquérir le marché des seniors*, de Frédéric Serrière, Village mondial, 2003, *Le senior marketing : vendre et communiquer au marché des plus de 50 ans*, de Jean-Marc Tréguer, Dunod, 1998, ou *Papy boom, le marketing des seniors : comment attaquer un marché encore jeune*, de Serge Guérin, Les Presses du Management, 1995, etc.

Fiche technique n° 12

Activité professionnelle et services rendus par les retraités ¹⁰⁴

L'activité professionnelle des plus de 60 ans est extrêmement limitée. Le taux d'activité des 60-64 ans est en France de 16,4 %, et au-delà de 65 ans plus de 97 % des Français n'ont plus d'activité professionnelle (cf. tableau 25).

Cette situation évoluera, pour deux raisons principales :

La structure des emplois : la proportion des emplois de traitement et de circulation de l'information est de plus en plus élevée, et continuera à progresser. Moins usés physiquement, munis d'outils personnels d'une puissance parfaitement inimaginable il y a seulement vingt ans, grâce aux progrès de la micro-informatique et des réseaux, les seniors peuvent poursuivre une activité productive de niveau professionnel bien au-delà des limites traditionnelles.

Le souci – et souvent la nécessité – de limiter la dégradation de son pouvoir d'achat. Nous avons vu (fiche technique n° 8) que dans les prochaines années les retraités sexagénaires allaient être incités, voire contraints, à chercher des revenus de complément. On peut déjà observer le phénomène dans plusieurs pays parmi les plus avancés. Au Japon, bien sûr, où les systèmes de gestion des travailleurs âgés s'appuient sur une culture éloignée de la nôtre (cf. encadré *infra*), mais aussi dans un pays occidental proche comme les États-Unis, où le cumul emploi-retraites est autorisé sans restriction particulière, et où les retraités âgés de 65 à 70 ans gagnent, comme les Japonais, près d'un tiers de leurs revenus en salaires. On prévoit que dans les décennies à venir 80 % des Américains de 65 à 70 ans, retraités ou non, travailleront.

(104) Pour cette partie nous nous appuyons notamment sur les études longitudinales menées par Christiane Delbès et Joëlle Gaymu, « La retraite quinze ans après », *Les Cahiers de l'INED*, 2005.

25. Activité et taux d'activité en 2002

Âge	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre d'actifs (en milliers)	Taux d'activité ⁽¹⁾ (en %)	Nombre d'actifs (en milliers)	Taux d'activité ⁽¹⁾ (en %)	Nombre d'actifs (en milliers)	Taux d'activité ⁽¹⁾ (en %)
15 à 19 ans	296	15,1	165	8,7	461	12,0
20 à 24 ans	1 172	59,2	965	50,1	2 137	54,7
25 à 29 ans	1 744	91,1	1 489	78,4	3 232	84,8
30 à 34 ans	2 040	95,8	1 643	77,1	3 683	86,4
35 à 39 ans	2 068	95,9	1 744	79,7	3 813	87,8
40 à 44 ans	2 024	96,2	1 792	82,9	3 817	89,4
45 à 49 ans	1 934	94,0	1 702	80,2	3 636	87,0
50 à 54 ans	1 904	91,3	1 602	75,6	3 505	83,4
55 à 59 ans	1 147	68,2	942	55,1	2 090	61,6
60 à 64 ans	231	18,3	193	14,5	424	16,4
65 à 69 ans	53	4,3	38	2,7	91	3,5
70 à 74 ans	20	1,8	10	0,7	30	1,2
75 ans et plus	8	0,5	6	0,2	15	0,3
Ensemble	14 642	62,6	12 292	48,5	26 934	55,3

Source : enquête emploi, 2002, INSEE.

Lecture : en moyenne en 2002, 2 040 000 hommes de 30 à 34 ans étaient actifs (en emploi ou au chômage) au sens du BIT, ce qui représente 95,8 % des hommes de 30 à 34 ans.

6. Dans la société Kato, un tiers des salariés est constitué de retraités

« La société Kato Seisakusho est une petite entreprise métallurgique japonaise. Elle emploie 92 salariés, dont vingt-huit ont plus de 65 ans. L'usine tourne pendant les week-ends et les jours chômés avec des retraités. Ces derniers ne font pas plus de 28 heures par semaine, et sont payés 7 euros de l'heure, tarif des "petits boulots" au Japon. Ils ont une assurance maladie, une caisse complémentaire pour les accidents du travail et continuent bien évidemment à toucher leur retraite.

L'entreprise, qui était en difficulté quand son dirigeant a eu l'idée de monter cette nouvelle organisation, a réussi de cette façon à accroître la rentabilité de ses immobilisations. Et les employés sont heureux d'avoir trouvé un emploi stable correspondant à leurs désirs (notamment pour les hommes) ou à leurs besoins (pour les femmes).

Au Japon, l'âge de la retraite est fixé à 55 ans, mais le mot n'a pas le même sens qu'en France : c'est la fin de l'"emploi à vie". Beaucoup de salariés poursuivent une activité après la date fatidique, mais dans des conditions dégradées par rapport à celles qu'ils connaissaient auparavant. »

Philippe Pons,
Le Monde, 23 novembre 2004.

1. Ce qui se développe en France : une véritable offre de services des seniors

1.1. Les associations

Depuis près de vingt ans, plusieurs associations offrent des prestations qu'elles facturent, en défrayant les retraités qui sont intervenus. On peut citer EGEE (entente des générations pour l'emploi et l'entreprise), ECTI (échanges et consultations techniques internationaux) ou AGIRabcd (association générale des intervenants retraités, qui regroupe près de 4 000 bénévoles et a réalisé, en 2004, 1 200 missions dont 40 % à l'étranger), etc.

Elles fonctionnent à l'international ou en liaison avec les collectivités locales. Devant la multiplication des demandes et des besoins, des associations comme France Bénévolat (créée en septembre 2003) se sont donné pour rôle de faciliter la rencontre des bénévoles et des associations.

1.2. Les sociétés de portage

Apparues assez récemment, elles proposent de donner un statut de salarié ponctuel (CDD) à des personnes développant des missions en entreprise, sur le territoire national ou ailleurs. Elles illustrent parfaitement la volonté d'une partie des seniors de continuer à travailler. Elles présentent aussi de l'intérêt pour les organisations et les entreprises, qui peuvent ainsi puiser dans le vivier de compétences que constituent ces travailleurs expérimentés. On peut néanmoins se demander si la formule est bien adaptée au cas de seniors souhaitant travailler, mais pas forcément développer une entreprise indépendante à court ou moyen terme. En effet, le portage salarial pose de gros problèmes de droit et présente pour les « portés » des risques actuellement mal assurés ¹⁰⁵.

1.3. L'intérim spécialisé

Il concerne surtout les cadres de haut niveau mais aussi des métiers techniques particuliers et très pointus. L'intérim spécialisé propose des travailleurs de grande qualification, très expérimentés, dont les entreprises et organisations nationales ou internationales sont friandes.

1.4. Les sociétés de conseil

Foisonnantes sur notre marché, la majorité d'entre elles ont été créées par des cadres en préretraite ou à la retraite ou par des collectifs de

(105) Cf. Marie-Françoise Mouriaux, 2005. Il ne serait pas inutile de revoir le statut de ces travailleurs indépendants disposant le plus souvent d'une couverture sociale au titre de leurs activités antérieures, mais devant pour être en règle se plier à des contraintes conçues pour des entreprises d'une toute autre dimension.

techniciens et d'ingénieurs souhaitant continuer à fournir des prestations et à s'assurer quelques revenus complémentaires.

1.5. Les initiatives sociales

Accompagnées et portées bien souvent par le ministère du Travail ou par des associations satellites, ces initiatives consistent pour des seniors à parer ou accompagner des plus jeunes. On utilise l'expérience des anciens à des fins de socialisation et de transmission des savoirs vers des jeunes en recherche d'emploi.

1.6. Des critiques de la part d'entreprises en concurrence

Ces activités professionnelles ou quasi-professionnelles des seniors sont habituellement saluées comme de bonnes formules à la fois pour les retraités, qui continuent à être utiles à leurs concitoyens ou à des pays pauvres, et à ceux qui bénéficient de cette main-d'œuvre disponible et expérimentée. Quelques voix discordantes s'élèvent parfois du côté des entreprises agissant sur les mêmes marchés, qui n'apprécient pas cette « concurrence ».

2. L'aide et les services rendus entre générations

Le faible taux d'activité professionnelle des plus de 60 ans en France ne signifie pas qu'ils ne rendent plus aucun service à la collectivité. À commencer par l'aide, souvent capitale, qu'ils apportent à leurs enfants en s'occupant de leurs petits-enfants : 80 % des retraités de 62 ans, 73 % de ceux de 75 ans, gardent régulièrement ou occasionnellement leurs petits-enfants. L'aide financière est moins généralisée, mais loin d'être négligeable : à 62 ans, 20 % des hommes, 16 % des femmes, apportent une aide financière à leurs descendants (principalement à leurs enfants). Ils sont respectivement 43 % et 33 % à le faire à 75 ans (ce sont alors les petits-enfants qui en bénéficient le plus).

Ces chiffres n'incluent pas les cadeaux. Une étude récente donne une idée du niveau et de la fréquence des transferts intergénérationnels (cf. tableau 26) ¹⁰⁶.

(106) Nicolas Herpin et Jean-Hugues Déchaux, 2004.

26. Aide financière et cadeaux achetés au cours d'une année selon l'âge de la personne de référence

Âge de la personne de référence	Montant offert en € (total)	Montant reçu en € (total)	Solde ⁽¹⁾ en €	Argent ou cadeau offert à enfant ou petit-enfant ⁽²⁾ (%)	Argent ou cadeau offert à père/mère, grand-parent ⁽²⁾ (%)	Argent reçu des père/mère ou grands-parents ⁽²⁾ (%)	Argent reçu d'enfant ou de petit-enfant ⁽²⁾ (%)	Effectif
24 ans et moins	223	2 340	+ 2 042	16	64	62	0	354
25-34 ans	356	1 024	+ 668	19	62	42	0	1 589
35-44 ans	447	660	+ 213	23	52	35	0	2 135
45-54 ans	950	532	- 418	52	36	21	2	2 179
55-64 ans	856	362	- 494	67	18	6	3	1 497
65-74 ans	745	482	- 263	73	10	1	4	1 487
75 ans et plus	764	628	- 136	69	6	0	3	1 064
Ensemble	661	688	+ 27	47	35	21	1,5	10 305

Champ : ménages, France métropolitaine hors DOM.

⁽¹⁾ Solde = montant reçu – montant offert.

⁽²⁾ N'habitant pas au domicile de la personne interrogée.

Source : enquête budget de famille, 2000-2001, INSEE.

Fiche technique n° 13

Des seniors très présents dans les associations

Comme leurs cadets, la moitié des plus de soixante ans participent activement à des associations, mais ce sont les 40-59 ans qui y prennent plus volontiers des responsabilités. La vie sociale des anciens passe largement par les associations. On sait que 45 % Français font partie d'une ou plusieurs associations. Les « jeunes » retraités sont légèrement au-dessus de ce taux : 55 % des hommes, 40 % des femmes. On constate à 75 ans une baisse de participation chez les hommes (48 %) alors qu'elle reste stable chez les femmes (40 %).

La désaffection des hommes s'explique principalement par le fait que la plupart d'entre eux, quinze ans après leur cessation d'activité, ont « tourné la page » et abandonné les syndicats et autres associations professionnelles dont ils faisaient encore partie au lendemain de leur départ.

27. Degré de participation à la vie associative selon l'âge, en 2003

Âge	Ont une responsabilité	Participant actif (occasionnel ou régulier)	Simple adhérent
15-24 ans	6 %	81 %	12 %
25-39 ans	13 %	57 %	30 %
40-59 ans	16 %	46 %	38 %
60 ans ou plus	8 %	49 %	43 %
Ensemble	12 %	55 %	34 %

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus adhérent à au moins une association.

Lecture : en 2003, 16 % des 40-59 ans exercent une responsabilité dans l'association dont ils sont membres.

Source : INSEE, enquêtes permanentes sur les conditions de vie de 1997 à 2003.

Fiche technique n° 14

Les loisirs et les vacances des personnes âgées

On constate un regain d'intérêt pour les activités de loisirs chez les « jeunes retraités », puis un tassement dans la durée. Une évolution qui dépendra :

- de l'activité professionnelle au-delà de 60 ans ;
- de l'évolution des revenus.

Dans les années 1980-1990, on a assisté dans notre pays à un développement des activités de loisirs, favorisé par divers facteurs : diminution du temps de travail, élévation du niveau de vie, prolongation de la scolarité et développement de l'offre culturelle.

Au moment du départ à la retraite, on observe un regain d'activité (+30 %) qui se tasse dans la durée, jusqu'à revenir à un niveau inférieur à celui des actifs : un retraité de 75 ans pratique légèrement moins d'activités (-7 %) qu'un actif de 59 ans. Les personnes de 75 ans et plus sont moins impliquées dans la plupart des activités de divertissement : cinéma, théâtre, musées, passe-temps culturel ou artistique. Elles sont plus casanières, sortent moins le soir, partent moins souvent en vacances, et ont un fort penchant pour les loisirs à domicile. Si un actif passe en moyenne deux heures par jour devant le petit écran, ce temps est de 2 heures 40 pour un jeune retraité et de 3 heures 20 pour les plus de 75 ans.

La lecture de la presse est plus répandue chez les anciens que chez les jeunes : en 1999, plus de 50 % des 70 ans et plus lisaient un quotidien régional au moins deux fois par semaine, contre 25 % pour les moins de 30 ans.

Le taux de départ en vacances (séjour de quatre nuits ou plus pour motif de loisirs) a augmenté de 20 points en 35 ans, et de 4 points depuis quinze ans, passant de 61 % en 1989 à 65 % en 2004. Dans le temps long (1969-2004) les hausses sont surtout le fait des plus de 60 ans, qui sont en

2004 deux fois plus nombreux à partir qu'en 1969, alors que les départs en vacances de l'ensemble de la population n'ont augmenté que de 44 %.

28. Taux de départ en vacances par âge (en %)

Âge	1969	1999	2004
14 à 19 ans	50	68	71
20 à 24 ans	52	58	59
25 à 29 ans	55	67	70
30 à 39 ans	50	63	68
40 à 54 ans	46	64	67
55 à 59 ans	40	62	66
60 à 64 ans	33	58	65
65 à 69 ans	30	57	66
70 ans et plus	22	38	42
Ensemble	45	62	65

Source : INSEE, enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV).

Vieillesse et politique : pouvoir gris et conflits intergénérationnels

1. La génération post *baby boom* s'impatiente

La « guerre des âges » est à la mode. On ne compte plus les ouvrages exploitant ce filon. Citons, du côté de la génération montante, une partie des travaux de Louis Chauvel ¹⁰⁷ (39 ans), et sur un mode moins scientifique, les livres de Laurent Guimier (34 ans) et Nicolas Charbonneau (38 ans) : *Génération 69, les trentenaires ne vous disent pas merci* (édition Michalon, 2005), de Mara Goyet (32 ans) : *Les Souffrances du jeune trentenaire* (Fayard, 2005), de Jacques de Guillebon (26 ans) : *Nous sommes les enfants de personne* (Presses de la Renaissance, 2005) ou de Natacha Polony (29 ans) *Nos enfants gâchés : Petit traité sur la fracture générationnelle française* (Jean-Claude Lattès, 2005).

Du côté des « anciens », on joue à se faire peur : les ouvrages de Bernard Préel (2000 et 2005) comportent des chapitres qui y sont explicitement consacrés, et Régis Debray (2004) a récemment écrit un conte rappelant le célèbre *Soylent Green* ¹⁰⁸.

Jean-Yves Riaux (2005), qui intitule la première partie de son livre *Cinq bonnes raisons de tuer les vieux*, voit deux causes on ne peut plus traditionnelles à une guerre des générations : le pouvoir et l'argent. Les trentenaires reprochent aux sexagénaires de truster les places, de ne pas vouloir lâcher une once de pouvoir, et par ailleurs ils craignent d'avoir à payer des retraites confortables aux anciens en amputant leurs propres revenus d'actifs pendant des années, tout en sachant qu'ils ont peu de chances de bénéficier du même niveau de pensions, lorsqu'ils seront eux-mêmes à la retraite.

(107) Louis Chauvel, 2002.

(108) Film de 1973 basé sur un roman de Harry Harrison au titre évocateur de *Make Room ! Make Room !* (éditions Doubleday, New York, 1966).

On remarquera la contradiction : pour transmettre le pouvoir, il faut que les *baby boomers* se retirent rapidement, mais pour que leurs retraites pèsent moins lourd sur les comptes de la nation, il faut qu'ils restent actifs plus longtemps...

2. Des conflits d'usage liés à l'accroissement de l'usage résidentiel du territoire

L'augmentation du nombre de retraités supposés être plus préoccupés de leur confort et de leur tranquillité que des contraintes de la vie des entreprises nous a conduits à nous poser la question de la multiplication des entraves à l'installation ou au développement d'activités polluantes : ateliers bruyants, plates-formes logistiques ou entrepôts provoquant la circulation de nombreux camions, travaux agricoles avec tout ce qu'ils supposent de production de lisier, d'épandage d'engrais, etc.

Lors d'une étude récente, le Commissariat général du Plan constatait une augmentation des différends : « La plus grande mobilité des populations, l'amélioration de l'accessibilité et le repeuplement d'une part importante des campagnes, concourent à transformer profondément la nature des conflits d'usage tandis que l'évolution des techniques de production contribue aussi à ce changement » mais soulignait la difficulté à le quantifier : « L'absence de statistiques générales gêne l'identification du phénomène, les sources fragmentaires permettent seulement de cerner différents indices d'évolution. Les conflits d'usage traduisent des antagonismes multiples parmi lesquels les oppositions entre activités productives (au sens large du terme en incluant les transports, le tourisme et le traitement des déchets) et les autres usages (résidentiels, loisirs ou de préservation) occupent une place prépondérante »¹⁰⁹.

Les conflits d'usage sont les plus fréquents dans les zones où l'usage résidentiel du territoire est devenu très majoritaire.

Dans cette même étude (*Horizons 2020 : conflits d'usage dans les territoires, quel nouveau rôle pour l'État ?*), des chercheurs ont analysé la variation géographique de la conflictualité, en partant de l'inventaire des conflits dressé de 1974 à 2003 par la revue *Combat Nature*. En utilisant une typologie réalisée par la SEGESA, on parvient aux indices de conflictualité suivants :

(109) Commissariat général du Plan, 2005, p. 45.

29. Sensibilité des cantons ruraux aux conflits d'usage de l'espace

Typologie des cantons ruraux	Type de zone				Indice moyen de conflictualité
	Montagne	Haute montagne	Littorale	Autre	
Rural touristique (nouvelles campagnes)	4,3	2,26	4,5	-	3
Rural de « petites villes » (nouvelles campagnes)	0,8	4,75	1,63	0,62	0,82
Rural en transition (nouvelles campagnes)	0,62	0	1	0,23	0,29
Rural dense, résidentiel et productif (campagnes des villes)	0,66		1,39	0,44	0,53
Rural périurbain et résidentiel (campagnes des villes)	0,96	-	2,23	0,6	0,78
Rural à attractivité entrepreneuriale et touristique (campagnes les plus fragiles)	0,54	1,4	2,68	0,39	0,97
Rural ouvrier au tissu industriel en déclin (campagnes les plus fragiles)	0,42	-	2	0,32	0,42
Rural peu dense, vieilli et à dominante agricole (campagnes les plus fragiles)	0,63	0	1,2	0,48	0,57

Source : adapté de SEGESA-DATAR – Commissariat général du Plan, traitement et analyse Charlier UPPA/SET/UMR CNRS 5603, rapport du Commissariat général du Plan, 2005.

On voit que les cantons « ruraux touristiques » connaissent une conflictualité moyenne relativement élevée. Les conflits sont particulièrement nombreux sur le littoral et dans les montagnes à forte spécialisation touristique.

A priori, rien n'indique que l'âge ou le statut (retraité, rentier, actif...) prédispose particulièrement à déclencher des procédures. Le fait générateur est souvent, dans le cas des conflits entre usagers résidentiels et usagers productifs, la volonté de la part de nouveaux résidents (secondaires, notamment) que « plus rien ne bouge après les changements qu'ils ont eux-mêmes provoqués »¹¹⁰. Mais l'accroissement du nombre de retraités, qui auront désormais une vision exclusivement « résidentielle » de « leur » territoire, conduira – mécaniquement – à ce que les conflits d'usage impliquent plus souvent des résidents appartenant aux classes d'âge les plus élevées.

(110) Françoise Dubost, 1998, p. 32.

3. La question du *grey power* dans un pays décentralisé : questionnement théorique

Le fait que les populations âgées tendent à se répartir inégalement sur le territoire peut introduire des biais dans les politiques publiques locales. À cet égard, on peut se demander si l'on ne va pas vers une des limites de la décentralisation et plus encore de son approfondissement.

Depuis une vingtaine d'années, dans presque tous les pays industriels (à l'exception de quelques rares pays comme le Royaume-Uni), le pouvoir du gouvernement central a été partagé avec les autorités locales. Cette généralisation du mouvement reflète une façon très consensuelle de poser la question de la décentralisation : plus de décentralisation veut dire plus de démocratie, une meilleure allocation des ressources publiques aux besoins spécifiques des communautés locales, et, dans un contexte de « globalisation » croissante, plus de maîtrise, localement, des destins individuels et communautaires. Quel anachronisme jacobin exprimerait des réserves vis-à-vis de la décentralisation ¹¹¹ ?

Face aux migrations de retraités et à l'accroissement particulièrement important du nombre de personnes âgées dans certains territoires, on peut craindre que le souci de se concilier l'électorat âgé conduise les autorités locales à mettre en œuvre des politiques qui écartent, par le jeu de la contrainte budgétaire, les mesures en faveur des familles de jeunes actifs : crèches, zones d'activités, etc.

L'existence de villes largement dominées électoralement par les personnes âgées ¹¹² permet d'observer en « grandeur nature » ce que sera la France de 2020-2030. Des enquêtes, informelles et succinctes, effectuées en Bretagne, dans les Pays de la Loire et dans le Midi ont permis de récolter des informations étayant ces interrogations. On a pu constater la réduction des services de crèche, la constitution de *lobbies* de retraités faisant pression sur les mairies pour des actions sécuritaires, l'obligation faite à la mairie d'une commune touristique de fixer la fermeture des restaurants et bars à 23 heures, l'opposition de retraités à voir se développer des zones d'activités (et leur cortège de ce qu'ils considèrent comme des « désaménités »), etc.

Il ne s'agit pas ici d'instruire le procès d'une population actuelle mais plutôt de s'interroger, sans pessimisme excessif, sur ce que seront les comportements de la population future des seniors en gardant à l'esprit la

(111) On lira pourtant avec profit l'important article de Rémy Prud'homme, 1995, évoquant les dangers de la décentralisation.

(112) C'est le cas d'unités urbaines de l'Ouest et du Sud (et dans une moindre mesure de la Côte d'Azur) comme Royan (les plus de 60 ans représentent 43 % de la population), Carmaux (39 %), Decazeville (38 %), Les Sables-d'Olonne (35 % – mais 45 % de la commune des Sables-d'Olonne).

phrase stimulante de Cicéron : « Ce sont leurs propres fautes, leurs insuffisances que les imbéciles imputent à la vieillesse » (Cicéron, 43 avant notre ère).

La réflexion prospective serait d'un grand secours pour aider à construire des politiques publiques permettant la conciliation des intérêts locaux avec ceux des espaces plus larges dans lesquels ils sont contenus. La prospective pourrait aussi permettre d'identifier en quoi la présence de populations âgées solvables peut avoir un effet de levier pour le développement d'actions de développement local, par exemple dans le domaine du tourisme ¹¹³.

4. Un personnel politique qui vieillit peu... mais qui n'a jamais été très jeune !

Même si les craintes de voir les « anciens » monopoliser le pouvoir reposent sur quelques observations bien réelles, on peut se poser la question de l'aggravation ou non du phénomène. D'abord, parce qu'ils y sont déjà largement installés. Si les électeurs vieillissent un peu plus que dans les précédentes décennies, le personnel politique, lui, n'a jamais été composé de jeunes gens, dans notre pays. Au niveau le plus élevé de l'État, l'actuel président aura 75 ans à la fin de son second mandat (son prédécesseur en avait 79), et aucun de ceux qui aspirent à le remplacer n'aura moins de 52 ans en 2007.

Personne ne sera surpris de constater que la moyenne d'âge des sénateurs, parmi l'ensemble des élus, est la plus élevée : 61 ans, contre 57 ans pour les députés et 54 ans pour les maires. Un tiers des sénateurs et un quart des députés ont entre 60 et 70 ans, et 17 % des sénateurs et 5 % des députés ont plus de 70 ans ¹¹⁴.

Quant aux maires, dans les communes de 3 500 habitants et plus, 44 % ont de 50 à 59 ans, 23 % de 60 à 69 ans et 4 % ont 70 ans et plus. Les pourcentages sont sensiblement identiques dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Si ces chiffres, concernant des élus qui ont souvent dû batailler pendant plusieurs années – voire plusieurs décennies – pour se faire connaître, reconnaître et élire, n'ont rien d'inquiétant, on ne peut en dire autant de la

(113) Par exemple, dans une commune littorale atlantique, le fait d'avoir toute l'année une population âgée résidente a constitué le « matelas » de clientèle et de rentabilité garanties qui a rendu possible le développement d'un projet de centre de thalassothérapie visant à attirer durant les vacances d'été et les week-ends une population touristique constituée de jeunes actifs.

(114) Source : sénateurs : Sénat, composition du sénat par âge après le renouvellement triennal du 23 septembre 2001 ; maires : direction de l'administration territoriale et des affaires politiques. Élections municipales 2001 ; députés : Assemblée nationale, députés élus aux élections législatives 2002.

base politique et syndicale : 30 % des adhérents de l'UMP ont plus de 65 ans, et l'âge moyen de l'adhérent du PS est passé de 48 ans en 1985 à 55 ans en 1998 ¹¹⁵ ; 76 % des cadres du PC, 84 % de ceux du PS, ont adhéré avant 1980.

Du côté des syndicats, en 2001, les retraités représentaient un cinquième des effectifs de la CGT ¹¹⁶ ; la situation est à peu près identique à FO. La CFDT n'aurait que 6 % de retraités, mais 28 % de ses adhérents ont plus de 50 ans et le vieillissement de ses militants est une préoccupation actuelle de la confédération ¹¹⁷.

D'une façon générale, on assiste à un vieillissement des participants actifs à la vie sociale : des enquêtes du CREDOC montrent que la baisse des adhésions touchant les associations à dimension politique s'accompagne d'une augmentation de la part des plus de 60 ans ¹¹⁸, et que les membres les plus actifs sont également les plus âgés (25 % des plus de 60 ans donnent plus de 20 heures mensuelles aux associations, tout type confondu, contre 15 % des moins de 25 ans) ¹¹⁹.

5. Des électeurs assidus entre 40 et 79 ans, avec un pic de civisme entre 60 et 79 ans...

La participation électorale varie avec l'âge. Les plus de 60 ans représentent 30 % des votants aujourd'hui, 45 % en 2030. Une récente enquête de l'INSEE fait apparaître un « âge citoyen », entre 40 et 79 ans, où les taux de participation vont de 60 à 70 %. Les moins de 40 ans et les plus de 80 ans, pour des raisons différentes, remplissent avec moins de ponctualité leur devoir de citoyen. Les choix électoraux, eux, sont beaucoup plus marqués par des préférences politiques trouvant leur origine dans le parcours biographique de l'individu que par son âge. L'analyse des votes des Français monte que les citoyens se déterminent avant tout en fonction de leurs convictions, souvent très anciennes et cohérentes avec leur statut social. Ils sont influencés par leur environnement, leurs amis, leur famille (il est fréquent que les personnes âgées prêtent une oreille attentive à ce que leur conseillent leurs enfants voir leurs petits-enfants).

Parmi les idées reçues, on trouve le « conservatisme » des anciens. Pour l'évaluer, il faudrait pouvoir définir précisément ce concept, et surtout être

(115) *Le Monde* 23-24 janvier 2005.

(116) Sophie Bérout et Georges Ubbiali, 2004.

(117) Sarah Delattre, « Les camarades syndiqués ont les tempes grisonnantes », *Liaisons magazine*, décembre 2002.

(118) Bertrand Chokrane et Georges Hatchuel, 1999.

(119) Christophe Fourel et Jean-Pierre Loisel, 1999.

en mesure de le corrélérer avec les différents partis politiques. Si la première condition ne paraît pas hors de portée, à condition de ne pas rechercher un consensus général, la seconde n'est guère envisageable.

Les personnes âgées sont à coup sûr moins portées vers les extrêmes que les citoyens plus jeunes. Aux présidentielles du 21 avril 2002, ils ont moins voté pour l'extrême droite que la moyenne des Français : le candidat Le Pen a recueilli 18 % des votes des 65-74 ans et 13 % des électeurs de 75 ans et plus contre 20 % des votes des 18-24 ans et 19 % des 35-64 ans. C'est chez les électeurs les plus âgés que le président sortant a réalisé les meilleurs scores.

L'effet génération joue bien entendu un rôle important. Le résultat du PCF en avril 2002 est éloquent : 8 % des électeurs de plus de 75 ans ont voté pour Robert Hue, soit un score deux fois plus important que chez les 45-74 ans.¹²⁰

6. Un lobby des retraités ?

On compte 12 500 000 retraités en France. Même si un certain nombre d'entre eux sont organisés, ils ne constituent pas un *lobby* significatif, et rien ne permet de comparer la Confédération française des retraités (CFR), qui regroupe les quatre plus importantes fédérations et annonce 1,8 million d'adhérents, à l'AARP (association américaine des retraités), qui, avec ses 35 millions d'adhérents, regroupe près de la moitié des Américains âgés de plus de 50 ans ! Une enquête du magazine *Forbes* plaçait en 1997 l'AARP en tête d'un palmarès des *lobbies*, devant l'AIPAC (*American Israel Public Affairs Committee*), qui défend les intérêts d'Israël, et l'AFL-CIO, principale fédération syndicale. Alors que l'encadrement des fédérations françaises est entièrement bénévole, l'organisation américaine met à disposition de ses sections un centre d'étude sur les politiques publiques (*Public Policy Institute*) où travaillent des chercheurs professionnels répartis en quatre départements : économie, finance, santé et autonomie.

Le poids des associations françaises est pour l'instant limité. Quelques-unes se sont néanmoins essayées aux méthodes américaines : elles pratiquent la « veille parlementaire », et diffusent, pendant les campagnes électorales, les positions de sortants en quête d'une réélection. Elles revendiquent la défaite de députés ayant défendu le système de retraite par capitalisation et les fonds de pension. Mais le phénomène reste marginal. Il ne peut jouer, dans l'état actuel des forces, que lors de polémiques graves sur des sujets touchant directement les retraités. Et les effectifs des associations ne leur permettent de faire chuter que des élus disposant d'une très faible marge. Mais nombre de députés sont régulièrement dans ce cas...

(120) Sondage à la sortie des urnes sur un échantillon national représentatif de 5 352 personnes – cité par Jean-Philippe Viriot Durandal (2003), p. 58.

Les entreprises face au vieillissement : comment le tissu d'activités se renouvelle en France ¹²¹

Nous nous sommes particulièrement intéressés aux PME-TPE, sur les territoires où les vieillissements risquaient de poser des problèmes particuliers, que nous avons définis, « en compréhension » par « ceux où la disparition d'un commerce, le départ d'un médecin, la cessation d'activité d'un artisan ou d'un entrepreneur, peut affecter sensiblement la vie d'un village, voire d'un bourg ».

Après avoir examiné les évolutions de la demande dues aux vieillissements – et plus spécifiquement au vieillissement « par le haut », nous allons maintenant nous intéresser aux réponses : comment l'offre peut-elle s'adapter à ces évolutions ?

Nous avons vu à travers les thèmes examinés jusqu'ici : choix en matière de logement, comportement d'achat, structure de la consommation, activités professionnelles, sociales et de loisir, que l'évolution démographique que nous vivons entraîne de profonds changements dans la vie des Français. Les entreprises vont devoir en tenir compte. Les seniors ont longtemps constitué une frange marginale de consommateurs contraints de se satisfaire d'offres faites pour d'autres (la fameuse « ménagère de moins de 50 ans »), et que leur pouvoir d'achat et leur éducation réduisaient quasiment au silence. Les années qui viennent vont les voir se transformer en une minorité significative, active, à fort pouvoir d'achat et à culture consumériste ancienne.

Par ailleurs, les entreprises elles-mêmes sont touchées par le vieillissement des *baby boomers*. Leurs salariés vont être plus nombreux à partir en

(121) Cette partie est basée sur les travaux d'André Letowski, responsable du service études de l'APCE, et plus particulièrement sur une note qu'il a rédigée spécialement à l'intention du groupe de prospective.

retraite, et leurs dirigeants devront eux aussi, un jour ou l'autre, céder la place. Un rapport récent annonçait avec inquiétude que « chaque année, plusieurs milliers d'entreprises disparaissent faute de repreneurs. Ce phénomène risque de s'accroître car le potentiel de firmes à reprendre devrait atteindre dans quelques années un niveau exceptionnel »¹²².

Avant d'examiner quelles stratégies proposer pour éviter que cette hémorragie supposée ne laisse les territoires exsangues, il nous a paru nécessaire d'examiner de plus près où en est la transmission d'entreprises en France, et de chercher à comprendre comment les activités industrielles, artisanales et commerciales pourront se maintenir.

Pour comprendre, il faut disposer d'un minimum de connaissances. Ce qui n'est pas toujours facile dans le domaine qui nous intéresse. Que sait-on aujourd'hui des TPE et de leur évolution ? Peut-on recenser les vrais enjeux, et la question de la reprise est-elle le plus important ? Quelles solutions se profilent ou peuvent être avancées ?

Pour aborder le monde mouvant des TPE, il faut faire preuve de prudence et de modestie : la connaissance est limitée par la disponibilité des données et par leur pertinence. Le nombre d'entreprises réellement actives, l'âge de leurs dirigeants, le nombre de transmissions, les modes de remplacement : reprise, cessation/création, rien de tout cela n'est connu avec précision, pour de multiples raisons statistiques, juridiques et fiscales. Mais ce que nous parvenons à en appréhender nous semble suffisant pour poser les bonnes questions.

1. Plus de la moitié des « TPE » sont des travailleurs individuels plus que des « entreprises »¹²³

Nous considérerons comme TPE les entreprises de 0 à 19 salariés dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services¹²⁴.

(122) Rapport sur la transmission des PME artisanales, commerciales industrielles et de services, par Françoise Vilain, Conseil économique et social, décembre 2004.

(123) L'échafaudage de notre droit (du travail, fiscal, commercial, de la protection sociale, etc.) est conçu pour des organisations de grande taille, et adapté à grand renfort d'exceptions à celles de taille plus réduite. On peut se poser la question de sa pertinence pour la personne à qui son métier permet de travailler hors d'une organisation, et qui souhaite simplement conserver cette indépendance.

(124) Notre groupe s'est peu intéressé à l'agriculture, qui fait depuis quinze ans l'objet de remarquables études prospectives. Nous ne citerons que trois ouvrages parmi les plus récents : *Repenser les campagnes* et *À qui appartient l'espace rural ?* Tout deux dirigés par Philippe Perrier-Cornet, et *Quelle France rurale pour 2020 ?* Étude de la DATAR s'inspirant de ces travaux et de ceux de la SEGESA.

30. Évolution du nombre de salariés dans les TPE entre 1993 et 2003

Activité	Nombre de salariés en 2003 (toutes tailles d'entreprise)	% de salariés dans des TPE (< 20)	Évolution du nombre de salariés dans les TPE 1993-2003	Observations
Hôtels-café-restaurants	819 500	54 %	+102 300 (+30 %)	
Services aux entreprises	1 825 900	29 %	+97 700 (+ 23 %)	La progression la plus forte est constatée dans les entreprises de vingt à quarante-neuf salariés
Construction	1 307 700	53 %	+89 000 (+15 %)	Augmentation du nombre de TPE
Informatique	325 300	20 %	+24 100 (+60 %)	C'est dans les entreprises de plus de cinquante salariés que l'emploi progresse le plus
Services aux personnes	190 200	81 %	(+18 200) +13 %	
Transports	1 109 600	15 %	+17 100 (+12 %)	L'emploi progresse dans les entreprises > cinquante salariés
Santé/éducation	444 200	50 %	+15 500 (+8 %)	Un secteur très réglementé (santé)
Activités culturelles, récréatives, sportives	180 000	33 %	+9 000 (+18 %)	Un fort taux de création
Immobilier	128 400	69 %	+8 000 (+10 %)	
Commerce de gros et courtage	1 494 300	33 %	-3 200 (-1 %)	La tranche des vingt à quarante-neuf salariés a perdu 8 % de ses salariés (22 400) ; celle des plus de cinquante salariés progressait de 9 % (+53 300 salariés)
Industrie	4 100 000	13 %	-50 800 (-9 %)	Les entreprises > cinquante salariés ont perdu le plus d'emplois (-394 900)
Commerce de détail	1 813 800	43 %	+9 400 (+1 %)	L'emploi progresse dans les entreprises > cinquante salariés

Source : APCE – André Letowski.

Au 1^{er} janvier 2003, on en comptait 2 420 000, soit 96 % de l'ensemble des entreprises françaises. 53 % d'entre elles (1 274 000) n'avaient aucun salarié et 43 % (1 050 000) en avaient de 1 à 5.

Lorsqu'elles démarrent, 80 % des TPE n'ont aucun salarié. Elles atteignent leur « vitesse de croisière » au bout de trois à cinq ans. Après cette période de lancement, une moitié d'entre elles n'a pas embauché – et n'embauchera sans doute jamais.

Globalement, les TPE regroupent 37 % des actifs occupés, et 30 % des salariés du secteur marchand.

Le tableau 30 *supra* montre quelle est leur place dans les diverses activités, et comment l'emploi a évolué dans les TPE entre 1993 et 2003. Une constante : en période difficile, les TPE ont tendance à mieux résister (en termes d'emploi) que les moyennes et grandes entreprises.

2. Un flux soutenu de créations et transmissions, difficile à analyser selon le critère de l'âge du dirigeant

Plusieurs rapports ont avancé que 500 000 à 700 000 PME seraient à céder dans les dix ans. Cette affirmation est-elle vérifiée et quelles peuvent en être les conséquences ?

Aucune source statistique ne fournit des données certaines, pour plusieurs raisons :

- ces chiffres se basent sur l'âge des chefs d'entreprise. Or les enquêtes sur les entreprises ne portent pas sur les dirigeants à l'exception de l'enquête SINE/INSEE sur les créations/reprises, tous les quatre ans. Cela rend évidemment difficile les analyses fines fondées sur l'âge ;
- travailler sur la population des chefs d'entreprise n'est pas facile, car les enquêtes sur la population active et les recensements de la population n'utilisent pas les mêmes nomenclatures pour les désigner (d'après l'APCE, la confrontation des enquêtes population active avec le fichier SIRENE montre que 400 000 chefs d'entreprise ne sont pas recensés comme tel) ;
- la transmission n'est pas facile à appréhender : l'INSEE ne recense qu'une partie des reprises. Par exemple, la transmission d'une activité libérale n'est pas considérée comme reprise quand il y a seulement rachat de clientèle ; la transmission par rachat de parts sociales et d'actions n'est prise en compte que très partiellement. Une étude conduite par le ministère des PME en 2002 montre que le nombre des reprises est grandement sous-estimé ;
- enfin, on ne peut pas distinguer, dans le flux des reprises, celles qui sont provoquées par l'âge du cédant.

Le MEDEF avançait récemment (août 2004) un âge moyen de 54 ans pour les dirigeants d'entreprise en France. L'APCE (sur des bases INSEE) donne la répartition suivante, pour 2002 :

31. Répartition des entreprises du champ ICS selon l'âge des dirigeants

Âge des dirigeants d'entreprise	% des entreprises du champ ICS (industrie, commerce, services)
Moins de 40 ans	28 %
De 40 à 49 ans	34 %
De 50 à 59 ans	32 %
60 ans et plus	6 %

Source : base INSEE, 2002.

En partant de ces pourcentages, on évalue à 500 000 le nombre de chefs d'entreprise de plus de 55 ans.

Une enquête réalisée en 2004 par l'ACFCI (assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie), et portant sur un échantillon de 720 000 établissements et entreprises, dans cinq grands secteurs d'activité : l'industrie, les services à l'industrie, le bâtiment, le commerce de gros et le commerce de détail ¹²⁵, donne des résultats très proches, sauf pour la tranche « 60 ans et plus ».

32. Répartition des entreprises selon l'âge des dirigeants

Âge des dirigeants d'entreprise	% des entreprises et établissements
Moins de 40 ans	24 %
De 40 à 49 ans	31 %
De 50 à 59 ans	33 %
60 ans et plus	12 %

Source : enquête ACFCI, 2004.

Les chefs d'entreprise les plus jeunes (moins de 40 ans) se rencontrent majoritairement dans le commerce de détail et le bâtiment. Les plus âgés sont ceux des secteurs de l'industrie, du commerce de gros et des services à l'industrie.

En général, les dirigeants d'entreprise ne font pas une fixation sur leur 60^e anniversaire. Il existe une souplesse dans leur date de départ, qui peut être influencée par de multiples facteurs, dont la fiscalité. En revanche, les artisans ont tendance à se retirer dès qu'ils le peuvent, et ne s'attardent pas après 60 ans.

Par ailleurs, ce n'est parce que 500 000 dirigeants atteindront l'âge de la retraite dans les dix ans à venir que 500 000 entreprises seront à reprendre. Nombre d'entre elles n'ont aucune valeur d'actif (la moitié, d'après certains professionnels). Dans certaines activités il y a beaucoup plus de créations que de reprises (services aux entreprises, santé, construction). Parmi les

(125) Ce qui représente 25 % des 2 802 600 établissements du champ dit ICS (secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services) recensés au 1^{er} janvier 2003 dans le fichier national.

TPE, la question de la reprise se pose surtout pour les fonds de commerce, qui constituent les trois quarts des reprises recensées par l'INSEE. La pérennité des activités peut donc aussi bien s'assurer par la création ou le développement d'autres entreprises exerçant le même métier.

Enfin, ce nombre de 500 000 en dix ans est à rapprocher du flux habituel de créations/reprises, qui, après avoir plafonné autour de 270 000 de 1997 à 2002, est de l'ordre de 300 000 par an depuis trois ans.

33. Nombre total de créations d'entreprise entre 1999 et 2005

Année	Nombre total de créations (créations pures, reprises, réactivations)
1999	268 900
2000	272 100
2001	270 600
2002	270 200
2003	293 800
2004	320 000
2005	317 000

Source : INSEE Première n° 1063 ; janvier 2006.

Nous ne reprendrons pas en détail les analyses sectorielles. Soulignons malgré tout que le renouvellement est plus rapide dans les activités destinées aux particuliers – la palme revient au secteur HCR (hôtels cafés, restaurants) dans lequel 40 % des entrepreneurs sont en place depuis moins de cinq ans – que dans celles s'adressant aux entreprises¹²⁶.

3. Une densité de créations/reprises très inégale selon les territoires

On observe de fortes disparités dans la densité des créations « globales » (créations pures, reprises et réactivations). La France peut être divisée en trois zones :

- le Nord et l'Est avec 27 à 31 créations totales pour 10 000 habitants en 2003 ;
- le Centre et l'Ouest avec 33 à 41 créations ;
- le Sud-est, le Sud-ouest et l'Île-de-France avec 53 à 87 créations.

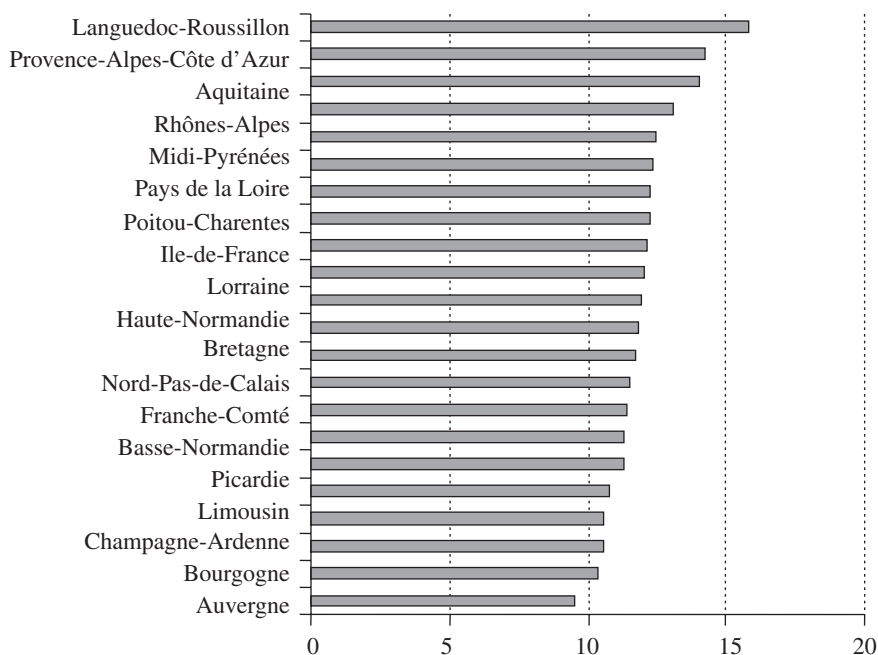
(126) On pourrait être surpris du nombre élevé de cafés, hôtels, restaurants faisant l'objet de transactions. Plusieurs facteurs sont à l'origine du phénomène. Il y a bien sûr l'âge du propriétaire, et la relative facilité d'exploiter ce type de commerce, qui facilite les transmissions. Mais il y a une autre explication : le commerçant ayant l'ambition de développer son affaire est très fréquemment limité par son local et son emplacement. Il lui faut alors bouger, acheter plus grand, plus beau, mieux situé. Ce qu'il fait plus souvent que dans d'autres secteurs.

Les écarts se vérifient chaque année, reflétant une structure économique différente (culture industrielle du Nord à l'opposé du développement touristique du Sud, entre autres explications).

Le taux de renouvellement du parc d'entreprises varie dans une fourchette nettement plus resserrée. En moyenne nationale, il est de 11 % par an. On peut distinguer quatre zones (les trois précédentes, plus l'Île-de-France, qui se singularise nettement) :

- le Nord et l'Est : 8 à 10 % ;
- le Centre et l'Ouest : 7 à 10 % ;
- le Sud-est et le Sud-ouest : 11 à 14 % ;
- l'Île-de-France : 18 %.

5. Nombre total de créations en 2003, par région, pour 10 000 habitants



Source : APCE d'après INSEE, A. Cetowski, 2005.

4. Les reprises : un écart moins important entre les territoires

Le taux de renouvellement du parc par les reprises est comparable quels que soient les espaces géographiques. Quant à la densité des reprises, elle montre les mêmes tendances qu'en création totale, avec une plus forte

proportion de reprises dans les territoires dont l'évolution démographique est la moins favorable.

On compte cinq à six reprises pour 10 000 habitants dans les régions du Nord et de l'Est, de sept à neuf dans le Sud. Le Centre et l'Ouest sont intermédiaires (de six à huit).

En termes de proportion des reprises par rapport au total des créations, ce sont les régions dont la population évolue le moins favorablement depuis dix ans qui ont le poids le plus élevé des reprises. Le tableau ci-après présente les taux les plus élevés et les plus bas.

34. Taux de reprise d'entreprises et évolution de la population

	Taux de reprise les plus élevés (20 à 22 %)	Évolution de la population 1996-1999
Auvergne	22 %	-0,9 %
Bourgogne	22 %	+0,63 %
Basse-Normandie	21 %	+2,2 %
Franche-Comté	21 %	+1,8 %
Limousin	20 %	-1,65 %
	Taux de reprise les plus faibles (10 à 14 %)	
Île-de-France	10 %	+2,7 %
PACA	11 %	+5,8 %
Languedoc-Roussillon	11 %	+8,5 %
Aquitaine	13 %	+4 %
Midi-Pyrénées	14 %	+5 %

Source : APCE – André Letowski.

Les espaces le plus en difficulté sont donc moins créateurs (créations pures) et offrent un terrain plus favorable à la reprise.

Plusieurs explications sont possibles. La première est que le marché peut sembler trop peu dynamique à un créateur. Reprendre et poursuivre à l'identique est moins risqué. La seconde est que le faible dynamisme démographique met sur le marché un nombre relativement élevé d'affaires. L'offre abondante face à une demande modeste permet de s'installer à un coût raisonnable. Ce qui risque de causer quelques déboires aux vendeurs, si leur nombre augmente significativement.

Aider à la transmission d'entreprise sur le terrain : le cas de la Corrèze ¹²⁷

1. La relève des dirigeants : une question bien maîtrisée dans les entreprises moyennes ou grandes, mais problématique dans les TPE

La transmission du pouvoir ou la relève des dirigeants sont en général bien préparées dans les entreprises d'une certaine taille. Parmi les responsables interviewés en Limousin, le Directeur général d'une PME appartenant à un groupe, ainsi que les cadres de direction d'un établissement de la SNCF déclarent bien maîtriser la question, le prouvent en décrivant les dispositifs de succession, et ne sont pas inquiets. Les PME isolées et les TPE pratiquent beaucoup moins l'anticipation.

Dans les TPE, le travail intense réalisé sur cette question par les chambres de commerce et chambres de métiers porte ses fruits : grâce aux efforts des chambres consulaires, les artisans et les petits patrons se préoccupent de la transmission de leur affaire plus tôt qu'il y a quelques années. Ayant pris conscience de la nécessité d'anticiper, et bien accompagnés, ils peuvent trouver un successeur assez facilement, quand leur affaire est repreneable, par exemple dans des métiers n'exigeant pas une grande technicité comme cafetier, aubergiste ¹²⁸... C'est en revanche de plus en plus difficile dans certains métiers artisanaux. On ne s'improvise pas ébéniste, boucher ou carreleur du jour au lendemain. Les chambres des métiers et de l'artisanat ont mis en place une organisation (ARTER), que nous détaillons ci-après. Cette n'est pas la seule à travailler sur la transmission : les chambres de commerce font leur part, avec le programme national Transcommerce : information,

(127) Ce texte est extrait du rapport d'étude de Marc Mousli : *Les vieillissements et leurs conséquences sur les activités des TPE-PME dans les territoires en Limousin (bassin de Brive-la-Gaillarde)*, novembre 2005. Ce rapport a été commandé et financé par la DIACT

(128) Cf. *supra* : note 128, fiche technique n° 16.

formation, outils à destination des porteurs de projets, le travail réalisé par la CCI de Brive est sérieux et durable.

Ces dispositifs d'accompagnement ont plusieurs avantages. Le premier est de faciliter le fonctionnement du marché en mettant en relation un nombre relativement important de cédants avec un nombre relativement élevé de repreneurs potentiels. L'adverbe « relativement » est de mise, car dans ce domaine les dispositifs ne peuvent évidemment proposer que ce qui existe. Et les ressources d'une région comme le Limousin sont à son échelle : limitées. Le taux des reprises y est néanmoins l'un des meilleurs de France : en 2003 la région était en cinquième position avec un taux de 20 %, derrière l'Auvergne et la Bourgogne (22 %), la Basse-Normandie et la Franche-Comté (21 %) ¹²⁹.

La situation est moins brillante sur le front des créations : le Limousin est en queue de peloton, avec un taux de 10,5 % (seule l'Auvergne fait moins bien) ¹³⁰. Et cela bien que la création mobilise plus que la reprise. Elle est plus présente dans le discours politique et dans les documents programmatiques, et dispose d'un plus grand nombre de dispositifs d'aide, que ce soit pour accompagner les créateurs ou les aider à se financer. Les offres sont multiples, depuis OSEO-bdpme jusqu'à toutes les formules de financement solidaire : les clubs d'investisseurs CIGALES (clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire), GARRIGUE (complément des CIGALES), la NEF (nouvelle économie fraternelle), France Initiative Réseau, la BFS (bourse du financement solidaire), ADIE (association pour le droit à l'initiative économique), etc.

L'un des avantages de l'accompagnement de type « ARTER » est d'opérer un premier tri qui évite bien des déboires ultérieurs. Montrer à un repreneur que son entreprise n'a pas de valeur pour tout autre que lui peut l'obliger à regarder son avenir autrement qu'il ne l'imaginait. Expliquer à un candidat à la reprise qu'il faut des compétences techniques pour reprendre un certain type d'affaire, et qu'il ne les a pas, lui évite de courir à l'échec.

Les efforts faits par les acteurs locaux pour cet accompagnement sont très professionnels et suffisamment individualisés pour parvenir à ce niveau de diagnostic. Ils sont donc efficaces et précieux. En effet, parmi les multiples organismes se targuant d'aider à la création (autant que de créateurs, d'après un responsable régional portant sur ce monde un regard critique), bien peu sont capables de maîtriser tous les aspects de la démarche.

(129) APCE, 2004.

(130) Remarque basée sur des chiffres APCE de 2003. En 2004 les créations ont été plus nombreuses en France, et le Limousin a progressé plus que la moyenne nationale. Mais les spécialistes considèrent qu'il s'agit simplement d'un rattrapage conjoncturel facilité par de nouvelles mesures en faveur des chômeurs créateurs d'entreprise.

2. ARTER : l'accompagnement de la transmission des entreprises artisanales en Limousin

Il existe en Limousin, depuis 1985, un programme en faveur de la transmission des entreprises artisanales. Il a, dans le contexte actuel, un intérêt particulier : la région compte plus de 5 200 chefs d'entreprise artisanale âgés de 50 ans et plus, qui partiront en retraite dans les dix prochaines années. Depuis sa création, ARTER a facilité trois cents reprises par an, en moyenne. Il lui faut donc se préparer à faire plus ¹³¹, même si le département peut compter aujourd'hui sur plusieurs organismes ayant un rôle comparable, qu'ils dépendent du conseil régional, des CCI ou d'initiatives diverses (par exemple dans le secteur de l'économie sociale).

Ce programme est organisé et coordonné par la chambre régionale de métiers et animé dans chacune des chambres de métiers départementales (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze), par un chargé de mission spécialisé. Soit trois salariés à plein temps, plus une coordinatrice y consacrant la moitié de son temps et quelques journées par mois de secrétaire et de comptable.

Les actions ont plusieurs cibles, dont les deux principales sont évidemment les cédants (potentiels d'une part, déclarés d'autre part) et les repreneurs.

2. L'appui aux cédants

2.1.1. Sensibiliser et accompagner les cédants potentiels

ARTER lance régulièrement des actions de sensibilisation en direction des artisans en place, par voie de mailing, d'affiches, de dépliants et par des publications dans le magazine *Passeport*, qui est adressé deux fois par an aux artisans ayant ouvert un dossier de cession, ainsi qu'à tous ceux qui sont âgés de 55 ans et plus.

Le programme organise des réunions de sensibilisation, des journées portes ouvertes, et met des fiches techniques à disposition des cédants (et des repreneurs potentiels). Le *Mémento de la transmission et de la reprise d'entreprise* mis au point par l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat est accessible en ligne, sur le site internet de la chambre de métiers, où une large place est faite à la création et à la reprise d'entreprise. Il existe aussi des formations « Je prépare la transmission de mon entreprise ».

Les artisans intéressés par cette aide se voient proposer un diagnostic-évaluation de l'entreprise à céder, avec un état des lieux – matériels,

(131) Tout en ayant conscience que tout départ en retraite d'un artisan ne donne pas lieu à reprise : certaines entreprises n'ont pas d'autre valeur que la compétence de leur fondateur, et la relève peut ne pas avoir lieu (la clientèle étant reprise par les concurrents), ou être assurée par une création « pure ».

locaux, produits, clientèle –, un examen des résultats, des analyses financière et stratégique : atouts, faiblesses, et une estimation de sa valeur. Si nécessaire, un notaire ou un expert-comptable peut y participer. Ce travail est fait ou piloté par les chargés de mission d'ARTER, qui utilisent une grille commune à tous les intervenants du réseau. Si le cédant décide de donner suite, l'opération de transmission est lancée sur la base d'un « contrat de diffusion ».

2.1.2. La recherche de repreneurs

Une fois acquise la volonté ferme de l'artisan de céder son affaire, il s'agit de trouver un repreneur. L'entreprise est inscrite au fichier régional des entreprises à reprendre, et parallèlement une recherche est faite dans le fichier des candidats repreneurs.

Il arrive que les salariés soient intéressés à reprendre leur entreprise. Une action spécifique a été montée par ARTER pour aider ce type d'opération, avec notamment un diagnostic des compétences et une offre de formation adaptée. Mais d'après la chargée de mission en Corrèze, les actions de sensibilisation à la reprise par les salariés ont de moins en moins de succès : les gens préfèrent rester salariés. Ils reculent devant la masse de travail, les horaires et les responsabilités de dirigeant d'entreprise.

L'offre est également signalée dans divers médias :

- magazine *Passeport* ;
- internet (portail des chambres des métiers <http://www.crm-limousin.fr/>) ;
- radios locales (France bleu) ;
- presse spécialisée ;
- télévision (DEMAIN !).

7. DEMAIN ! Chaîne de télévision spécialisée

Groupe YmédiaS, dirigé par Yacine Sabeg.

Créée en 1997, DEMAIN ! est une télévision de services entièrement dédié à l'emploi, à la formation, à la reprise et à la création d'activité, à l'entreprise, au développement économique local et à la cohésion sociale. Elle propose des reportages sur le terrain, des interviews de chefs d'entreprises, d'élus locaux, des forums, des conseils pratiques, des fiches, et donne ou présente à tous ceux qui souhaitent changer de métier ou de mode de vie des outils et des conseils pour réussir, des modèles et des témoignages.

Toutes les informations diffusées à l'écran sont disponibles sur le portail (www.demain.fr) où l'on trouve chaque année 25 000 fiches liées à l'emploi, la formation, les initiatives, les entreprises à reprendre...

Tous les mois plus de 150 000 personnes consultent les fiches pratiques du site, qui reprennent en détail les infos-clés des reportages diffusés à l'antenne, classées par genre.

La chaîne annonce un taux de 80 % de reprise d'entreprises dans les territoires où elle est diffusée, contre 35 % de moyenne nationale (taux mesuré sur trois à six ans).

Depuis 1997, DEMAIN ! a proposé :

- 180 000 offres d'emplois en France et à l'étranger et plusieurs milliers de places de formation pour tous les âges et tous les niveaux ;
- plus de 7 000 entreprises à reprendre ;
- des centaines de reportages sur des initiatives à reproduire.

La chaîne a noué en sept ans des relations privilégiées avec les collectivités locales, notamment avec le conseil régional Limousin, qui fut son premier partenaire. Elle produit trois émissions hebdomadaires consacrées au Limousin.

2.2. L'accompagnement du repreneur

2.2.1. Analyse du projet et diffusion, recherche d'une entreprise

Les personnes intéressées par une installation en Limousin, avec reprise d'une entreprise artisanale, peuvent bénéficier de conseils dans un cadre collectif ou individuel.

Pour chaque projet analysé, le chargé de mission et, si nécessaire, les spécialistes, font un point aussi complet et objectif que possible, avec le candidat, sur ses compétences, sa capacité de financement et sa motivation. Il est ensuite inscrit au fichier régional des repreneurs potentiels. Il existe un dossier type commun à l'ensemble du réseau, qui permet de donner un profil précis du candidat.

Parallèlement, une recherche est menée dans le fichier des entreprises à reprendre.

2.2.2. Montage du projet de reprise

Lorsque le candidat a trouvé l'entreprise qui lui convient, la chambre de métiers peut l'aider à monter son plan d'affaires et son plan de financement. Elle peut aussi lui proposer une formation.

2.2.3. L'accompagnement de la négociation entre le vendeur et le repreneur

Les spécialistes de la chambre de métiers peuvent aider les deux parties à contracter, si elles le souhaitent.

2.2.4. Les actions en direction des partenaires de la transmission, ou de publics plus ou moins directement concernés

La chambre régionale de métiers a répertorié les multiples acteurs intervenant dans le domaine de la création et de la reprise d'entreprise, et mène régulièrement des actions avec eux ou dans leur direction. Les principaux partenaires sont la MRCTE ¹³², les notaires, les comptables... sans oublier les organismes de financement, en particulier la Caisse d'épargne. De même, elle cherche à toucher les jeunes, l'AFPA, etc.

2.2.5. Les résultats des actions

Au total, depuis 1985 ce sont 2400 entreprises qui ont été transmises grâce à ARTER Limousin (soit 120 par an en moyenne), avec des impacts sur :

- l'aménagement du territoire : 60 % des affaires reprises se trouvent dans des communes de moins de 5 000 habitants, et dans 30 % des cas l'entreprise était la dernière de cette activité dans la commune ;
- l'emploi : 50 % des affaires reprises employaient du personnel, 26 % des repreneurs étaient des demandeurs d'emploi, et plus de 2000 emplois ont été ainsi créés ou maintenus (salariés plus chefs d'entreprises) en vingt ans ;
- la situation démographique : 56 % des repreneurs avaient moins de 35 ans, et 13 % étaient extérieurs à la région Limousin.

2.3. ARTER en Corrèze

Au-delà de l'action régionale, nous avons étudié le fonctionnement d'ARTER en Corrèze. Il n'était pas possible d'affiner au niveau du bassin de Brive, puisque le dispositif d'aide à la reprise des entreprises artisanales

(132) La Mission régionale pour la création et la transmission d'entreprise (MRCTE) est un département de l'Agence régionale de développement.

est organisé sur une base départementale, avec une seule chargée de mission, installée à la chambre de métiers de la Corrèze, à Tulle.

Sur ce territoire, 40 % des artisans ont plus de 50 ans. Ils prennent leur retraite dès qu'ils le peuvent, c'est-à-dire à 60 ans dans la plupart des cas. Très peu travaillent après cet âge. Grâce à l'action de la chambre de métiers, ils commencent à préparer la transmission de leur entreprise vers 57-58 ans. Auparavant, avant que ce programme de sensibilisation ne soit lancé, ils ne s'en préoccupaient que six mois avant de cesser leur activité.

La chargée de mission de Tulle constate un net accroissement des demandes depuis le début de l'année ¹³³ : en 2004, elle avait rencontré quarante et un artisans souhaitant céder ; en 2005, en sept mois (1^{er} janvier au 1^{er} août) quarante-neuf avaient déjà pris contact.

En moyenne, ARTER 19 mène à bien quarante-cinq reprises par an (le décalage avec les quarante et un contacts s'explique par la durée de traitement des dossiers). Il y a eu en tout 120 reprises en Corrèze en 2004. Il y a de moins en moins de reprises familiales (en 2004, trois ou quatre donations – et peut-être quelques rachats, pour des raisons fiscales ou de succession, mais le nombre total ne dépasse pas une dizaine de transmissions)

La première attente des artisans s'adressant à ARTER porte sur l'évaluation de la valeur de l'entreprise. Leur deuxième préoccupation est la demande : y a-t-il des repreneurs potentiels ?

La chambre régionale a mis au point un dossier diagnostic, avec une méthode d'évaluation classique combinant la valeur des actifs nets réévalués et la capacité bénéficiaire (rentabilité potentielle).

L'intervention de la chambre de métiers ne porte que sur les aspects strictement professionnels de l'installation – mais il est fréquent que le logement familial soit évoqué, puisque les locaux d'une entreprise artisanale peuvent englober cette fonction.

Pour ce qui concerne l'accueil de la famille, la chargée de mission ARTER dirige les repreneurs vers les « pôles locaux d'accueil ». Elle n'a guère de recul sur l'efficacité de ces dispositifs, puisqu'ils ne sont opérationnels que depuis 2004 et qu'ils ne couvrent pas tout le territoire. Ils viennent d'être mis en place dans quelques intercommunalités (communautés de communes et pays), et les structures et les missions sont difficiles à déchiffrer, à cause de la complexité de la coopération intercommunale...

Les candidats à la reprise sont pour moitié des locaux et pour moitié venus de l'extérieur du département : des « migrants-retour », originaires de la région et qui cherchent à y revenir, et des « migrants-aménités » qui n'ont pas de lien particulier avec la région, n'y ont jamais vécu autrement qu'en

(133) Les éléments qui suivent ont été recueillis à Tulle le 3 août 2005.

touristes, mais la trouvent agréable et souhaitent s'y installer ; on voit notamment arriver en Corrèze des Franciliens, mais aussi des personnes précédemment installées dans le sud, qui veulent « remonter » à cause des prix de l'immobilier, de la saturation du littoral méditerranéen et de la qualité de vie qui s'y dégrade.

En dehors des questions touchant aux entreprises à reprendre, les arrivants se préoccupent avant tout du logement et des écoles. Ils n'évoquent ni les loisirs ni la culture : la quasi-totalité d'entre eux savent parfaitement où ils vont, connaissent les ressources et ne s'attendent pas à une offre culturelle comparable à celle des grandes métropoles.

La chargée de mission n'a pas de relations avec la MRCTE. Il faut dire que nombre d'organismes s'occupent de reprise et de transmission, notamment les syndicats professionnels du bâtiment, le CAPEB ¹³⁴, la FFB ¹³⁵, les CCI. De la même façon, il y a peu de relations entre ARTER et la CCI, qui ne regroupe pas les mêmes entreprises (même s'il y a un recouvrement) et s'occupe surtout de création. Il est possible que les contacts se multiplient, la CCI venant de créer un poste pour la transmission-reprise.

Les repreneurs en difficulté (Rmistés...) ou plus généralement ayant besoin d'un financement « solidaire » sont dirigés vers des organismes spécialisés comme Airelle ou LIDE ¹³⁶.

On notera que la plupart des reprises se font sur place : le repreneur n'arrive généralement pas avec le projet de déménager l'entreprise.

La voie, qui semble intéressante, des « groupements d'artisans », est surtout pratiquée dans le bâtiment. Ce genre d'association est facile dans un secteur où il y a beaucoup de travail : les carnets de commande sont pleins à six mois, voire un an. Les artisans s'entraident et s'envoient des clients, de façon informelle. Il est moins fréquent dans les métiers où la crainte de la concurrence freine les envies de coopération.

La chambre des métiers déconseille la création (qui est pourtant à la mode) d'entreprises multiservices, pour des raisons techniques : une seule personne ne peut avoir toutes les compétences nécessaires. La meilleure formule est le rapprochement d'artisans complémentaires. Il existe dans le département des groupements qui fonctionnent bien, comme la SOCOBAC

(134) Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.

(135) Fédération française du bâtiment.

(136) Ces deux structures relèvent de l'économie sociale et solidaire. Airelle Limousin fait partie d'un réseau associatif d'appui à la création d'entreprise, de type « boutiques de gestion », qui accompagne et forme des porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise, et aide des entreprises nouvellement créées ou en difficulté. LIDE (Limousin insertion développement économique) est un fonds de garantie régional affilié au réseau national de la Fondation France Active.

à Tulle, une SCOP-SA associant des artisans qui proposent l'étude, la construction et l'aménagement complet de maisons individuelles, depuis le gros œuvre jusqu'à la clôture, les murs, piscines et jardin d'agrément en passant par l'aménagement de cuisine et de cheminée, l'électricité, le chauffage et la plomberie.

La restauration ne manque pas de repreneurs : c'est un métier dans lequel on peut se lancer sans contrainte, alors que dans d'autres métiers de l'artisanat il faut un CAP et trois ans d'activité pour se mettre à son compte.

Un secteur plus difficile : la boucherie. Il y a pourtant des affaires remarquables à reprendre, mais elles ne trouvent pas de repreneur (exemple : une boucherie employant trois personnes, qui réalise un chiffre d'affaires de 800 000 € par an dans une commune de 400 habitants). Ce qui est le plus dramatique, c'est qu'il n'y a pas d'apprentis. Le CFA a plus de cent candidats pour le secteur coiffure – esthétique, et trois apprentis bouchers ¹³⁷.

(137) C'est un comble, pour une région qui ne compte pas moins de trois « Labels rouges » pour sa viande de bœuf (la « Viande de bœuf Limousin Blason Prestige », la « Viande de bœuf Limousin Junior Blason Prestige » et la « Viande de veau fermier du Limousin, élevé sous la mère ») !

Fiche technique n° 18

Les TPE, pièces maîtresses de l'économie résidentielle

Les TPE forment le socle de l'économie résidentielle : les commerces et services marchands dont on a besoin au quotidien, à proximité de chez soi.

Il faut, pour que leur activité se maintienne, qu'il existe un marché leur offrant une zone de chalandise de dimension adaptée à leur type d'activité et ayant une densité de population leur permettant de réaliser un chiffre d'affaires suffisant. Cette première condition n'a d'ailleurs pas le même sens lorsqu'il s'agit de maintenir une entreprise familiale implantée depuis deux ou trois générations ou de répondre aux questions d'un « porteur de projet » qui met plusieurs territoires en concurrence.

Il est par ailleurs nécessaire que leur offre soit adaptée à ce marché. À partir du moment où il existe des possibilités de développement, les entreprises dynamiques – notamment les grandes et les moyennes – cherchent à innover, à développer de nouvelles méthodes commerciales, à offrir de nouveaux produits. Les marchés se restructurent d'autant plus rapidement qu'ils offrent des potentiels importants. Les entrants dynamiques utilisent souvent d'autres méthodes, d'autres types d'organisation (franchise, plates-formes de services, commerce à distance, etc.).

Le marché résidentiel, aujourd'hui encore largement entre les mains de commerçants et d'artisans indépendants, intéresse déjà de grandes entreprises, et peut en intéresser beaucoup d'autres. Le risque est alors qu'elles procèdent à un écrémage¹³⁸ systématique, accentuant les fractures entre territoires.

(138) Écrémage : positionnement sur les segments les plus profitables d'un marché, dont on laisse les segments difficiles aux « autres » : TPE/PME, associations à but non lucratif et secteur public.

On connaît l'exemple du commerce de détail, notamment épicerie/fruits et légumes, boucherie, secoué par l'arrivée des succursalistes, puis par les supermarchés, et enfin révolutionné par les hypermarchés. Une coalition de fait des grands groupes de distribution et des collectivités locales a conduit à cette dernière transformation que bien d'autres pays n'ont pas connue avec la même intensité. Consciemment ou inconsciemment (pensons aux mesures prises en son temps par Jean Royer, qui ont offert une rente aux grandes surfaces), les collectivités locales ont assuré la domination de ce type de distribution.

On peut citer en contrepoint l'organisation des coiffeurs ruraux sans boutique, regroupés dans une même structure pour simplifier leur administration.

L'accroissement du nombre de personnes âgées va provoquer de fortes turbulences dans un secteur qui aujourd'hui se cherche : celui des services aux particuliers (garde à domicile, infirmière itinérante, services personnels divers...). Le secteur associatif, souvent financé par un montage complexe de subventions et d'aides à l'emploi, sert de relais pour satisfaire ces besoins. Des associations placées sur ce créneau se battent sans grande marge financière, alors que d'autres organisations ont une rentabilité enviable¹³⁹.

(139) Certains services privés ont par contre connu un développement rapide : fondé il y a quatorze ans par un entrepreneur alors âgé de 21 ans, le réseau Âge d'or Services a soixante-quinze points de contact dont soixante franchisés. Il propose d'aider à la mobilité (accompagner à la banque, chez le médecin, dans les gares et les aéroports), de livrer des courses et des médicaments à domicile, d'entretenir une maison ou un jardin, d'apporter les repas, de tenir compagnie à domicile, d'assister dans toutes les tâches administratives, d'installer des appareils de téléassistance, etc. Source : <http://www.agedorservices.com/>

Des entrepreneurs de première importance pour la vie dans les territoires : les artisans ¹⁴⁰

Jusqu'au dernier quart du XX^e siècle, la mécanisation et l'industrialisation ont fortement ébranlé l'artisanat. Les chocs pétroliers et la mondialisation des échanges ont changé la donne, et les artisans ont montré leur capacité à résister, à s'adapter, à innover et surtout à créer des emplois.

Au 1^{er} janvier 2005, le secteur artisanal regroupait 880 000 entreprises ¹⁴¹, soit un tiers du total des entreprises françaises, tous secteurs et toutes tailles confondus. Elles se répartissent en quatre familles professionnelles, alimentation, bâtiment, production et services. Il s'en crée chaque année 65 000 (créations nouvelles), et 30 000 sont reprises.

Les 2 400 000 emplois salariés de ces très petites entreprises représentent 11 % des salariés privés français. 32 % des entreprises artisanales exercent dans des communes rurales. Par exemple, sur les 450 communes du département des Côtes d'Armor, seules sept n'ont pas d'artisan.

Enfin, 50 % des 320 000 apprentis sont recrutés dans des entreprises artisanales.

Il y a plusieurs raisons à cette résistance, voire cette renaissance de l'artisanat, parmi lesquelles une réaction à la mondialisation. L'économie « de proximité » est incarnée par les artisans. Que les tendances libérales l'emportent où que s'affirme un nouveau « patriotisme économique », les entreprises artisanales s'adapteront, avec plus ou moins de difficultés, avec des

(140) Cette partie est basée sur une note de Pascal Pellan, secrétaire général de la chambre de métiers des Côtes d'Armor.

(141) En ne comptant que les entreprises artisanales actives : plus de 980 000 sont inscrites au répertoire des chambres de métiers, mais environ 100 000 sont en sommeil.

hommes qui pourront venir d'ailleurs, à l'exemple des Portugais qui tiennent une part importante du bâtiment en France.

L'artisanat peut aussi considérer le vieillissement de la population comme une opportunité : le lien de proximité, la relation de confiance que savent établir les artisans avec leurs clients, ont un côté rassurant pour des personnes vieillissantes, qui ne sont pas toujours à l'aise avec les grandes entreprises aux méthodes standardisées et impersonnelles.

1. L'impact d'un choix de société et d'un modèle économique sur l'artisanat

D'un côté, une partie de l'économie largement ouverte sur le monde, faite d'échanges internationaux. De l'autre, sans doute pour contrebalancer cette perte de repères entraînée par la mondialisation, un retour à la proximité. Les artisans sont au centre de cette économie de proximité, gardiens d'une identité particulière menacée par la standardisation.

Alors que les grandes entreprises, les multinationales, représentent pour beaucoup de nos compatriotes « l'horreur » d'un libéralisme sans contraintes et d'une économie d'actionnaires sans états d'âme, l'artisanat est perçu comme un modèle d'économie à dimension humaine.

C'est sans doute pour cela que les artisans tiennent aujourd'hui une grande place dans l'imaginaire affectif des Français. Dans une France qui s'urbanisait, le mythe du paysan prolongeait le souvenir des origines rurales. Dans une France ouverte sur le monde et qui doit batailler sur tous les continents, l'artisan symbolise le rêve d'une France tranquille, d'une économie pacifiée et domestique.

Dans notre société paradoxale, où la mondialisation fait peur, l'artisan rassure et devient emblématique de « l'économie psychique »¹⁴².

Ce rôle particulier qui lui est dévolu explique certainement, en dehors des performances économiques et des résultats en matière d'emplois, l'intérêt que les pouvoirs publics accordent depuis peu à ce secteur, qui a enregistré dans la décennie qui vient de s'écouler ses avancées les plus notoires et les plus significatives dans le domaine de l'environnement juridique, fiscal et social.

(142) *Le blues du consommateur* de Georges Chetochine

2. L'impact du vieillissement sur l'artisanat ¹⁴³

Le vieillissement ne présente pas que des côtés positifs, avec la confiance des personnes âgées pour ces voisins que sont les artisans. Les entreprises artisanales vont, comme les autres, être touchées : sur les 880 000 entreprises artisanales que compte aujourd'hui le secteur des métiers, près de 40 % changeront de dirigeant à l'horizon 2020 ; l'artisanat risque même d'être plus touché que d'autres secteurs d'activité par les départs massifs à la retraite, car les salariés et les dirigeants d'entreprises artisanales ont commencé à travailler très jeunes, et sont directement concernés par le dispositif de départ à la retraite avant 60 ans acté par la loi Fillon.

Les 300 000 artisans qui partiront à la retraite d'ici 2020 ne seront pas remplacés à l'identique. L'artisanat a engagé, depuis une quinzaine d'années, une restructuration qui se traduit par une diminution du nombre d'entreprises compensé par un accroissement de leur taille. En région Bretagne, par exemple, le nombre d'entreprises artisanales était de 45 096 au 1^{er} janvier 1990 pour 41 968 au 1^{er} janvier 2004. Mais le nombre de salariés était de 75 299, soit 1,66 salarié par entreprise, pour 103 398 au 1^{er} janvier 2004, soit 2,46 salariés par entreprise.

Ce mouvement devrait se poursuivre, en particulier dans les professions qui sont confrontées à des investissements matériels importants dont l'amortissement n'est possible qu'avec un chiffre d'affaires suffisant. On risque donc de voir un certain nombre d'entreprises prospères sortir du statut artisanal « par le haut », de par leur la taille qu'elles auront atteinte.

Cette nouvelle configuration de l'artisanat amène vers ce secteur un nouveau profil d'entrepreneurs. Le secteur du bâtiment, qui représente 40 % des 859 000 entreprises artisanales et de leur effectif salarié, voit arriver des agents de maîtrise et des cadres de moyennes ou de grandes entreprises, tentés par une reconversion radicale leur permettant de quitter les grandes métropoles et de trouver un cadre de vie plus accueillant tout en pratiquant une activité qui peut être très lucrative pour un professionnel sérieux et ne comptant pas son temps.

Néanmoins, ces « nouveaux entrepreneurs » restent minoritaires. Le principal vivier des futurs artisans, ce sont les apprentis. Un artisan sur deux inscrits au Répertoire des métiers est un ancien apprenti. Mais jusqu'à une date récente, l'idée de se mettre à son compte venait avec le temps, après de nombreuses années de salariat. C'était rarement un choix mûri dès

(143) Le problème n'est pas l'âge moyen des artisans, qui ne varie guère dans le temps : en 1977 il était de 47 ans pour les femmes, 45 ans pour les hommes, et en 2004 de 47 ans pour les femmes et 46 ans pour les hommes. C'est le nombre de ceux qui vont partir (effet *baby boom*), et les perspectives de relève.

l'apprentissage. On assiste à une évolution dans ce domaine, avec l'entrée en apprentissage d'une catégorie d'apprentis plus âgés, mieux formés, qui bifurquent vers les métiers après une, deux, ou trois années d'études supérieures. Ils ont un projet professionnel bien arrêté qui inclut la direction d'une entreprise artisanale.

Le désir de promotion sociale pousse chaque année des dizaines de milliers de salariés de l'artisanat à sauter le pas et à passer du statut de compagnon à celui de chef d'entreprise. Depuis toujours, cette population constitue le vivier principal des futurs artisans et ce sont eux qui détiennent, pour une large part, la réponse à la question de la reprise d'entreprise dans l'artisanat.

La pérennité des activités artisanales dépend donc principalement de l'attrait de ces métiers, en termes de rémunération, de conditions de travail et d'image, ainsi que de la qualité des systèmes de formation. On peut avancer trois hypothèses pour les prochaines décennies :

Première hypothèse : *le statu quo* : c'est la projection tendancielle de ce qui se fait depuis toujours dans l'artisanat. Cette hypothèse serait favorable à l'artisanat car elle lui permettrait sans difficulté de remplacer les anciens, surtout si l'on tient compte des phénomènes de restructuration des entreprises artisanales et de l'élargissement du spectre de repreneurs potentiels.

Deuxième hypothèse : le réflexe frileux : sous l'effet du vieillissement et de la pénurie d'ouvriers qualifiés, l'emploi est très porteur dans l'artisanat et les salariés potentiellement repreneurs hésitent fortement à se mettre à leur compte. À l'abri du chômage grâce à leur qualification, bien rémunérés en raison de la pénurie d'ouvriers qualifiés, ils refusent les contraintes et les responsabilités du chef d'entreprise et préfèrent rester salariés. Cette hypothèse compromet le renouvellement du secteur.

Troisième hypothèse : le réflexe audacieux : la bonne tenue des marchés de l'artisanat, les actions de revalorisation des métiers et l'efficacité des systèmes de formation (dont l'apprentissage) poussent les ouvriers à s'installer, sachant qu'en cas de difficulté ils pourront toujours retrouver un travail salarié.

Cette hypothèse permettrait non seulement de relever le défi de la transmission mais encore de donner une impulsion nouvelle à ce secteur d'activité.

Le vieillissement de la population et le choc démographique auront aussi des conséquences sur le recrutement des salariés. D'ores et déjà, il existe des tensions dans des métiers souffrant d'un déficit d'image, comme la boucherie-charcuterie (qui commence tout juste à retrouver un certain dynamisme, après des années très difficiles en matière de recrutement).

Par ailleurs, le problème, pour l'artisanat, est moins de recruter des ouvriers que de les garder. Une étude réalisée en 2004 par la direction régionale du travail et la chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Bretagne montre qu'un tiers des salariés partent de leur entreprise chaque année. Le *turn over* est de près de 60 % dans l'alimentaire, 33 % dans les services, 26 % dans la production et 24 % dans le BTP.

Cette forte instabilité s'explique en partie par la fonction de formation de l'artisanat : il est fréquent que les apprentis partent prendre leur premier emploi dans une autre entreprise. Mais la majorité des départs sont le fait des ouvriers, et le plus préoccupant est que seulement 20 % d'entre eux sont réembauchés dans une autre entreprise artisanale.

Cette étude montre que c'est moins la faiblesse des flux d'entrée qui crée les tensions dans l'artisanat que l'excès des flux de sortie, déstabilisateurs pour les entreprises, dont les performances sont compromises et qui investissent à fonds perdus dans la formation.

Le choc démographique facilite et accélère donc un phénomène de précarité inversée qui vulnérabilise les entreprises et particulièrement les plus petites. Que vaut en effet une entreprise de cinq salariés après le départ de ses deux meilleurs compagnons ? La fidélisation de leurs salariés est par conséquent un enjeu de taille pour les entreprises artisanales.

Le vieillissement de la population pourrait susciter de nouveaux comportements dans l'artisanat y compris par un recours plus important aux formules de mutualisation. L'exemple des comités d'entreprises pour l'artisanat est illustratif de cette révolution culturelle. « Nous avons du mal à trouver de la main-d'œuvre, le comité d'entreprise est un moyen de l'attirer et de la fidéliser », souligne l'un des artisans promoteur de cette idée dans les Deux-Sèvres. Et le responsable de la CFDT de poursuivre : « Si l'on veut garder les emplois dans l'artisanat, trouver des jeunes pour prendre la place des anciens, il faut valoriser ces métiers, offrir des payes et des conditions sociales correctes ».

Un autre exemple de réussite est la campagne de communication « L'artisanat, première entreprise de France ». Avec 10 €, une entreprise ne peut évidemment rien faire en matière de communication. Avec 860 000 fois 10 €, l'artisanat peut jouer dans la cour des grands et compenser, par la mutualisation, la très faible dimension de ses petites entreprises.

Les plus proches services de proximité : le commerce de détail ¹⁴⁴

1. Le commerce de détail en France

En 2003, 35 % du CA du commerce de détail en France (sur un total de 437 milliards d'euros TTC, hors ventes et réparations de véhicules) a été réalisé par des grandes surfaces : supermarchés, hypermarchés et magasins populaires. Les supérettes, petits magasins et commerces artisanaux (boulangerie, boucherie...) sont passés cette année-là en dessous de la barre des 10 %.

Le rapporteur du budget du commerce et de l'artisanat pour 2004, devant le Sénat, relevait que : « En 1980, 76 % des communes disposaient d'au moins un petit commerce, qu'il s'agisse d'un tabac (70 %), d'une épicerie ou d'une supérette (58 %), d'une boulangerie (42 %), d'une boucherie (39 %) ou encore d'un point de distribution de carburant (44 %). Aujourd'hui, près d'une commune sur deux (18 000) se trouve sans aucun commerce de proximité. Naturellement, cette réalité a particulièrement affecté le commerce dans les zones rurales, qui a subi une véritable hémorragie. Plus de la moitié des communes comptant moins de 250 habitants et près du tiers de celles de 250 à 500 habitants ont perdu un commerce entre 1980 et 1998. Si l'on tient compte des fermetures simultanées de plusieurs magasins, les plus petites communes ont vu disparaître les deux tiers de leurs commerces de proximité sur la période, et les communes de 250 à 500 habitants environ la moitié ».

Le vieillissement que nous étudions, provoqué par la vague du *baby boom*, n'y est évidemment pour rien. La révolution qu'a été l'irrésistible avancée de la grande distribution a eu pour causes la croissance du parc

(144) Bruno Lutinié, « Les petites entreprises du commerce depuis 30 ans », *INSEE Première* n° 831, février 2002.

automobile et les changements d'habitudes alimentaires dues à l'évolution de la taille des familles et à la généralisation du travail féminin. Le parlementaire s'appuyait sur les chiffres d'une petite vingtaine d'années. Si l'on remonte à la naissance des hypermarchés ¹⁴⁵ les chiffres sont encore plus dramatiques pour les très petits commerces (moins de trois salariés) : on constate la disparition de 84 % des épiceries, 76 % des crémeries et 70 % des boucheries entre 1966 et 1998.

Le tableau ci-après montre l'évolution de ces très petites entreprises, et la structure actuelle (2002) de ces types de commerce.

35. Nombre d'entreprises et nombre de personnes occupées dans le secteur du commerce

	Nombre d'entreprises			Nombre de personnes occupées		
	TPE (moins de trois salariés)		Entreprises de toute taille	TPE (moins de trois salariés)		Entreprises de toute taille
	1966	1998		1966	1998	
Boulangerie-pâtisserie	40 200	22 400	31 244	106 800	44 900	140 074
Boucherie	50 500	14 700	17 239	120 600	25 400	51 807
Poissonnerie	4 700	2 100	2 220	8 700	3 400	6 762
Charcuterie(1)	12 700	6 400	7 137	nd.	11 800	27 806
Épicerie, alimentation générale	87 600	13 800	14 673	144 900	19 000	27 155
Crémérie fromagerie	4 600	1 100	998	8 500	1 600	2 566
Commerce de fleurs(1)	5 900	9 900	13 910	nd.	15 000	44 321
Librairie, commerce de journaux	13 200	11 900	15 890	22 900	19 200	48 077
Horlogerie-bijouterie	8 900	3 800	5 357	15 400	5 900	22 116
Commerce de chaussures	9 000	4 300	4 962	16 000	6 500	28 896
Commerce de vêtements	47 900	27 500	32 950	80 700	39 000	148 331
Commerce d'appareils électroménagers	8 100	5 500	8 566	16 800	8 800	57 565
Quincaillerie, coutellerie	9 300	5 000	5 628	16 600	7 300	21 005
Totaux	8 862	8 520	162 776	180 500	361 000	628 483

(1) Estimations pour 1966.

nd = non déterminé.

Source : recensement de la distribution en 1966 et enquêtes annuelles d'entreprise en 1998 et 2002, INSEE.

(145) Le premier hypermarché français, le magasin Carrefour de Sainte-Geneviève-des-Bois, a été inauguré le 15 juin 1963. Ce n'était qu'un très gros supermarché (2500 m² de surface de vente, 450 places de parking ; les hyper de 2005 font en moyenne 5 800 m² et ont 1 000 places de parking), la révolution étant de réunir alimentaire et non-alimentaire sous le même toit. Le terme « hypermarché » sera inventé en 1966.

La grande distribution a largement supplanté, en quarante ans, le petit commerce, comme le montrent les chiffres ci-après. Rappelons que le concept du supermarché (400 m² et plus) est arrivé en France en 1954, et que le premier hypermarché a été inauguré le 15 juin 1963.

36. Nombre de structures et effectifs occupés par la grande distribution en 2004

	Nombre de structures	Effectifs occupés (équivalent temps plein)
Hypermarchés (2 500 m ² et plus)	1 321	293 000
Supermarchés (de 400 à moins de 2 500 m ²)	5 621	222 500
maxi-discompteurs (moins de 2 500 m ²)	3 447	31 500
Autres formats	2 796	86 000
Totaux	13 185	633 000

Source : Observatoire prospectif du commerce ; données sociales 2004.

Ces deux tableaux traduisent un changement radical d'organisation de la société française pour tout ce qui touche à sa consommation (fréquence des achats, quantités achetées, temps passé dans les magasins et dans les transports, etc.), et pas seulement des variations de la taille et des implantations d'un appareil commercial pérenne. L'avenir appartient à ceux qui sauront détecter, dans les débats actuels autour de l'épuisement du modèle « hypermarché », les meilleures façons de répondre, demain, aux attentes du consommateur et aux turbulences du contexte : vieillissement de la population, éclatement de la famille traditionnelle, mais aussi augmentation du coût du pétrole, peut-être nouvelles formes d'urbanisme... Tous les commerces ne sont d'ailleurs pas logés à la même enseigne : on relève que dans la même période, le nombre de fleuriste a été multiplié par 1,7, et que 10 % seulement des librairies et marchands de journaux ont disparu, alors que la FNAC a ouvert son premier rayon librairie en 1974 dans son troisième établissement, rue de Rennes, à Paris, et qu'elle exploite aujourd'hui plus de soixante magasins vendant – entre autres – des livres ¹⁴⁶.

Autrement dit, les chiffres dramatiques de la disparition des commerces de bouche relèvent de l'histoire du commerce en France plus que de l'économie et l'aménagement des territoires.

(146) Le domaine de la quincaillerie et plus généralement du bricolage donne un bon exemple de ces changements profonds : en 2003, on comptait en France 8 583 quincailleries, 3 458 magasins de bricolage et 1 688 magasins de revêtement de sol et de murs. En dix ans, le nombre de quincailleries avait baissé de 32 %, les magasins traditionnels étant remplacés par les grandes surfaces de bricolage.

2. Les commerces dans les communes

Ces profonds changements dans notre paysage commercial ne se sont pas opérés de façon uniforme sur l'ensemble du territoire. Fort logiquement, la densité commerciale est la plus forte là où se trouvent les plus importantes concentrations de population.

En exploitant l'inventaire communal (INSEE) d'un département rural comme le Lot, on constate que :

- 9 % des communes sont convenablement pourvues. Elles disposent simultanément :
 - a) d'une part, soit d'un supermarché ou d'un hypermarché, soit à défaut, à la fois d'une boulangerie, d'une boucherie ou d'une charcuterie, d'un magasin d'alimentation générale ou d'une supérette, et d'un magasin de droguerie, quincaillerie, outillage ou d'une grande surface non alimentaire ;
 - b) d'autre part d'un café ou d'un restaurant, d'un point de vente de quotidiens, d'un bureau de tabac et d'un bureau de poste ou d'une agence postale ;
- 1 % disposent au moins des trois produits pain, viande et alimentation générale dans les magasins de la commune (il s'agit de la présence des produits, mais pas nécessairement de celle d'une boulangerie, d'une boucherie ou d'un magasin d'alimentation générale) ;
- 90 % n'ont aucun « équipement essentiel ».

Il faut éviter de tirer des conclusions trop hâtives de ce constat : la « commune » est, le plus souvent, très petite. Avec 165 000 habitants le département du Lot partage ses 5 217 km² en 340 communes. On y trouve cinq villes de plus de 2000 habitants, puis des petites communes ayant en moyenne 373 habitants sur une quinzaine de km². On comprend que chacune ne dispose pas d'une gamme complète de commerces et de services.

Au-delà des équipements essentiels, on peut apprécier le niveau d'équipement d'une commune en recensant les biens et services à disposition de ses habitants. L'INSEE en liste trente-six, que l'on peut classer en sept groupes en fonction de leur nature, de la fréquence d'usage et de l'éventualité d'urgence ¹⁴⁷. En soulignant bien les limites de l'exercice (il est fréquent de trouver un magasin de la commune voisine, à 200 mètres de son domicile, tant les communes sont parfois imbriquées les unes dans les autres), ce

(147) La représentation du territoire que donne l'inventaire des communes (qui précise la distance des principaux équipements), est assez proche de la réalité. Elle est néanmoins contrainte par son cadre de référence : la commune. En fait, il est courant que deux ou trois communes, même rurales, forment un ensemble sans solution de continuité notable, et offrent donc à leurs habitants l'ensemble de leurs équipements et commerces. La coordination *de facto* entre les administrations municipales est depuis longtemps renforcée par des « syndicats », et depuis quelques années par l'intercommunalité.

classement permet d'estimer les commodités offertes par un territoire à des personnes à mobilité réduite.

37. Biens et services à disposition des habitants par nature et fréquence d'usage

	Alimentation, fournitures de base	Services publics	Enseignement, loisirs
Recours quotidien et/ou urgence possible	Supermarché ou hypermarché Alimentation générale ou supérette Boulangerie, pâtisserie Boucherie, charcuterie Distribution de carburant Bureau de tabac Librairie, papeterie	Pompiers gendarmerie nationale ou commissariat de police Bureau de poste Banque ou Caisse d'Épargne	École primaire publique ou privée Collège public ou privé Salle de cinéma
	Soins aux personnes et aux animaux	Artisans	
Recours occasionnel et/ou urgence possible	Établissement de santé Ambulance Dentiste Infirmier ou infirmière Laboratoire d'analyses médicales Masseur-kinésithérapeute Médecin généraliste Pharmacie Vétérinaire	Garage Maçon Plâtrier, peintre Électricien Menuisier, charpentier ou plombier	
	Équipement de la personne et de la maison	Services publics autres	
Recours occasionnel. Pas d'urgence.	Salon de coiffure Magasin de vêtements Magasin de chaussures Magasin d'électroménager Magasin de meubles Droguerie, quincaillerie	Trésorerie Notaire	

Source : INSEE.

Huit communes, regroupant le quart des habitants du département, disposent chacune d'au moins trente des trente-six équipements : Cahors, 19 735 habitants ; Figeac, 9 549 ; Gourdon, 4 851 ; Gramat, 3 526 ; Prayssac, 2 233 ; Martel, 1 462 ; Montcuq, 1 189 ; Vayrac, 1 166. 75 % des communes du Lot disposent d'un à douze équipements, 5 % en ont 13 à 24, 8 % de 25 à 36 et 12 % aucun.

On peut évaluer l'accessibilité des commerces et équipements de diverses façons. Par exemple, une étude réalisée en 2003 par l'INSEE pour la DATAR s'est penchée sur la structuration de l'espace rural en utilisant une

approche par les bassins de vie ¹⁴⁸. Elle a déterminé 1 916 bassins de vie, dont 1 745 dans le « référentiel rural restreint » (ceux centrés sur des communes ou des unités urbaines de moins de 30 000 habitants). Parmi ces derniers, 1 141 étaient en accroissement démographique, et 604 en déclin ¹⁴⁹. Parmi ses très nombreux résultats, l'étude, très complète, montre que la population a accès aux principaux équipements et ressources (commerces, services, éducation, emploi) autres que les services de proximité « purement quotidiens » (boulangier, bureau de tabac...) et les « services supérieurs » rarement fréquentés (université, opéra, salle de congrès...) en 16 minutes, en moyenne, par la route. Trente-deux bassins seulement étaient à plus de 30 minutes.

Ces résultats sont globalement très comparables à ceux de *La France à 20 minutes* (Jean-Marc Benoît, Philippe Benoît, Daniel Pucci, 2002), obtenus selon des méthodes sensiblement différentes.

Les entretiens avec les acteurs montrent qu'en fait les maires ont à cœur d'avoir dans leur commune une école primaire et une boulangerie. C'est la ligne de résistance, la manifestation visible que la commune existe encore. Les autres commerces ou services sont certes recherchés, mais ne plus avoir de boulanger ni d'instituteur c'est ne plus avoir d'existence réelle.

(148) INSEE, juillet 2003.

(149) Les derniers résultats utilisés par l'étude sont ceux du recensement de 1999.

Anticiper les difficultés de recrutement et les tensions sur le marché du travail pour les éviter (approche macro-économique) ¹⁵⁰

L'une des craintes majeures des dirigeants d'entreprise, devant la perspective d'un ralentissement de la croissance démographique et d'un vieillissement de la population, est d'être confrontés à de graves difficultés de recrutement. Il ne s'agira pas d'une pénurie globale de main-d'œuvre : les économistes n'envisagent pas que le taux de chômage tombe en dessous de 5 % dans les dix années à venir, et le taux retenu comme le plus probable est 7,5 % ¹⁵¹. Ce qui signifie qu'il continuerait à exister en permanence dans

(150) Cette partie est basée sur les travaux de la mission « Prospective des métiers et des qualifications » du Commissariat général du Plan, présidée par Claude Seibel, qui, avec Marc-Antoine Estrade, a participé à notre groupe de prospective. Ils ont bien voulu nous présenter les résultats de leurs travaux, d'abord dans la version publiée en 2002 (Claude Seibel et Christine Afriat, 2002), puis après actualisation et approfondissement, en décembre 2005.

(151) Ce taux peut paraître excessivement pessimiste. Il a été retenu par le groupe de prospective des métiers et des qualifications du Commissariat général du Plan après débat, notamment avec le COR. On peut simplement dire qu'il est cohérent avec la théorie du « taux naturel » (Milton Friedman, 1968), basée sur les équations de l'équilibre général de Walras. En effet, le taux d'inflation, dans l'Union européenne, est proche de 2 % depuis plus de cinq ans, avec un taux de chômage de l'ordre de 8 % depuis les années 1980. Les adeptes de Friedman considèrent cette stabilité des taux comme un signe probant que le taux « naturel » de chômage, dans le cycle économique actuel, est de l'ordre de 6 à 8 %. On peut contester cette approche, tout comme les conventions sur lesquels repose le calcul du taux lui-même. Nous ne les discuterons pas ici.

notre pays un volant de main-d'œuvre inoccupée de l'ordre d'un million et demi à deux millions de personnes, sans compter celles qui sont sous-employées ¹⁵².

Les difficultés de recrutement sont sectorielles et locales ¹⁵³. Nous verrons qu'elles ne sont pas – et de loin – toutes liées au vieillissement. Il existe des secteurs dans lesquelles il est très difficile de remplacer les départs (formule reflétant mieux la réalité, qui est celle d'un *turn over* important : « recruter » ne suffit pas ; il faut fidéliser les salariés) depuis des décennies, pour plusieurs raisons, la plus courante étant le décalage entre le mode de vie et les aspirations du Français « moyen » et les conditions de travail dans les emplois proposés.

Le groupe prospective des métiers et des qualifications (GPMQ) du Plan a exploré les besoins de main-d'œuvre à l'horizon 2015, et nous a présenté ses travaux, qui ont alimenté notre réflexion. Nous ne reprendrons ici que les tout derniers résultats, publiés en décembre 2005.

Nous verrons ensuite comment ces problèmes sont appréhendés à l'intérieur des entreprises.

1. Le cadrage macro-économique

Les projections, réalisées avec le modèle macro-économique e-mod de l'OFCE ¹⁵⁴, reposent sur les évolutions de variables macroéconomiques suivantes.

(152) Rappelons la définition du BIT : sont sous-employées « toutes les personnes pourvues d'un emploi, salarié ou non, qu'elles soient au travail ou absentes du travail, qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail durant la période de référence ». En 2005, elles étaient 1,2 million (*INSEE Première* n° 1046, octobre 2005).

(153) Au sens de « non-nationales » : nous utiliserons principalement des travaux réalisés au niveau régional.

(154) « *Economic-model. france* », modèle macroéconomique trimestriel basé sur le système de comptabilité nationale de base 1995, ayant succédé au modèle MOSAIQUE. C'est un modèle de conception néo-keynésienne tempérée par une rétroaction du niveau de la production sur les prix et les comportements de demande.

38. Principales variables macro-économiques

	1995-2005	2005-2015
TCA du PIB	2,2 %	2,0 %
TCA de la productivité par tête (branches marchandes)	0,8 %	1,6 %
TCA de l'emploi total	1,0 %	0,4 %
TCA de la population active	0,6 %	0,1 %

	2000	2005	2015
Taux de chômage ⁽¹⁾	9,5 %	9,9 %	7,5 %
Taux d'emploi (emploi/population en âge de travailler)	63,5 %	64 %	65,7 %
Taux d'activité (population active/population en âge de travailler) ⁽²⁾	68,1 %	68,6 %	68,7 %

TCA = taux de croissance annuel moyen.

⁽¹⁾ Cette cible de taux de chômage est considérée comme réaliste, et c'est un taux d'équilibre (NAIRU : *Non accelerating inflation Rate of Unemployment*), en dessous duquel des tensions inflationnistes pourraient apparaître.

⁽²⁾ Base : projections INSEE de 2002 (ces projections ne tiennent pas compte de l'écart constaté par l'INSEE entre la population et les résultats du recensement général de 1999 grâce à l'enquête annuelle de recensement 2004.

Source : INSEE.

On suppose également :

- une stabilisation du déficit des administrations publiques à 1,5 % du PIB ;
- la neutralité de l'environnement externe : compétitivité stable, contribution externe à la croissance nulle, etc. ;
- l'absence de tensions inflationnistes permise par une baisse régulière mais modérée (< 0,5 point/an) du taux de chômage.

2. L'évolution des emplois

39. Structure par niveau de qualification de l'emploi 1990-2015

Structure (en %)	1990	2000	2015
Agriculteurs, artisans, commerçants	7	5	4
Cadres	17	19	21
Professions intermédiaires	15	16	17
Employés qualifiés	21	20	19
Employés non qualifiés	11	13	14
Ouvriers qualifiés	21	20	20
Ouvriers non qualifiés	8	7	5
Total	100	100	100

Source : DARES – Commissariat général du Plan.

Le tableau 40 montre que le nombre d'emplois, à l'horizon 2015, baissera dans les domaines suivants : agriculture, marine, pêche, sylviculture

(-116 000), professions administratives et juridiques (-96 000), industries légères (-43 000), mécanique, travail des métaux (-35 000), électricité, électronique (-31 000), banques et assurances (-14 000), maintenance (-12 000).

40. Évolution de l'emploi par domaines professionnels 2005-2015 (en milliers)

Emplois	2015	Création nette	Postes à pourvoir entre 2005 et 2015
À – Agriculture, marine, pêche, sylviculture	889	-116	151
B – Bâtiment, travaux publics	1 702	116	529
C – Électricité, électronique	230	-31	45
D – Mécanique, travail des métaux	1 204	-35	296
E – Industries de process	1 105	20	327
F – Industries légères	376	-43	102
G – Maintenance	593	-12	156
H – Ingénieurs et cadres de l'industrie	172	15	54
J – Tourisme et transports	2 092	225	669
L – Gestion, administration	2 854	197	838
M – Informaticiens	604	149	207
N – Personnels d'études et de recherche	331	60	118
P – Professions administratives et juridiques	1 466	-96	412
Q – Banques et assurances	550	-14	175
R – Commerce et vente	2 506	194	647
S – Hôtellerie, restauration, alimentation	1 008	28	217
T – Services aux particuliers	3 531	416	1 206
U – Communication, information, spectacle	505	109	176
V – Santé et action sociale	2 343	304	746
W – Enseignement, formation professionnelle, recrutement	1 360	59	449
Ensemble	25 514	1 524	7 531

Source : DARES – Commissariat général du Plan.

En revanche, il progressera dans les professions ci-après : ingénieurs et cadres de l'industrie (15 000), industries de process (20 000), hôtellerie, restauration, alimentation (28 000), enseignement, formation professionnelle, recrutement (59 000), personnels d'études et de recherche (60 000) communication, information, spectacle (109 000), bâtiment, travaux publics (116 000), informaticiens (149 000), commerce et vente (194 000), gestion, administration (197 000), tourisme et transports (225 000), santé et action sociale (304 000), services aux particuliers (416 000). Ces variations étant la somme des créations nettes et des besoins de remplacement des départs, le nombre d'emplois à pourvoir sera particulièrement élevé dans des domaines

comme les services aux particuliers (1 206 000), la gestion et l'administration (838 000) ou les transports et le tourisme (669 000).

3. Les départs définitifs de l'emploi à l'horizon 2015

Les départs définitifs de l'emploi après 50 ans ont concerné en moyenne 410 000 personnes par an pendant les années 1990, avec un âge de départ moyen stable, entre 58 et 59 ans. L'entrée des *baby boomers* dans la tranche 50-55 ans, au milieu des années 1990, s'est traduite par une forte progression des départs anticipés (pré retraite, dispense de recherche d'emploi ou maladie/invalidité). Les trente prochaines années verront arriver à l'âge de la retraite des classes d'âge à effectif élevé. À l'horizon 2015, en prenant l'hypothèse d'un taux de chômage ramené à 7,5 %, les flux de départ augmenteraient de 50 %, passant de 410 000 à 630 000 par an, avec un fort accroissement des départs jusqu'en 2009 et une progression plus faible ensuite.

Aujourd'hui, 56 % d'une génération est sortie définitivement de l'emploi à la fin de sa 59^e année. cette situation est quasiment indépendante des mesures légales : les restrictions apportées depuis 2 000 aux préretraites financées sur fonds publics ont été largement compensées par l'explosion des sorties vers la dispense de recherche d'emploi et les départs pour cause de santé.

Les mouvements contradictoires : prise en compte de la pénibilité du travail pour un départ avancé, recherche d'une augmentation des taux d'emploi des plus de 50 ans, difficulté à trouver dans les entreprises actuelles des possibilités suffisantes de reconversion pour maintenir les ouvriers au travail plus longtemps, etc. font qu'il ne serait pas réaliste d'envisager à moyen terme une cessation d'activité moyenne beaucoup plus tardive qu'aujourd'hui. Cet allongement de la durée de vie au travail ne devrait pas se produire avant 2015. Pour l'instant, les mesures prises dans ce but, en particulier le durcissement des conditions de mise en préretraite, ont surtout provoqué un report massif sur d'autres modalités de retrait du marché du travail : invalidité, longue maladie ou chômage avec dispense de recherche d'emploi. Les travaux actuels font donc l'hypothèse d'un décalage de l'ordre de neuf mois à l'horizon 2015. De 58,6 ans, l'espérance d'âge de départ passerait donc à 59,5 ans.

Les évolutions démographiques se traduiront donc par un changement important du régime des départs de l'emploi, les flux de départ définitif, qui représentaient 1,8 % de l'emploi total entre 1995 et 1999, augmenteraient pour atteindre 2,4 % par an entre 2010 et 2015. Cette accélération des rythmes serait particulièrement nette dans les métiers de la santé et de l'action sociale, de la banque et des assurances, la fonction publique (hors enseignants) et dans certains métiers industriels tels que l'électricité, l'électronique, la maintenance, la mécanique et les industries légères.

En terme de grandes catégories de qualifications, c'est pour les employés qualifiés que la rupture de régime serait la plus marquée.

41. Évolution des départs annuels moyens de l'emploi par grandes qualifications (moyenne des flux annuels)

	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2015	Évolution en % 1995-1999/ 2010-2015
Agriculteurs, artisans, commerçants	38 000	33 000	36 000	35 000	-8 %
Cadres	76 000	96 000	121 000	115 000	51 %
Professions intermédiaires	61 000	71 000	94 000	102 000	67 %
Employés qualifiés	72 000	81 000	114 000	127 000	76 %
Employés non qualifiés	48 000	59 000	70 000	71 000	48 %
Ouvriers qualifiés	90 000	99 000	123 000	130 000	44 %
Ouvriers non qualifiés	22 000	20 000	123 000	130 000	32 %
Total	407 000	459 000	583 000	609 000	50 %

Source : enquête emploi INSEE, projections – Commissariat général du Plan.

4. Les tensions sur le marché du travail

L'inflexion (arrêt de la croissance puis palier, voire légère décroissance) de la population active ne devrait se produire qu'à partir de 2010-2011, avec un maximum de population active en 2012 (hypothèse d'un taux de chômage de 7,5 %). Ce retournement plus tardif que prévu précédemment ne se traduira pas par des pénuries massives de main-d'œuvre. L'hypothèse la plus probable est celle d'une situation plutôt équilibrée, avec des tensions fortes sur certains métiers et dans certains bassins d'emploi. Face à ces tensions, les entreprises peuvent se réorganiser pour accroître la productivité, modifier leurs modes de recrutement, augmenter les salaires, recourir à l'immigration, ou abandonner certaines activités pour les sous-traiter ou les délocaliser.

Certaines branches (par exemple la réparation automobile ¹⁵⁵, les matériaux de construction, le secteur sanitaire et social) éprouvent d'ores et déjà des difficultés de recrutement liées au renouvellement de métiers qu'elles considèrent au cœur de leur activité. Ces difficultés de recrutement se produisent dans des métiers considérés comme peu attractifs. Il faut toutefois

(155) D'après l'observatoire de l'ANFA (Fonds d'assurance formation de la branche des services de l'automobile) le problème n'est pas celui du vieillissement : les salariés de la réparation automobile sont nettement plus jeunes que ceux d'autres branches : en 2001, 31 % des ouvriers qualifiés et 66 % des non qualifiés avaient moins de 30 ans. Mais il y a une forte mobilité intersectorielle : nombre d'ouvriers changent de métier vers 25 ans...

les relativiser : la principale difficulté n'est pas d'attirer de la main-d'œuvre, mais de faire en sorte que les personnes recrutées restent dans le métier. Ce qui renvoie sur les questions de management et de conditions de travail évoquées par ailleurs.

Le niveau de formation initiale exigé à l'embauche va avoir tendance à s'accroître, tant que les dirigeants n'auront pas compris qu'il leur faut éviter de recourir à une main-d'œuvre surqualifiée. Des travaux faits par l'éducation nationale montrent que les effectifs sortants aux niveaux bac et Bac +2 seront insuffisants.

Les entreprises fonctionnant sur le mode du « marché externe » ne veulent recruter qu'une main-d'œuvre « prête à l'emploi ». Elles seront amenées à revoir leurs principes de recrutement, et à les faire évoluer vers un modèle de « marché interne » impliquant d'accepter des débutants et de donner à leurs salariés la possibilité de se construire un parcours professionnel cohérent.

Un secteur fortement impacté par le vieillissement de la population pose problème : celui des services aux particuliers dont la croissance entre 2001 et 2015 pourrait nécessiter près d'un demi-million de personnes de plus, dont 420 000 pour deux métiers : employés de maison et assistantes maternelles et aux personnes âgées. Ce qui, s'ajoutant aux remplacements des départs, porte à plus d'1,2 million le nombre de postes à pourvoir.

La question la plus évidente est celle du financement de ces emplois, qui paraît difficilement compatible avec la baisse du taux des prélèvements obligatoires, sauf à accepter une dualisation prononcée du traitement des personnes âgées, dont nous avons déjà souligné le risque dans la fiche technique n° 7 (dépendance). Mais la façon dont on répondra à cette première question peut avoir des répercussions sur le taux d'emploi féminin – le soin de s'occuper des enfants et des vieillards étant toujours largement réservé aux femmes : les études de la DREES (ministère de l'Emploi et de la Solidarité) montrent qu'aujourd'hui, les femmes âgées de 50 à 79 ans constituent la majeure partie des aidants informels des personnes âgées dépendantes. Or le nombre de femmes inactives (retraitées, préretraitées ou femmes au foyer) de 50 à 64 ans connaîtra une forte augmentation jusqu'en 2011 (effet *baby boom*), puis diminuera régulièrement. À l'horizon 2040 il devrait être supérieur à l'effectif actuel, mais sa croissance (6 %) serait sept à neuf fois moindre que celle du nombre de personnes âgées dépendantes (le scénario central INSEE fait l'hypothèse d'une croissance de 43 % des personnes dépendantes, et celui de la DREES de 58 %).

Les salariées de ces deux métiers sont essentiellement des femmes très peu diplômées revenant sur le marché du travail après 40 ans. Cette catégorie de femmes va progressivement disparaître et ne sera plus alimentée que par l'immigration. Ce qui pose problème pour les métiers d'assistance

maternelle et aux personnes âgées : on y trouve une proportion beaucoup plus faible d'étrangers que dans le personnel de maison, parce qu'il y a des procédures d'agrément qui éliminent des femmes immigrées illettrées par exemple.

Les modes de recrutement pourraient donc fortement évoluer et aller de pair avec le développement d'une offre de services à la personne mieux structurée et une plus grande professionnalisation. Se diriger vers l'emploi de personnes qualifiées, à temps plein, et ayant des perspectives de développement de carrière dans le secteur changerait assez radicalement les perspectives d'emploi, mais accroîtrait considérablement les coûts.

Les conséquences du vieillissement à l'intérieur des entreprises : GRH, GPEC, management

Le vieillissement a des conséquences sur le management des entreprises. Sur la gestion des ressources humaines, bien entendu, mais aussi sur l'organisation, la gestion, l'entretien et le développement des connaissances. L'adaptation peut se faire au fil de l'eau : les salariés vieillissent, mais tout compte fait ce sont les mêmes qu'hier, on les connaît bien et les dirigeants vieillissent avec eux. Mais il arrive un moment où l'on ne peut plus « s'adapter », et l'entreprise connaît alors des secousses graves qui peuvent la changer du tout au tout, voire la faire disparaître. Une deuxième voie est celle de l'anticipation.

Jusqu'à une date récente la première méthode était très majoritaire. Dans les petites entreprises, il était rarissime que l'on anticipe la question du vieillissement. Les départs s'étaient toujours comptés à l'unité, et tout se passait plutôt bien, sauf pour les personnels très qualifiés ou lorsque l'emploi à pourvoir était situé dans un endroit fort peu attractif.

La multiplication des sorties de l'emploi, qui s'accompagne d'un relatif tarissement des candidatures lorsque le métier est difficile ou très technique, va contraindre les dirigeants à anticiper. Pour avoir une idée de l'intérêt que portaient les entreprises à la question du vieillissement, le cabinet Ernst & Young a réalisé en 2004 une enquête sur : « Les enjeux du

vieillessement de la population active – L'imminence d'une nouvelle réalité sociale au sein des entreprises »¹⁵⁶.

Portant sur des entreprises qui ne font pas toutes partie du cœur de notre cible, cette enquête est néanmoins fort intéressante, car les personnes interrogées étaient des DRH ou RRH payés pour gérer, mais aussi pour préparer l'avenir, et disposant en général des moyens nécessaires. Les dirigeants de PME, eux, sont complètement accaparés par les préoccupations du moment, et ne peuvent pas consacrer à ce type de réflexion le centième du temps et des moyens dont on dispose dans un grand groupe.

La moitié des entreprises considèrent le vieillissement comme une question assez importante

Les dirigeants semblent se contenter d'une perception intuitive des mutations liées au vieillissement de la population. Moins d'un sur deux (49 %) se sent concerné au plan général. En revanche, quand il s'agit de leur propre entreprise, 63 % perçoivent des répercussions à venir.

Prise de conscience des problèmes :

- 70 % des entreprises ont étudié l'évolution à trois ans de leur pyramide des âges ;
- 68 % ont analysé celle de leur masse salariale ;
- 31 % ont réalisé une analyse prospective des emplois et des compétences à trois ans.

Management :

- 50 % des dirigeants interrogés considèrent que le vieillissement de leurs collaborateurs aura un impact sur leur management futur, mais seulement 25 % envisagent de modifier leurs structures, et 18 % ont pris des mesures de maintien dans l'emploi et de motivation pour les salariés âgés. Il est en effet avéré que la démotivation due à la stagnation dans un même poste a des effets négatifs beaucoup plus importants que l'âge proprement dit : dès 40 ans, on peut observer un « vieillissement précoce » de certains

(156) Enquête téléphonique, du 25 mars au 6 avril 2004, auprès de 305 responsables des questions des ressources humaines : 66 % de DRH, 19 % de DAF, 8 % de DG. 57 % des entreprises ont plus de 30 ans d'existence, 13 % moins de 10 ans. 68 % appartiennent à des groupes, 26 % sont des entreprises indépendantes. 43 % ont un CA de 75 à 500 millions d'euros, 16 % plus de 500 millions ; 41 % de 15 à moins de 75 millions. 9 % de l'échantillon sont des entreprises de moins de 50 salariés, 40 % de moins de 300 salariés et 51 % comptent 300 salariés et plus. La répartition de leurs salariés est conforme à celle observée dans l'ensemble des entreprises françaises : moins de 40 ans : de 50 % à 55 % ; entre 41 et 54 ans : de 33 % à 36 % ; plus de 55 ans : de 10 % à 13 %. Les secteurs d'activités du négoce, de la distribution et des services ont une pyramide des âges équilibrée. L'industrie présente une proportion plus grande 41/54 ans.

collaborateurs. La majorité de ceux qui, par nature, n'ont jamais été particulièrement dynamiques voient leur carrière plafonner et la répétitivité des tâches crée un effet d'usure. Agir sur les mécanismes de la « démotivation » représente donc un important enjeu de performance ;

- 35 % des répondants évoquent des projets d'aménagement de l'organisation du travail en liaison avec l'évolution de la pyramide des âges. Le temps de travail en est l'élément principal compte tenu de la bonne connaissance que les entreprises en ont acquise récemment avec la mise en place des 35 heures. Les pratiques innovantes comme les contrats de projets, la rotation des emplois... restent à développer : elles constitueraient une rupture radicale avec les habitudes de mise à l'écart des seniors prises ces dernières années ;

- 35 % des dirigeants déclarent qu'ils n'hésiteront pas à externaliser certaines fonctions pour compenser les départs, pallier certains manques de compétences et réorganiser le travail. La production et la logistique arrivent en tête des fonctions externalisables ;

- un tiers des répondants pensent que la pyramide des âges des collaborateurs aura une incidence sur la valeur financière de leur entreprise ;

- la mise en place de mécanismes de retraite progressive est la première recommandation faite par les dirigeants au gouvernement (74 %) pour diminuer les impacts du vieillissement de la population active.

Les territoires face aux problèmes posés par le vieillissement

Le territoire est lui-même une clé de lecture pour analyser le lien activité/vieillesse, que l'on peut envisager sous deux angles :

L'organisation des activités productives. Si l'on retient l'hypothèse que la résilience des systèmes productifs tient en partie à leur mode d'organisation géographique, on peut avoir une approche par les dynamiques territoriales, définies par le croisement des externalités générées par le territoire et des leviers de changement utilisés plus ou moins consciemment pour impulser une dynamique.

Nous examinerons les différents types possibles de dynamique territoriale, en nous basant sur les travaux de Bernard Pecqueur, professeur à l'université de Grenoble et participant au groupe de prospective.

L'attractivité présentielle des territoires et leur capacité à se procurer des revenus autrement que par des activités productives « exportatrices ». Pouvoir et savoir attirer et retenir des titulaires de revenus acquis ailleurs (touristes, retraités) est pour un territoire une compétence de première importance, même si elle est souvent sous-estimée par les acteurs territoriaux encore fascinés par le modèle industriel du XIX^e siècle et des trois premiers quarts du XX^e. Nous verrons que la « richesse des régions » n'est plus ce qu'elle fut, en nous basant sur les travaux de Laurent Davezies, professeur à l'université de Paris XII et participant au groupe de prospective.

1. Le territoire, une clé de lecture : les enjeux territoriaux de l'évolution de l'espace français dans la perspective du vieillissement ¹⁵⁷

On peut considérer le territoire comme un simple « réceptacle », c'est-à-dire un ensemble de lieux où des événements se produisent, ou comme un acteur stratégique. C'est vers cette deuxième conception que nous inclinerons dans cette partie de notre rapport, en montrant comment les stratégies des acteurs territoriaux se construisent, comment « elles engendrent des processus de création de ressources en vue de résoudre des problèmes productifs inédits », le territoire n'étant pas « une échelle géographique de coordination entre acteurs (échelle infrarégionale, cantonale, etc.) mais une dimension qui se situe entre l'individu et les systèmes productifs nationaux, [...] un espace abstrait de coopération entre divers acteurs avec un ancrage géographique pour engendrer des ressources particulières et des solutions inédites. On fait donc l'hypothèse qu'un mode territorialisé d'organisation de la production constitue une modalité originale de création de ressources économiques. Cela dit cette modalité peut coexister avec des logiques a-spatiales comme celle des établissements des firmes internationales qui sont nomades, peu ancrées dans un site et qui répondent à une recherche systématique des plus bas coûts de production possible », (Bernard Pecqueur, 2000, p. 15).

Le vieillissement de la population, dans un territoire, est un élément parmi d'autres d'un système dynamique, impliquant des acteurs politiques et économiques situés dans un cadre géographique et social particulier, avec des ressources naturelles exploitées ou potentielles, une histoire, une culture, une organisation de la société. Les impacts sont différents selon les lieux, et il est nécessaire de réfléchir au vieillissement comme un événement étroitement lié aux dynamiques territoriales et qui, dans une large mesure, en dépend.

Si l'hypothèse selon laquelle les territoires conduisent une stratégie de développement distincte de celle des grandes entreprises nomades qui y sont implantées est fondée, il est pertinent d'examiner comment la question du vieillissement de la population peut être intégrée aux stratégies territoriales et aux jeux concurrentiels qui les sous-tendent.

(157) Le texte qui suit est basé sur une note rédigée en juillet 2005 par Bernard Pecqueur, professeur des universités à l'Institut de géographie alpine, université Joseph-Fourier, Grenoble.

2. La relation économie-territoire

Deux modèles schématiques de la relation économie-territoire s'opposent : celui de la *convergence* et celui de la *divergence* ¹⁵⁸.

Pour le modèle de la convergence, les marchés se globalisant, on va vers une universalisation des produits, des comportements de consommation et des goûts, tirée par une classe moyenne à pouvoir d'achat croissant. Les styles de vie et les aspirations (démocratie et bien être) convergent.

Le modèle de la divergence postule au contraire que la globalisation implique des processus d'adaptation des acteurs économiques, qui produisent de la différence pour échapper au laminage concurrentiel. Les différences culturelles et les spécificités des pratiques sont mises en avant comme des alternatives à la compétition entre produits standards. La production d'un bien ou d'un service liée à un contexte particulier : territoire, réseau technique et/ou culturel, constitue alors un avantage concurrentiel.

Il nous semble que dans le cas français, la clé d'analyse du rapport de l'économie au territoire se situe dans *l'articulation des deux modèles*. La tension entre le local et le global n'est pas contradictoire. Elle ne révèle pas une alternative mais une combinaison des modes de production. Le global est de plus en plus confronté à la différenciation de la demande et à la question de l'origine des biens et des services. Le local résulte généralement de processus d'adaptation au global par la spécificité, et les représentations récentes de l'organisation géographique de la production dans le monde valorisent l'émergence « d'un système mondial d'économies régionales constituant le principal noyau spatial de la nouvelle économie globale » dans lequel « les avantages concurrentiels, socialement et politiquement construits, de localités particulières deviennent les fondations changeantes de la géographie économique composite du système mondial » (Allen J. Scott, 2001).

3. Les formes territorialisées de la production en France aujourd'hui

Alors que le territoire produit des stratégies autonomes de développement, s'affirme par ailleurs un dualisme entre les espaces simples supports de l'activité économique et les territoires producteurs de stratégies d'ancrage des firmes. On ne peut donc raisonner au seul niveau des institutions locales mais dans leur relation avec l'extérieur.

Les formes classiques de la production territorialisée sont les systèmes productifs locaux, qui relèvent pour la plupart des secteurs traditionnels : textile, petite mécanique, meuble ou plasturgie. On en compte, selon les

(158) Cf. Yves Morvan, 2004.

conventions que l'on retient, de 100 à 230, et ce type d'organisation ne progresse guère. En revanche, on voit aujourd'hui se développer de nouvelles formes territorialisées de la production, avec des activités de services (vente à distance dans la région lilloise, par exemple), le tourisme (stations de ski jouant de leur image de « villages ») et la production labellisée de produits de qualité (AOC). Enfin, on ne peut négliger l'effet « technopolitain » produit par la concentration dans des métropoles de sous-systèmes technologiques et d'innovation principalement axés sur les services aux entreprises.

On a donc, au-delà des SPL, avec (a) les services, (b) les labellisations et (c) l'effet technopolitain, trois formes nouvelles de production, liées à des stratégies d'acteurs et circonscrites dans un espace donné, dont l'importance et la diffusion augmentent dans le système productif national.

Ce qui assure la compatibilité du local et du global, davantage encore que l'immatériel où que la connaissance, notions floues et sujettes à interprétations contradictoires, c'est la forme réseau, c'est-à-dire le primat de la relation et des interactions dans l'économie moderne. La mondialisation crée de l'interdépendance et rend à la fois plus complexes et plus fragiles les systèmes techniques. La nécessité de flexibilité rend plus cruciaux les besoins de coopération. « La nouvelle production est relationnelle, elle dépend avant tout de la qualité des coopérations tissées autour des opérations et des projets » (Pierre Veltz 1996). Les territoires, vus comme des coalitions d'acteurs cherchant à résoudre des problèmes productifs inédits, interfèrent donc dans la construction de cette économie relationnelle.

Cela peut entraîner une révision des politiques économiques publiques. En favorisant l'émergence d'espaces construits (les « pays », l'intercommunalité) se superposant aux espaces politico-administratifs existants, le législateur a ouvert des perspectives pour le développement endogène des territoires, tout en prenant le risque de la confusion provoquée par l'extrême enchevêtrement des espaces.

4. Les trois types de stratégie territoriale ¹⁵⁹

Le passage d'un mode de valorisation des ressources à un autre dépend de nombreuses variables dont les stratégies des acteurs ne constituent qu'une partie. En partant des différents types de création, valorisation et

(159) Pour des raisons de clarté nous avons retenu les termes – habituellement utilisés en stratégie d'entreprise – de « polyvalence », « spécialisation » et « différenciation ». Les spécialistes du domaine utilisent plutôt : « agglomération – spécialisation – spécification » dans leurs travaux sur la proximité en économie (cf. notamment : *L'ancrage territorial des activités industrielles et technologiques*, Commissariat général du Plan, avec J.-B. Zimmermann, F. Rychen, J. Perrat, J.-P. Gilly, G. Colletis et B. Pecqueur, décembre 1998)

gestion de ressources locales, on proposera une typologie de l'ancrage territorial des activités, établie sur le critère de son intensité.

4.1. La polyvalence ¹⁶⁰

La stratégie de polyvalence conduit à une concentration spatiale d'activités économiques hétérogènes ne présentant *a priori* pas de complémentarités. Cette concentration résulte d'économies externes aux entreprises, liées à des économies d'échelle dans le partage de certaines ressources, essentiellement dues à la concentration des activités et des personnes, et qui se répercutent directement dans le coût des facteurs de production. La polyvalence produit des effets externes qui ne répondent pas à une logique industrielle forte et ne dépendent pas d'un mode de coordination spécifique entre les différents agents. Elle peut s'auto-entretenir, ou relever de politiques publiques fondées soit sur des incitations financières à la localisation soit sur des actions d'aménagement (zone d'activités) qui ne s'intègrent pas dans une logique de construction programmée d'un tissu économique structuré.

4.2. La spécialisation

Le processus de spécialisation se fonde sur une structure organisationnelle forte du tissu économique, dominée par une activité industrielle ou un produit. Le terme de spécialisation désigne à la fois le processus de structuration et la particularité du tissu, renforcée par la concentration géographique d'entreprises liées par leur type d'activité ou par leurs produits.

Dans ce processus ce sont les « externalités technologiques » ¹⁶¹ liées à la proximité qui permettent une cohérence de ces activités. Ce type de structuration du tissu économique local peut résulter aussi bien d'une volonté privée que d'une volonté publique. Les liens industriels, la présence de ressources ou d'actifs spécifiques, le type de concurrence, peuvent favoriser une concentration des entreprises appartenant à la même activité ou produisant les mêmes produits. En mettant en œuvre une stratégie publique d'attraction et de différenciation du territoire, les collectivités locales peuvent essayer de créer un pôle d'excellence dans certains domaines de l'activité industrielle, afin d'atteindre une masse critique qui renforcera leur position concurrentielle face aux autres territoires et diminuera la mobilité des entreprises.

(160) Le groupe de prospective a débattu de l'intérêt d'un changement de dénomination au profit de : « tout venant » ou « attrape tout » afin d'être plus parlant.

(161) Si les externalités pécuniaires – mise en œuvre dans la stratégie d'agglomération (ou polyvalence) – ont des répercussions sur les coûts de production, c'est directement par le biais des prix relatifs des facteurs ; en revanche, les externalités technologiques entraînent une modification dans la fonction de production elle-même. Elles ont des répercussions aussi bien sur les coûts de la production que sur la qualité ou sur la gamme des produits possibles.

4.3. La différenciation

Le processus de différenciation caractérise un territoire qui dispose d'un mode de coordination entre les agents économiques lui permettant, au-delà des effets de proximité organisationnelle, une certaine flexibilité dans le déploiement des ressources, des activités et des compétences. Le processus de différenciation ne repose pas principalement, comme la polyvalence et la spécialisation, sur l'existence d'économies externes, mais sur celle de structures aptes à internaliser des effets externes déterminant le développement du tissu économique local. Ce tissu a une capacité créatrice. Capable de combiner avec souplesse ses ressources et ses actifs, il dispose des moyens de mettre en œuvre des stratégies collectives susceptibles d'infléchir le devenir économique du territoire.

On peut résumer l'effet des trois types de dynamiques définis plus haut, de la manière suivante.

42. Types de dynamique des territoires

Type de dynamique	Appui	Changement	Type de proximité
Polyvalence	Externalités pécuniaires	Accès aux facteurs de production	Géographique
Spécialisation	Externalités technologiques	Processus de production	Géographique organisationnelle
Différenciation	Patrimonial Cognitif Collectif	Organisation institutionnelle	Géographique organisationnelle institutionnelle

Source : B. Pecqueur, 2005.

5. Les personnes âgées comme une ressource : vieillissement et territoire

La présentation habituelle des conséquences territoriales du vieillissement consiste à projeter des effets de dimension macro-économique sur des espaces en cherchant à analyser les réactions possibles, par région, à un changement provoqué à un niveau central (modification des régimes de retraite, des lois et règlements, incitations, etc.).

L'hypothèse est ici de retourner la perspective en passant du point de vue des entreprises privées ou publiques à celui des territoires construits, qui s'affirment comme lieux de création d'un autre mode d'action publique. Nous utiliserons pour ce faire les trois types de stratégies territoriales décrites ci-dessus.

5.1. Vieillessement et dynamique de polyvalence

On se situe ici dans une pure perspective de marché. Le territoire cherche à saisir des opportunités de marché correspondant à une demande exprimée localement. La stratégie de polyvalence consiste à capter la ressource telle qu'elle se présente sans construire une offre de site composite. On aura une possible implantation d'institutions de retraite ou de services de cliniques spécialisées en fonction des demandes et des opportunités d'investissement exogènes. Le territoire est alors un socle d'accueil qui ne cherche pas à élaborer une politique de construction de compétence. La question de la politique publique est exogène au territoire et même si elle est décentralisée ¹⁶², la conception en est globale : les départements appliquent un cadre générique quel que soit le lieu sur le territoire national.

Dans cette configuration, le territoire ne cherche pas à élaborer des ressources à partir du phénomène du vieillissement mais pratique une gestion d'opportunité du pouvoir d'achat dégagé par les personnes âgées, considérées comme un marché parmi d'autres, et des coûts sociaux engendrés par ce phénomène. On aura alors une logique d'équipement plutôt qu'une logique de développement, les collectivités, acteurs du territoire, jouant un rôle dominant par rapport aux autres acteurs (entreprises privées, associations, consommateurs, etc.) et investissant pour répondre aux besoins sans utiliser le phénomène de vieillissement comme un levier de développement.

5.2. Vieillessement et dynamique de spécialisation et d'économie présenteielle

La spécialisation, appliquée au vieillissement, est une stratégie territoriale qui consiste à offrir une compétence locale à la demande exogène. Cette compétence place le territoire en concurrence avec d'autres puisqu'il va chercher à valoriser au mieux ses atouts sur un marché générique et global. Comme dans le célèbre modèle de localisation de C. Tiébout (1956), l'électeur (ici la personne âgée) « vote avec ses pieds », il peut migrer en comparant les offres et donc chercher à se localiser pour sa retraite là où la balance avantages-coûts est la plus adéquate à son niveau de revenu et à sa carte de préférences.

Dans ce cas, parmi les acteurs dominants, les entreprises vont prendre de l'importance, mais les collectivités locales restent associées à la construction de l'offre même si elles ne sont pas toujours des investisseurs directs. Les avantages relatifs du lieu sont le plus souvent des ressources de type biens publics : paysage, climat, densité de population, etc.

(162) Dans ces domaines, la responsabilité en incombe aux départements dans le cadre des lois de décentralisation de 1982.

8. Illustration de cette approche en Alabama

Attracting Migratory Retirees

Une étude de 1986 de la Banque fédérale de Kansas City a montré que les comtés ruraux où les revenus sont basés sur les retraités avaient dépassé tous les autres en terme de croissance du revenu par tête. De même, les comtés classés comme lieux de retraite ont connu la plus forte augmentation du revenu individuel et de l'emploi de tous les comtés en dehors des métropoles (W. Haas & W. Serow 1990¹⁶³).

L'« industrie de la retraite » stimule l'économie locale et accroît l'assiette fiscale. Elle n'exige pas des pouvoirs publics de lourds investissements en infrastructures ni des abattements fiscaux. Elle multiplie les bénévoles et les donateurs, au profit de nombreuses associations. À l'évidence, la retraite est une industrie qu'il est bon d'attirer pour son développement économique. Ayant compris cela, de nombreux états, comtés ou villes commencent à chercher à faire venir des retraités. Des administrations s'impliquent en finançant des projets et en facilitant la construction de logements qui attirent les retraités et créent des emplois. On trouve facilement des exemples en Floride, en Arizona ou dans l'Arkansas.

Les pensions de retraite amènent une croissance de l'emploi de la même façon que les salaires de l'industrie. Les retraités dépensent leurs revenus dans l'économie locale, créant une demande pour des biens et des services. Quand le ratio demande/offre devient plus favorable à l'investissement et à l'emploi, le capital et le travail suivent, stimulant la croissance économique. Les revenus des retraités profitent à l'économie locale en augmentant la demande de biens et de services locaux, alimentent des fonds d'investissement et des comptes bancaires qui vont financer des projets de développement de la communauté.

Les collectivités locales bénéficient de cet afflux de dollars apportés par les retraités. La tendance devrait durer et transformer dans l'avenir la structure économique de nombreuses collectivités.

Source : dossier établi par Chesnutt, Lee et Fagan pour l'Alabama Cooperative Extension System, juin 1993

On peut imaginer en première analyse trois grands domaines de spécialisation : le loisir, le médical, l'espace libre. En tirant parti d'aménités comme la faible densité et/ou le paysage, le territoire se dote d'avantages concurrentiels. Sur la base d'établissements spécialisés, des savoir-faire propres au lieu peuvent se développer et le territoire peut alors proposer une gamme de

(163) William Haas, and William Serow, *The Influence of Retirement In-Migration on Local Economic Development*, Final report to the Appalachian Regional Commission, 29 septembre 1990.

produits qui se combinent entre eux pour faire du territoire un lieu attractif pour la demande particulière des personnes soit en séjour limité soit en résidence stable.

Dans ce cas, on est proche des stratégies d'économie présentielle visant à capter une clientèle à fort pouvoir d'achat. Plutôt que de miser sur des localisations industrielles aléatoires, les promoteurs de ces stratégies en attendent des retombées pour l'économie locale sous la forme de dépenses.

Parmi les limites de cette stratégie, on voit pourtant que la problématique est purement marchande. Ce n'est donc pas une logique d'équipement comme précédemment mais une logique de marché sans perspectives de gestion de l'intégration sociale de l'ensemble des populations des 3^e et 4^e âge. Ainsi, les *Sun Cities* sont des produits typiques de la stratégie de spécialisation comme toutes les formes de concentration/ségrégation fondées sur l'utilisation d'avantages génériques (qui créent ainsi, si l'on ose dire, des « districts de vieux »). Ces stratégies limitées à l'exploitation marchande renforcent les phénomènes de discrimination sociale engendrés par le vieillissement : les riches se regroupent volontairement et les pauvres le sont *de facto* en fonction de leur revenu. Il y a donc une impossibilité de gérer le lien social dans une stratégie de pure spécialisation.

5.3. Vieillesse et différenciation : les territoires créateurs de l'action publique future

Dans le cas de la stratégie de différenciation, il s'agit non plus d'acquérir des compétences pour être compétitif et en concurrence, mais d'intégrer le phénomène du vieillissement comme une variable particulière du mode de vie du lieu. L'acteur dominant change dans la mesure où la logique de politique publique classique est secondaire et que la logique de marché n'est plus la seule motivation face au phénomène. On aura alors une prise de parole (au sens de la...*Voice...* d'Albert O. Hirschman¹⁶⁴) de la part de la « société civile », nébuleuse d'associations et de leaders d'opinion ou d'institutions lobbyistes. La logique fonctionnelle sera celle d'une gestion sociale et culturelle globale du phénomène. La demande issue du vieillissement n'est plus seulement quantitative, elle est culturelle et va s'enraciner dans le « génie des lieux » propre à chaque territoire et à son histoire particulière. Observons par exemple la carte des localisations des retraités anglais sur notre territoire, on constatera que les implantations se font dans des lieux chargés de spécificités culturelles et dans lesquels l'intégration sociale devient un enjeu au moins aussi important sinon plus que la seule captation d'un pouvoir d'achat nouveau.

(164) Albert O. Hirschman, *Exit, Voice and Loyalty, Response to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1970.

En réalité, la stratégie de différenciation vise à l'émergence d'une société intégrant une proportion plus forte de personnes âgées et d'une structure démographique en mutation sans s'enfermer dans le dilemme : gérer des coûts et capter des consentements à payer sachant que ce ne sont pas les mêmes qui payent et qui touchent !

À l'horizon de vingt-cinq ans, la différenciation par les territoires paraît être la seule issue pour intégrer le vieillissement comme une caractéristique positive de la vie sociale en France. Cela passe par des stratégies territorialisées ce qui change grandement la perspective habituelle de socialiser les coûts et privatiser les espérances de gain tout en en restant à l'échelle de la nation déconcentrée dans ses départements.

Nous proposons en synthèse un tableau récapitulatif des stratégies territoriales vis-à-vis du phénomène du vieillissement. Il va de soi qu'il s'agit de situations polaires et que dans la réalité il peut y avoir simultanéité voire combinaison des stratégies et évolutivité temporelle.

43. Stratégies territoriales vis-à-vis du vieillissement

Type de stratégie	polyvalence	spécialisation	différenciation
Acteur territorial dominant	Collectivités territoriales	Entreprises privées	Société civile
Logique fonctionnelle	D'équipement	De marché	De développement
Type d'offre	Générique et standard dans le monopole	Générique et standard dans la concurrence	Marché spécifique et offre différenciée
Type de réponse au phénomène du vieillissement	Gestion des coûts	Gestion et marchandisation de la ressource	Gestion de l'intégration sociale du phénomène

Source : B. Pecqueur, 2005.

6. Le vieillissement, caractéristique d'un monde qui change

Les grands mouvements d'organisation de la société ont constitué des formes de violence sur les modes de vie et d'organisation de la vie des citoyens. La fin de la société agraire et l'avènement de l'industrie au long de la France du XIX^e siècle n'ont pas toujours été perçus comme une ressource pour les populations, et le processus de prolétarianisation a précédé le constat (assez tardif) de l'enrichissement général par le fordisme. Plus récemment, la crise du fordisme, l'avènement d'une société dominée par les services, l'importance du loisir, des formes nouvelles de chômage, etc. bousculent également la société et font émerger des angoisses nouvelles. Dans les deux cas, il aura fallu du temps pour que l'on passe d'une perception négative d'un coût social lourd à une intégration dans les comportements sociaux qui

transforme alors le phénomène en moteur de la société. On fait ici l'hypothèse qu'il en sera de même pour le phénomène du vieillissement qui devra être intégré par le corps social lorsque ce dernier aura pris conscience qu'il ne s'agit pas d'un signe de dégradation de l'état de la société mais plutôt une caractéristique d'un monde qui change (à coupler d'ailleurs avec la « déurbanisation » du monde et les problèmes assez symétriques au vieillissement que pose la gestion de l'urbanisation des sociétés à l'échelle mondiale).

Une seconde hypothèse est sous-jacente à notre raisonnement : les analyses, tant des économistes que des historiens, de la manière dont ces phénomènes ont été « digérés » par les sociétés, restent le plus souvent globales. Le capitalisme industriel est vu comme le résultat de « régulations » longues et macroéconomiques, et déjà inséré dans l'« économie-monde ». L'observation des terrains et de leur histoire montre pourtant que ces mouvements intégrateurs et régulateurs passent toujours par les gouvernances locales et les processus de construction territoriale. L'industrie s'est déclinée au XIX^e siècle dans une infinie variété liée aux ressources locales et aux particularismes culturels complexes. E. Todd montre par exemple dans « l'invention de l'Europe » comment les régimes de transmission du patrimoine vont influencer négativement ou positivement sur la création d'entreprises dans l'histoire longue des territoires.

En bref, le territoire sera sans doute un lieu privilégié de gestion et d'intégration de la ressource issue du phénomène de vieillissement et les résultats contrastés d'un territoire à l'autre seront la conséquence de leurs stratégies, plus ou moins spécifiques.

Produire, répartir, consommer : vieillesse et économie présente ¹⁶⁵

1. À la recherche du développement local

Les mécanismes du développement régional et local ne sont que rarement distingués de ceux de la croissance nationale. L'indicateur maître offrant la synthèse de ce qu'est le niveau ou la dynamique de développement régional demeure aujourd'hui le PIB par habitant. Cette convention statistique rendant compte du développement régional est systématiquement utilisée par l'administration européenne, même si elle n'est adossée à aucun argumentaire conceptuel.

Au tournant des années 1980, le regain des disparités interrégionales de PIB par habitant crée un choc. Ce mouvement structurel de retour des inégalités de PIB entre les espaces des pays industriels est, de plus, difficile à lire du fait que succède à un régime de croissance relativement soutenue et régulière depuis la Seconde Guerre mondiale une ère de violentes turbulences macroéconomiques. À des récessions de plus en plus violentes (début des années 1970, 1980 et 1990) succèdent des périodes de croissance de plus en plus vive (fin des années 1970, 1980 et 1990).

Ces turbulences macroéconomiques ont au moins deux effets sur le plan territorial (Laurent Davezies, 1995) : d'une part, elles affectent différemment les territoires, selon leur structure économique. Les régions ou les villes les plus développées et les plus engagées dans les échanges marchands connaissent un principe d'accélération : les phases de récession et de croissance y sont plus fortement ressenties qu'à l'échelle nationale alors que les territoires plus en retrait vis-à-vis du marché (dont le plus gros de l'économie est constitué de revenus inélastiques ou faiblement élastiques à la

(165) Cette partie est basée sur une note rédigée en août 2005 par Laurent Davezies, professeur à l'université Paris Val-de-Marne, en poste à l'Institut d'urbanisme de Paris.

conjoncture, comme les salaires publics, les pensions de retraites ou les revenus des secteurs privés tournés vers les ménages) bénéficient d'un fort amortisseur les protégeant des chocs macroéconomiques. Cette différence de réaction aux chocs a des effets sur l'évolution des inégalités spatiales de PIB/habitant. Les territoires à effet d'accélérateur sont généralement plus riches et ceux à effet d'amortisseurs plus pauvres. En période de croissance, les territoires plus riches enregistrent une forte accélération (les territoires pauvres enregistrant un bénéfice moins marqué) qui conduit à creuser les inégalités alors que les phases de récession les pénalisent relativement plus (et plutôt moins les territoires moins développés) ce qui produit une réduction des disparités spatiales. En bref, la croissance génère des inégalités territoriales alors que la récession les atténue !

2. Un train peut en cacher un autre : une réduction ininterrompue des inégalités spatiales de revenu

Tout occupés à labourer et re-labourer le champ des nouvelles discriminations/inégalités territoriales, peu de chercheurs ont procédé à une simple mesure de leur évolution. Certes, pour la première fois depuis des décennies, les nouveaux facteurs de croissance locale ou régionale sont à l'origine d'un retour des inégalités productives entre les territoires. Mais, un train pouvant en cacher un autre, ce retournement historique, significatif à l'échelle du XX^e siècle, a largement occulté l'autre retournement majeur que l'on observe au même moment, et qui lui est peut-être significatif à l'échelle de l'histoire de l'humanité : pour la première fois, au moment où les disparités interrégionales de PIB/habitant se remettaient à croître, la réduction des disparités interrégionales de revenu a continué, sans même un frémissement, au même rythme que dans les années/décennies précédentes. Alors que le produit intérieur brut (la somme des valeurs ajoutées créées sur le territoire national) tendait à se concentrer dans les régions les plus développées, la péréquation du revenu des habitants se poursuivait, certaines forces, centripètes, concentrant le PIB quand d'autres, centrifuges, continuaient à l'étaler dans l'espace !

Cet effet de ciseau qui se manifeste depuis les années 1980 constitue une remise en question des analyses ou théories du développement régional et local en même temps qu'une injonction à les réexaminer. Si l'on prend le cas de la région Île-de-France, dont l'écart aux régions de province explique le plus gros du déséquilibre territorial français, on assiste à une divergence marquée des poids respectifs de son PIB et du revenu de ses ménages dans l'ensemble national. Plus la région crée de richesses, moins elle en bénéficie : dans les années 1990, avec 29 % du PIB national, elle ne bénéficie que de 22 % du revenu des ménages ! On observe le même phénomène à Milan, Londres ou Madrid (Laurent Davezies, 1999).

La relation entre le PIB des régions et leur revenu disponible est fort lâche, du fait de la part importante de transferts privés (rémunération des

facteurs de production de la région à l'extérieur de la région) et plus encore des transferts publics interrégionaux (budget de l'état et de la Sécurité sociale). Une part importante, et très variable, du revenu des régions ne provient pas de la valeur ajoutée créée régionalement mais de transferts publics et privés en provenance d'autres régions.

Il n'y a que très peu de rapport entre le PIB par habitant, exprimé en PPA (parité de pouvoir d'achat), et le revenu disponible (et plus largement le « revenu généralisé » incluant les transferts en nature) des habitants des régions européennes. Le PIB par habitant surestime habituellement le revenu des régions les plus riches et sous-estime celui des régions les plus pauvres.

44. PIB et revenu disponible brut des ménages (par habitant)

Rang PIB	Régions	PIB par habitant	Rang RDB	Régions	RDB par habitant
1.	Ile-de-France	154	1.	Île-de-France	123
2.	Rhône-Alpes	98	2.	Rhône-Alpes	101
3.	Alsace	95	3.	Provence-Alpes-Côte d'Azur	99
4.	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	4.	Centre	99
5.	Pays de la Loire	91	5.	Limousin	98
6.	Aquitaine	90	6.	Bourgogne	98
7.	Champagne-Ardenne	90	7.	Alsace	98
8.	Haute-Normandie	89	8.	Aquitaine	97
9.	Centre	89	9.	Auvergne	97
10.	Midi-Pyrénées	89	10.	Franche-Comté	96
11.	Franche-Comté	87	11.	Haute-Normandie	95
12.	Bourgogne	86	12.	Midi-Pyrénées	95
13.	Bretagne	86	13.	Bretagne	95
14.	Poitou-Charentes	83	14.	Pays de la Loire	94
15.	Limousin	83	15.	Champagne-Ardenne	94
16.	Auvergne	83	16.	Poitou-Charentes	94
17.	Basse-Normandie	82	17.	Picardie	93
18.	Lorraine	82	18.	Basse-Normandie	92
19.	Picardie	81	19.	Lorraine	91
20.	Languedoc-Roussillon	78	20.	Languedoc-Roussillon	90
21.	Nord-Pas-de-Calais	78	21.	Corse	87
22.	Corse	78	22.	Nord-Pas-de-Calais	82
	Province	88			95
	France métropolitaine	100			100

Source : Marc Mousli d'après INSEE.

En prenant comme base 100 l'indice France entière, l'indice de PIB par habitant de l'Île-de-France est de 154, et son indice de RDB par habitant de 123. Aucune autre région n'a un indice de PIB supérieur à 100, seules quatre régions (Rhône-Alpes, Alsace, PACA et Pays de la Loire), ont un indice de PIB supérieur à 90, et quatorze régions sont groupées entre 81 et 90. En revanche, on voit que les indices de RDB/habitant sont remarquablement proche, avec 18 régions sur 21 (hors Île-de-France) entre 91 et 101. Seuls le Languedoc-Roussillon, la Corse et le Nord-Pas-de-Calais se situent en dessous de 91 ¹⁶⁶.

3. Les transferts publics de revenus

Une des principales raisons du décalage entre richesse créée et richesse disponible dans un territoire infranational tient à l'existence de puissants mécanismes de redistribution du revenu liés aux mécanismes de prélèvements et de dépense des budgets des États et de ceux de sécurité sociale, quand ils sont distincts du budget de l'État comme en France et en Allemagne. La plupart des grands pays européens, dont la France mais plus encore les pays scandinaves, voient ainsi plus de la moitié de la richesse créée annuellement faire l'objet de prélèvements et dépenses *via* ces budgets. On a coutume de rapporter les dépenses publiques (prélèvements plus déficit) au PIB, ce qui donne un ratio de 54 %, alors qu'en les rapportant au revenu des ménages elles s'élèveraient à plus de 70 % !

La redistribution ainsi opérée transfère du revenu entre les ménages, mais aussi entre les agrégations particulières de ménages que sont les territoires. De façon générale, on observe que les budgets publics nationaux réduisent les inégalités interrégionales de revenu primaire ou de PIB de 25 à 50 %, selon les pays et les indicateurs de disparité utilisés. La particularité de ce mécanisme, principal moyen de réduction des inégalités spatiales, est qu'il n'est pas piloté par des politiques spatiales explicites mais qu'il est pour l'essentiel induit implicitement de mécanismes fiscaux et de dépenses publiques décidées sur des bases a-territoriales. Le taux de l'impôt étant fixé en fonction de considérations uniquement financières et sociales, un système fiscal progressif appliqué à des espaces inégalement développés a pour résultat de mettre en œuvre automatiquement une sorte de « progressivité spatiale » implicite de la fiscalité. Il en est de même pour les dépenses. La plus grande partie des dépenses et la totalité des prélèvements publics ne

(166) Le décalage dans la publication des données nous a amené à considérer le PIB de 2003 et le RDB de 2001.

servent pas d'objectifs territoriaux en tant que tels, et cherchent moins à orienter les évolutions spatiales qu'à traiter équitablement les individus ¹⁶⁷.

Les transferts de revenu entre les espaces ne sont donc pas au service d'une stratégie particulière de développement territorial mais sont l'expression d'une garantie mutuelle nationale permettant de respecter un équilibre de services publics et de modes de vie de l'ensemble des populations, dans les différentes régions, indépendamment de leur capacité à créer des richesses et à contribuer aux budgets publics ¹⁶⁸. Comme on l'a mesuré (Laurent Davezies, 2000), cette couverture en services et prestations publiques ne constitue pas seulement un appoint permettant d'éviter de trop forts déséquilibres sociospatiaux, elle est devenue la première source de revenu de nos régions : il n'y a pas une seule région française, Île-de-France comprise, dans laquelle la somme des salaires privés soit supérieure à la somme des salaires publics et des pensions de retraite !

4. Les transferts privés de revenus ¹⁶⁹

La réduction structurelle des inégalités de revenu entre les territoires (aux échelles régionales, départementales et interurbaines) ne tient pas seulement aux effets redistributifs des budgets publics. D'autres flux de revenus, liés à des choix privés, viennent abonder ce mécanisme. Certains de ces flux sont à la fois publics (car liés à des prélèvements obligatoires, comme le plus gros des pensions de retraites) et privés (le choix de résidence des retraités est libre). D'autres sont purement privés et sont liés à l'ubiquité croissante des populations : tel qui travaille ici vit là et prend ses week-ends ou ses vacances ailleurs encore.

(167) L'acception d'« équité » plus ou moins élargie, et notamment aux questions de contraintes territoriales, varie selon les pays. Par exemple, le budget du Royaume-Uni n'accorde pas aux îles Shetland les dotations de « continuité territoriale » que la France ou la Grèce accordent à leurs îles pour compenser les surcoûts liés à l'insularité. On trouvera dans Bourguignon 2000 une comparaison internationale des mécanismes redistributifs interpersonnels et dans le Premier rapport sur la cohésion (Communauté européenne, 1996) une comparaison internationale des effets redistributifs interrégionaux liés aux budgets publics.

(168) Il est difficile de ne pas évoquer l'actuelle révolte des élus locaux contre le « retrait » de l'État du monde rural (et notamment la grande manifestation de Guéret de mars 2005, qui s'est voulue une sorte de « mini Porto Alegre » contre la fermeture des bureaux de postes ou des perceptions dans les bourgs ruraux). On assiste certes à une réorganisation parfois douloureuse du quadrillage du territoire liée à un ajustement de différents grands services publics. Pour autant il faut noter, et il est facile de le vérifier, qu'entre 1990 et 1999, il n'y a pas un seul département dans lequel le territoire non urbain (hors aire urbaine) ait vu son emploi public reculer...

(169) Ce développement est largement repris de Laurent Davezies (2004).

Un Français a travaillé en moyenne 8 % de l'année 2003 (Laurent Davezies, 2004a) ¹⁷⁰. Tout concourt à réduire la part du travail dans notre temps de vie : l'allongement de la durée des études, la réduction du nombre d'années de vie active et l'allongement de la durée de la vie. L'augmentation de l'activité des femmes (+850 000 entre 1990 et 1999) a été « compensée » par la montée du chômage (+620 000), la réduction du nombre d'hommes actifs occupés (réduction de 65 000) et la montée en puissance du temps partiel. Et tous ces phénomènes n'ont cessé de progresser depuis des décennies, en France comme ailleurs, même si peut-être un peu moins rapidement.

Cette révolution silencieuse a des implications importantes, notamment dans le domaine des territoires. Tout occupés à intégrer la « nouvelle donne » productive que serait la mondialisation pour nos villes et nos régions, la plupart des analystes de la géographie économique n'ont pas pris la mesure des impacts territoriaux de cette dissociation désormais extrême entre temps de travail et temps de loisirs, temps de la production et temps de la consommation. On peut pourtant se demander si le fait aujourd'hui le plus marquant pour ce que les Français appellent « l'aménagement du territoire » n'est pas l'extension d'une économie des loisirs, plus que la montée en puissance de la concurrence mondiale ou que les changements des rapports des firmes aux territoires.

On peut être surpris de constater que plus un territoire travaille, moins il s'enrichit ! Pourtant il n'y a là rien que de très normal : le revenu local ne dépend aujourd'hui, pour le plus gros, qu'indirectement de la production marchande. L'essentiel de la valeur ajoutée créée localement sort du territoire local avec les impôts et cotisations sociales (qui à elles seules représentent près de la moitié de la valeur ajoutée) et une part plus ou moins importante de la rémunération du capital. En contrepartie, les dépenses publiques et les prestations sociales assurent une distribution du revenu entre les territoires indépendante de leurs contributions obligatoires et les revenus du capital alimentent le revenu des ménages qui le possèdent là où ils résident. Les retraités, par exemple, qui disposent de près du quart du revenu des Français ne résident pas, et surtout pour les plus riches d'entre eux, près des usines et des bureaux et préfèrent le littoral ou la montagne... de même, si l'on observe la géographie des revenus des capitaux, on voit que les départements dans lesquels la part des revenus mobiliers français excède celle des traitements et salaires se situent plutôt à l'ouest et au sud, dans des départements résidentiels. Ainsi, les habitants de la Vendée touchent, en 1999, 0,75 % des traitements et salaires français et 1,06 % des revenus de capitaux mobiliers. On retrouve ce phénomène dans le Gers, l'Aveyron, la Lozère, les Pyrénées-Atlantiques

(170) Un actif occupé travaille 20 % de son temps de vie, et 40 % des Français entrent dans cette catégorie (soit $0,2 * 0,4 = 0,08$).

ou les Alpes-Maritimes... et il est inversé dans des départements plus laborieux et/ou modestes comme la Seine-Saint-Denis, le Pas-de-Calais, le Haut-Rhin ou la Moselle.

5. Une dissociation croissante entre lieux de travail et lieux de résidence

Une autre raison de ce décalage entre création de richesse et enrichissement tient au fait que les lieux de travail et les lieux de résidence des actifs tendent à se dissocier. Hier on vivait près de son travail. Aujourd'hui, la durée du temps de travail et les moyens de communication et de transport permettent de mettre une distance croissante entre son lieu de travail et son lieu de résidence, ce qui contribue à faire que certains territoires se spécialisent dans la création de richesse quand d'autres se spécialisent dans leur captation ! Entre 1970 et aujourd'hui, la distance moyenne domicile-travail des actifs a doublé, passant de 6 à 12 km. Dans le cas de l'Île-de-France, par exemple, 7 % de sa masse salariale est versée à des actifs qui n'y résident pas.

De façon générale et croissante un grand nombre de villes voient ainsi leur revenu dépendre significativement d'emplois qui leur sont extérieurs. C'est le cas des villes transfrontalières comme Annemasse ou Bâle, mais aussi de villes situées à la périphérie de grands bassins d'emploi comme Senlis, Langon, Bourgoin, Montereau, Vienne, Villefranche-sur-Saône ou Istres. Ces flux de revenus entre les territoires ont des implications importantes sur leur développement. On peut citer deux exemples – en partie liés – qui ont fait l'objet d'analyses récentes : d'une part la « Plaine de France », en Seine-Saint-Denis, dans laquelle la plupart des emplois qualifiés sont occupés par des actifs résidant ailleurs et d'autre part le canton de Beauvais dans le sud de l'Oise, dans lequel une part très importante des actifs sont employés en Île-de-France.

La plupart des élus ont tendance à surestimer la présence d'emplois comme facteur de leur développement, alors que ce sont leurs revenus qui constituent l'enjeu du développement des territoires. La Plaine de France produit une valeur ajoutée qui génère des revenus dont elle ne voit pas la couleur. Le canton de Beauvais est dans une situation symétriquement inverse. Par rapport à son activité, la Plaine de France souffre d'un « sous-revenu » qui explique une sous-consommation et un déficit de revenu et d'effets multiplicateurs d'emplois tournés vers les ménages et peu gourmands en qualification. C'est une cause majeure de son surchômage. De son côté, le canton de Beauvais bénéficie de surrevenus par rapport à sa production et donc d'une surconsommation qui lui a permis d'enregistrer dans les années 1990 des performances remarquables de créations nettes d'emplois – souvent peu qualifiés, dans les secteurs dépendant de la

demande des ménages –, et un contrôle remarquable de son chômage et du nombre de ses Rmistes.

Dans une société qui passe si peu de temps à produire et tant de temps à consommer, la dissociation entre lieux de production et lieux de consommation tend à s'accroître, autorisée par des circuits publics et privés du revenu qui font circuler l'argent des temps et des lieux de production vers les temps et les lieux de consommation. Pour comprendre l'économie des territoires, il faut donc aujourd'hui élargir l'analyse de la géographie de la production à la géographie des revenus et de la consommation.

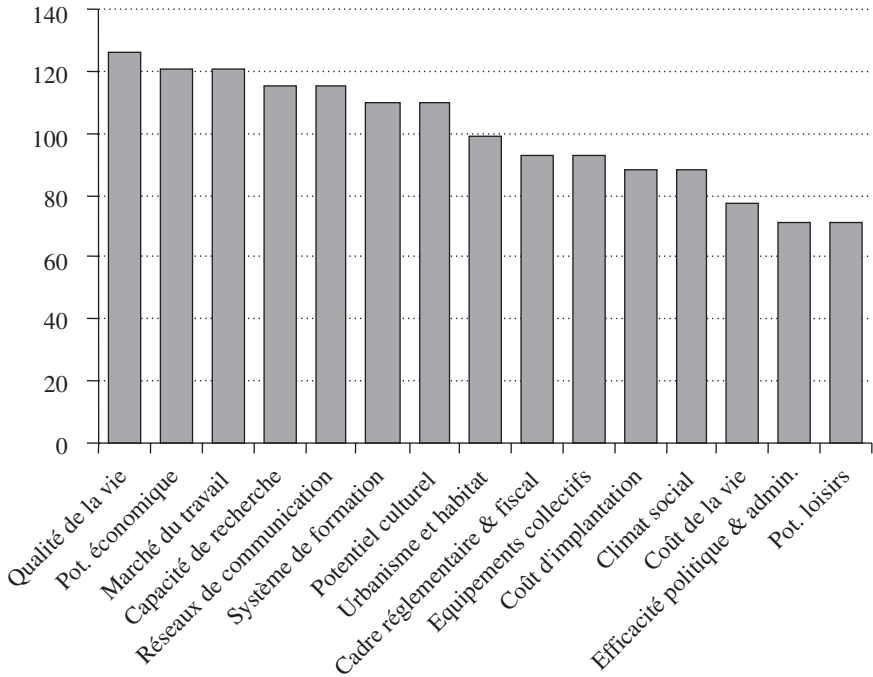
6. Un exercice sur l'attractivité d'un territoire : le cas de l'Île-de-France ¹⁷¹ (attractivité et/ou compétitivité ?

Une lecture simplement économique d'un développement territorial considère la compétitivité comme déterminant central de l'attractivité. Mais, contrairement à une idée reçue, la richesse des territoires n'est pas la conséquence de la seule compétitivité de ses entreprises. Les territoires fonctionnent au rythme de leur efficacité globale. L'attractivité d'un territoire repose sur des valeurs économiques, mais aussi sur des éléments non mesurables : qualité de vie, recherche et développement, potentiel culturel et autres.

Un exercice de prospective réalisé avec le Conseil économique et social régional d'Île-de-France sur l'attractivité de leur territoire à l'horizon 2025 montre que les facteurs d'attractivité pour des populations déterminées se répartissent entre quatre pôles : travail, consommation, productivité, loisir, et que la qualité de la vie vient en toute première place, même pour des acteurs économiques travaillant sur l'attrait de leur région pour des entrepreneurs.

(171) Travail sur l'attractivité de l'Île-de-France à l'horizon 2025, réalisé avec le CESR Île-de-France en 2004.

6. Attractivité de l'Île-de-France



Source : CESR, Île-de-France.

7. Des revenus indépendants de la production locale

Les revenus de l'activité privée déclarés à l'impôt en 1999 (traitements, salaires, bénéfices des non-salariés) représentaient 442 milliards d'euros.

Une grande partie de ces activités sont locales, et peu ou pas exposées à la concurrence interrégionale ou mondiale (les emplois locaux induits par le revenu des ménages, comme les boulangers, les plombiers, les médecins, les notaires...). De façon générale, pour analyser l'économie locale, il faut distinguer trois types d'activités : celles qui se localisent pour produire (et non pour vendre sur le marché local : industrie automobile, aéronautique, grands services...) et celles qui se localisent soit pour vendre (les activités privées au service de la population locale) soit pour servir (les activités publiques au service de la population). Le destin des premières est lié à la qualité de leur offre, permise par les facteurs locaux de production. Celui des secondes dépend de la population locale et de son revenu (qu'il vienne de la production ou des transferts). Quant aux troisièmes, elles dépendent de l'évolution démographique locale et de décisions politiques.

Il est difficile d'établir un partage précis entre ces trois types d'activités et d'emplois ¹⁷². Par différentes méthodes on peut estimer qu'ils pèsent chacun de l'ordre du tiers de l'emploi français (plutôt plus pour les deux premiers types, avec environ 8 millions d'emploi chacun, et plutôt moins pour l'emploi public : 6,1 millions). Les activités privées, que les territoires se disputent entre eux, représentent un peu plus du tiers de l'emploi national et, avec de l'ordre de 152 milliards d'euros, à peine plus d'un cinquième du revenu des ménages français. C'est peu, mais c'est pourtant le secteur qui retient l'essentiel de l'attention des analystes, qui croient y lire le moteur exclusif du développement local. Par comparaison, les pensions de retraites déclarées à l'impôt se montent aussi à 152 milliards d'euros, les salaires publics à un peu plus de 107 milliards, les prestations sociales hors retraites (chômage, famille, minima sociaux, remboursements de santé...) à peu près autant...

8. Le poids des retraites dans le revenu local

Les pensions de retraite représentaient, en 1999, 23,5 % du revenu des ménages déclaré à l'impôt. La répartition de ce type de revenu et de son poids dans le revenu des territoires est très inégale. Les retraites pèsent relativement peu (cf. carte 3) dans des départements jeunes et très actifs, particulièrement périurbains comme la Seine-et-Marne (16,6 %), le Val-d'Oise (17,1 %), la Haute-Savoie (17,4 %) ou encore l'Ain (19,9 %). En revanche, elles constituent une ressource majeure dans une quinzaine de départements français. Le champion, la Creuse, voit son revenu basique (celui qui entre dans le territoire, en provenance de l'extérieur) dépendre pour 34 % des pensions de retraite (les Pyrénées-Atlantiques, la Nièvre, le Lot et le Var, 33 %...). En termes de montant de pension par habitant, la géographie est légèrement différente. Quelques départements bénéficient de retraités riches, nombreux dans le Var et les Alpes-Maritimes, ou moins nombreux dans les Hauts-de-Seine, à Paris, dans l'Essonne et le Val-de-Marne.

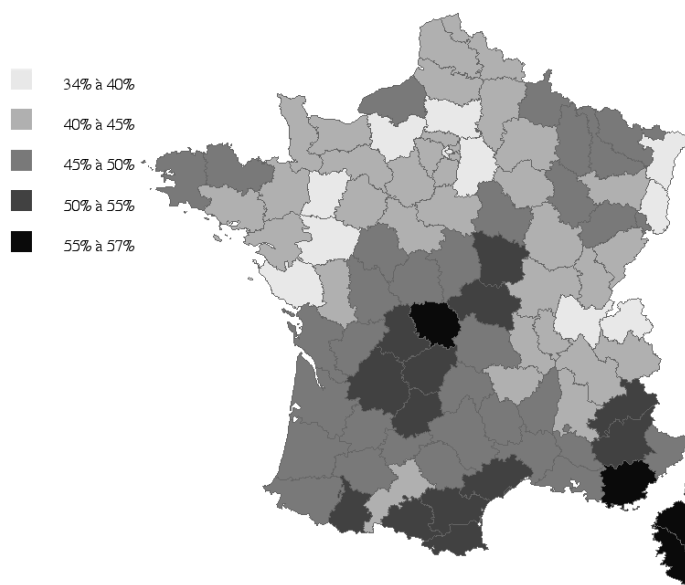
La Seine-Saint-Denis, le Nord ou le Pas-de-Calais ne retiennent que peu de retraités, moins aisés. La Haute-Corse se signale par un niveau relatif élevé de dépendance aux fonds de retraites mais un faible montant de pension par habitant.

(172) Les manuels d'économie régionale – cf. *Économie régionale et urbaine* de Philippe Aydalot, éditions Economica, 1986 – donnent la solution classique de ce problème avec la méthode dite de Hoyt (1954), fondée sur des coefficients de localisation sectorielle. La part surreprésentée localement d'un secteur d'activité correspondant à des activités exportatrices hors du territoire local. En dépit de son usage généralisé chez les chercheurs et les consultants, cette méthode est extrêmement discutable et donne des résultats douteux. Dans le cadre d'une recherche menée sur le Finistère, on a, avec Patrick Tanguy (université de Bretagne occidentale – agence d'urbanisme de Brest) mis en œuvre quatre ou cinq applications classiques de la méthode de Hoyt, qui, présentées séparément à différents experts, apparaissaient également acceptables. On aboutit à des mesures très contrastées voire contradictoires de l'évolution de l'emploi tourné vers la demande locale et de celui tourné vers la demande extérieure (Patrick Tanguy et Laurent Davezies, 2004).

De façon générale, donc, les pensions de retraites sont aujourd'hui, à côté des autres prestations sociales et des dépenses publiques, un vecteur majeur du développement local français, ou du sous-développement si, comme on en fait l'hypothèse, le déficit de revenus de retraites peut constituer, pour des territoires comme la Seine-Saint-Denis ¹⁷³ ou le Nord-Pas-de-Calais, une pénalisation en termes d'effets multiplicateurs de revenus et d'emplois liés à une insuffisante consommation (Laurent Davezies et Pierre Veltz, 2005). On constate néanmoins un étalement des populations de plus de 60 ans sur le territoire dans la période 1990-1999. Durant cet espace intercensitaire, c'est dans les régions où elles étaient le moins présentes en 1990 qu'elles ont le plus crû.

Dès que le nombre d'actifs va commencer à décroître, le revenu des retraites constituera l'un des principaux éléments – et un enjeu – de la croissance du revenu local. Ce fait n'est pas récent : entre 1982 et 2000, le nombre d'actifs occupés, en France, a augmenté de 1,5 million (pour l'essentiel des femmes ¹⁷⁴) quand le nombre de retraités – avant le *papy boom*, qui ne fait que commencer – augmentait de 3,2 millions !

7. Salaires publics et retraites en % du revenu 1999, Laurent Davezies



Source : DGI.

(173) On trouvera dans Pierre Beckouche *et alii*, 2001, une analyse des implications économiques et sociales du déficit de résidents solvables, particulièrement retraités, dans la Seine-Saint-Denis.

(174) Pour insister sur ce point souvent ignoré, entre 1990 et 1999, la population active occupée féminine a augmenté de 843 000 unités et la masculine s'est réduite de 65 000...

9. Les revenus apportés par les résidents temporaires ¹⁷⁵

Aux revenus non directement productifs évoqués plus haut, qui constituent le principal amortisseur économique pour les territoires en difficulté ou le principal moteur pour ceux dotés d'avantages résidentiels, s'ajoutent les effets de la montée en puissance des dépenses du tourisme.

Aux résidents permanents (actifs occupés, fonctionnaires, retraités, chômeurs, prestataires sociaux...) s'ajoutent les « résidents non recensés » qui viennent dépenser dans les territoires les plus attractifs sur le plan résidentiel des revenus gagnés ailleurs. Les flux de revenus liés au tourisme constituent un appoint majeur pour l'économie de très nombreux territoires : touristes et résidents secondaires (français et étrangers) ont ainsi dépensé 106 milliards d'euros en France en 2004, et de 2000 à 2005, la balance touristique nette de la France s'est située chaque année entre 10 et 14 milliards d'euros (net) ¹⁷⁶, à peu près au même niveau que l'automobile (12,2 milliards d'euros en 2004).

Et évidemment, à l'exception de Paris, qui cumule le statut de lieu de production et de place touristique, le plus gros des 1,5 milliard de nuitées touristiques passées en France (en 2004) l'ont été plutôt loin des usines et des bureaux et dans les territoires plutôt les moins productifs...

Ces 1,5 milliard de nuitées touristiques sont l'équivalent de 4 millions d'hommes-années qui circulent sur les territoires en y dépensant en moyenne 80 euros par jour (et donc de l'ordre de 26 000 euros par an et par personne, soit plus du double du revenu déclaré par habitant français), ce qui revient à dire que ces dépenses touristiques sont l'équivalent du revenu de 8 millions de français moyens ! (Laurent Davezies et Patricia Lejoux, 2003).

On observe, par ailleurs, que les géographies des dépenses du tourisme, des résidences secondaires et des retraités tendent à se ressembler. On trouve une bonne corrélation, de 0,68, entre les revenus de retraite par habitant et les dépenses de touristes français par habitant dans les régions françaises hors Corse. Par ailleurs, la part des résidences secondaires dans le logement est elle-même corrélée au revenu de retraite par habitant (0,7). En bref, on peut considérer que les retraités qui en ont les moyens tendent à se localiser (en amenant leur revenu avec eux) dans des espaces touristiques et que ce sont généralement les mêmes facteurs qui attirent les touristes et les retraités.

Une étude récente de l'Œil (université Paris XII), pour le compte du ministère du Tourisme a cherché à mesurer les flux interrégionaux de revenu liés au tourisme des seuls Français (Patricia Lejoux, 2002), à partir

(175) Cf. Christophe Terrier, 2005.

(176) Ministère du Tourisme ; chiffres clés du tourisme 2005.

de l'enquête-panel SDT ¹⁷⁷ du ministère du Tourisme. Les résultats montrent que les pratiques touristiques constituent un vecteur important de redistribution et de solidarité de développement entre les régions françaises. De façon générale, on observe que les régions les plus riches ont tendance à avoir une balance interrégionale touristique plutôt déficitaire alors que les régions pauvres ont une balance positive. Les Franciliens, en 1999, auraient ainsi dépensé – selon une mesure minimale dérivant de l'enquête SDT et portant sur une acception très restrictive de ce que sont les dépenses touristiques – de l'ordre de 8 milliards d'euros de plus de dépenses touristiques en province que les provinciaux n'ont dépensé en Île-de-France.

On est là dans des ordres de grandeur comparables à ceux mesurés pour la redistribution interrégionale opérée par le budget de l'État (Laurent Davezies, 1999). Comme pour les transferts budgétaires, on voit que l'Île-de-France est le principal moteur de cette solidarité interrégionale de nature privée ; l'Alsace, deuxième région la plus riche, n'enregistre un solde négatif que de l'ordre de 1 milliard d'euros.

En revanche, ce qui distingue ce mécanisme de redistribution de ceux liés aux fonds publics tient au fait que plusieurs régions sont à la fois pauvres et déficitaires au jeu des flux de dépenses touristiques interrégionales : Le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, qui sont les deux régions ayant le plus faible revenu par habitant (au sens du RDB de l'INSEE) « redistribuent » de l'ordre de 850 millions d'euros aux régions touristiques. Il est évidemment discutable de rapporter des dépenses touristiques à un revenu disponible brut, mais cela donne un ordre de grandeur de l'impact économique de ces balances touristiques. On voit ainsi que le déficit nordiste (l'excès des dépenses touristiques ailleurs en France des habitants de la région sur les dépenses des habitants des autres régions dans le Nord-Pas-de-Calais) représente environ 4 % du revenu disponible brut de la région. Si le déficit francilien (de l'ordre de 6 % du revenu disponible brut de ses ménages), a pour avantage de faire bénéficier les autres régions françaises de la prospérité et de l'efficacité productive de la région parisienne, cela n'est pas le cas pour le Nord-Pas-de-Calais (et dans une moindre mesure la Picardie) dans lesquels le déficit d'attraction résidentielle et touristique n'est pas compensé par des avantages comparatifs du point de vue de la production.

À l'inverse, quelques régions faiblement productives mais fortement attractives sur le plan touristique et résidentiel enregistrent des balances touristiques allant de 5 à 15 % de leur revenu. Le Languedoc, PACA, la Bretagne et l'Aquitaine engrangent ainsi des dépenses touristiques nettes allant de 1,6 à 2,3 milliards d'euros, ce qui constitue un appoint (avec les transferts publics) permettant la convergence (en termes d'emplois et de revenus) vers la moyenne nationale que l'on observe en France depuis une

(177) SDT : suivi de la demande touristique (enquête SOFRES/direction du tourisme).

décennie. Ces calculs portent seulement sur les pratiques touristiques des Français à l'exclusion notamment des dépenses touristiques des étrangers. De façon générale, i) la géographie du tourisme étranger en France est proche de celle du tourisme français (à l'exception du cas de l'Île-de-France) et ii) comme on l'a vu plus haut, la régionalisation des retraités ressemble à celle des touristes, ce qui conduit à penser, sans grand risque de se tromper, que le premier facteur de convergence économique des territoires français (ou d'« aménagement du territoire », comme il est convenu de le dire) est aujourd'hui leur qualité environnementale et une distribution des avantages comparatifs résidentiels qui parviennent à compenser – à l'exception notable des régions du nord-est français – l'inégalité, jusqu'ici croissante, de la géographie des avantages comparatifs productifs.

10. Une théorie du développement local fondée sur le revenu des territoires : la « théorie de la base économique »

Comme on l'a vu, on assiste depuis les années 1980 à une divergence des dynamiques respectives de PIB et de revenu sur les territoires. Il devient donc difficile, pour comprendre le développement territorial, de se contenter de l'approche analytique dominante exclusivement fondée sur les indicateurs de compétitivité et les avantages comparatifs productifs des territoires. Cette approche était parfaitement valable hier. Ce qui est aujourd'hui nouveau et qui révèle désormais les limites de ce modèle dominant est moins la « mondialisation » (dont les tenants de ce modèle pensent au contraire qu'elle l'aurait renforcé) que la véritable mutation des mécanismes de formation du revenu des populations et des territoires. L'ensemble des développements silencieux des niveaux et de l'espérance de vie, des budgets publics et sociaux, du droit du travail, des instruments techniques de la mobilité et d'autres facteurs encore se traduit par une véritable bascule entre les poids respectifs des revenus finaux des secteurs exposés à la concurrence internationale et de ceux qui en sont protégés¹⁷⁸. Les territoires dont le revenu s'accroît le plus rapidement aujourd'hui sont ceux-là même dont on nous disait encore récemment qu'ils étaient les grands perdants de la « mondialisation » de notre économie : le monde rural, les villes petites et moyennes, le littoral Atlantique, les villes dénuées d'avantages « métropolitains », etc. Tous ces types de territoires, solidement organisés en fédérations, associations et autres « Arc Atlantique »... auront pourtant abondamment

(178) Pierre Kopp et Rémy Prud'homme, 2002, estiment que dans les grands pays européens, le revenu final direct, après prélèvements, généré par une valeur ajoutée de 100 est de l'ordre de 25.

colporté et répandu cette inquiétude sur leur avenir. On en venait parfois à se demander quels seraient les rares territoires français qui pourraient maîtriser les règles du jeu et gagner dans ce nouvel univers...

Il y aurait donc à l'œuvre un autre modèle de développement territorial, moins centré sur la qualité de mise en valeur des facteurs de production traditionnels (capital et travail) ou modernes (infrastructures, économies de polyvalence ou de localisation...) que sur la formation du revenu local. Ce modèle théorique existe, avec la « théorie de la base économique »¹⁷⁹, qui nous dit que le développement des villes dépend du montant de revenus externes qui viennent l'irriguer.

La « base économique » qui entraîne le secteur domestique n'est pas le PIB des entreprises basiques (ventes nettes des consommations intermédiaires) et encore moins la valeur de leurs exportations (les seules ventes) mais le revenu local en provenance de l'extérieur, c'est-à-dire, pour le secteur productif basique, la seule part de la valeur ajoutée qui rémunère les facteurs locaux de production (compter la valeur ajoutée ou pire, la valeur des ventes de pneus de Michelin dans la base économique de Clermont-Ferrand serait d'une grande naïveté et exagérerait l'apport effectif de cette entreprise au développement de la ville). La question n'est donc pas seulement celle de la nature et de l'évolution des avantages comparatifs productifs naturels ou construits d'un territoire, mais aussi de ses avantages comparatifs résidentiels dont dépend l'implantation des entrepreneurs et des salariés, ainsi que, pour la base non productive, des retraités et des touristes.

Cette représentation de la base économique, qui est uniquement le revenu des ménages « basiques » résidant de façon permanente ou temporaire sur un territoire, permet de comprendre le lien de la base avec le secteur domestique et par-là le niveau de développement de l'emploi, du revenu et de la cohésion d'un territoire.

Une tentative de mesure, dans les aires urbaines, des poids des différents types de revenus, montre la faible part qu'occupent les activités produisant localement des biens et services vendus à l'extérieur de leur territoire : de l'ordre du quart de la base économique des territoires français !

(179) On trouvera dans Sophie Gonnard, 2001, le récit du parcours tourmenté de cette théorie dans l'histoire de la pensée économique jusqu'à la fin du XX^e siècle.

45. Les flux de revenus basiques estimés en 1999 : cas des aires urbaines

	Somme non consolidée	En % de la base totale	Moyenne arithmétique du poids des quatre grands éléments dans les aires urbaines
Base productive marchande privée, <i>dont</i> : Salaires basiques privés MF 1999	423	14,7 %	24 %
Revenu des capitaux mobiliers MF 1999	74	2,6 %	
La moitié des revenus fonciers MF 1999	47	1,6 %	
Bénéf. agricole MF 1999	17	0,6 %	
Bénéf. ind. et comm. MF 1999	96	3,3 %	
Bénéf. non commerciaux en MF 99	39	1,4 %	
Base publique MF 1999	601	20,9 %	21 %
Base résidentielle, <i>dont</i> : Revenu basique des retraites (MF 1999)	728	25,3 %	42 %
Dépenses des touristes (MF 1999)	241	8,4 %	
Salaires publics apportés de l'extérieur de l'aire urbaine (MF 1999)	71	2,5 %	
Salaires privés apportés de l'extérieur de l'aire urbaine (MF 1999)	176	6,1 %	
Base sociale, <i>dont</i> : Prestations familiales du régime général et Mutualité sociale agricole (MF 1995)	107	3,7 %	13 %
Aide sociale relevant de l'état (MF 1994)	7	0,2 %	
Remboursement de soins de santé divers régimes montant calculé du minimum vieillesse (MF 1995)	147	5,1 %	
Montant RMI (MF 1996)	14	0,5 %	
	27	0,9 %	
<i>Pour mémoire, salaires des emplois de l'aire urbaine occupés par actifs vivant hors de l'AU (MF1999)</i>	330	11,5 %	

Source : Laurent Davezies (2003c et 2003 d).

Étonnante *a priori*, cette conclusion recoupe ce que suggère pourtant une observation globale des circuits de répartition du revenu en France : les dépenses publiques (État et sécurité sociale, déficits compris) représentent aujourd'hui de l'ordre de 54 % du PIB, le revenu des ménages français ne représente que les deux tiers ou les trois quarts du PIB et les montants des flux de revenus privés entre les territoires (dépenses de tourisme et apport de revenu d'actifs employés hors de la zone d'emploi) sont très importants. Ces résultats n'ont donc rien de surprenant.

Globalement (ces sommes ne peuvent être additionnées sans consolidation), on a donc :

- 140 milliards d'euros de revenus basiques productifs dans les zones d'emploi ;
- environ 90 milliards d'euros de salaires publics ;

- près de 150 milliards pour les retraites ;
- 100 milliards de dépenses touristiques (des Français et des étrangers) ;
- près de 80 milliards pour les autres prestations sociales ;
- de l'ordre de 46 milliards d'euros gagnés dans des zones d'emploi différentes du lieu de domicile des actifs ¹⁸⁰.

En moyenne, donc, et si l'on accepte l'idée que ce sont les flux de revenu basiques qui déterminent le développement des territoires, ce ne sont pas les « firmes en compétition » qui en constituent l'enjeu le plus lourd, et de loin.

Les chiffres présentés gagneraient à une amélioration des ajustements statistiques aux concepts analysés, mais ils sont d'ores et déjà robustes par les ordres de grandeur qu'ils présentent. D'emblée, l'idée que l'acteur local est impuissant face à une mondialisation qui se joue des territoires peut être discutée. S'il est vrai que tel ou tel maire, président de communauté ou de conseil général n'a qu'un pouvoir limité sur les orientations productives de son territoire, cela ne signifie pas qu'il n'a aucune prise sur son développement. L'économie productive en compétition, celle dans laquelle la logique des firmes est de se *localiser pour produire* pèse moins localement que l'autre économie qui est celle de la consommation (liée au revenu local plus encore qu'à la valeur ajoutée) qui détermine le niveau des activités des entreprises qui se *localisent pour vendre* (ces entreprises produisant des biens et services vendus localement peuvent être des firmes mondialisées comme Carrefour ou le Crédit Lyonnais ou des entreprises familiales locales). La première économie dessine une géographie de la compétitivité productive, l'autre une géographie de la compétitivité résidentielle.

Ces moyennes dissimulent d'importants écarts de structure entre les différents territoires français. Certains sont très productifs et voient leur développement dépendre surtout de leur capacité à s'adapter à la concurrence mondiale. Ce sont des territoires et des villes généralement de petite taille (les grandes villes, pour la plupart chef lieux de département et/ou de région, ont un nombre d'emplois administratifs relativement important et bénéficient de ce fait d'importants flux de revenus publics). On retrouve dans cette catégorie les zones d'emploi industrielles bien connues, dont le plus gros élément de la base économique est productif marchand : Oyonnax (55 %), le Choletais (39 %), Vendée-Est (39 %), Épernay (37 %), Laval (36 %), mais aussi quelques grandes zones comme celles de Lyon, Annecy ou Strasbourg dans lesquelles l'activité productive occupe une place relative importante (de l'ordre du tiers de la base totale).

(180) On retrouve avec ce chiffre le fait déjà évoqué que la notion de « zone d'emploi », qui définit des territoires de vie et de travail, n'est pas absolue. 16 % des actifs occupés de province, soit trois millions de personnes, vivent et travaillent, en 1999, dans des zones d'emplois différentes, 50 % en Île-de-France (ce qui justifie le fait d'avoir agrégé dans cette analyse ses zones d'emploi qui n'ont qu'un sens limité).

Inversement, la plupart des indicateurs, voire des « fondamentaux », du développement économique et social de l'agglomération parisienne ont viré au rouge (L. Davezies 2004c). Toutes les données convergent : ralentissement démographique lié à un solde migratoire très négatif, et malgré un solde naturel qui reste élevé, réduction de la population active occupée et de l'emploi (qui augmentent en province), tendance du taux de chômage à converger avec celui de la province (et même à le dépasser si l'on prend le taux de la seule ville de Paris), augmentation nette de la pauvreté, alors qu'elle se réduit en province, réduction de l'écart de revenu moyen entre l'Île-de-France et la province, etc.

Il est possible que la région subisse les effets de sa faible attractivité résidentielle dans une compétition avec certaines régions de province ou capitales régionales (Rennes, Nantes, Toulouse...). Ces villes et régions de province bénéficient, de plus, de l'écart croissant d'indice des prix ¹⁸¹ et de qualité de vie, dans un système national qui a vu converger vers l'égalité les salaires catégoriels régionaux ¹⁸², ce qui tend à disqualifier la capitale comme lieu de vie et de travail pour une part croissante des actifs. La grande métropole concentre désormais tendanciellement d'une part les « bobos » qui en sont captifs professionnellement et d'autre part les exclus qui y sont « scotchés » par la pauvreté. On voit donc une tendance à la dualisation de la région parisienne se conjuguer avec les forces de l'étalement et contribuer à miner son efficacité et son dynamisme.

L'Île-de-France est l'espace français qui contribue le plus, en poids dans la croissance mais aussi en gain de productivité, à l'économie nationale et à son ajustement à la mondialisation. C'est aussi là que l'effet de ciseau PIB-revenu est le plus fort, du fait d'une véritable évaporation du revenu primaire qu'y génère la production. On peut estimer, pour l'année 1999, que 7 % de la masse salariale versée en Île-de-France était le fait d'emplois occupés par des actifs habitant hors de la région, soit une fuite de l'ordre de 8 milliards d'euros (calcul d'après INSEE). Les « pertes » de l'Île-de-France sont augmentées de huit autres milliards, différence entre ce que les Franciliens dépensent en province et ce que les provinciaux dépensent en Île-de-France (calcul d'après SDT – ministère du Tourisme). Si le poids national des retraités franciliens (15 %) était le même que celui de ses

(181) On ne dispose pas d'indices localisés ou régionalisés de prix (contrairement au Canada, où ce type d'indicateur est produit par la statistique officielle), mais il est facile de se rendre compte que se sont développés de forts écarts de prix entre les territoires français. Une consultation du site web des professionnels de l'immobilier (« snoupi ») permet par exemple de rendre compte des écarts de prix des loyers des baux signés en 2003 pour des biens comparables... Une recherche en cours à l'Éil (Françoise Navarre) vise à produire des indicateurs départementalisés d'indices de prix.

(182) On sait que les écarts de rémunérations entre les régions ou les villes françaises tiennent aujourd'hui pour l'essentiel à des différences de structure des qualifications et non à des écarts de rémunération d'emplois identiques.

actifs (22 %), ce serait de l'ordre de 14 milliards d'euros supplémentaires dont la région bénéficierait (calcul d'après DGI). Enfin, les transferts publics liés au budget de l'État font encore sortir de la région capitale au moins 8 milliards d'euros.

Au total, ce sont en gros 40 milliards d'euros de revenu, en 1999, qui se sont évaporés en Île-de-France et ont irrigué la province, soit 10 % du PIB de la région ou 3 % du PIB national.

11. La somme des intérêts locaux ne fait pas l'intérêt national

Le modèle territorial qui gagne actuellement, sur le plan d'un développement à la fois économique, social et démographique, est le fait de territoires faiblement « métropolisés » qui souvent captent les richesses plus qu'ils ne les créent (exemple : le Languedoc-Roussillon). Leur offre est territoriale, par l'exploitation de leur rente paysagère (le littoral, par exemple, qui n'est pas une ressource renouvelable...). Cette rente, surexploitée, peut s'épuiser, comme par exemple sur la Côte d'Azur, dont le site de renommée mondiale pouvait constituer le support d'une économie « productivo-résidentielle » permettant d'attirer, dans des secteurs de très haute valeur ajoutée, des professionnels de l'Europe entière, voire du monde entier (ce que Monaco a en partie réussi). La tentative de Sophia-Antipolis, en dépit de l'image que cette zone véhicule, n'est qu'une maquette à une échelle trop réduite de ce qu'une politique locale de consommation systématique de la rente résidentielle a interdit de faire (avec des conflits d'usage entre le besoin de développement des installations de recherche et de production et le souci des élus locaux de se concilier une clientèle ayant une vision purement résidentielle du territoire azuréen). D'où la crise économique actuelle de la région urbaine de Nice (Laurent Davezies, R. Magnard, 2003).

Ces territoires, dont l'activité est tournée vers les ménages, *low tech* et à faibles gains de productivité, ont une forte croissance de leur emploi et remportent des succès dans la lutte contre la pauvreté.

Inversement, les territoires les plus industriels et les plus productifs, dont les gains potentiels de productivités sont – sur le papier – infinis et qui mettent en œuvre des facteurs de production dont la part renouvelable s'accroît sans cesse (le capital humain), parviennent de moins en moins à associer le développement social et démographique à leurs performances de développement productif.

Pourtant, le succès des premiers dépend largement de la croissance des seconds. À l'heure de la décentralisation et de son approfondissement, on peut s'inquiéter de voir progresser au-delà du raisonnable une idée d'autonomie du développement de territoires en compétition, alors que nos

différents territoires sont les éléments complémentaires d'un système national à forte différenciation géofonctionnelle.

La révolte du foie contre la domination des poumons n'augure rien de bon pour le patient. Le modèle territorial « qui marche » aujourd'hui est celui qui voit les territoires dans lesquels on produit le moins avoir le revenu qui progresse le plus ! Largement fondé sur la captation de revenus qui ne sont qu'indirectement liés à la production, ce ne peut être un modèle national, sauf à devenir le modèle national « qui perd ». Et cela dans un contexte de population active qui se raréfie et vote tranquillement, et de façon croissante, avec ses pieds en se portant vers des territoires où elle ne veut plus seulement prendre des vacances mais désormais aussi travailler et vivre...

Un facteur grave de déséquilibre est cultivé en région parisienne, qui connaît une pénurie croissante de professionnels intermédiaires. La presse a beaucoup parlé des infirmières, mais c'est un spectre beaucoup plus large de métiers qui ne trouvent plus à embaucher. La recherche urbaine, depuis longtemps obnubilée par les « emplois métropolitains supérieurs » d'une part et les « exclus » d'autre part, oublie que ce qui fait fonctionner une métropole, ce sont les classes moyennes qui en constituent l'armature logistique. Le modèle de la concentration spatiale est superbe pour parler des avantages économiques de la métropole et des professionnels qui y triomphent (les « emplois métropolitains supérieurs »), mais il ne se pose pas la question de sa durabilité, qui dépend largement de la façon dont ses avantages externes y sont restitués également – ou au moins proportionnellement à leur contribution – à toutes les catégories d'actifs dans un contexte de compétition territoriale.

12. Pour comprendre l'économie des territoires : élargir l'économie productive à l'économie présenteielle

On voit donc se dessiner une dialectique complexe, conceptuelle en même temps que factuelle, entre conditions locales de création de richesse et de consommation de ces richesses. Finalement, c'est la qualité des conditions de vie et des services pour les ménages qui constitue, en dynamique, le principal facteur d'attraction du revenu et de ses effets multiplicateurs. Au-delà de la question de la géographie du revenu, se pose encore celle de la géographie de la consommation pour comprendre la géographie du développement économique et social des territoires¹⁸³. En effet, les deux facteurs de développement local, au sens de la « théorie de la base » sont i) le

(183) On trouvera dans Vincent Gorgues et Laurent Jacques (mémoire de troisième année du corps des Mines, juillet 2005 ; résumé paru dans *La Gazette de la société et des techniques*, Paris, septembre 2005) un plaidoyer pour la production de données de consommation localisées au service de l'analyse économique.

revenu basique et ii) la propension du revenu local à être consommé localement ¹⁸⁴. Les analyses présentées plus haut esquissent une géographie du revenu basique mais ne traitent pas des mécanismes d'entraînement du secteur domestique et des effets multiplicateurs locaux, en général ¹⁸⁵.

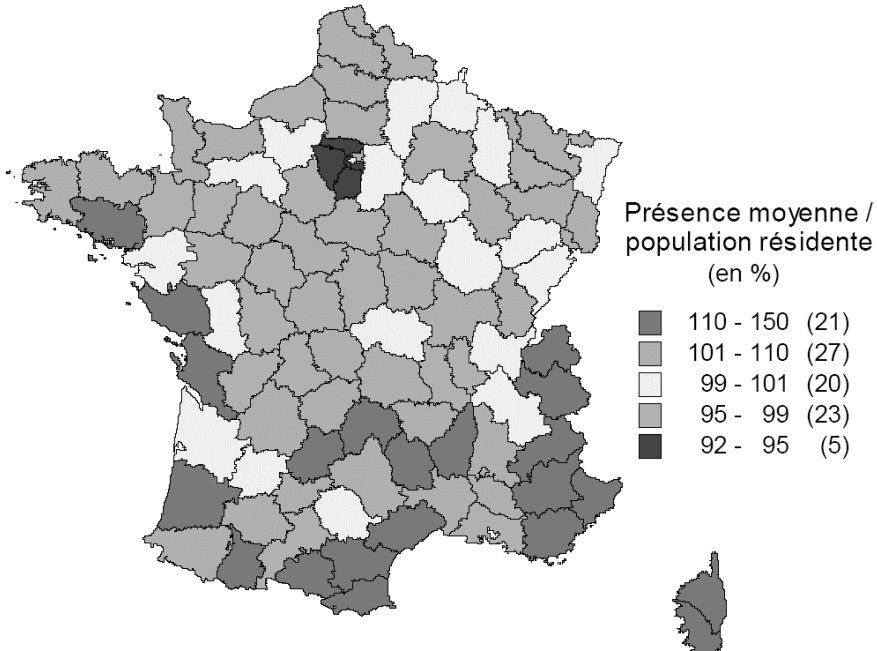
Aux analyses des facteurs de localisation des firmes il conviendrait d'ajouter celles des conditions de localisation des ménages et celles des conditions de la consommation de ces ménages. Autant la première catégorie de travaux abonde dans la littérature, autant la seconde et la troisième sont aujourd'hui encore trop rares. Une difficulté particulière de ces dernières analyses tient au fait que, contrairement au plus gros des facteurs de production, les ménages sont mobiles voire pratiquent une sorte d'ubiquité : ils peuvent travailler ici, vivre une partie du temps là et une autre ailleurs, tout en consommant dans un autre endroit encore.

Comme Christophe Terrier (INSEE – ministère du Tourisme) l'a suggéré, l'enjeu du développement local que nous révèle l'application de la « théorie de la base économique » en terme de revenus est moins « résidentiel » que « présentiel ». La question est en effet, pour le développement local, celle du revenu utile, c'est-à-dire celui qui stimule la consommation locale. Or, comme il l'avance, la présence des agents sur le territoire est très différente de leur résidence. Un territoire riche, comme l'Île-de-France, est en même temps un territoire que fuient à tout moment ses habitants : le Parisien moyen, selon des enquêtes de l'INSEE, passe cinquante-sept nuits par an à plus de 100 km de Paris.

(184) Alain Lipietz, 2001, remarque que « la dynamique même de cette reconnaissance locale du fournisseur local peut d'ailleurs conduire à promouvoir ses produits et ses services en nouvelle base exportatrice (tourisme, produits de terroir...) ».

(185) L'obstacle principal tient au fait que l'on ne sait pas produire de séries chronologiques de l'emploi domestique local. Dans les différents travaux menés ces dernières années, on a préféré n'analyser que la part « pure » de cet emploi domestique en isolant les quelques secteurs dont l'évolution répond sans ambiguïté à la seule demande locale territoriale.

8. Population présente et population résidente par département



Source : Abdel Khiati et alii, 2005.

Avec des données fournies par l'enquête « SDT » du ministère du Tourisme (panel de 20 000 Français interrogés mensuellement sur leurs déplacements) et par son « enquête aux frontières », on peut mesurer jour par jour, pour un département donné, le nombre de résidents absents et le nombre de non-résidents (français et étrangers) présents.

On voit par exemple que Paris, première destination touristique mondiale, qui accueille des millions de touristes du reste du monde, enregistre encore plus d'absences de Parisiens que de présences de touristes ! En 2003, la population qui y a effectivement, en moyenne, été présente est de 2,141 millions de personnes, alors que la population résidant à Paris était de 2,147 millions ! Le bilan des entrées/sorties présente finalement pour la ville un solde négatif de 6 000 hommes-années de présence.

De façon générale, on observe que les grandes villes, les lieux du plus gros de la production nationale, ont tendance à souffrir d'une sous-présence (ce qui implique une sous-consommation et un déficit d'effets d'entraînement des revenus dans ces villes). Les départements dans lesquels le ratio présence/résidence est le plus faible sont généralement très urbains : Hauts-de-Seine (92 %), Val-de-Marne, Essonne (92,5 %), Rhône (96 %), Haute-Garonne (97 %), Nord (97,5 %) ... Par ailleurs, le ratio est d'autant plus bas que le département est riche (et que ses habitants ont les moyens de

partir faire du tourisme ou des voyages d'affaire). La Seine-Saint-Denis, avec 96 %, obtient quatre points de présence de plus que les Hauts-de-Seine. Les champions de la « présence » sont les départements les plus touristiques, particulièrement ceux dont les populations résidentes sont modestes (ce qui limite leur propension à eux mêmes faire du tourisme) : les Hautes-Alpes, avec un ratio de 149,5 %, les Alpes-de-Haute-Provence (130 %), la Savoie (128 %), les deux Corse (122 %), etc.¹⁸⁶ On retrouve là le mécanisme de « redistribution privée du revenu » présenté par Patricia Lejoux (2002), étendu aux touristes étrangers, qui fait que des montants considérables de consommation se localisent en des lieux différents de ceux dont proviennent les revenus qui les génèrent.

Les facteurs de la géographie de la présence apparaissent assez évidents : plus un territoire est attractif, plus il attire de touristes, et plus un territoire est riche, plus ses habitants s'absentent. Ce sont ces deux mécanismes qui font qu'un département comme les Alpes-Maritimes, n'a un coefficient de présence « que » de 111 %, parce qu'en dépit de son attrait pour les touristes, les habitants de la Côte d'Azur, un peu comme ceux de Paris, mais dans une moindre mesure, sont riches et partent eux-mêmes beaucoup en voyage.

(186) Cf. Christophe Terrier, 2005.

Méthode d'élaboration des propositions : des pistes d'actions prioritaires, mais pas toujours consensuelles

Dans un premier temps, chaque membre du groupe a fourni ses propres propositions. Lors d'une séance de travail, il a été procédé à leur classement et à leur hiérarchisation selon deux critères :

- l'importance de chaque proposition au regard des objectifs (chacun dispose d'un nombre de points prédéterminé et les attribue selon des règles strictes) ;
- la mesure du consensus (nombre de membres favorables à la proposition diminué du nombre de membres opposés à la proposition).

Lors de sa réunion du 1^{er} février 2006, une dizaine de membres du groupe ont identifié quarante-cinq propositions et les ont classées par une méthode simple d'agrégation de notes individuelles en notes collectives. Chaque proposition a été affectée d'un numéro d'ordre correspondant à son classement par ordre d'importance. Par exemple, la proposition P1 (« favoriser l'activité, voire la pluri-activité des retraités ») a recueilli 26 points et la proposition P2 (« créer un statut de l'entreprise de proximité ») 24 points.

On trouvera ci-après ¹⁸⁷ les dix-neuf premières (dont les sept dernières (P 13 à P 19) sont au treizième rang *ex aequo* (ainsi que les classements en fonction de la hiérarchie des priorités et de la hiérarchie des consensus.

46. Pistes d'action prioritaires

		Score obtenu
P 1	Favoriser l'activité, voire la pluri-activité des retraités	26
P 2	Créer un statut de l'entreprise de proximité	24
P 3	Subventionner la demande plutôt que l'offre (tickets service, etc.)	20
P 4	Création d'un plan d'épargne à la reprise d'entreprise	20
P 5	Développer l'affectation de l'épargne à l'économie de proximité	19
P 6	Encourager les territoires à élaborer une stratégie présenteielle et à la faire connaître	17
P 7	Accorder des bourses d'apprentissage et d'étude sous contrat importantes dans les dix ou douze métiers où il y a des risques de tension	15
P 8	Plans locaux d'exposition aux risques du vieillissement	13
P 9	Supprimer toute limite d'âge et toute exigence de diplôme initial	11
P 10	Introduire une différenciation en faveur des territoires défavorisés des systèmes de rémunération compensant le handicap de la localisation	10
P 11	Aider les territoires à organiser une veille prospective locale	10
P 12	Introduire une différenciation des « primes à l'emploi » dans les territoires éprouvant des difficultés, ainsi que des exonérations de frais de mutation pour les propriétaires s'y installant	10
P 13	Actualiser annuellement les dotations de l'État aux communes	8
P 14	Mutualiser les bonnes pratiques	8
P 15	Favoriser l'usage des TIC dans la population et dans les entreprises en matière d'offre de service	8
P 16	Concentrer les aides sur les métiers dont le pays a le plus besoin	8
P 17	Organiser un <i>benchmarking</i> permettant de repérer et d'analyser les meilleures pratiques	8
P 18	Encourager la recherche sur l'économie présenteielle	8
P 19	Faciliter les passerelles entre métiers	8

Source : M. Godet, M. Monsli.

On constate à la lecture du tableau 47 un résultat qui n'est pas inhabituel en prospective stratégique : les propositions prioritaires ne sont pas les plus consensuelles et les plus consensuelles ne sont pas les plus importantes.

L'un des objectifs de la prospective participative est de rendre plus consensuelles, grâce au débat, les propositions prioritaires. Ainsi, par exemple, un fort consensus se dégage pour aider les territoires à organiser une prospective locale, mutualiser les bonnes pratiques, favoriser l'usage des TIC, concentrer les aides sur les métiers dont le pays a le plus besoin,

(187) Certaines pistes ont été explicitées. D'autres ne nécessitent pas d'explication.

alors que ces pistes ne sont pas prioritaires. À l'inverse, les pistes d'action prioritaires : favoriser l'activité, voire la pluri-activité des retraités, créer un statut de l'entreprise de proximité, subventionner la demande plutôt que l'offre, créer un plan d'épargne à la reprise d'entreprise, sont moins consensuelles.

Certaines pistes sont à la fois prioritaires et consensuelles : développer l'affectation de l'épargne à l'économie de proximité, encourager les territoires à élaborer une stratégie présente et à la faire connaître. Enfin, il y a des sujets qui fâchent comme l'actualisation annuelle des dotations de l'État aux communes : la note de consensus net est égale à 0 (3 pour, 3 contre et 4 abstentions).

D'autres propositions (P 7, P 8) sont beaucoup moins consensuelles même si elles ne recueillent pas d'opposition majeure.

Trois sujets qui fâchent

Parmi les vingt-sept propositions classées comme secondaires du point de vue des objectifs, certaines doivent leur classement en importance à une réaction d'opposition (P 23 : création d'un congé intergénérationnel, P 39 : repérer assez tôt les personnes « à risques » et faire avec elles un bilan prospectif de leur vie après 65 ans, P 42 : créer un véritable statut juridique de travailleur indépendant).

47. De l'importance au consensus

Rang Importance	Propositions	Rang Consensus
1.	Favoriser l'activité, voire la pluri-activité des retraités (26) °	7
2.	Créer un statut de l'entreprise de proximité (24)	11
3.	Subventionner la demande plutôt que l'offre (tickets service, etc.) (20)	8
4.	Création d'un plan d'épargne à la reprise d'entreprise (20)	9
5.	Développer l'affectation de l'épargne à l'économie de proximité (19)	1
6.	Encourager les territoires à élaborer une stratégie présenteielle et à la faire connaître (17)	4
7.	Accorder des bourses d'apprentissage et d'étude sous contrat importantes dans les dix ou douze métiers où il y a des risques de tension (15)	14
8.	Plans locaux d'exposition aux risques du vieillissement (13)	15
9.	Supprimer toute limite d'âge et toute exigence de diplôme initial (11)	2
10.	Introduire une différenciation en faveur des territoires défavorisés des systèmes de rémunération compensant le handicap de la localisation (10)	17
11.	Aider les territoires à organiser une veille prospective locale (10)	3
12.	Introduire une différenciation des « primes à l'emploi » dans les territoires éprouvant des difficultés, ainsi que des exonérations de frais de mutation pour les propriétaires s'y installant (10)	16
13.	Actualiser annuellement les dotations de l'État aux communes (8)	19
14.	Mutualiser les bonnes pratiques (8)	5
15.	Favoriser l'usage des TIC dans la population et dans les entreprises en matière d'offre de service (8)	6
16.	Concentrer les aides sur les métiers dont le pays a le plus besoin (8)	10
17.	Organiser un <i>benchmarking</i> permettant de repérer et d'analyser les meilleures pratiques (8)	12
18.	Encourager la recherche sur l'économie présenteielle (8)	13
19.	Faciliter les passerelles entre métiers (8)	18

Source : M. Godet, M. Monsli.

Annexe

Les quarante-cinq propositions du groupe, classées par groupe et hiérarchisées à l'intérieur de chaque groupe, avec votes « pour », « contre »

48. Les quarante-cinq propositions du groupe

		Total	Pour	Contre
Développement d'une économie de proximité		98		
1	Créer un statut de l'entreprise de proximité	24	7	0
2	Création d'un plan d'épargne à la reprise d'entreprise	20	8	0
3	Développer l'affectation de l'épargne à l'économie de proximité	19	10	0
4	Favoriser l'usage des TIC dans la population et dans les entreprises en matière d'offre de service	8	9	0
5	Systématiser les conseils municipaux des jeunes	6	4	2
6	Mettre en place une labellisation « présentielle » des territoires	6	4	2
7	Créer une norme permettant d'agrèer les organismes censés aider à la transmission d'entreprises	5	0	1
8	Inciter financièrement la cohabitation /l'habitat social des personnes âgées dans les centres-villes (viager, rénovation, etc.)	4	7	0
9	Mettre au point des outils généralisables (transmission d'entreprises)	4	4	0
10	Créer un véritable statut juridique de travailleur indépendant	2	1	4
		Total	Pour	Contre
Favoriser « l'inclusion » des populations vieillissantes (sociale, physique, etc.)		79		
1	Favoriser l'activité, voire la pluri-activité des retraités	26	8	0
2	Aménager les espaces publics aux personnes âgées	7	9	0
3	Supprimer toute disposition autorisant les entreprises et les administrations à mettre leurs salariés en retraite d'office	7	6	0
4	Organiser l'accueil dans les territoires en s'attachant à répondre aux besoins des étudiants, des retraités et des familles modestes	7	7	0
5	Création d'un congé intergénérationnel	6	3	5
6	Création d'une formation spécifique « prolongement de la vie » au cours de la vie active	6	3	2
7	Favoriser localement l'activité des retraités	5	6	0
8	Repérer assez tôt les personnes « à risque » et faire avec elles un bilan prospectif de leur vie après 65 ans	3	3	5
9	Mieux valoriser pour les retraites les années consacrées à l'éducation des enfants par les parents de familles nombreuses	3	2	0
10	Définition d'un métier de coordinateur gérontologique (manager du vieillissement)	2	4	1
11	Définition d'un métier de coordinateur gérontologique (manager du vieillissement)	2	4	1
12	Introduire le thème du vieillissement dans les thèmes LEADER	2	4	1
13	Améliorer le management et la formation des salariés (pour la prise en charge des personnes âgées)	1	2	3
		Total	Pour	Contre

Formation et marché du travail (besoins de professionnels)			73		
	1	Accorder des bourses d'apprentissage et d'étude sous contrat importantes dans les dix ou douze métiers où il y a des risques de tension	15	7	1
	2	Supprimer toute limite d'âge et toute exigence de diplôme initial	11	10	0
	3	Introduire une différenciation en faveur des territoires défavorisés des systèmes de rémunération compensant le handicap de la localisation	10	6	1
	4	Concentrer les aides sur les métiers dont le pays a le plus besoin	8	8	0
	5	Faciliter les passerelles entre métiers	8	4	0
	6	Recruter des seniors comme professeurs associés	6	6	2
	7	Diffuser des « bilans et palmarès » présentant sous une forme claire et marquante les métiers offrant le maximum de débouchés	6	6	0
	8	Revaloriser les rémunérations des professeurs des lycées professionnels	5	5	0
	9	Création d'un réseau d'universités des métiers	4	7	0
			Total	Pour	Contre
Prospective et stratégie présenteielle des territoires			64		
	1	Encourager les territoires à élaborer une stratégie présenteielle et à la faire connaître	17	9	0
	2	Organiser un <i>benchmarking</i> permettant de repérer et d'analyser les meilleures pratiques	16	7	0
	3	Plans locaux d'exposition aux risques du vieillissement	13	8	2
	4	Aider les territoires à organiser une veille prospective locale	10	10	0
	5	Encourager la recherche sur l'économie présenteielle	8	7	0
			Total	Pour	Contre
Régulation/Organisation des marchés			31		
	1	Subventionner la demande plutôt que l'offre (tickets service, etc.)	20	8	0
	2	Organiser des réseaux, aider les associations par des incitations fiscales et réglementaires	4	2	1
	3	Égaliser les conditions de concurrence de l'offre (concession)	4	5	0
	4	Réformer le statut associatif pour réguler la concurrence avec le secteur privé	3	5	1
			Total	Pour	Contre
Articulation des politiques fiscales nationales et locales			18		
	1	Introduire une différenciation des « primes à l'emploi » dans les territoires éprouvant des difficultés, ainsi que des exonérations de frais de mutation pour les propriétaires s'y installant	10	6	0
	2	Actualiser annuellement les dotations de l'État aux communes	8	3	3

Bibliographie

Ouvrages

- Benoit Jean-Marc, Benoît Philippe, Pucci Daniel, *La France à 20 minutes – La révolution de la proximité*, Belin, 2002.
- Bourdelaï Patrice, *L'âge de la vieillesse, histoire du vieillissement de la population*, Odile Jacob, 1994, 2^e édition 1997.
- Chauvel Louis, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle*, Paris, PUF, 1998, 2^e édition 2002.
- Cicéron, *De senectute*, 43 avant notre ère (édition utilisée : *Savoir vieillir*, édition Arléa, 2004)).
- Davezies Laurent et Veltz Pierre, *Le grand tournant – Nord-Pas-de-Calais 1975-2005*, éditions de l'Aube, 2004.
- Debray Régis, *Le plan vermeil – Modeste proposition*, Paris, Gallimard, 2004.
- Delbès Christiane, Gaymu Joëlle, « La retraite quinze ans après », *Les Cahiers de l'INED*, INED, 2005.
- Dubost Françoise, « L'autre maison », Paris, Autrement, 1998.
- Findlay John M., *Magic Lands-Western Cityscape and American Culture After 1940*, Berkeley's Los Angeles University of California, UC Press, 1992.
- Godet Michel, *Le choc de 2006 – Démographie, croissance, emploi – Pour une société de projets*, Paris, Odile Jacob, 2003 (2^e édition 2004).
- Hoyt H. and Weimer A. M., *Principles of Real Estate*, New York : Roland Press Company, 1948.
- Huguenin Jacques, *Seniors : l'explosion*, Paris, Gallimard, 1999.
- Jacobs Jane, *The Death and Life of Great American Cities*, Random House, New York, 1961.
- Le Bras Hervé, *L'adieu aux masses, démographie et politique*, éditions de l'Aube, 2002.
- Leccese Michael, McCormick Kathleen (sous la direction de), *Charter of the New Urbanism, Congress for the New Urbanism*, McGraw Hill, New York, 2000.

- Morvan Yves, *Activités économiques et territoires : changement de décor*, éditions de l'Aube, Paris, 2004.
- Pecqueur Bernard, *Le développement local*, 2^e édition, éditions Syros/La Découverte, 2000.
- Préel Bernard, *Le choc des générations*, Paris, La Découverte, 2000.
- Préel Bernard, *Les générations mutantes*, Paris, La Découverte, 2005.
- Rochefort Robert, *Vive le papy boom*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- Rochefort Robert *La retraite à 70 ans ?* Belin, 2004.
- Ruaux Jean-Yves, *2030 : le papy crash ?* Alvik éditions, 2005.
- Scott Allen J., *Les régions et l'économie mondiale*, l'Harmattan, Paris 2001 (traduit de *Regions and the World Economy : the Coming Shape of Global Production, Competition and Political Order*, Oxford University Press, 1997).
- Serrière Frédéric, *Conquérir le marché des seniors*, Paris, Village mondial, 2003.
- Veltz Pierre, *Mondialisation, villes et territoires*, Paris, PUF, 1996.
- Viard Jean (sous la direction de), *La France des temps libres et des vacances*, éditions de l'Aube, 2002.
- Vimont Claude, *Le nouveau troisième âge. Une société active en devenir*, Economica, 2001.
- Viriote-Durandal Jean-Philippe, *Le pouvoir gris, sociologie des groupes de pression de retraités*, PUF, 2003.

Articles de revues, dossiers, rapports, thèses, colloques

- Alternatives économiques et ONISEP, « Les métiers de demain », *Alternatives économiques pratique* n° 13, Paris, janvier 2004.
- Alternatives économiques et ONISEP, « De l'école à l'emploi », *Alternatives économiques pratique* n° 17, Paris, janvier 2005.
- Baccaïni Brigitte, « Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest », *Économie et statistiques* n° 344, 2001 (résumé : Les migrations en France entre 1990 et 1999 Les régions de l'Ouest de plus en plus attractives *INSEE Première* n° 758, février 2001).
- Beckouche P., Béhar D., Davezies L., Korsu E. Offner J.-M. « Inégalités territoriales et intercommunalité en Île-de-France : La territorialisation stratégique de l'action publique en Île-de-France. Éléments de réflexion critique, propositions de principes directeurs » *Revue 2001 Plus* n° 57, octobre 2001.

- Bérourd Sophie, Ubbiali Georges, *Association ou syndicat ? Le syndicalisme des retraités face au principe associatif*, colloque syndicats et associations en France, concurrence ou complémentarité, université de Paris I, 25 et 26 novembre 2004.
- Blanchet Didier « Évolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats », *Population et Sociétés* n° 383, octobre 2002.
- Bodier Marceline, *Les effets d'âge et de génération sur le niveau et la structure de la consommation*, in *Économie et statistique* n° 324-325, 1999, p. 163-180.
- Bontout Olivier, Colin Chrystel et Kerjosse Roselyne, « Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040 », *Études et Résultats* n° 160, DREES, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, février 2002.
- Bourguignon François, Christian Chavagneux et Laurence Tubiana, « Développement ». Rapport du CAE n° 25, La Documentation française, 2000.
- Brutel Chantal et Omaleck Laure, *Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements à l'horizon 2030*, août 2002.
- Calot Gérard, Chesnais Jean-Claude, « Le vieillissement démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050, une étude d'impact », *Travaux et recherches de prospective* n° 6, Futuribles international, LIPS, DATAR, Commissariat général du plan, octobre 1997.
- Callois Jean-Marc, Mazuel Luc, Roussel Véronique, Senecebe Yannick et Vollet Dominique, *Les retraités et les espaces ruraux du Massif Central*, CEMAGREF, ENESAD, ENITA Clermont-Ferrand, décembre 2003.
- Caplin Andrew, *Turning Assets into Cash : Problems and Prospects in The Reverse Mortgage Market*, in *Innovations in Retirement Financing*, Mitchell O., Bodie Z., Hammond P., & Zeldes S., University of Pennsylvania Press, 2002.
- Chokrane Bertrand, Hatchuel Georges, « La dynamique sociale des seniors », CREDOC, *Consommation et modes de vie* n° 135, 1999.
- Collectif Ville Campagne, *Bilan des actions en faveur de l'accueil de nouveaux actifs en milieu rural*, Aix-sur-Vienne, août 2003.
- Commissariat général du Plan, *Horizons 2020 : Conflits d'usage dans les territoires, quel nouveau rôle pour l'État ?* Projet de rapport, 31 mars 2005.

- Commission des Communautés européennes, « Livre vert » *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*, Bruxelles, mars 2005.
- Cour des comptes, *Les personnes âgées dépendantes : rapport au président de la République suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés*, novembre 2005.
- Davezies Laurent, « Un essai de mesure de la contribution des budgets des pays membres à la cohésion européenne », *Économie et Prévision* n° 138-139, II/III, 1999.
- Davezies Laurent (1999a), « La territorialisation des personnes âgées : l'orange et le grey power », *Cahiers de l'IAURIF* n° 122.
- Davezies Laurent, « Revenu et territoires » in *Le développement local*, rapport du Conseil d'analyse économique n° 31, Paris, La Documentation française, 2000, 15 pages.
- Davezies Laurent, *Revenu et territoires*, in *Aménagement du territoire*, rapport n° 31 du CAE, La Documentation française, 2001.
- Davezies Laurent, L'autre « nouvelle économie » L'économie du 3^e âge. Impacts sur le développement local de l'augmentation du poids des populations âgées, rapport au CNRS, Œil-université Paris XII, 2001.
- Davezies Laurent, « les limites de la contribution des mécanismes fiscaux à la cohésion territoriale » *Informations Sociales* n° 104, 2002, p. 50-60.
- Davezies Laurent (2003c), *La diversité du développement local dans les villes françaises*, rapport à la DATAR, Œil-Créteil, université Paris XII, Créteil, polygraphié, 2003.
- Davezies Laurent (2003d), *Un essai de typologie des formes du développement territorial en France*, rapport à l'Institut Caisse des dépôts pour la recherche et à la caisse des dépôts, Œil-Créteil université Paris XII-Créteil, polygraphié, 2003.
- Davezies Laurent, Magnard R., *Les limites d'un développement local « tout-résidentiel » : le cas de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur*, rapport à la communauté d'agglomération Nice-Côte d'Azur, Œil-Créteil, université Paris XII, Créteil, polygraphié, 2003.
- Davezies Laurent, Lejoux Patricia, *Un train peut en cacher un autre. Derrière l'économie productive, attention à l'économie présente*, communication au colloque de l'Association de sciences régionale de langue française – Lyon, septembre 2003, Œil-Créteil, université Paris XII, Créteil, polygraphié, 2003.

- Davezies Laurent, « De la question sociale à la question spatiale », *Lien Social et Politique* n° 52, automne 2004.
- Davezies Laurent (2004a), *Temps de la production et temps de la consommation : les nouveaux aménageurs du territoire ?* n° 295, *Futuribles*, mars 2004.
- Davezies Laurent (2004b), *Formes de développement des territoires et pauvreté*, in *Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion 2003-2004*, La Documentation française, 2004.
- Davezies Laurent (2004c), « Paris, capitale économique », *Pouvoirs* n° 110, Le Seuil.
- Deller Steven, Shields Martin et Stallmann Judith, *The Impact of Retirees and Working-Age Families on a Small Rural Region : An Application of the Wisconsin Economic Impact Modeling System*, University of Wisconsin, Communication au 45th North American Meetings of the Regional Science Association International, Santa Fé, NM, 11 au 14 novembre 1998
- Drosso Fériat (2002a), « Moderniser le viager », in *Revue française des affaires sociales*, juin 2002.
- Drosso Fériat, (2002b), « La vente en viager, outil de gestion du risque vieillesse », in *Droit et patrimoine*, éditions Lamy, n° 108, 2002, p. 24 à 32.
- Duée Michel, Rebillard Cyril, *La dépendance des personnes âgées : une projection à long terme*, document de travail INSEE G 2004/2, avril 2004.
- Ducrot Alexandra et Morel-Brochet Annabelle, *Les migrations européennes vers les campagnes françaises*, survey réalisé dans le cadre du groupe de prospective Espaces naturels et ruraux et société urbanisée du programme Territoires 2020 de la DATAR, Paris, Geomedia, septembre 2001.
- Fourel Christophe et Loisel Jean-Pierre, « Huit Français sur dix concernés par la vie associative », CREDOC, *Consommation et modes de vie* n° 133, 1999.
- Gervais-Aguer Marie-Martine, « Les fondements de l'attractivité territoriale résidentielle – Les enseignements d'une recherche portant sur les résidents britanniques en Aquitaine », IERSO, IFREDE-GRES, université Montesquieu Bordeaux IV, *Cahiers du GRES* n° 2004/25, novembre 2004.
- Ghorra-Gobin Cynthia « La théorie du New Urbanism, perspectives et enjeux », Rapport, Ministère des Transports et de l'Équipement, CDU, juillet 2006.

- Godet Michel et Sullerot Évelyne, *La famille, une affaire publique*, rapport du CAE n° 57, La Documentation française, 2005.
- Gollac Michel et Afriat Christine, Loué Jean-François, *La prospective des métiers et des qualifications relative aux conséquences de l'avènement des TIC dans le monde du travail*, Commissariat général du plan, Paris, La Documentation française, 2003.
- Gonnard Sophie, *Le procès de la base économique. Enquête sur l'interprétation, l'usage et la condamnation de la base économique par l'économie urbaine du XX^e siècle*, mémoire de DEA, IUP université Paris Val-de-Marne, 2001, 59 pages.
- Herpin Nicolas et Déchaux Jean-Hugues, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et statistique* n° 373, INSEE, 2004.
- Hoyt Homer., *Homer Hoyt on Development of Economic Base Concept Land Economics*, vol. 30, 1954, pp. 182-186.
- Hurel François, *Le développement de l'initiative économique et de la création d'entreprise*, rapport au Premier ministre, La Documentation française, 2002.
- INSEE – ministère du Tourisme, *Le tourisme en France, édition 2005*, (sous la direction de Christophe Terrier), collection « INSEE-Références », 2005.
- INSEE, *Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie*, Michel Gaudey et alii : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/bassins_vie/bassins_vie1.pdf, juillet 2003.
- Jachiet Nicolas, Friggit Jacques, Vorms Bernard, Taffin Claude, *Rapport sur le prêt viager hypothécaire et la mobilisation de l'actif résidentiel des personnes âgées*, juin 2004.
- Khiati Abdel, Moncere Véronique, Sylvander Marguerite et Terrier Christophe (2005), *Population présente : méthodes de détermination à partir des enquêtes sur les touristes*, communication aux journées de méthodologie statistique de l'INSEE, 15 mars 2005 (téléchargeable depuis le site internet de l'INSEE).
- Kopp Pierre, Prud'homme Rémy, *Entreprises : dépénaliser l'innovation*, rapport à Objectif 10 – France Biotech. universités Paris I et Paris XII, 24 pages, 2002.
- Le Bouler Stéphane, *Prospective des besoins d'hébergement en établissement pour les personnes âgées dépendantes*, rapport de la mission conduite par Stéphane Le Bouler, Commissariat général du Plan, juillet 2005.

- Lejoux Patricia, *Géographie des flux de revenus liés aux pratiques touristiques des Français*, rapport au ministère du Tourisme. Œil-université Paris XII, 2002.
- Lipietz Alain, « Aménagement du territoire et développement endogène », in *Aménagement du territoire*, rapport du CAE n° 31, La Documentation française, 2001.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, *Rapport d'enquête sur l'hypothèque et le crédit hypothécaire*, 24 novembre 2004.
- Mouriaux Marie-Françoise, « Groupement d'employeurs et portage salarial : salariés à tout prix ? », *Connaissance de l'emploi n° 19*, juillet 2005.
- Nauze-Fichet Emmanuelle, « Projections de population active en 2050 : l'essoufflement de la croissance des ressources en main-d'œuvre », in *Économie et Statistiques* n° 355-356, 2002.
- Nauze-Fichet Emmanuelle, Lerais Frédéric et Lhermitte Stéphane, *Les projections de population active 2003-2050*, INSEE résultats 2003.
- Pecqueur Bernard, *L'organisation spatialisée de la production en France : de nouveaux rapports territoires-entreprises*, contribution au rapport du groupe de prospective n° 10 (Yves Morvan, sous la direction de) de la DATAR, Territoires 2020, 2003.
- Pihet Christian, *Le bien-être au soleil ? Réorientations progressives des migrations de personnes âgées et devenir des territoires-retraite aux États-Unis*, communication au colloque international : « Peut-on prétendre à des espaces de qualité et de bien-être ? », Angers les 23 et 24 septembre 2004.
- Prud'homme Rémy, « The Dangers of Decentralization », *The World Bank Research Observer*, Vol. 10 n° 2, 1995.
- Rex Tom, *Retirement Migration in Arizona in Statewide economic study 2002*, Arizona Department of Commerce, 2002.
- Sato Yoko, Wayne Miller, Cam Romund, *Arkansas Retirement-Age Migration*, University of Arkansas Cooperative Extension Service, Little Rock, 1998.
- Seibel Claude, Afriat Christine, *Avenirs des métiers*, rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications », Commissariat général du Plan, Paris, La Documentation française, 2002.
- Talandier Magali, *De nouveaux avantages comparatifs pour comprendre le renouveau économique du monde rural ?* Mémoire de DEA, IUP – université Paris Val-de-Marne, 2003.

- Tanguy Patrick, Davezies Laurent, *Économie productive – Économie résidentielle : quelles réflexions stratégiques. L'exemple de la base économique du Finistère*, actes du colloque attractivité territoriale, université de Bretagne occidentale, avril 2003 – Brest, 2004.
- Terrier Christophe *et alii*, « En haute saison touristique, la population présente double dans certains départements », *INSEE Première* n° 1050, novembre 2005.
- Tiebout Charles, « A Pure Theory of Local Expenditures », *The Journal of Political Economy*, Vol. 64 n° 5, University of Chicago Press, oct. 1956.
- Vilain Françoise, *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services*, avis et rapports du Conseil économique et social, 1^{er} décembre 2004.
- Viriot-Durandal Jean-Philippe, « Les retraités forment-ils un lobby ? » *Sciences humaines* hors-série n° 50, septembre-octobre 2005.
- Vollet Dominique, J-M. Collins et V. Roussel, « Impact of Retiness on Rural Development: Some Observations from the South of France », *The Journal of Regional Analysis & Policy*, University of Wisconsin, Vol 35 n° 2: 54-74, juillet 2006.

Cahier des charges du groupe de prospective

Extrait du projet proposé par Michel Godet, président du Conseil de la prospective et de la dynamique des territoires, au Délégué à l'aménagement des territoires et à l'action régionale, par note du 16 février 2004, et accepté par ce dernier.

Viellissement et activités (création, reprises et développement) dans les territoires

Le groupe de travail porterait sur la création et la reprise d'activités dans les territoires (facteurs freins et moteurs) compte tenu du vieillissement dans les métiers et dans les territoires à l'horizon 2010 et au-delà (notamment pour l'artisanat et les petites entreprises).

L'enjeu pour l'activité et l'emploi est important. Les TPE (moins de vingt salariés) représentent 96,4 % des 2,5 millions d'entreprises, 30 % des salariés et 37 % des personnes occupées dans le secteur marchand (28 % de la valeur ajoutée).

Les petites entreprises de vingt à quarante-neuf salariés ne représentent que 2,4 % des entreprises et 13 % des salariés.

Plusieurs questions se posent et concernent de façon non limitative :

- La place des TPE/moyennes et grandes entreprises pour l'activité et l'emploi dans le contexte de la mondialisation de l'économie et de délocalisation de certaines productions ?
- La place de la TPE dans l'économie et la société : actuelle et dans le futur, compte tenu de l'impact du vieillissement sur la population active, le peuplement des territoires et des besoins de services de proximité ?
- La reprise d'entreprise : son chiffrement, quelle évolution attendre ?
- Les métiers manuels auront-ils aussi une place : difficulté de trouver du personnel, qui alimentera les réservoirs des indépendants demain ? Le remplacement par des personnes étrangères (bâtiment, restauration,...) ;
- Les réponses à promouvoir au niveau du système de formation professionnelle pour éviter la pénurie de professionnels et le déficit de qualifications ;

- Les nouveaux besoins de services de proximité engendrés par le vieillissement ;
- L'impact des mutations économiques sur les territoires et le rôle des politiques publiques décentralisées.

Membres du groupe de prospective

Baron Nacima, DIACT

Bontron Jean-Claude, SEGESA

Bouly Jean-Claude, CNAM

Darmon Daniel, DIACT

Davezies Laurent, université Paris XII

Dumont Gérard-François, université Paris IV

Durance Philippe, CNAM, LIPSOR

Esparre Sylvie, DIACT

Estrade Marc-Antoine, CAS

Fouchier Vincent, DIACT

Godet Michel, CNAM

Gory Jacques, UCCIMAC

Lenseigne Fabrice, CAE

Letowski André, APCE

Morel Bernard, DIACT

Mousli Marc, CNAM, LIPSOR

Pecqueur Bernard, université de Grenoble

Pellan Pascal, chambre de métiers des Côtes-d'Armor

Piveteau Vincent, DIACT

Seibel Claude, CAS

Soriano Paul, La Poste, IREPP

Terrier Christophe, ministère du Tourisme

Commentaire

Béatrice Majnoni d'Intignano

Professeur à l'université de Paris XII-Créteil

Il s'agit d'un rapport majeur qui s'interroge sur la cohérence de la stratégie de croissance française. L'auteur s'appuie sur deux réalités incontournables rarement intégrées dans les analyses des facteurs agissant sur la croissance. Il rapproche en effet la structure régionale de l'emploi et celle des revenus pour les confronter à l'évolution prévisible des populations. Puis il cherche à en tirer les conséquences sur les modes de vie et les prélèvements sociaux. La confrontation des données démographiques aux mécanismes de spécialisation et de redistribution entre les régions est du plus haut intérêt et d'une grande nouveauté. L'approche par la prospective, spécialité des auteurs, est bien appropriée pour cette matière.

La structure du rapport en facilitera l'accès par un large public. Il comporte en effet deux parties :

- Un corps de cinquante pages, qui propose trois scénarios de vieillissement dans les régions et territoires et une analyse des tendances, incertitudes et enjeux. La fiche n° 24, consacrée à l'analyse régionale de la formation du PIB et à la répartition des revenus, aurait mérité de faire partie de ce corps du rapport car elle est essentielle à la compréhension des scénarios. La dissociation de la production régionale destinée à l'extérieur de la production destinée à la consommation locale est en effet le nœud de la logique de croissance des régions. Comprend-on bien que les revenus des fonctionnaires (source : l'État) et ceux des retraités (source : la Sécurité sociale) constituent respectivement 30 % du revenu global du Sud de la France, (soit 60 % au total), alors que la production marchande destinée à l'extérieur en fournit 20 % et la production destinée à la consommation locale un dernier 20 %. Comprend-on que seule la région Île-de-France produit plus de PIB qu'elle ne touche de revenu et qu'elle redistribue donc vers l'ensemble de la France, seule de son espèce à cet égard ?

- Une série de fiches techniques du plus haut intérêt, chacune pouvant être consultée séparément, suit le corps du rapport. Le lecteur peut y visiter à

loisir les tendances lourdes de la société française. Ces fiches se lisent comme autant de nouvelles ; comme le roman des Français modernes ; chacun y trouvera l'histoire d'une partie de sa famille ou celle de ses amis proches de toutes les générations.

Ce rapport passionnera les hommes politiques locaux qui y trouveront matière à nourrir leurs projets de développement, d'investissement et de communication. Il devrait aussi conduire le gouvernement à compléter ses deux politiques de pôles de compétitivité et d'emplois de services par une politique spécifique en faveur des emplois induits par la présence des populations, retraités en particulier. À compléter les pôles industriels ou de recherche par des pôles de qualité de vie et de services.

Le rapport définit en effet trois catégories d'emplois. Ceux qui *se localisent pour produire* (un tiers en moyenne, mais leur densité est très variable selon les régions) et sont soumis à l'évolution technique et à la concurrence internationale ; ceux qui *se localisent pour vendre ou servir localement* (un tiers, qui se révèle mieux réparti) ; enfin les *emplois publics et le secteur informel ou associatif* (très diversifié). Apparaît alors la contradiction surprenante entre l'intérêt porté aux premiers par le monde politique, syndical ou médiatique et le désintérêt vis-à-vis des seconds et d'une partie des troisièmes, qui pourtant jouent un rôle majeur dans l'économie locale et la formation des revenus et du niveau de vie des régions.

Reprenant les travaux si méconnus de Laurent Davezies, le rapport souligne la particularité de la France (ou d'autres pays, on aimerait savoir ?) : une seule une région, l'Île-de-France génère un PIB/habitant très supérieur à la moyenne (157 %) et dispose d'un revenu plus élevé que la moyenne (123 %) ; deux régions seulement, Rhône-Alpes et Alsace, sont en situation neutre à ces deux égards ; le reste du territoire produit moins qu'il ne consomme et bénéficie donc d'une redistribution régionale des revenus et des entrées de retraités et de touristes, qui exercent un effet majeur dans la formation du niveau de vie régional.

Le rapport applique les prévisions démographiques, celles portant sur les revenus et les mouvements de population à cette structure de production et de revenus. Il fait ressortir le risque de transformer la France en « parc de Loisirs » selon l'expression d'Helmut Khol, en « musée » selon celle de Bertrand Delanoë à propos de Paris, dans les scénarios pessimistes.

Le scénario rose apparaît alors comme une vision futuriste de l'économie moderne et le scénario gris comme une explication de la cohérence du déclin français dans une optique régionale. Le rapport souligne le risque que le secteur dynamique (Île-de-France, Grenoble, Toulouse...) entre en déclin sous la double pression de la concurrence internationale, à l'extérieur, et de l'accroissement des charges fiscales et sociales, à l'intérieur, avec une tendance à se délocaliser ou à renoncer à répondre à la demande

internationale (scénario déjà à l'œuvre) ou encore qu'il ne trouve pas assez de travailleurs motivés à attirer pour se développer.

La grande inconnue reste : comment remettre au travail les 55-65 ans, augmenter le taux d'activité global de 10 % environ pour atteindre celui observé dans les pays Scandinaves, aux États-Unis ou au Japon ? Il faut rappeler enfin que *le besoin de main-d'œuvre serait surtout féminin dans les régions vieillissantes* ; que faire alors des hommes, surtout d'anciens ouvriers, peu qualifiés, qui partent le plus tôt à la retraite et seraient mal préparés à s'occuper de personnes âgées, qui seront à l'avenir, elles-mêmes de plus en plus des femmes seules ? Il s'agit là d'une vraie interrogation de société à exprimer plus fortement que ne le font les auteurs.

On regrette de trouver dans un travail de cette qualité la confusion si fréquente entre *population d'âge actif* (résultant de la démographie) et *population active* (résultant de la combinaison des cohortes d'âge et des taux d'activité) dans nombre de fiches techniques.

On regrette aussi de ne pas voir confrontées les données françaises à l'analyse de l'OCDE sur le vieillissement et à l'étude démographique allemande sur le devenir des territoires en déclin, qui perdent leur jeunesse et se dépeuplent au point d'y voir se multiplier les animaux sauvages... Surtout, comment ne pas confronter les propositions aux mesures mises en œuvre par le plan Borloo en faveur des emplois de service et de proximité qui commencent à porter leurs fruits et sont en parfaite cohérence avec les propositions des auteurs.

Enfin, on aurait souhaité une analyse plus précise du *pouvoir politique des retraités*, qui ira croissant. Cette question jouera un rôle politique important et pourrait devenir source de conflits dans certaines régions. Il faudrait prendre les cohortes d'âge et les pondérer par le taux de participation électorale pour chercher à partir de quand et dans quelles régions les plus de 50 ou 60 ans détiendront la majorité électorale. Le FMI qui s'est interrogé, mais sans tenir compte du taux de participation électorale, trouve qu'en France 50 % du corps électoral aura dépassé 50 ans en 2025. Il serait intéressant de faire ce calcul pour la France et quelques régions typiques. À propos de cette question, il est intéressant de rappeler aussi la proposition d'Alfred Sauvy : donner une voix aux parents pour leurs enfants afin d'éviter que le corps électoral ne devienne polarisé sur les questions de retraites.

Dans le scénario rose, l'hypothèse de 3,5 % de croissance devrait être nuancée. Rappeler les travaux de Maddison sur le XX^e siècle : seules les Trente Glorieuses ont connu des taux comparables durablement. Quel événement dramatique, quelle prise de conscience soudaine pourrait susciter un sursaut comparable à celui de l'après-guerre ? C'est une interrogation majeure.

Un chômage élevé n'est ni moderne ni inéluctable en Europe. La plupart des petits pays l'ont résorbé depuis les chocs pétroliers (tableau ci-dessous). Compte tenu de son orientation, le rapport devrait s'interroger sur les perspectives de *régionalisation de la gestion du marché du travail*. Des régions autonomes feraient-elles mieux en la matière, comme les petits pays, qu'une France à l'État centralisé ? Voilà bien là une intéressante question sur laquelle déboucher.

49. Chômage structurel (OCDE)

Grands pays	1983-1985	1993-1995	2003	2006
France	7,6	10,3	9,1	8,8
Allemagne	5	6,3	7,7	7,6
Italie	6,7	9,3	9,3	9,5
Espagne	0,6	13,1	11	10,5
<i>Royaume-Uni</i>	<i>7,5</i>	<i>7,4</i>	<i>5,4</i>	<i>5,3</i>
Petits pays				
Autriche	3	4,8	4,9	4,9
Danemark	5,6	6,6	4,8	4,8
Pays-Bas	6,9	5,8	3,3	3,2
Portugal	5,9	4,4	4,1	4,1
Suisse	3	2,4	2,2	2,2
<i>Belgique</i>	<i>7,4</i>	<i>7,3</i>	<i>7,2</i>	<i>7,2</i>
Zones				
États-Unis	6,3	5,5	4,8	4,8
Zone euro	6,8	8,4	8,2	7,9

Source : OCDE, perspectives économiques.

Résumé

Une vaste étude portant sur les conséquences du vieillissement sur l'évolution des activités de production, de commerce et de services dans les territoires a été lancée en 2004 dans le cadre du programme « Territoires 2030 » de la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT). Ce rapport retrace les analyses et les conclusions. Il est le fruit d'un travail collectif de deux ans mené par le groupe de prospective présidé par Michel Godet, membre du CAE.

Les auteurs commencent par rappeler que le vieillissement traduit un double phénomène, l'allongement de l'espérance de vie et la baisse des taux de fécondité. On vit bien de plus en plus vieux, ce qui est une bonne nouvelle, mais le taux de fécondité est insuffisant pour assurer le renouvellement des générations. L'équilibre de nos sociétés est donc en jeu. Les conséquences de cette évolution sur la croissance et le financement des régimes de retraite sont aujourd'hui bien identifiées et ont été maintes fois évaluées. Mais tous les aspects de la vie économique et sociale sont concernés : l'urbanisme, l'immobilier, les services publics, les ressources humaines, les entreprises et les PME, les relations entre générations.

Le rapport traite tous ces aspects, en mettant l'accent sur les conséquences au niveau local des phénomènes en jeu, et plus particulièrement sur les activités dans les territoires : quels types de services (publics et privés) vont être amenés à se développer ou au contraire à disparaître ? Quel est l'avenir des PME et des TPE ? Quelle stratégie les territoires peuvent-ils mener pour s'adapter à ces évolutions ? Le rapport souligne l'importance de « l'économie présentielle ». Au niveau local en effet, l'économie liée au revenu et à la consommation est souvent plus importante que celle liée à la production de biens, ce qui devrait conduire les territoires à mieux prendre en compte les conditions de vie et l'offre de services dans l'élaboration de leurs politiques.

1. Vieillesse et territoires : tendances et incertitudes

Le vieillissement de la population est inéluctable, et il est déjà à l'œuvre. Plusieurs tendances l'accompagnent, qui vont se renforcer, tandis que des incertitudes demeurent.

Le vieillissement par le haut est positif, puisqu'il traduit une hausse de l'espérance de vie en bonne santé. Et si la baisse du taux de fécondité ne permet plus le renouvellement des générations, les données n'indiquent pas un effondrement démographique, à tout le moins en France. Ainsi, nous étions 53 millions en 1975 et nous serons 67,2 millions en 2030 d'après le scénario central de l'INSEE, fondé sur un taux de fécondité constant (1,9) et un solde migratoire maintenu à son niveau actuel (100 000 par an). Ces projections sont toutefois fragiles car très sensibles aux hypothèses, et en particulier aux hypothèses de taux fécondité, comme le montrent les scénarios présentés plus bas.

On assiste à une montée de la solitude, pour des raisons diverses. Le vieillissement, en est une, importante. Une forte proportion de personnes âgées vit en effet seule, en particulier des femmes pour cause de veuvage. Ceci a des conséquences pour les territoires, qui vont être confrontés à une demande croissante de services à la personne, et à une demande croissante de logements, le nombre de ménages augmentant plus vite que la population du fait de la baisse de leur taille moyenne.

L'évolution du revenu moyen des retraités est entachée d'incertitudes. L'élévation continue du niveau de qualification au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle est un facteur favorable, mais les réformes Balladur de 1993 et Raffarin de 2003, et les probables réformes à venir, pèseront fortement. On peut tabler sur une évolution positive, globalement, jusqu'en 2020. Au-delà, la baisse semble inéluctable. Il est par ailleurs à craindre que les inégalités entre retraités s'aggravent. En effet, les ménages composés d'une personne seule ou les couples mono-actifs seront les plus touchés par les nouvelles règles. De plus un risque plane sur les pensions de réversion des futures veuves, qui pourraient être remises en question devant les difficultés des caisses de retraites.

Il est certain en tout état de cause que relativement aux actifs, les retraités vont voir leur revenu baisser. Les retraités riches en capital et pauvres en revenus vont donc être tentés de monétiser leur patrimoine, en particulier immobilier, en recourant au prêt viager hypothécaire, qu'une loi récemment votée facilite. Si le dispositif est bon dans son principe, son succès n'est pas garanti, car il a un effet défavorable sur la transmission familiale du patrimoine.

Le recul de l'âge de l'entrée en situation de dépendance est un fait avéré. Le coût de la dépendance n'en devrait pas moins augmenter. À titre

illustratif, l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA), qui couvre une partie de ces coûts, devrait passer de 3 Mrds à 7 Mrds d'euros en 2030, sous l'hypothèse raisonnable de son indexation sur les salaires. Par rapport à ses partenaires européens, la France est en retard en matière d'encadrement des personnes âgées dépendantes dans des établissements spécialisés. Il est toutefois souhaitable que ce mode de traitement de la dépendance soit réservé aux cas les plus lourds, et que les conditions d'un maintien à domicile soient privilégiées, solution plus efficace et moins coûteuse.

Si la plupart des retraités vieillissent là où ils ont vécu, les plus aisés quittent les grandes villes pour s'installer dans des territoires attractifs. Dans un premier temps, les territoires d'accueil bénéficient de ces arrivées, qui génèrent de l'activité et des emplois. Dans un deuxième temps, ils doivent assumer les coûts de la dépendance (l'APA étant versée par le conseil général). Globalement toutefois, il semble qu'ils soient gagnants.

Le vieillissement devrait accroître les tensions entre générations. Possibilités d'ascensions sociales moins nombreuses pour les enfants, transmission plus tardive du patrimoine, et dans certains cas d'un patrimoine écorné, concurrence pour le logement, notamment dans les zones agréables où des retraités aisés s'installent, provoquant une hausse de l'immobilier au détriment des autochtones, prédominance d'un personnel politique âgé, etc., tous ces facteurs contribueront à exacerber ces tensions.

2. De l'âge d'or des cheveux gris au scénario noir, trois scénarios contrastés

Les auteurs présentent trois scénarios qui combinent ces différentes tendances tout en restant dans le domaine du possible. Ces scénarios se distinguent par l'évolution plus ou moins favorable de leur démographie et la plus ou moins bonne adaptation des comportements à l'inéluctable vieillissement de la population.

Le scénario gris est le scénario médian. Il est fondé sur le scénario central de l'INSEE présenté plus haut (67,2 millions d'habitants en 2030). Dans ce scénario au fil de l'eau, les institutions se transforment peu. Le fonctionnement du marché du travail ne s'améliore pas, les mécanismes nationaux de solidarité se délitent, l'immigration est mal maîtrisée (arrivée de main d'œuvre peu qualifiée), le rôle de l'État-Nation producteur de normes s'affaiblit sous l'influence des acteurs de la mondialisation (entreprises transnationales, ONG, etc.), l'Union européenne limite son action à l'intégration économique et reste inexistante dans le domaine social, la méfiance de la population à l'égard des hommes politiques et de l'administration s'approfondit. Les conséquences négatives sont nombreuses. Les rapports entre générations se dégradent fortement, sous l'effet des difficultés à partager un

revenu national en baisse, des problèmes rencontrés par les jeunes sur le marché du travail et des revendications spécifiques de la part croissante des électeurs âgés. Les inégalités entre retraités se creusent ; d'autant plus que le financement de la dépendance n'est que partiellement assuré par la solidarité nationale, ce qui rend la charge à supporter très lourde pour les revenus moyens concernés. Les retraités les plus fragiles sont les personnes âgées seules, surtout des femmes, dont le nombre s'accroît. Les plus mal lotis monétisent leur patrimoine, laissant peu ou pas d'héritage. Se loger devient un souci, car la multiplication des séparations et des recompositions familiales entraîne une augmentation des besoins, en plus de celle liée au vieillissement. Les entreprises ont du mal à recruter du fait d'une inadéquation de l'offre de qualifications à la demande, et elles sont confrontées au problème, nouveau pour elles, du management des salariés âgés. Beaucoup de TPE et de PME disparaissent avec leur fondateur et sont remplacées par des systèmes de franchises de grands groupes intéressés par « l'économie résidentielle », et par le commerce électronique. Enfin, les écarts s'accroissent entre les territoires agréables et dynamiques, ayant su attirer à eux les retraités aisés et les cadres, et les autres territoires n'ayant pas réussi à surmonter par des politiques intelligentes leur moindre attractivité naturelle.

Dans le deuxième scénario, dit rose, les tendances lourdes à l'œuvre ne sont pas différentes de celles du scénario précédent, mais les comportements s'adaptent, permettant d'envisager l'avenir sous un jour meilleur. Le nombre de naissance augmente grâce à plusieurs trains de mesures favorables à la famille, tandis que l'immigration continue de présenter un solde élevé, mais est maîtrisée et répond à des besoins précis. La population en 2030 s'établit à 72 millions d'habitants, et le dynamisme démographique permet d'atteindre une croissance de 3,5 % par an. La situation du marché du travail s'améliore : le chômage baisse au taux de 4,5 % et sa durée diminue grâce à un meilleur fonctionnement des services de placement, le taux d'emploi des 55-65 ans augmente, le départ moyen d'âge à la retraite passant de 58 à 63 ans. La croissance permet le financement des systèmes d'assurance sociale et de solidarité, très sollicités. Les inégalités entre retraités se maintiennent mais ne se creusent pas. Les mouvements des retraités des grandes villes vers les zones agréables sont bien régulés par les territoires d'accueil, qui dissuadent les installations sur des lieux trop isolés et permettent l'offre de services sur place. En particulier les services à la personne, très demandés, se développent fortement, après quelques difficultés, grâce à la mise en place de filières professionnelles attractives. La concurrence entre territoires fondée sur « l'économie présenteielle » se développe tout en étant régulée par des aides aux territoires défavorisés. Enfin, l'Union européenne a trouvé un bon équilibre entre l'économique et le social et elle fait entendre sa voix. Cette situation générale, la baisse des inquiétudes qu'elle génère, la possibilité de poursuivre une activité sans limite d'âge, le renouvellement correct du personnel politique permis par le

dynamisme démographique, permettent d'atténuer les tensions entre générations.

Dans le dernier scénario, qui est le scénario noir, le taux de fécondité recule fortement (passant de 1,9 à 1,5), l'immigration se réduit au regroupement familial et la main-d'œuvre étrangère qualifiée se détourne de notre pays. La population en 2030 atteint 59 millions, soit une contraction de 2 millions d'habitants par rapport à aujourd'hui. Cette évolution démographique génère de grandes difficultés économiques. Notre système de Sécurité sociale et de solidarité s'effondre, les assurances individuelles se développent pour les plus aisés, beaucoup de jeunes en situation de précarité n'ont pas de couverture sociale (et ne peuvent espérer une vraie retraite), le revenu des retraités diminue, le chômage augmente et l'inflation se développe (hausse de prix de l'énergie, insuffisance de l'offre), ce qui enfonce de nombreux Français dans la pauvreté. Notre système de santé sous-investit dans la prévention, et l'espérance de vie baisse en conséquence. On assiste à une dualisation de la société. Les retraités les plus modestes frappés en premier par la baisse de leur revenu quittent leur lieu de résidence habituel pour s'installer dans des zones reculées, tandis que les retraités les plus aisés s'installent dans des zones protégées. Les quartiers sensibles se multiplient et, abandonnés par les pouvoirs publics, se transforment en zones de non-droit. Les prix de l'immobilier s'effondrent dans les zones désertées et restent élevés dans les zones attractives. La difficulté à se loger est d'autant plus grande que l'activité dans le BTP est atone (faute de main d'œuvre). Les activités de services et les PME subissent la très vive concurrence du travail au noir. L'Europe reste cantonnée au marché unique et n'a plus aucune ambition politique. Les aides agricoles disparaissent et l'agriculture s'effondre.

3. Conséquences pour l'emploi et l'activité

Le vieillissement et les phénomènes qui l'accompagnent ont des conséquences pour les institutions et les entreprises, qui devront s'adapter.

Tout d'abord, la hausse du taux d'emploi des plus de 60 ans sera nécessaire pour assurer l'équilibre du système de retraites et répondre aux nouveaux besoins du marché du travail. Ceci suppose que les entreprises mènent une vraie politique de management des salariés et valorisent l'expérience acquise, et que le cumul d'un emploi et d'une retraite soit autorisé sans réserve. Le recours, inévitable, à l'immigration, ne suffira pas.

La baisse de la population active va générer des pénuries de main-d'œuvre dans un certain nombre de métiers et de qualifications, ce qui, loin de réduire le chômage, constituera de nouveaux obstacles au plein emploi. Les entreprises convoiteront les jeunes et chercheront à les fidéliser (d'où une certaine désaffection pour l'enseignement supérieur). Les 15 %

d'entre eux qui ne maîtrisent pas les savoirs de base risquent d'être marginalisés, ce qui renvoie à la difficile réforme de notre système éducatif.

Les métiers où les besoins se feront les plus pressants sont ceux en rapport avec les services à la personne, et plus particulièrement les aides à domicile, les infirmiers et les aides-soignants. Dans ces trois métiers, près de 900 000 postes devraient être à pourvoir d'ici 2015 (en termes nets). Il faut donc que les pouvoirs publics, avec l'aide des entreprises, mettent en place des filières attractives dans ces métiers, notamment en accordant des bourses d'apprentissage et d'étude sous contrat et en facilitant les passerelles entre métiers. Les entreprises devraient pouvoir organiser les services correspondants sur une grande échelle, par un encadrement structuré et l'utilisation de technologies permettant de répondre à la demande en temps réel. Pour encourager le développement de cette économie solidaire, et plus généralement de l'économie de proximité, plusieurs mesures sont proposées : créer un statut de l'entreprise de proximité, subventionner la demande (plutôt que l'offre, afin d'éviter les distorsions de concurrence), favoriser l'affectation de l'épargne à l'économie de proximité, encourager l'usage des TIC dans la population.

Dans les dix ans à venir, de l'ordre de 500 000 chefs de PME (parmi lesquels des TPE) vont prendre leur retraite. Beaucoup de ces PME ne seront pas reprises, car elles n'ont pas de valeur d'actifs. En fait, la transmission n'est pas le problème principal, même si elle mériterait d'être facilitée, quand elle est possible, par la mise en place d'outils efficaces, qui existent déjà dans quelques régions, mais pourraient être développés et généralisés. La vraie difficulté tient à la création d'entreprises. On voit arriver des repreneurs et des créateurs ayant des compétences en gestion qui ont besoin, pour développer leurs activités (BPT, etc.), de professionnels qualifiés et de structures plus grandes que l'artisanat traditionnel. Par ailleurs, le gisement des entrepreneurs potentiels, âgés de 30 à 49 ans, va se tarir avec la baisse de la population dans cette tranche d'âge, ce qui renforce la nécessité d'inciter au travail et de récompenser le risque. On devrait assister au total à une concentration des activités, phénomène qui sera accéléré par le développement de nouveaux systèmes de distribution et d'offre de services mis en place par des chaînes et des franchiseurs.

Si les entreprises s'adaptent peu à peu à la montée en puissance des seniors en développant un marketing ciblé sur cette population, les autorités publiques, les urbanistes et les architectes n'ont pas encore intégré cette dimension. L'aménagement urbain, des bâtiments publics et des logements devra être adapté. Les collectivités locales par exemple devront éviter l'étalement urbain, source de coûts, et faciliter le déplacement des personnes âgées dans la ville, et les architectes construire des logements de plain-pied, où les commandes électriques et les terminaux de communication soient facilement accessibles.

4. Choix de vie et économie présenteielle

Les pistes d'actions évoquées recouvrent deux grands enjeux, qui devraient pouvoir guider l'action publique et des entreprises.

Tout d'abord, il est important que chacun puisse réaliser son choix de vie, indépendamment de son âge. Les problèmes posés par les besoins contradictoires des jeunes et des moins jeunes doivent au minimum être discutés. Les mentalités doivent intégrer que chaque génération a besoin des autres. Deux grands sujets doivent par ailleurs mobiliser. Le premier est la nécessité de développer et professionnaliser l'aide à domicile, dont les besoins vont croître fortement avec le vieillissement de la population. Le second a trait à l'aménagement urbain et au logement, qui doivent être adaptés aux seniors.

Ensuite, les territoires doivent maintenir et stimuler les activités, en mettant en œuvre des stratégies fondées sur « l'économie présenteielle ». Ceux-ci, dans l'inévitable concurrence qu'ils se livrent, ont intérêt à créer des pôles de qualité de vie et de services, en misant sur le génie des lieux. De telles stratégies doivent tenir compte des besoins des seniors, tout en s'efforçant d'éviter les conflits entre générations. Les stratégies régionales sont en effet trop souvent occupées par le souci exclusif d'attirer des centres de production. Ce faisant, elles ne prennent que peu en compte l'économie locale de la consommation, liée au revenu, alors même que la redistribution opérée par les transferts sociaux et fiscaux au niveau national entraîne une déconnection relative entre PIB et revenu disponible au niveau local. À cette fin, il faut encourager les territoires à organiser une veille prospective et à faire connaître et valoriser leur stratégie auprès du public.

5. Commentaire

Béatrice Majnoni d'Intignano salue la qualité de ce travail et l'importance des questions qu'il soulève. Ce rapport sera très utile aux hommes politiques locaux, qui y trouveront matière à nourrir leurs projets de développement. Sa lecture devrait en particulier les inciter à mieux prendre en compte dans l'élaboration de leurs politiques une donnée essentielle, mise en évidence par les auteurs et trop souvent négligée, à savoir l'importance des activités dont la localisation est dictée par la vente ou le service de proximité. Béatrice Majnoni d'Intignano souligne que le scénario gris du rapport est déjà à l'œuvre et évoque l'influence très négative du vieillissement sur la croissance ainsi que le caractère non soutenable de la redistribution massive opérée des trois régions les plus créatrices de richesses vers les vingt-deux autres régions. Elle marque également son accord avec les auteurs sur l'existence de besoins importants de main d'œuvre, au niveau tant macroéconomique que régional, et sur la nécessité de remettre au travail les

55-65 ans. Le scénario rose, dans lequel la croissance atteint 3,5 %, lui semble irréaliste : ce taux n'a été atteint que durant les Trente Glorieuses. Elle fait par ailleurs remarquer que le chômage de masse, contrairement à ce qu'indique le rapport, n'est pas un phénomène européen, car seuls les grands pays en souffrent : les petits pays affichent un taux de chômage tendanciel inférieur à 5 %. Dans un pays centralisé comme la France, des services de l'emploi locaux ou régionaux pourraient être plus efficaces qu'un service national. La question du pouvoir politique des retraités est importante. Quand ceux-ci deviendront-ils majoritaires dans l'électorat ? Béatrice Majnoni d'Intignano insiste sur une proposition ancienne, qui consisterait à donner un poids électoral plus fort aux parents pour leurs enfants, afin que les préoccupations des générations futures soient prises en compte.

Summary

Ageing, activities and territories: looking ahead to 2030

A major study on the consequences of ageing on the development of production, commercial and service activities across territories was launched in 2004 as part of the «2030 Territories» programme led by the *Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires* (DIACT, inter-ministerial delegation for regional development and competitiveness). This report details its analyses and conclusions. It was produced following a collective two-year project carried out by the Prospective Group chaired by Michel Godet, member of the CAE. It was co-published by the DIACT and the CAE.

Firstly, the authors recall that ageing reflects a double phenomenon: increased life expectancy and a lower fertility rate. The good news is that populations are living longer, but the fertility rate is too low to ensure the renewal of generations. The equilibrium of our societies is therefore at stake. The consequences of this trend on growth and the financing of retirement schemes have been clearly identified and evaluated on numerous occasions. But all aspects of economic and social life are involved: town planning, property, public services, human resources, firms and SMEs, relationships between generations.

The report considers all of these aspects, highlighting the consequences of these phenomena in play at local level, and particularly on activities across territories: which services (public or private) will develop or disappear? What does the future hold for small- and medium-sized companies and very small companies? What strategy can territories pursue to adapt to these changes? The report highlights the importance of the 'presence-based economy'. In fact, at local level, the revenue – and consumer-related economy is often more important than that related to goods manufacturing, which should prompt territories to take more account of quality of life and services offered in preparing their policies.

1. Ageing and territories: trends and uncertainties

The ageing of the population is inevitable, and is already in effect. The numerous trends related to it are set to intensify, while uncertainties linger.

Ageing from the top is positive, because it reflects increased life expectancy in good health. And, although the fall in the fertility rate precludes generation renewal, the figures do not show a demographic collapse, at least not in France. Thus, the population was 53 million in 1975 and will be 67.2 million in 2030, according to INSEE's core scenario based on a constant fertility rate (1.9) and immigration at the current level (100,000 per year). These forecasts are nonetheless fragile because they are very sensitive to assumptions, particularly the fertility rate, as shown in the scenarios outlined below.

Loneliness is becoming more frequent – for several reasons, the most important of which is ageing. A high percentage of the elderly live alone, notably due to widowhood. This has consequences on territories, which will face increased demand for care services, housing, with households growing faster than the population, due to the fall in their average size.

There are a lot of uncertainties surrounding the change in the average income for pensioners. The continued increase in qualification levels during the second half of the twentieth century is a favourable factor, but the Balladur reform of 1993 and Raffarin reform of 2003, and any future reforms, will hit hard. Overall, we can expect a positive trend until 2020; after which, the downturn seems inevitable. Moreover, fears of disparities between pensioners will heighten. In fact, the new rules will have a greater impact on households with single adults or mono-active couples. Moreover, reversion pensions for future widows are at risk and could be jeopardised due to the difficulties of the pension systems.

In any event, it is certain that pensioners will see their income decline compared to the active population. Pensioners with significant capital and low income will therefore be tempted to monetise their possessions, notably property, through mortgaged loans for a life annuity, which a new law has facilitated. Although the principle of the mechanism is good, its success is not guaranteed, because it will have an unfavourable impact on the transmission of family inheritance.

It is a known fact that the elderly are becoming dependent much later on in life. The cost of dependency will however increase. For example, the personalised allowance for autonomy (*allocation personnalisée à l'autonomie* – APA), that covers part of the costs, should increase from € 3 billion to € 7 billion in 2030, based on a reasonable assumption of indexation on wages. Compared to other European countries, France is behind in terms of care for dependent elderly people in specialised institutions. Nonetheless, it would be best to restrict this type of dependency to the worst cases, and

emphasise keeping the elderly at home, which is a more efficient and less expensive solution.

While most pensioners grow old in their place of residence, the wealthiest tend to leave large cities to move to more attractive regions. At first, the regions benefit from new arrivals that generate activity and employment. Later, they have to assume dependency costs, because APA is paid by the Conseil Général (French Departmental Council). In general, they seem to come out on top.

Ageing will increase tensions between generations. These tensions will be aggravated by the fact that children will have fewer chances of climbing up the social ladder, family inheritance will be passed down later (or in some cases, what is left of family inheritance), increased competition for housing – especially in pleasant areas where the elderly settle, driving property prices up to the detriment of local residents – and the predominance of older politicians.

2. From the golden age of grey hair to the black scenario, three contrasting scenarios

The authors present three scenarios that combine these different trends within the limits of possibility. These scenarios are differentiated by more or less favourable demographic changes and the degree of adjustment to the inevitable ageing of the population.

The grey scenario is the median scenario. It is based on INSEE's core scenario outlined above (67,2 million inhabitants in 2030). In this scenario, institutions change little. The functioning of the labour market do not improve, national solidarity mechanisms fall apart, control over immigration (arrival of less qualified workforce) fails, the role of the nation-state in providing standards is weakened under the influence of globalisation players (transnational companies, NGOs, etc.), the European Union limits its action to economic integration and is non-existent on the social front and the population's distrust of politicians and administration increases. There would be numerous negative consequences. Relationships between generations would deteriorate significantly due to the difficulties in sharing a lower national income, the problems encountered by young people on the labour market and the specific demands from the increasingly higher portion of older voters. Disparities between pensioners would widen; especially as the financing of dependency would only partly be covered by national solidarity, which would increase average earners' burden further. Pensioners living alone would become the most vulnerable, especially women, whose number will increase. The worst-off would monetise their assets and leave little or no inheritance. Finding accommodation would

become a worry because the multiplication of family break-ups leads to an increase in housing demand, in addition to the demand associated with ageing. Companies would struggle to hire, due to the shortage of skills to meet demand, and they would be confronted with the new problem of managing elderly staff. A lot of very small companies and small – to medium-sized companies would disappear with their founders and be replaced by large franchised groups interested in ‘residential economics’, and by e-commerce. Finally, gaps would widen between the pleasant, dynamic areas that attract wealthy pensioners and executives and the other areas that fail to overcome their lesser natural appeal due to lack of adequate policies.

In the second scenario, the rosy scenario, the impracticable trends do not differ from those of the previous scenario, but behaviours adapt, which means that the future can be seen in a favourable light. The number of births would increase thanks to measures in favour of the family, whilst immigration would remain high, but under control and in line with specific needs. The population in 2030 would be 72 million inhabitants, with demographic buoyancy producing growth of 3.5% per year. The situation of the labour market would improve: with the unemployment rate declining to 4.5% and the length of unemployment cut thanks to improved job-seeking services, the employment rate of 55-65 year olds would improve as the average retirement age would increase from 58 to 63. Growth would enable the financing of the welfare systems, which would be under significant pressure. The disparities between pensioners would not deteriorate. The flow of pensioners from large cities to more pleasant areas would be well-regulated by the regions welcoming pensioners, which would deter them from living in isolated areas, by offering local services. In particular, high demand for care service, after a few difficulties, would enjoy rapid development thanks to the implementation of attractive career-oriented courses. Competition between territories based on ‘presence-based economics’ would develop and be controlled by providing assistance to deprived areas. Finally the European Union would reach a good economic and social balance and would make itself heard. This general situation combined with fewer uncertainties, the possibility of remaining active without age limit, the proper renewal of politicians thanks to demographic buoyancy will ease tensions between generations.

In the final scenario, which is the black scenario, the fertility rate is sharply reduced (from 1.9 to 1.5), immigration is limited to regrouping families and the skilled foreign workforce turns away from France. The population in 2030 would reach 59 million, i. e. 2 million less than today. Such demographic changes would generate major economic difficulties. Our social security and welfare system would fall apart, individual insurance schemes would develop for the wealthiest, a lot of young people in vulnerable situations would have no social security cover (and therefore no hope for a future pension), the revenue of pensioners would decrease, unemployment would

increase and inflation would be high (energy price hikes, shortage), which would plunge many French people into poverty. Our health system would not invest enough in prevention which, in turn, would reduce life expectancy. We would move towards a two-tier society. The most modest pensioners, hit first by the fall in income, would move away from their usual place of residence to more distant areas, whereas the wealthiest would live in protected areas. There would be an increase in the number of problem areas abandoned by the authorities, in which law and order would break down. Property prices would collapse in isolated areas and remain high in attractive areas. Finding somewhere to live would become more difficult as construction activity would remain flat (due to shortages of human resources). Service-related activities and small – and medium-sized companies would be subject to fierce competition from black labour market. Europe would remain confined to a single market and would lose all political ambitions. Agricultural subsidies would disappear and agriculture would fall apart.

3. Consequences for employment and activity

Ageing and related phenomena have consequences for institutions and companies which will have to adapt.

Firstly, an increase in the employment rate of over sixty year-olds will be necessary to ensure the balance of the pension systems and meet new needs in the labour market. This assumes that companies pursue a true management of their human resources, that experience acquired is valued, and that employees are unequivocally allowed to work and enjoy pension benefits. The inevitable use of immigrant labour would not suffice.

The decline in the active population will generate a labour shortage in specific businesses and skills, which, far from reducing unemployment, will create new obstacles to full employment. Companies would focus on young employees and try to retain them (leading to a loss of interest in higher education). 15% of young people who do not have the basic education skills could end up being marginalised, which reflects the difficulty in reforming our education system.

The most urgent needs will be the provision of care services, mainly home help services, nurses and nursing auxiliaries. By 2015, there should be some 900,000 positions to be filled in these three business lines (in net terms). Therefore, the authorities, with the help of companies, must set up attractive courses specialising in these careers, in particular by providing grants for apprenticeships and studies combined with job contracts and by facilitating job changes. Companies should be able to organise the relevant services on a large scale, by a structured framework and the use of technologies to meet demand in real time. Several measures are recommended to encourage the development of this solidarity-based economy, and more

generally the local economy: creating a local company status, subsidising demand (rather than the supply, in order to avoid distortions of competition), favouring the allocation of savings to the locally based economy, encouraging the population to use communication and information technologies.

In the next ten years, around 500,000 managing directors of small – and medium-sized companies (including very small companies) will retire. A lot of these companies will not be taken over, because they have no asset value. In fact, the handover is not the main problem, even though it should be made easier, when possible, by implementing efficient tools, which already exist in some regions, but could be developed and made more widespread. The real difficulty is in creating companies. Those taking over companies or creating new ones have management expertise, but in order to develop their activities (construction, etc.), they require skilled professionals and bigger structures than those of traditional craft businesses. Furthermore, the source of potential entrepreneurs, aged between 30 and 49 years old, will run dry with the decline of this age group in the population, which reinforces the need to encourage work and reward risk. In all, we should witness a concentration of activities, which will gather speed with the development of new distribution processes and the services offered by chains and franchisors.

Although companies are adapting gradually to the increase in the number of senior citizens by developing marketing targeted at this age group, the public authorities, town planners and architects have not yet factored in this dimension. Town planning, public buildings and housing will have to be adapted. For example, local authorities will have to avoid towns spreading out (source of costs) and make it easier for the elderly to move around in the town and the architects to build accommodation at street-level, with easy access to electric switches and communication terminals.

4. Choice of lifestyle and presence-based economy

Action taken by companies and the public should be governed by two major issues.

Firstly, it is important for each and everyone to choose their lifestyle, regardless of age. Problems posed by the contradictory needs of the young and not so young must at least be discussed. The fact that generations need each other must become more ingrained in people's minds. Moreover, two important concepts must be activated. The first is the need to develop and professionalise home care, which will be increasingly needed with the ageing of the population. The second involves town planning and housing which must be adapted to the elderly.

Secondly, territories will have to maintain and stimulate activities by implementing presence-based economic strategies. These strategies, and the inevitable competition involved, should create poles of quality of life and services, by playing on the characteristic atmosphere of a place. Such strategies must take account of the needs of the elderly, while trying to avoid generation conflicts. Regional strategies all too often focus exclusively on attracting production centres. In doing this, they take little account of the local revenue-related consumer economy, even though redistribution through social and tax transfers at national level leads to a relative disconnection between GDP and revenue available at local level. To this end, territories must be encouraged to organise a forecast watchdog system and make sure the public is aware of and values their strategy.

5. Comment

Béatrice Majnoni d'Intignano praises the quality of this work and the importance of issues raised. This report will be very useful for local politicians, who will find ideas for their development projects. In particular, the report should encourage them to take better account of one essential factor: the importance of sales and services activities, that choose to set up their business where people live, which is highlighted by the authors and too often overlooked. Béatrice Majnoni d'Intignano stresses that the grey scenario is already in progress and recalls the very negative influence of ageing on growth as well as the intolerable aspect of massive redistribution operated from the three most creative and wealthiest regions to the twenty two other regions. She also agrees with the authors on the existence of significant labour needs, both at macroeconomic and regional level, and the need to put 55-65 year olds back to work. She believes that the rosy scenario, in which growth reaches 3.5% is unrealistic: this rate was only reached during the economic upsurge of the «Glorious Thirties». She also pointed out that mass unemployment, contrary to what was stated in the report, is not a European phenomenon, because only large countries are concerned: small countries have an unemployment trend of under 5%. In a centralised country like France, local or regional employment services are likely to be more efficient than a national one. The issue of the political power of pensioners is important. When will pensioners have an electoral majority? Béatrice Majnoni d'Intignano insists on a longstanding recommendation which consists in giving a higher electoral weighting to parents for their children, in order to take account of the future generations' preoccupations.

Conseil d'Analyse Économique

66 rue de Bellechasse 75007 PARIS

Téléphone : 01 42 75 53 00

Télécopie : 01 42 75 51 27

Site Internet : www.cae.gouv.fr

Cellule permanente

Christian de Boissieu

Président délégué du Conseil d'analyse économique

Hervé Bonnaz

Secrétaire général

Isabelle Bensidoun

Conseillère scientifique

Commerce international

Laurent Flochel

Conseiller scientifique

Microéconomie

Jérôme Glachant

Conseiller scientifique

Macroéconomie

Théorie de la croissance

Fabrice Lenseigne

Conseiller scientifique

Macroéconomie

Politiques structurelles

Christine Carl

Chargée des publications et de la communication

01 42 75 77 47

christine.carl@cae.pm.gouv.fr

Agnès Mouze

Chargée d'études documentaires

01 42 75 77 40

agnes.mouze@cae.pm.gouv.fr

